Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Tome 1 - Rapport stratégique
Période 2016/2021

Tous nos remerciements à l'ensemble des personnes et organismes
qui ont participé à l'élaboration concertée de la Charte Forestière de Territoire
en nous accordant leur temps, leur expertise et/ou leur soutien financier.

Maître d'ouvrage de l'élaboration de la CFT : **Pays Pyrénées-Méditerranée**

Maison des Services Publics - Boulevard Simon Batlle - 66 400 Céret
04.68.87.43.24 - www.payspyreneesmediterranee.org

Rédaction du rapport : Mathilde GUITTET, chargée de mission « Forêt et dév. durable »
avec l'appui de Sarah CARRASCO, stagiaire au Pays Pyrénées-Méditerranée

Relecture du rapport en interne : Carine GONZALEZ-CHABANNON, directrice
& Françoise MARECHAL, assistante administrative

Référence bibliographique conseillée : Pays Pyrénées-Méditerranée (2016). « Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tome 1 : Rapport stratégique ». 288 pages.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS SUR LA DEMARCHE CFT 1
INTRODUCTION 2
I. La forêt, un élément constitutif et identitaire du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée… 5
I.1 - La présentation générale du territoire 5
I.1/a - Situation administrative et abiotique du territoire de la Charte Forestière 5
I.1/b - Evolution démographique et attractivité du territoire de la Charte Forestière 9
I.1/c - Occupation du sol et entités paysagères du territoire de la Charte Forestière 11
Synthèse de la présentation générale du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée 17
I.2 - Les caractéristiques et la gestion des peuplements forestiers 17
I.2/a - Présentation des peuplements forestiers présents sur le territoire 17
I.2/b - Répartition des forêts publiques et privées sur le territoire 25
I.2/c - Gestion des forêts publiques et privées sur le territoire 27
Synthèse des caractéristiques et de la gestion des peuplements forestiers 29
I.3 - La vision des acteurs locaux sur la forêt du territoire 30
I.3/a - Regard des collectivités et des partenaires techniques et financiers du territoire 30
I.3/b - Regard des citoyens du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée 31
Synthèse de la vision des acteurs locaux sur la forêt du territoire 32
II. La forêt, un patrimoine écologique et paysager soumis à différents risques naturels… 33
II.1 - Le patrimoine naturel et paysager du territoire lié à la forêt 33
II.1/a - Patrimoine paysager lié à la forêt présent sur la CFT Pyrénées-Méditerranée 33
II.1/b - Patrimoine naturel lié à la forêt présent sur la CFT Pyrénées-Méditerranée 36
II.1/c - Enjeux écologiques forestiers du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée 39
Synthèse du patrimoine naturel et paysager lié à la forêt présent sur le territoire 45
II.2 - Les risques naturels du territoire et changement climatique 45
II.2/a - Risque incendie et enjeu de défense contre les feux de forêt 45
II.2/b - Autres risques naturels présents sur le territoire et rôle de la forêt 49
II.2/c - Changement climatique et lien avec les milieux forestiers 53
Synthèse des risques naturels du territoire et du changement climatique 57
III. La forêt, une ressource naturelle pour diverses filières économiques de production… 58
III.1 - Les filières bois sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée 58
III.1/a - Les essences et les modes de sylviculture en fonction de leurs utilisations 58
III.1/b - L'exploitabilité et la mobilisation de la ressource bois sur le territoire 62
III.1/c - L'organisation des filières économiques locales liées au bois 69
Synthèse des filières bois sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée 78

III.2 - La filière liège sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée 79
III.2/a - Le chêne-liège, sa répartition et sa gestion sur le territoire 79
III.2/b - La mobilisation de la ressource liège sur le territoire 81
III.2/c - La valorisation du liège produit sur le territoire 82
Synthèse de la filière liège sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée 83
III.3 - Les autres productions en forêt sur le territoire 84
III.3/a - Le sylvopastoralisme dans les massifs et l'émergence de l'agroforesterie 84
III.3/b - La trufficulture et plus largement la production de champignons comestibles 86
III.3/c - L'apiculture et la production de châtaigne valorisant autrement le châtaignier 87
Synthèse des autres productions en forêt sur le territoire de la CFT 88
IV. La forêt, un support d'accueil du public pour les loisirs et la découverte en pleine nature 89
IV.1 - Les loisirs et les activités de pleine nature en forêt du territoire 89
IV.1/a - Présentation des différents loisirs pratiqués en forêt sur le territoire 89
IV.1/b - Sites et itinéraires d'activités de pleine nature en forêt sur le territoire 90
IV.1/c - Professionnels d'activités de pleine nature en forêt présents sur le territoire 93
Synthèse des loisirs et des activités de pleine nature en forêt 95
IV.2 - La découverte et la valorisation touristique en lien avec la forêt 95
IV.2/a - Patrimoine culturel et savoir-faire en lien avec la forêt du territoire 95
IV.2/b - Hébergements touristiques en lien avec la forêt du territoire 97
IV.2/c - Valorisation touristique et opportunité d'un tourisme vert sur le territoire 99
Synthèse de la découverte et de la valorisation touristique en lien avec la forêt 101
V. La CFT, des objectifs et des actions partagés en faveur de la gestion durable des forêts 102
V.1 - Les objectifs de la CFT découlant des enjeux du territoire 102
V.2 - Le programme d'actions 2016/2021 de la CFT Pyrénées-Méditerranée 103
V.2/a - Méthode concertée d'établissement du plan d'actions de la CFT 103
V.2/b - Synthèse globale du programme d'actions et points d'attention 105
V.2/c - Fiches action détaillées du programme concernant l'enjeu A 111
V.2/d - Fiches action détaillées du programme concernant l'enjeu B 149
V.2/e - Fiches action détaillées du programme concernant l'enjeu C 192
V.2/f - Fiches action détaillées du programme concernant l'enjeu D 245
CONCLUSION & SIGNATURE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE PYRENEES-MEDITERRANEE 267
BIBLIOGRAPHIE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 271
GLOSSAIRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 275
LEXIQUE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 279
ANNEXES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE 282

Les mots suivis d'un astérisque (*) dans le texte sont définis dans le lexique du document.

AVANT-PROPOS SUR LA DEMARCHE CFT

L'outil « Charte Forestière de Territoire » (CFT) considéré comme une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) est issu d'un cadre réglementaire. La Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Elle introduit la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 du Code Forestier qui prévoit la mise en œuvre de chartes forestières de territoire : « Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes, à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers, à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits, et à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier ». La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 précise les modalités d'élaboration de ces chartes forestières de territoire. Elle rappelle que « la Charte Forestière de Territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

L'objectif général d'une Charte Forestière de Territoire est donc de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Une Charte Forestière de Territoire est établie sur la base du volontariat pour une durée déterminée, et ce en concertation avec les élus et les acteurs locaux. Elle se doit de concerner un territoire identifié et pertinent pour élaborer un programme d'actions pluriannuel et peut être renouvelée après évaluation de sa mise en œuvre.

« La consultation et la concertation préalables à la rédaction de la charte de territoire forestier doivent permettre le débat et les échanges entre les propriétaires et les gestionnaires forestiers, privés ou publics, considérés comme les responsables de la gestion durable de la forêt et les collectivités, les représentants des usagers, les acteurs économiques et, le monde associatif au sens large, considérés comme des donneurs d'ordre ». Au-delà d'un simple diagnostic forestier prenant en compte les divers usages de la forêt, cette démarche a pour objectif de catalyser les énergies et les initiatives de l'ensemble des acteurs locaux et de les engager via des partenariats dans la réalisation des objectifs fixés. De ce fait, pour qu'une charte devienne d'une part un outil d'aménagement du territoire intégré et reconnu par tous, et d'autre part, un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, les usagers et les partenaires institutionnels, il convient de placer **la concertation et la médiation comme fondement de la démarche**.

Intégrer la multifonctionnalité dans un projet de territoire forestier, c'est permettre une intégration optimale des activités qui s'y déroulent (filières bois et liège, sylvopastoralisme, tourisme et activités de pleine nature, etc.) au regard des enjeux qui lui sont spécifiques (attentes sociales, débouchés économiques des produits, préservation du patrimoine naturel et paysager, etc.). Cet aspect va permettre de **travailler sur les pôles correspondant aux piliers du développement durable** identifiés par la circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 : l'économique, le socioculturel et l'environnemental.

Ainsi tout au long de la vie d'une Charte Forestière de Territoire, de son élaboration à son évaluation en passant par sa mise en œuvre, le croisement des usages et des enjeux est essentiel pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Cela passe en tout premier lieu par **l'intégration et l'implication des collectivités et des différents acteurs dans la gouvernance** de la Charte Forestière de Territoire et **la réalisation d'actions dans le cadre de cette démarche collégiale**. L'établissement d'un diagnostic doit permettre de faire ressortir les enjeux territoriaux et de fixer en concertation les objectifs pour le territoire en matière forestière ainsi que les actions à mener, posant les bases d'une politique forestière locale.

INTRODUCTION

Le Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM) est un territoire rural des Pyrénées-Orientales, organisé sous forme associative et positionné dans l'aménagement et le développement du territoire en venant en appui des acteurs publics et privés sur différentes thématiques. Les principes de gouvernance et de travail reposent sur une démarche ascendante. A partir de 2013, le Pays Pyrénées-Méditerranée a engagé, en collaboration avec de nombreux partenaires et en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, un important travail de redéfinition de sa stratégie globale posant les bases des défis à relever afin de répondre aux enjeux majeurs du territoire. Ce document cadre, validé en février 2015, permet d'engager collectivement les actions qui participeront au développement durable du territoire pour les six prochaines années. La stratégie 2014-2020 du Pays Pyrénées-Méditerranée constitue un cadre stratégique général qui fait référence à des documents stratégiques thématiques tels que les Chartes Forestières de Territoire, ainsi qu'à ceux des partenaires tout en veillant à s'articuler avec les stratégies supra-territoriales (Etat, Région et Département). Cette stratégie 2014-2020, structurée autour d'un axe préalable définissant les conditions de mise en œuvre du projet de territoire et de deux grands axes, est schématisé ci-dessous (cf. Figure 1).

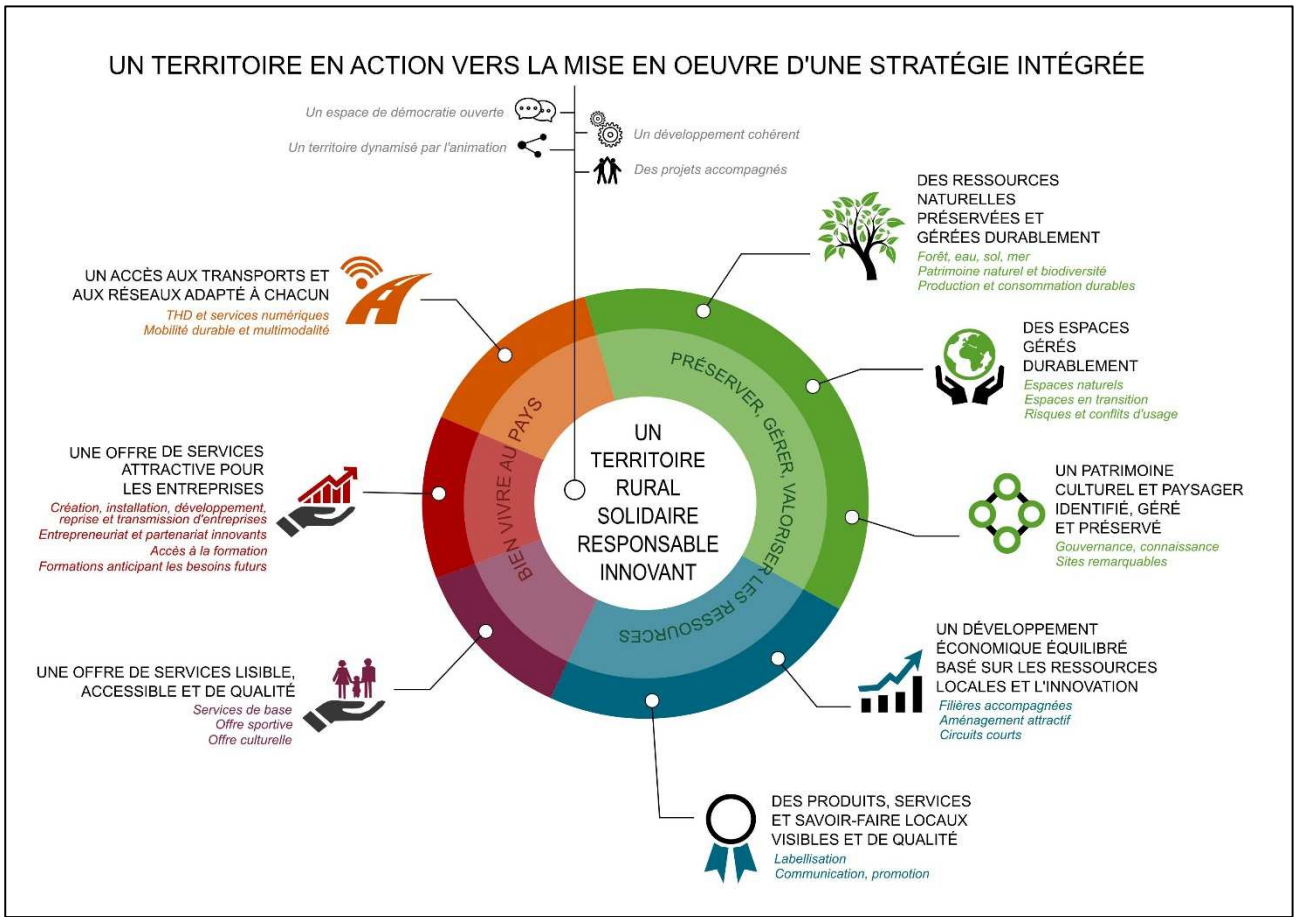

Figure 1 : Schéma de synthèse de la stratégie globale 2014-2020 du Pays Pyrénées-Méditerranée

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, dont le territoire est couvert à environ 60 % par de la forêt, a toujours pris en compte les enjeux forestiers dans sa stratégie comme levier de développement et de valorisation du territoire. C'est pourquoi le Pays a élaboré et animé **deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) issues d'une volonté politique locale** (cf. Figure 2) : la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères (validée en 2004 et révisée en 2009) et la CFT du Vallespir (validée en 2009), et ce dès la création de l'outil CFT par la loi d'orientation forestière de 2001. D'une durée de six ans, ces deux Chartes Forestières de Territoire arrivaient en fin de programmation en 2014 et ont fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative avec la participation des acteurs publics et privés associés à la démarche.

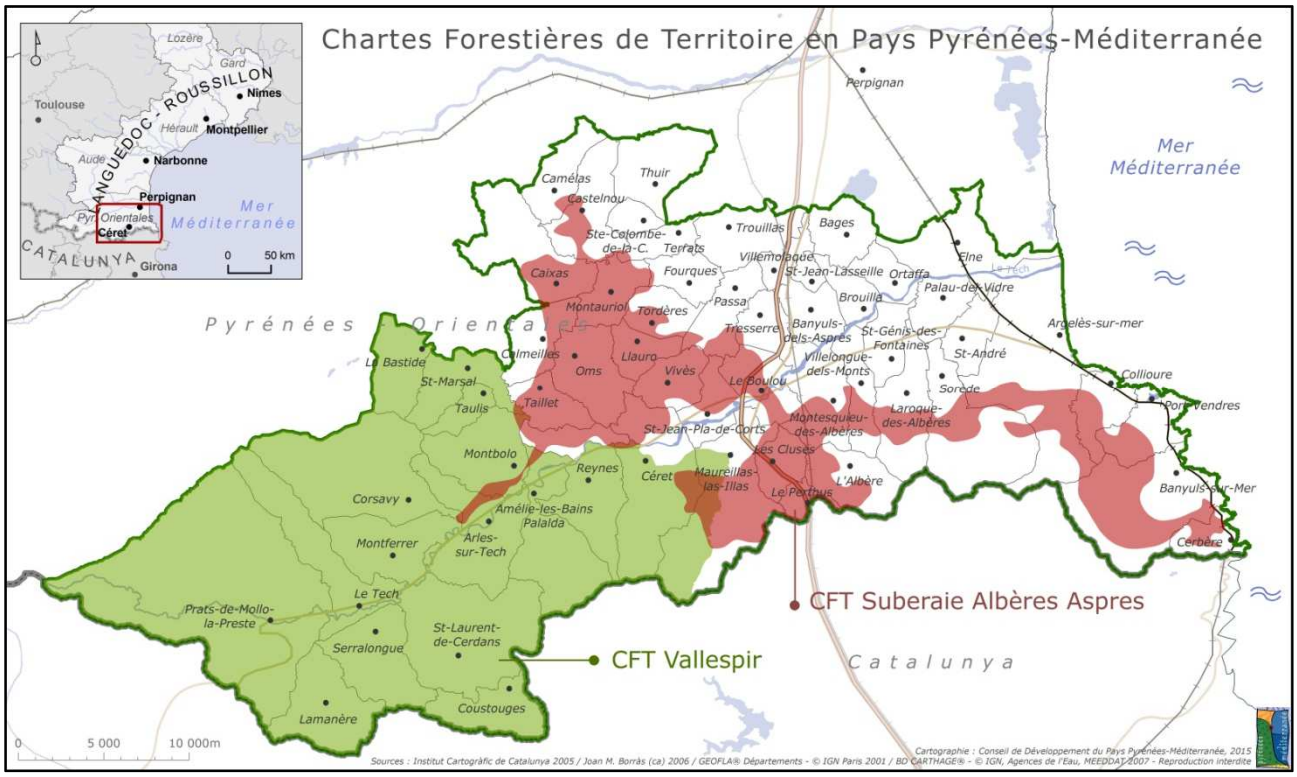

Figure 2 : Carte des périmètres des deux Chartes Forestières de Territoire historiques du Pays Pyrénées-Méditerranée

De nombreux éléments ressortent de **l'évaluation des deux Chartes Forestières de Territoire** considérées comme « historiques » (cf. rapport de synthèse de l'évaluation en annexe 1 pour plus de détails). Ainsi, ce sont **près de 2,6 millions d'euros qui ont été investis** sur le territoire sur la période 2009/2014 en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Au total, 41 actions ont été mises en œuvre par divers porteurs de projets publics et privés avec l'appui de subventions publiques. Ces résultats quantitatifs démontrent une réelle dynamique sur la thématique. En complément, l'évaluation qualitative fait ressortir **un bilan positif et une plus-value des deux Chartes Forestières** de Territoire historiques. Les acteurs interrogés, membres du comité de pilotage CFT, s'accordent à dire que les résultats sont satisfaisants mais qu'il reste **encore beaucoup d'actions à renforcer ou à développer** pour tendre vers plus d'opérationnalité. Un volet prospectif a permis d'identifier des pistes de travail ainsi que des points de vigilance et d'amélioration pour renforcer les dynamiques en place et investir de nouvelles thématiques.

En parallèle de ce processus d'évaluation conduit sur la période 2014/2015, l'évolution de la politique territoriale forestière s'organisait déjà avec **la volonté affichée des acteurs locaux de poursuivre** la dynamique et de s'adapter au contexte actuel et aux nouveaux enjeux du territoire. Les élus référents sur la thématique forestière soulignaient les besoins de mutualiser les moyens et de travailler à plus large échelle pour être plus visible, notamment dans le cadre de la mobilisation de fonds européens.

Ainsi, le comité de pilotage des CFT de février 2015 a validé la proposition de faire évoluer les deux Chartes Forestières de Territoire en **une seule CFT à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée** à condition de bien garder les spécificités des CFT historiques (cf. compte-rendu de réunion en annexe 2). Cette décision s'appuie sur différents éléments : les résultats de l'évaluation, le mode de fonctionnement actuel basé sur une gouvernance unique, la réalisation de certaines actions d'ores et déjà à l'échelle du Pays pour plus de cohérence, l'apparition de nouveaux enjeux forestiers en dehors des périmètres historiques ainsi que sur la nécessité de mutualiser les moyens et de rendre visible le territoire, notamment auprès des divers financeurs. C'est pourquoi le périmètre de la nouvelle génération de Charte Forestière de Territoire, intitulée « CFT Pyrénées-Méditerranée », fusionne les périmètres des deux CFT historiques et s'élargit pour englober la totalité du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 3).

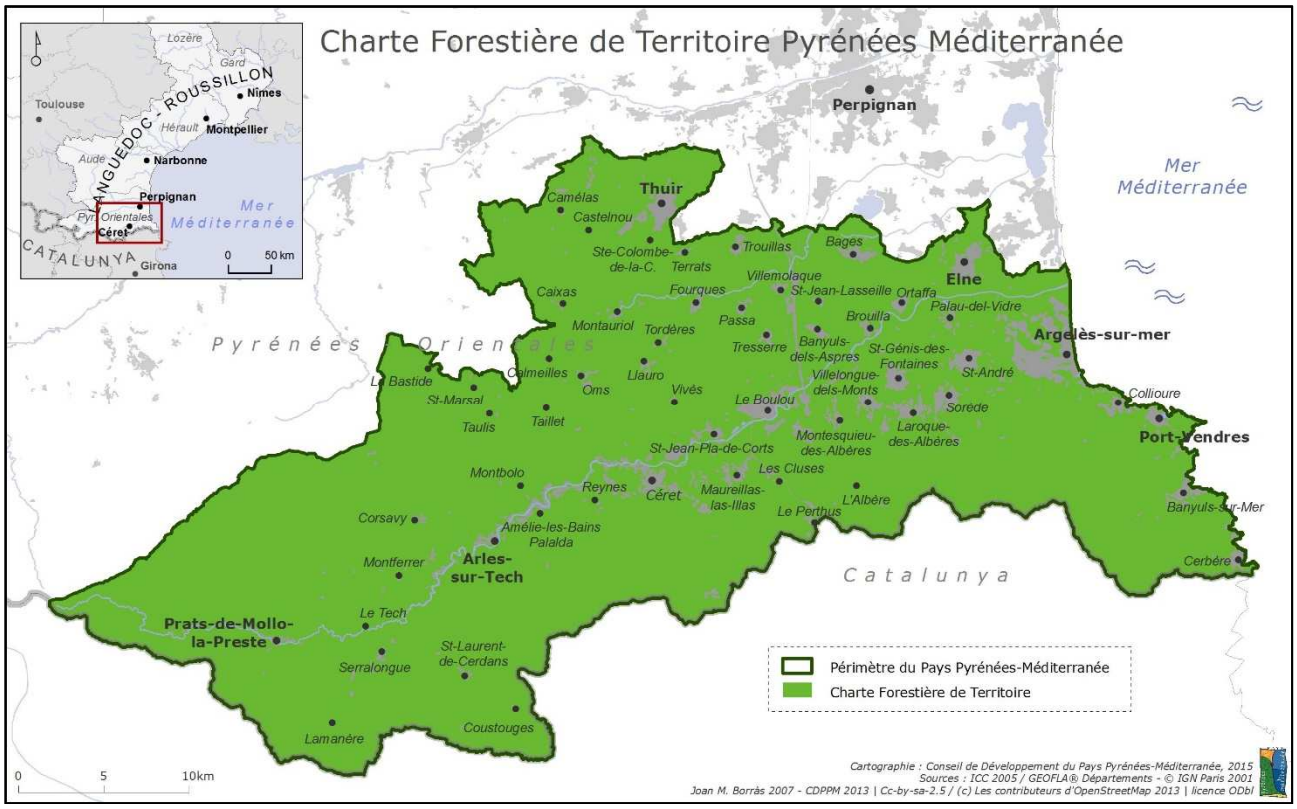

Figure 3 : Carte du périmètre de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Un **travail d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée**, porté par le Pays Pyrénées-Méditerranée, a alors débuté au printemps 2015 jusqu'au printemps 2016. La révision du diagnostic forestier a tout d'abord été réalisée par capitalisation, analyse et synthèse des données, permettant de faire ressortir les enjeux du territoire. Par la suite, les objectifs de la stratégie territoriale forestière et un programme d'actions ont été définis collectivement, tout en intégrant des indicateurs d'évaluation afin de pouvoir faire le bilan de la Charte Forestière de Territoire.

L'ensemble de la démarche a été mené en **concertation avec les acteurs du territoire** (élus et techniciens de collectivités, institutions, organismes forestiers, structures touristiques ou d'activité de pleine nature, acteurs environnementalistes, associations citoyennes, entreprises, etc.), et ce au travers du comité de pilotage, du comité d'élus référents « Forêt » et du comité technique (cf. liste des membres des différents comités en annexe 3). Plusieurs réunions ont été animées pour permettre le suivi de chaque étape de la révision ainsi qu'amender et valider les divers documents (cf. compte-rendu de réunion en annexe 2). Des ateliers de travail ont également été organisés pour aborder plus spécifiquement certains points (définition des objectifs de la Charte Forestière de Territoire en juillet 2015 et élaboration du programme d'actions en mars 2016). Enfin, les citoyens du territoire ont été invités à exprimer leurs avis sur la question de la gestion durable des forêts. Un atelier participatif organisé en 2013, une enquête réalisée en 2014, ainsi que des conférences-débats et des boîtes à idées proposées lors des manifestations « A la découverte des forêts catalanes » de mars 2014 et mars 2015 ont permis d'offrir des espaces d'expression et d'échanges aux citoyens du territoire sur le thème de la forêt.

Le présent document constitue le Rapport stratégique de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et est accompagné d'un deuxième tome composé des annexes de la CFT. Un document synthétique de la CFT Pyrénées-Méditerranée est également disponible (tome 0).

I. La forêt, un élément constitutif et identitaire du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée…

La forêt est un **élément constitutif et identitaire** du territoire de par son omniprésence et ses rôles sociaux, environnementaux et économiques. Elle est un **levier de développement durable** du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée. C'est pourquoi les acteurs locaux ont choisi de s'engager depuis plus de dix ans dans la démarche « Charte Forestière de Territoire ». La présente partie a pour objet de faire une présentation générale du territoire, de ses forêts et de la vision qu'en ont les acteurs locaux.

I.1 - La présentation générale du territoire

I.1/a - Situation administrative et abiotique du territoire de la Charte Forestière

La Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée est située dans la région du Languedoc-Roussillon au sud du département des Pyrénées-Orientales, jouxtant la frontière espagnole sur plus de 120 km (cf. Figure 4). Le périmètre recouvre les **58 communes et les 4 communautés de communes** qui composent le Pays Pyrénées-Méditerranée (cf. liste des collectivités locales en annexe 4), représentant une population de **103 347 habitants** d'après le recensement INSEE de 2012 ainsi qu'**une surface de 1 172 km²**. Le territoire, situé sur la vallée du Tech (fleuve se jetant dans la Méditerranée), s'étend de la montagne à la mer et comprend différents massifs forestiers (le massif du Vallespir, le massif des Albères et le massif des Aspres) ainsi que des zones de piémonts, une partie de la plaine du Roussillon et une bordure littorale.

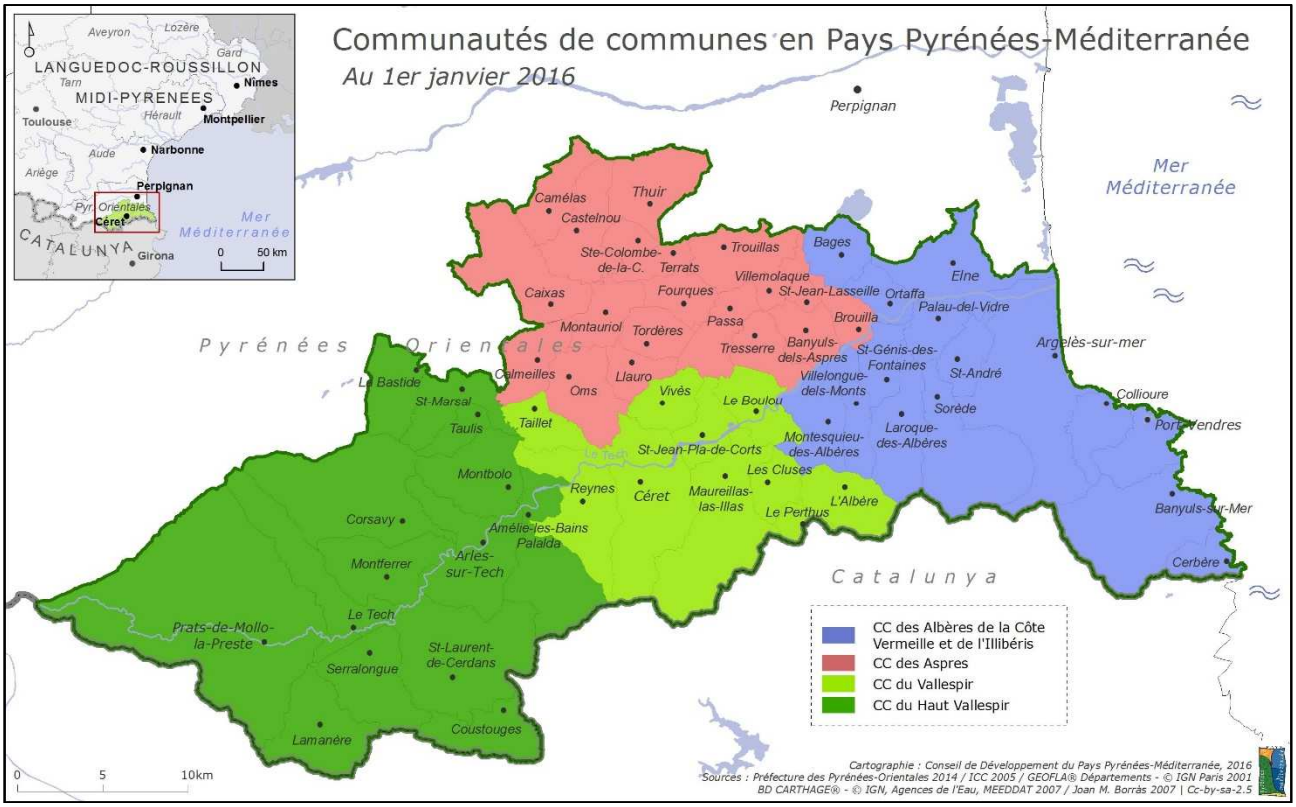

Figure 4 : Carte des communes et communautés de communes composant le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

❖ Un climat majoritairement méditerranéen flirtant avec des influences montagnardes

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée est majoritairement soumis à un **climat méditerranéen**, au vent de nord-ouest (« tramontane ») et au vent de sud-est (« marin »). La température moyenne annuelle se situe entre 9 et 16 °C. Les températures minimales et maximales atteintes sont respectivement de -2 °C et de + 37 °C. La pluviosité annuelle est en moyenne de 500 mm sur la Plaine du Roussillon (une des plus faibles de France) et de 1 200 mm sur les massifs des Albères et du Vallespir. La **répartition des précipitations est irrégulière** et souvent violente. Ainsi, d'après le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (CRPF, 2001), la saison automnale est la plus touchée par ces forts pics de précipitation (environ 30% du total annuel) augmentant le risque d'inondation.

Plus particulièrement en Vallespir, le climat est un mélange entre un climat méditerranéen à l'est et un climat montagnard caractéristique à l'ouest. Ainsi, le climat méditerranéen s'étend jusqu'à Amélie-les-Bains et remonte sur les soulanes*. Puis, un climat de transition se poursuit jusqu'à Prats-de-Mollo pour se transformer à l'ouest de ce village en un climat montagnard, sec et froid en hiver et pluvieux en été par l'apport de masses d'air méditerranéennes. En tant que région de montagne, on retrouve sur le massif du Vallespir comme sur les massifs des Albères et des Aspres, le phénomène d'opposition entre les versants au soleil et les versants à l'ombre, opposition qui se traduit par une différence dans la longueur de l'insolation et dans l'angle d'incidence des rayons solaires. De plus, la présence de montagnes encadrant le Vallespir diminue la violence des vents. Ce caractère est d'autant plus marqué que l'altitude des versants s'élève. Enfin, les conséquences de l'altitude sur les composantes climatiques sont nombreuses : variation temporelle et spatiale de la pluviométrie et présence ou non de précipitations neigeuses. Le Vallespir est la région la plus arrosée du département. L'importance des précipitations s'explique par l'orientation particulière de la vallée et par la présence du massif du Canigou. En effet, il arrête les circulations atmosphériques portées par la marinade, vent de secteur sud-est/nord-ouest. En contrepartie, il protège la vallée de la tramontane, sauf en haut de versant et sur les crêtes.

❖ Un relief marqué et accompagné d'un réseau hydrographique maillant le territoire

Le relief est très variable sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée allant du niveau de la mer jusqu'au massif du Canigou atteignant 2 800 mètres d'altitude, en passant par la plaine du Roussillon et les nombreuses vallées du bassin versant* du Tech (cf. Figure 5).

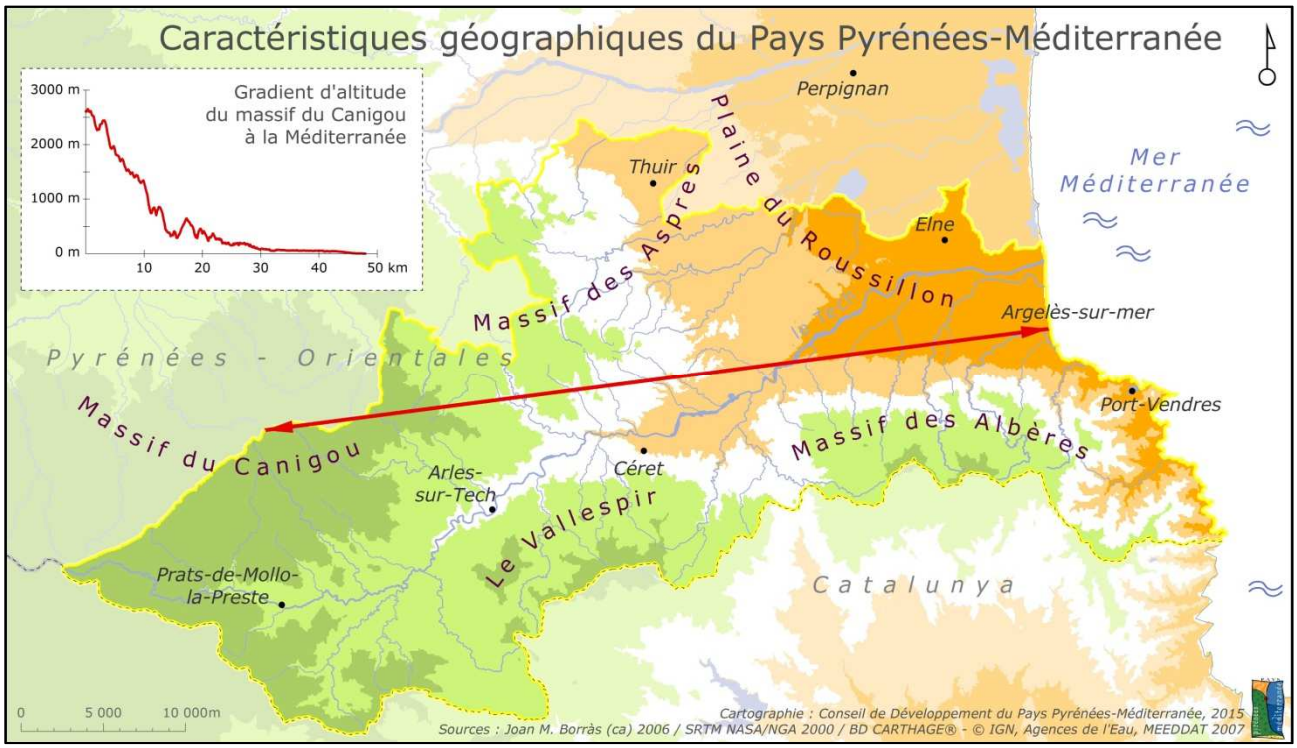

Figure 5 : Carte du relief et du réseau hydrographique du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Le bassin versant du Tech au **relief très prononcé** induit des risques importants en termes d'inondation et d'érosion avec des évènements passés qui ont marqué le territoire. La présence de fortes pentes sur les massifs forestiers ne laisse à l'urbanisation que certains secteurs tels que les franges littorales, la plaine du Roussillon et les fonds de vallées.

De par son relief conduisant à des variabilités en termes d'altitude et d'exposition des versants ainsi que de par son réseau hydrographique, le territoire regorge de richesses naturelles et présente un patrimoine naturel et un étagement de la végétation diversifiés.

Plus précisément, voici quelques éléments issus du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (CRPF, 2001) présentant les caractéristiques de chacun des trois massifs forestiers composant la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.

Le **massif des Albères** a pour particularité une rapide variation d'altitude puisqu'on passe en cinq kilomètres seulement du niveau de la mer à Banyuls-sur-Mer à 1 256 mètres au pic du Néoulous (point culminant des Albères). Le massif se présente comme un vaste versant exposé globalement au nord, à l'exception de la partie orientale qui descend vers la Méditerranée. Il est entaillé de ravins profonds descendant du sud vers le nord donnant des versants exposés plutôt à l'est et à l'ouest. Les roches y sont très variées : le massif se compose de schistes* dans toute la partie orientale (à l'est d'une ligne reliant Argelès-sur-Mer au pic de Sailfort), ainsi que de gneiss*, de micaschistes* et de granites dans la partie centrale. Les nombreux cours d'eau qui prennent naissance au voisinage de la crête dans les parties centrales et occidentales vont se jeter dans le Tech entre le Boulou et Argelès-sur-Mer. Dans la partie orientale, ils s'écoulent vers l'est pour se jeter directement dans la Méditerranée. Ces ruisseaux et rivières ont des débits très irréguliers, toujours liés aux précipitations. Ils peuvent rapidement grossir et provoquer des inondations dans les zones basses situées en aval.

Le **massif des Aspres** s'étend de 100 mètres d'altitude à 1 347 mètres à la chapelle Sainte-Anne, point culminant en bordure du Conflent. L'altitude s'élève progressivement de l'est vers l'ouest et du nord au sud. Le massif se présente comme une série de crêtes parallèles et de croupes* formées de schistes et micaschistes, surplombant des versants aux pentes généralement fortes. Les vallées ont globalement une orientation nord-ouest/sud-est. Les versants sont entaillés de ruisseaux temporaires au régime torrentiel, souvent à sec durant la période estivale.

Le **massif du Vallespir** est une vallée encaissée, orientée globalement sud-ouest, et constitue le haut bassin versant du Tech. A partir de Céret, la route doit suivre le Tech entre des versants abrupts qui se resserrent souvent en gorge étroite. La vallée s'élargit peu à peu à partir de Prats-de-Mollo dans les micaschistes tendres avant de s'enfoncer à nouveau au pied des hauts versants de granite et de gneiss. Témoins d'une histoire géologique mouvementée, les versants sont profondément entaillés par de nombreux torrents qui profitent souvent d'anciennes failles. Les pentes sont très fortes, sauf en altitude où des replats se forment (Prats-de-Mollo, Saint-Laurent-de-Cerdans) permettant une ouverture du paysage. La profonde incision de la vallée du Tech structure le Vallespir en deux grands sous-ensembles : d'une part, le versant de la rive gauche, assez abrupt, qui correspond au versant sud de la chaîne Canigou-Carança et d'autre part, le versant de la rive droite composé à son tour de deux parties bien différenciées : le massif du Roc de France très escarpé à l'est et la rive droite du haut Vallespir aux formes généralement plus émoussées. Les altitudes sont comprises entre 160 mètres (Le Pont de Reynès) et 2 731 mètres (Puig des Tres Vents). Le Vallespir offre ainsi un fort contraste entre la montagne du Canigou et la vallée.

- **Des roches et des sols aux caractéristiques diverses impactant la répartition des essences**

La répartition actuelle des roches sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée est liée aux mouvements tectoniques qui ont formé au cours des âges les reliefs d'aujourd'hui (cf. Figure 6). La nature des roches a une grande importance dans la répartition des essences forestières par son influence sur la qualité des sols et par le fait que certaines espèces poussent seulement sur certaines roches (acides ou calcaires). L'histoire géologique mouvementée du territoire aboutit à une répartition des roches relativement compliquée, proposée de manière simplifiée sur la carte ci-après.

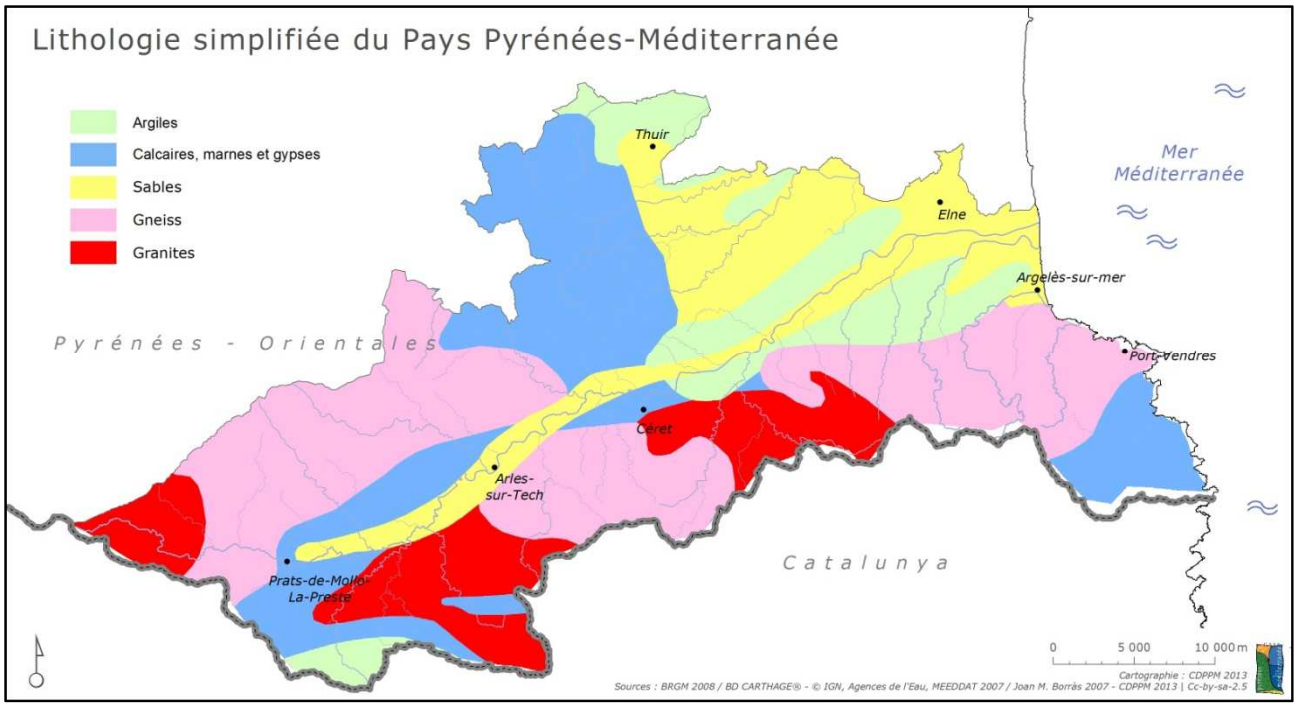

Figure 6 : Carte simplifiée de la nature des sols du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

La répartition actuelle des sols du territoire résulte à la fois de la diversité géologique, des conditions climatiques passées et actuelles, du relief ainsi que des activités humaines. Divers sols sont présents à l'échelle de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 7).

Régions forestières	Evolution géologique	Composition des roches	Caractéristiques et qualité des sols
La Plaine du Roussillon	Fin ère tertiaire : Dépression comblée par des dépôts d'argile et de sable + Début ère quaternaire à nos jours : dépôts alluvionnaires	Argiles, sables, alluvions*	Sols sablo-argileux* poreux de dépôts lacustres anciens + Sols sablo-limoneux profonds et fertiles d'alluvions récentes + Présence de remontées salines
Les Albères et la Côte rocheuse	Sols peu évolués	Roches variées : Schistes (à l'est), Gneiss, micaschistes et granites (en partie centrale), Alluvions anciennes (au nord)	Fertilité liée à la nature des roches et à la topographie. Sols limono-sableux*, sableux, sablo-limoneux*, parfois superficiels et impénétrables.
Les Aspres	Sols peu évolués	Roches variées : Schistes et micaschistes (gneiss, granites, schistes du Pliocène* et calcaire de la fin de l'ère tertiaire au sud-est et nord-est)	Fertilité liée à la nature des roches et à la topographie. Présence de schistes et micashistes => Sols limono-sableux et argileux en versant nord (sols profond et frais), et des sols superciels et impénétrables en versant sud
Le Vallespir	Sols peu évolués	Roches variées : Granite sur le massif de Fonfrède, Micaschistes dans la vallée du Tech, Gneiss sur le Roc de France et le Canigou, Calcaire en massifs schisteux, Alluvions en fond de vallée, Grès et marnes* en bassins sédimentaires (Amélie-Les-Bains, Coustouges et Lamanère)	Fertilité liée à la nature des roches et à la topographie. Sols sableux, limono-sableux, sablo-limoneux, et calcaires superficiels.

Figure 7 : Tableau de synthèse des données géologiques et pédologiques issues du tome 2 du SRGS (CRPF, 2001)

Des sols calcaires de profondeur très variable se retrouvent dans la Plaine du Roussillon et la vallée du Tech. Les piémonts et le bas des montagnes (fonds de vallées, combes) sont composés de sols profonds et riches alors que les sols deviennent plus superficiels et présentent une qualité moindre sur les versants. Cependant, les conditions climatiques peuvent provoquer une libération des éléments minéraux dans les sols de moindre qualité devenant alors très favorables à la production forestière. Il est à souligner que les sols ont une importance majeure dans la répartition et la possibilité de croissance des essences forestières.

I.1/b - Evolution démographique et attractivité du territoire de la Charte Forestière

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, le recensement de la population réalisé par l'INSEE dénombre un total de 103 347 habitants en 2012. Le territoire connaît depuis des dizaines d'années **une croissance démographique forte et régulière mais inégalement répartie dans l'espace** (cf. Figure 8 et Figure 9). Entre 1962 et 2006 (soit moins d'un demi-siècle), la population a augmenté de plus de 60% et en 2009, le Pays Pyrénées-Méditerranée représentait 25% de la population départementale.

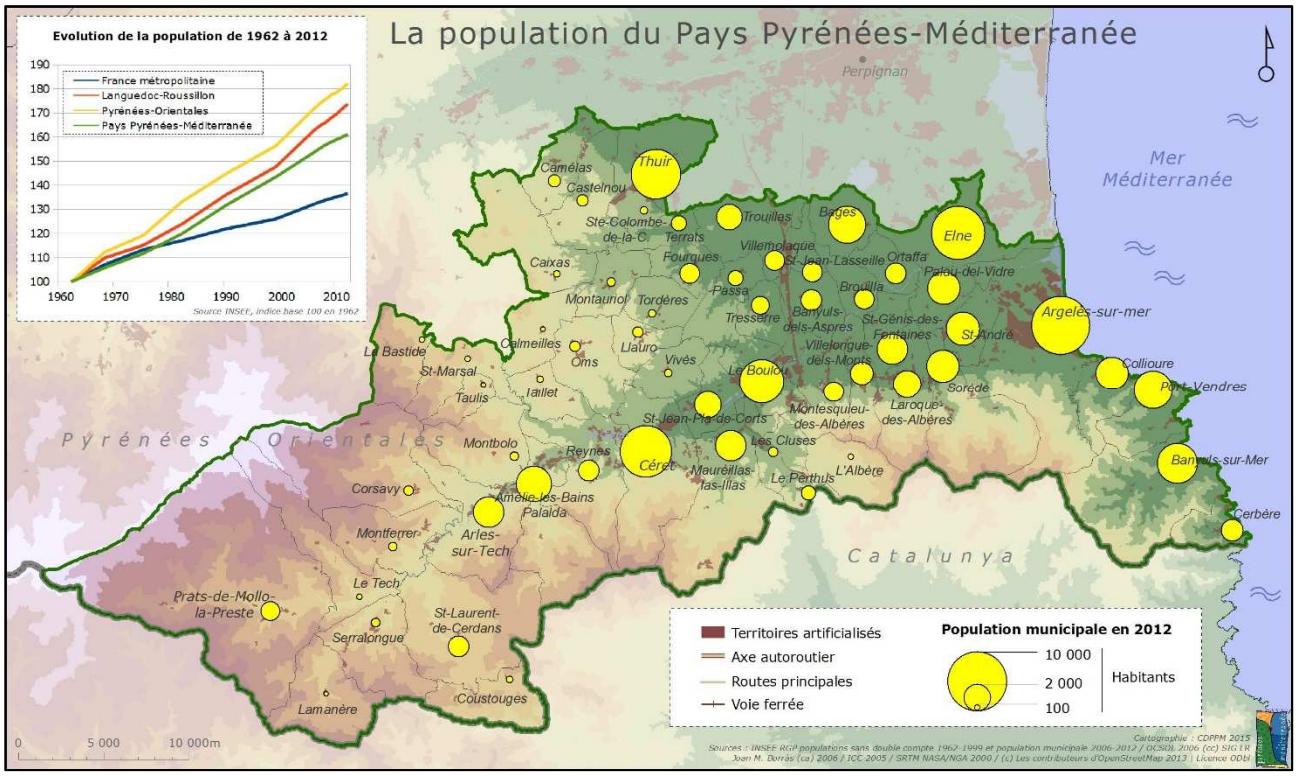

Figure 8 : Carte de répartition et d'évolution de la population sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

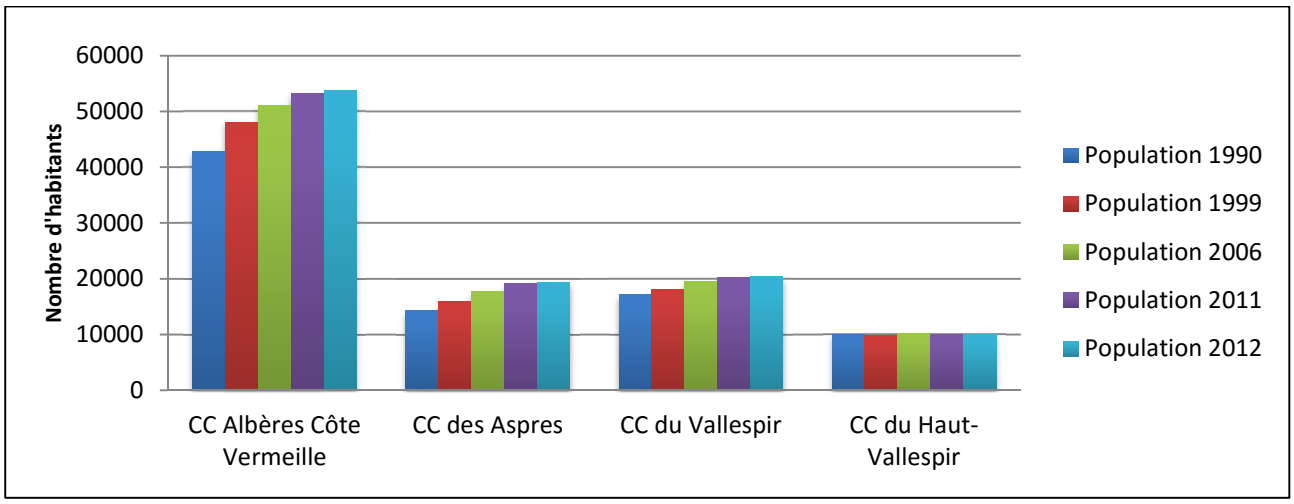

Figure 9 : Evolution démographique par Communauté de communes du territoire de la CFT (données INSEE)

Le dynamisme démographique du territoire repose exclusivement sur les flux migratoires, son solde naturel étant négatif de manière récurrente. Sa croissance démographique repose donc sur l'attractivité du territoire et non sur sa jeunesse. Plus précisément par secteur géographique et d'après les données brutes de l'INSEE, la croissance est exponentielle dans les bassins de vie d'Argelès-sur-Mer, de Thuir ou d'Elne. Elle reste limitée sur certains bassins tels qu'Amélie-les-Bains, voire régressive sur les bassins d'Arles-sur-Tech, de Banyuls-sur-Mer ou encore de Port-Vendres cumulant des problématiques d'accessibilité, de disponibilité foncière et d'effritement des filières d'emploi traditionnelles.

Entre 2005 et 2009, le Pays a gagné environ 3 500 habitants captant ainsi 17% de la croissance départementale, les flux les plus dynamiques concernant l'agglomération perpignanaise. L'étude de ces flux sur cette courte période renforce globalement les tendances observées depuis plusieurs décennies. C'est essentiellement la partie nord du Pays (secteur de Thuir) ainsi que les bassins de vie d'Argelès-sur-Mer et de Sorède qui ont le plus bénéficié de la croissance démographique en raison de leur proximité avec l'aire urbaine perpignanaise notamment, mais également de par l'attractivité du littoral. Ainsi, si la croissance démographique est globalement dynamique, on distingue deux types de secteurs sur le territoire. Il y a d'une part, des secteurs prisés soumis à une forte pression où les gains démographiques sont supérieurs à 1% par an tels que les Aspres (+1,4%), le bassin d'Argelès (+1,6%) et les Albères (+1,8%) et, d'autre part, des secteurs de déclin démographique tels que les bassins d'Arles-sur-Tech/Prats-de-Mollo, de Céret et de la Côte Vermeille où le ralentissement de la croissance se confirme lorsqu'elle n'est pas négative.

Le territoire est l'objet d'un héliotropisme* évident alors que le taux de chômage y est très élevé. A l'échelle des Pyrénées-Orientales, le **taux de chômage est de 15,9%** en 2015 contre une moyenne en France d'environ 10%. De plus, cette problématique de l'emploi a tendance à s'accentuer avec une augmentation de 0,4% du taux de chômage en janvier 2015 par rapport à décembre 2014 (INSEE, 2015).

En termes de densité de population, la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille ainsi que celle du Vallespir présentent des densités supérieures à la moyenne du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée qui est de **89 habitants par km²** en 2011 (cf. Figure 10). La densité de population de la Communauté de communes des Aspres colle à la moyenne. Enfin, avec une faible densité de population s'élevant à 22 hab./km², la Communauté de communes du Haut-Vallespir est classée en Zone de Revitalisation Rurale depuis juillet 2014 car la densité y est inférieure à 31 hab./km², loin derrière la densité moyenne du territoire et du département des Pyrénées-Orientales (109,9 hab./km² en 2011).

Communauté de communes	Surface (km²)	Densité (habitant/km²)
CC Albères et Côte Vermeille	292	182
CC des Aspres	231	82
CC du Vallespir	184	110
CC du Haut-Vallespir	465	22
Ensemble du territoire de la CFT	**1172**	**89**

Figure 10 : Tableau des densités de population par Communauté de communes du territoire

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée comme à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, les classes d'âge les plus représentées sont celles des actifs âgés de 35 à 44 ans et de 45 à 60 ans ainsi que des retraités, entraînant un **déséquilibre dans la pyramide des âges** (INSEE, 2010). Les personnes à la retraite sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à venir s'installer dans les Pyrénées-Orientales. De ce fait, les flux migratoires « entrant » accélèrent le vieillissement de la population du département avec une part des plus de 60 ans qui s'élèverait à près de 38% en 2040.

I.1/c - Occupation du sol et entités paysagères du territoire de la Charte Forestière

En termes d'occupation des sols, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée est très forestier puisqu'il est **couvert aux deux tiers par la forêt** (cf. Figure 11 et Figure 12), ce qui représente plus d'une fois et demie la proportion de zones forestières dans l'occupation du sol européen et plus de deux fois la proportion de zones forestières dans l'occupation du sol français (Corine Land Cover, 2006). Les terres agricoles et viticoles sont majoritairement situées sur la Plaine du Roussillon, sur la Côte Vermeille et en fonds de vallée, alors que les zones de pâturage se trouvent en bordure du Tech ou en altitude.

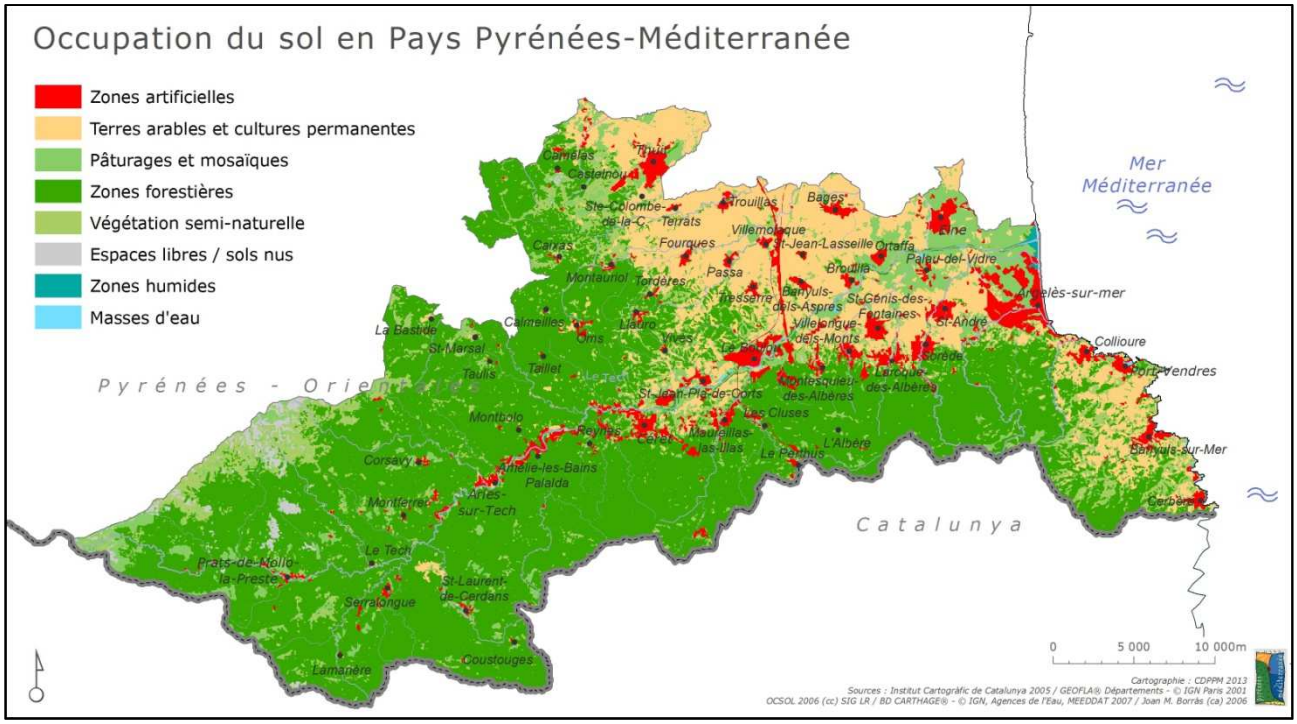

Figure 11 : Carte de l'occupation du sol sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

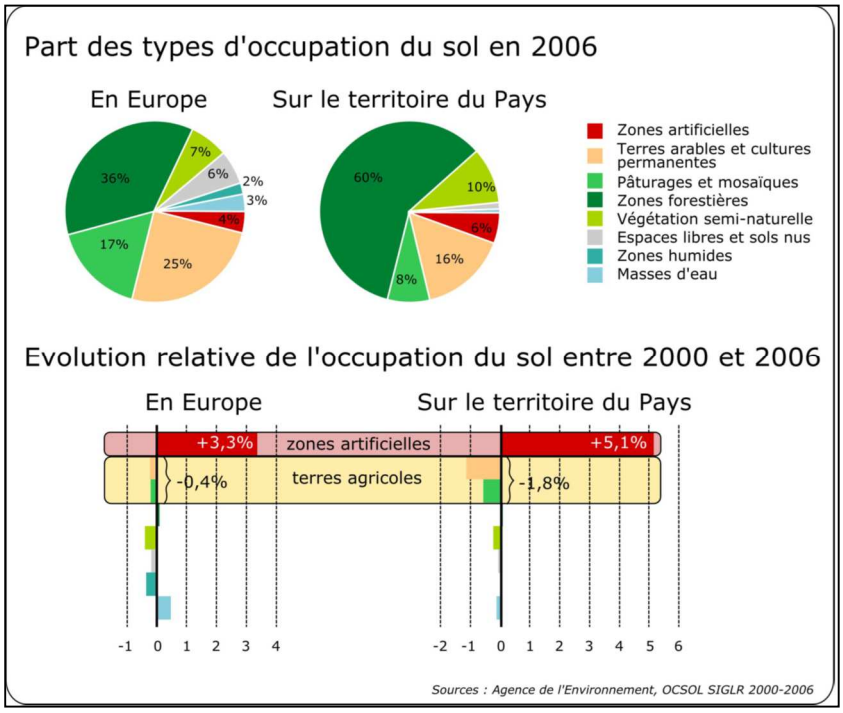

Figure 12 : Part et évolution des types d'occupation du sol sur le territoire

Par ailleurs, lorsque l'on observe l'évolution relative de l'occupation du sol entre 2000 et 2006, on constate que la **progression des zones artificialisées** (1,5 fois plus rapide qu'au niveau européen), au détriment des terres agricoles (la perte des terres agricoles est 4,5 fois plus rapide qu'au niveau européen), est une tendance forte de notre territoire (cf. Figure 12).

Le territoire bénéficie d'une **occupation des sols et d'un patrimoine paysager diversifiés** résultant de la contiguïté forte entre les espaces maritimes et montagnards, ainsi que des activités humaines.

❖ **Des entités paysagères nombreuses marquées par des activités diverses**

D'après le Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages du Pays Pyrénées-Méditerranée, le territoire est issu de la rencontre entre le massif Pyrénéen et la mer Méditerranée. Ainsi, le territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée bénéficie d'une **mosaïque de paysages** très contrastés. Afin de définir une échelle d'approche cohérente, neuf entités de paysage caractérisées par leur unité morphologique ont été distinguées (cf. Figure 13).

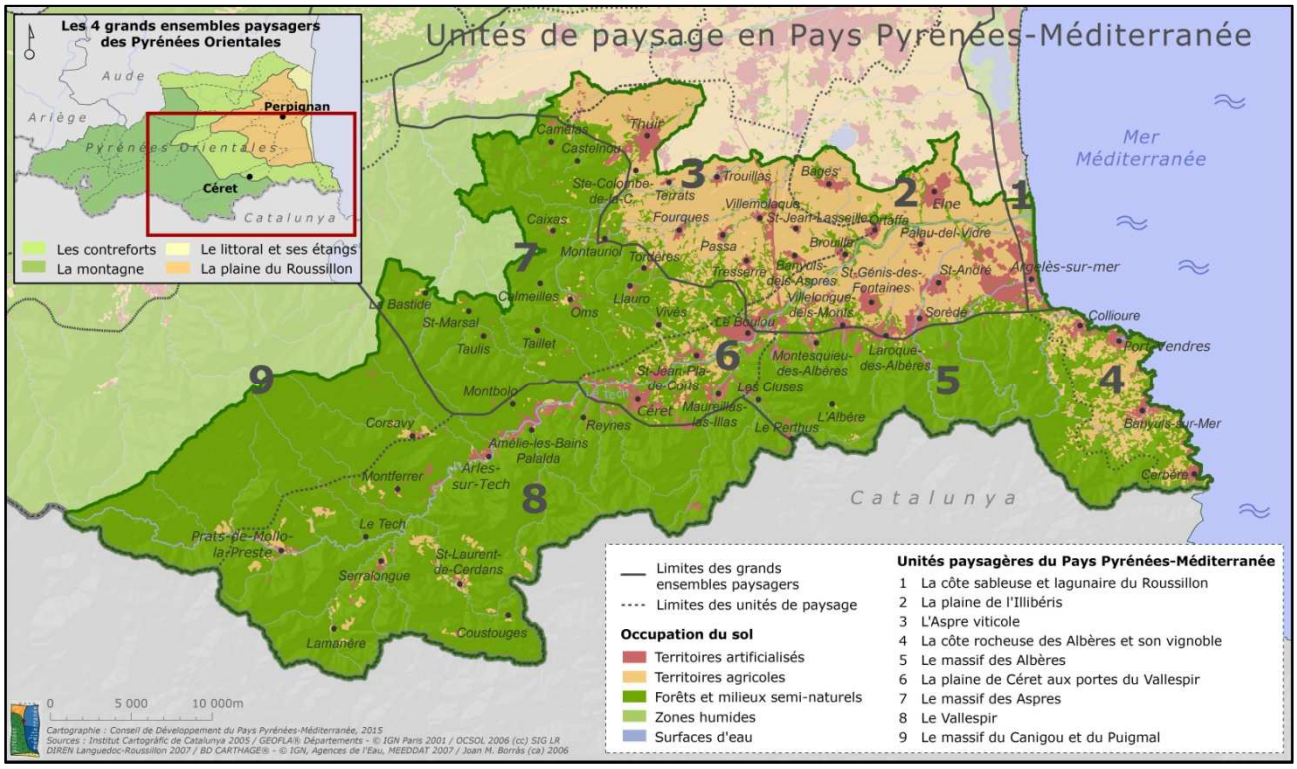

Figure 13 : Carte des unités de paysage sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Dans la Plaine et sur le Littoral (unités n°1 et 2), l'occupation du sol est mixte. Plusieurs activités agricoles peuvent être observées : le maraîchage en pleine terre et sous serre, l'arboriculture, la viticulture et l'élevage. L'élevage est principalement situé dans les prairies humides avec un bocage arborescent alors que les vignes occupent les versants entrecoupés de ravins boisés de chênes verts et de chêne-liège. La trame urbaine et viaire se distingue par son implantation traditionnelle des villages et mas sur les buttes (cf. Figure 14 - Illustration n°1), ainsi que sur le contour des dépressions fermées et les coteaux du Tech. Le développement des villes est important et rattaché au grand axe de circulation nord-sud (D114) et à la voie ferrée. D'autres villages se développent le long des routes secondaires est-ouest. Enfin, Argelès-sur-Mer constitue une cité balnéaire accueillant de très nombreux campings.

Sur la Côte Vermeille (unité n°4), le schiste constitue un socle dont la couleur brune est omniprésente car les conditions climatiques extrêmes induisent un faible couvert végétal. Quelques bosquets de chênes-lièges, de chênes verts et quelques massifs plantés de résineux sont présents. Les vignobles des crus Banyuls et Collioure sont structurés par des terrasses et agouilles* en pierre sèche qui architecturent les versants. L'implantation urbaine est traditionnelle avec des villages dans les anses, à l'embouchure des petits fleuves côtiers, et avec des hameaux importants le long des vallées (cf. Figure 14 - Illustration n°2). Le développement de l'habitat est relativement contraint par la Loi Littoral. Des éléments denses marquent le front de mer, on aperçoit des résidences pavillonnaires au second plan et peu de mitage* bâti. Le patrimoine militaire est important sur ce secteur, souvent positionné en crêtes et marquant les horizons. Les éléments industriels et ferroviaires sont également notables.

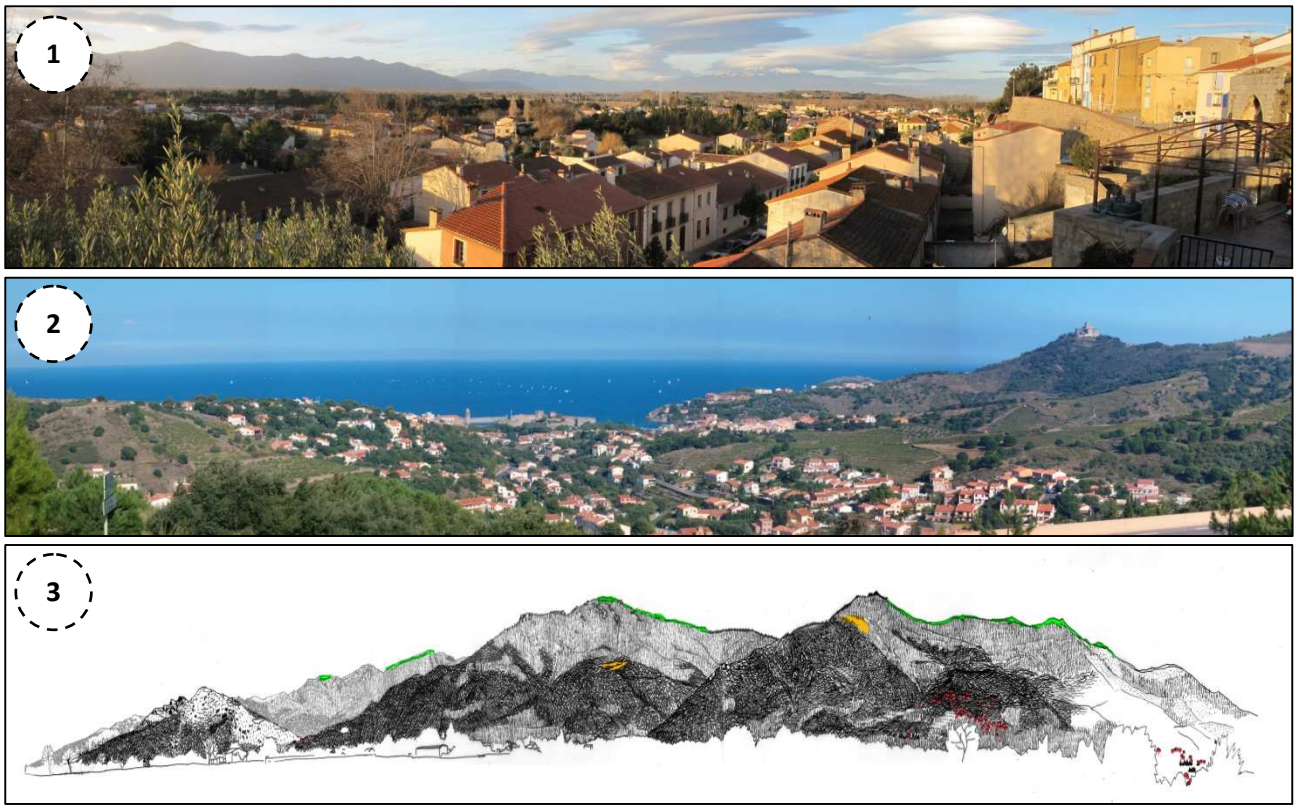

Figure 14 : Photographies et dessins illustrant les différentes entités paysagères du territoire (STHP, 2012)

Dans Les Albères (unité n°5), l'ancienne déprise du vignoble marque le piémont. Les friches sont omniprésentes, certaines ont déjà évolué en bosquets. Les pâtures ponctuelles et les vergers secs ont pris le relai de l'entretien de l'espace. Sur le massif, l'étagement altitudinal de la forêt se compose de chênes-lièges, de micocouliers et de chênes verts sur les contreforts puis de châtaigniers, de chênes pubescents et d'autres feuillus jusqu'à trouver des hêtres et des conifères sur les hauteurs (cf. Figure 14 - Illustration n°3). L'ouverture des estives, ainsi que des contreforts, est soumise à l'influence du climat méditerranéen. L'ensemble tend plutôt à se refermer. L'implantation urbaine est traditionnelle, les villages sont en promontoire sur le haut piémont. De nombreux mas sont présents sur la ligne de rupture de pente et disséminés sur les contreforts, rejoints dans les années 70 par des lotissements isolés. Le développement de l'urbanisation est très important de par l'étalement pavillonnaire et l'habitat diffus.

Le secteur de la porte du Vallespir (unité n°6) se compose de vergers, d'élevages et de vignes (cf. Figure 15 - Illustration n°4). L'enfrichement y est important et les piémonts autrefois cultivés sont désormais largement boisés. Sur le massif, l'étagement altitudinal de la forêt est composé d'une suberaie et de chênes verts sur les contreforts et les collines, puis d'une forêt intermédiaire de dominée par le châtaignier, et enfin une forêt de hêtres et de conifères sur les hauteurs. Les ouvertures sur les massifs sont rares, quelques clairières sont associées aux villages et aux principaux mas dans les zones collinaires et le long des vallées. L'implantation traditionnelle des villages se trouve en promontoire sur les coteaux du Tech et sur le contour de la plaine. Deux voies historiques desservent le secteur : la D115 et la D618. L'urbanisation est diffuse (extensions pavillonnaires, habitat dispersé, zones d'activités et infrastructures).

L'Aspre viticole (unité n°3) située dans la plaine alluviale est cultivée en vergers, maraîchage, élevage et vigne (cf. Figure 15 - Illustration n°5). Le cœur de l'Aspre viticole est très ouvert, entretenu par la monoculture de la vigne, et les boisements se cantonnent à de fins ravins et talus. Une déprise récente s'observe avec la présence de jeunes friches notamment autour des villages et le long des infrastructures. Vers l'ouest, le rapport espace ouvert et espace boisé s'inverse avec la présence de suberaies. L'implantation des villages est traditionnelle en promontoire. A l'exception de Thuir, les villes de l'Aspre viticole ont eu une croissance modérée relativement aux autres noyaux bâtis de la plaine. L'impact des trois grandes infrastructures (RN9, A9 et LGV) traversant le piémont du Nord au Sud est conséquent.

Le massif des Aspres (unité n°7) est formé de longues collines schisteuses aux croupes aplanies et versants abrupts (cf. Figure 15 - Illustration n°6). Au nord, la végétation est rase, formée de maquis et de garrigues avec trois massifs boisés isolés. L'un profite d'une situation abritée, les autres résultent de plantations de résineux. Au Sud, le taux de boisement est très important avec une succession progressive de suberaie, de chênaie verte puis de forêt caduque. Le dégradé végétal est plus rapide sur les hautes vallées avec quelques rares châtaigniers puis une hêtraie en altitude. Une fermeture des principales crêtes qui se déploient depuis le pic de l'Estelle est en cours. Un recul du nombre des clairières agricoles est à noter. Cependant, le maintien ponctuel d'ouvertures en partie basse est réalisé par la gestion DFCI. L'implantation traditionnelle des villages est variée : le long des vallées qui pénètrent le massif, en rebord des hautes planes, ou encore en contrebas des crêtes secondaires. De nombreux mas sont présents ainsi que des hameaux, chapelles et une forme traditionnelle de bâti dispersé.

Figure 15 : Suite des photographies et dessins illustrant les différentes entités paysagères du territoire (STHP, 2012)

Le secteur du Vallespir et du Haut-Vallespir (unités n°8 et 9) est une entité très boisée, en partie replantée pour la restauration des terrains de montagne. Des chênaies vertes se développent dans les zones les plus abritées. Des forêts caduques (frêne, chêne pubescent) sont au cœur de l'entité, avec une prépondérance des châtaigneraies sur la moitié sud du territoire. Des hêtraies et des résineux se retrouvent sur les hauteurs (cf. Figure 15 - Illustration n°7). Il y a une rétractation des espaces maintenus ouverts par l'élevage (crêtes secondaires et hautes plaines). Quelques clairières importantes sont présentes en fond de vallée ou sur les replats. Les principaux pôles urbains sont en fond de vallée avec le continuum bâti de la moyenne vallée du Tech allant de Céret à Arles-sur-Tech. Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-de-cerdans sont deux bourgs importants et il existe de nombreux mas et hameaux. La forme d'habitat est traditionnelle et dispersée mais aussi plus contemporaine et diffuse le long des principales routes.

❖ **Un territoire marqué par l'agriculture et la forêt**

Au-delà de l'urbanisation et des infrastructures structurelles, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée est **marqué par les activités agricoles en présence ainsi que par la forêt**. Les éléments qui suivent ont pour objet de dresser un portrait très synthétique de ces deux marqueurs identitaires.

Concernant l'agriculture, les surfaces agricoles du territoire sont principalement conduites en viticulture, notamment sur la Côte Vermeille et les Aspres. Viennent ensuite la polyculture et le polyélevage présents sur l'ensemble du Vallespir avec également la production de fruits et autres cultures permanentes. Le **nombre d'exploitations agricoles est à la baisse** avec une diminution de 37% du nombre d'exploitations et un recul de 12% de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2010 (cf. Figure 16).

Le Pays Pyrénées-Méditerranée fait partie des territoires dont les variations à la baisse sont les plus fortes en Languedoc-Roussillon. Ces diminutions touchent en particulier la viticulture, les cultures fruitières et à un degré moindre le maraîchage. Néanmoins, la diversité des productions agricoles reste une caractéristique du territoire.

Désignation de la Communauté de communes	Nombre d'exploitations agricoles			Surface Agricole Utile (ha)		
	2000	2010	Evolution	2000	2010	Evolution
CC Albères et Côte Vermeille	1 325	875	- 34%	7 832	6 579	- 16%
CC des Aspres	523	336	- 36%	8 933	6 609	- 26%
CC du Vallespir	337	188	- 44%	2 679	3 325	+ 24%
CC du Haut-Vallespir	120	64	- 47%	6 032	5 864	- 3%
Ensemble du territoire de la CFT	**2 305**	**1 463**	**- 37%**	**25 476**	**22 382**	**- 12%**

Figure 16 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU entre 2000 et 2010 sur le territoire (données Agreste)

D'après le guide pour l'élaboration des documents communaux d'urbanisme dans les Pyrénées-Orientales (AURCA, 2008), l'élevage est la principale activité du territoire de par la surface des terres mises en valeur. Il assure un **rôle important dans l'ouverture et la qualité des paysages** ainsi que dans la prévention des incendies. Les éleveurs sont donc des partenaires importants des politiques de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et d'entretien des milieux naturels. Mais pour perdurer et se développer, l'élevage nécessite une ressource fourragère suffisante pour couvrir les besoins des troupeaux durant la stabulation* hivernale et les éleveurs tout comme les agriculteurs ayant d'autres productions ont souvent des difficultés à se procurer de nouvelles terres. Il existe de plus une problématique liée aux bovins errants sur le massif transfrontalier impactant l'activité pastorale (concurrence alimentaire des troupeaux, secteurs surpâturés empêchant la régénération forestière, risque sanitaire et mise en danger des citoyens, etc.).

Les zones agricoles sont situées en majorité à proximité des villes et villages et sont soumises à deux pressions d'intensité variable selon les secteurs du territoire. La première pression concerne **l'urbanisation des terres agricoles** car la croissance démographique pousse à l'extension des zones urbaines et au développement de nouvelles infrastructures au détriment des zones agricoles. Une spéculation foncière se met en place, les propriétaires espérant pouvoir vendre au prix fort leurs parcelles comme terrain constructible alors qu'elles ont aujourd'hui une vocation agricole. Dans la plaine du Roussillon par exemple, l'arrachage des vignes se conjugue à la forte croissance urbaine pour aboutir à une consommation rapide des terres agricoles.

La deuxième menace se situe dans **l'abandon des terres agricoles** lié notamment à l'arrachage des vignes et à la diminution du nombre d'exploitations agricoles. Ce phénomène entraîne une fermeture des milieux conduisant notamment à une modification des paysages ainsi qu'à l'augmentation du risque incendie (cf. Figure 17). Ces zones en friche sont souvent abandonnées malgré le potentiel agronomique qu'elles peuvent présenter. Une étude réalisée en 2010 sur la Plaine du Roussillon par le Laboratoire de Télédétection et de Gestion des Territoires de l'école d'ingénieur de Purpan a mis en évidence la présence de friches et de végétation naturelle à hauteur de 29%. Ce sont 151 friches qui ont été recensées sur la plaine pour environ 176 hectares. Ces dernières, principalement composées d'herbacés et d'arbustes, sont considérées comme étant des combustibles inflammables et forment des continuums de combustibles majoritairement localisés sur les piémonts des Albères et des Aspres, le long de la vallée fluviale du Tech et sur la plaine agricole, aggravant le risque incendie sur ces secteurs.

Figure 17 : Photographie de la plaine viticole des Aspres soumise à l'enfrichement des parcelles agricoles (STHP, 2012)

Au-delà de l'activité économique qu'elles peuvent générer, les zones agricoles et naturelles sont parfois le siège d'un patrimoine bâti à conserver. Pour ce faire, des dérogations peuvent être accordées pour la restauration des mas ou d'autres bâtiments anciens. Toutefois, ces projets induisent une dispersion de l'habitat, ce qui peut poser des problèmes quant à l'accès aux réseaux et aux services publics ainsi qu'à leur protection face aux risques naturels. Les lois récentes ayant réformé le code de l'urbanisme et appuyées par la jurisprudence, ont conduit à renforcer les contraintes de constructibilité des zones agricoles. Il s'agit en effet de préserver les terres agricoles contre la pression engendrée par l'étalement urbain, sans pour autant bloquer l'installation de bâtiments indispensables à l'exploitation agricole.

Concernant la forêt dont de nombreux éléments seront développés par la suite dans ce document, il s'agit d'une composante naturelle importante du territoire (cf. Figure 18). En effet, cette dernière couvre **63 346 hectares, soit près de 55% de la surface du territoire** de la Charte Forestière de Territoire, auxquels peuvent être rajoutés 7 472 hectares de maquis ou garrigues boisés pour un total de 70 818 hectares, représentant alors 62% du territoire (IFN, 2008). Aucune évolution significative de la surface occupée par des milieux forestiers n'est à noter sur la période 1999-2006 (OCSOL, 1999 et 2006). Toutefois, un important **phénomène d'enfrichement des parcelles agricoles abandonnées** s'observe sur la plaine.

Figure 18 : Photographie d'une vallée forestière située dans le Haut-Vallespir (STHP, 2012)

La forêt fait partie intégrante du **patrimoine naturel** du territoire et abrite une importante biodiversité tout en jouant un rôle en lien avec les risques naturels existants (cf. Partie II). Elle est une **ressource économique** pour le territoire au travers de différentes filières de production telles que le bois, le liège, le sylvopastoralisme ou encore la trufficulture (cf. Partie III). Enfin, la forêt est également le support de **patrimoine culturel et d'activités de loisirs** attractifs pour la population et les touristes permettant de développer une autre valorisation de la forêt du territoire (cf. Partie IV).

Synthèse de la présentation générale du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée
Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Un territoire organisé géographiquement et administrativement, permettant de mener des actions partagées à une échelle cohérente en faveur des forêts et de ses fonctions.

¤ Des caractéristiques abiotiques (relief, hydrographie, climat, nature des sols, etc.) variées, conduisant à une diversification des ressources et des paysages.

¤ Un territoire très attractif, présentant une croissance démographique dynamique bien qu'inégalement répartie (concentration sur le littoral) et source de spéculation foncière.

¤ Une agriculture diversifiée (élevage, viticulture, arboriculture, maraîchage, etc.), modelant les paysages d'une partie du territoire et maintenant les milieux ouverts.

¤ Un espace forestier omniprésent et identitaire du territoire, étant un levier du développement durable de ce dernier (activités économiques, supports de loisirs, patrimoine naturel, etc.).

¤ Une topographie et un relief marqués avec la présence de secteurs en forte pente, rendant difficile l'accès aux massifs forestiers notamment pour la gestion et l'exploitation.

¤ Des précipitations irrégulières, importantes et violentes, entraînant des risques d'inondations élevés et accentuant les phénomènes d'érosion et de chutes de blocs notamment.

¤ Une population vieillissante accentuée par l'arrivée de retraités, conduisant à un déséquilibre de la pyramide des âges sur le territoire et une adaptation des services.

¤ Un taux de chômage très élevé (l'un des plus forts de France), nécessitant de maintenir et de développer des activités économiques créatrices d'emplois.

¤ Un recul général de l'agriculture en termes de nombre d'exploitation et de surface, entraînant la fermeture du milieu (friche agricole) et l'augmentation du risque incendie.

¤ Une richesse territoriale liée à la variabilité des caractéristiques abiotiques* à mettre en avant, ainsi qu'à prendre en compte dans la gestion forestière.

¤ Une ressource naturelle et des espaces forestiers à valoriser durablement, avec notamment la recherche du maintien et de la création d'emplois sur le territoire.

¤ Des friches agricoles conduisant à la fermeture du milieu à gérer spécifiquement pour limiter l'augmentation du risque incendie et valoriser au mieux ces espaces abandonnés.

I.2 - Les caractéristiques et la gestion des peuplements forestiers

I.2/a - Présentation des peuplements forestiers présents sur le territoire

D'après les données de l'Inventaire National Forestier de 2008, la Charte Forestières de Territoire Pyrénées-Méditerranée est couverte par **63 346 hectares de forêt, représentant près de 55% de la surface** du territoire. **Diverses essences sont présentes sur le territoire** et leur répartition est influencée par plusieurs facteurs tels que les variations altitudinales, l'exposition des versants, les conditions climatiques, la nature des sols ou encore les activités humaines passées et actuelles (cf. Figure 19 et Figure 20).

Figure 19 : Photographies de quelques peuplements forestiers présents sur le territoire (Sources : IML, FRNC, CAUE) avec de gauche à droite et de haut en bas : suberaie, châtaigneraie, hêtraie et pinède de pins à crochet.

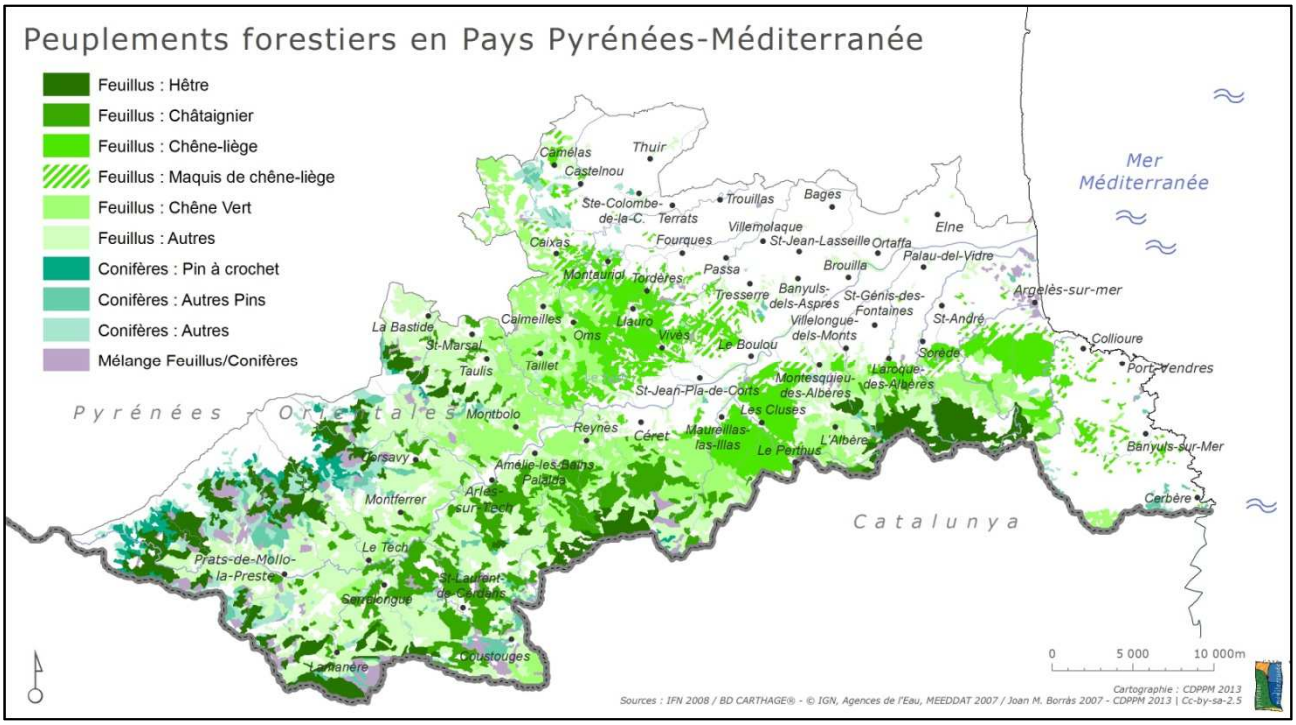

Figure 20 : Carte de la répartition des différents peuplements forestiers sur la CFT Pyrénées-Méditerranée (données IFN) incluant les maquis de chêne-liège (en hachuré vert), également exploitable pour le liège.

La forêt est majoritairement constituée de **feuillus à hauteur de 86%** pour 54 551 hectares (avec en peuplement pur : 17% de chêne vert, 14% de chêne liège, 11% de châtaignier et 11% de hêtre), ainsi que de 10% de conifères pour 6 250 hectares et de 4% de peuplements feuillus/conifères mélangés pour 2 545 hectares (cf. Figure 21). La catégorie « Autres feuillus » représente 32% des peuplements, correspondant majoritairement à des feuillus indifférenciés ou en mélange. Sont également intégrées les essences caractéristiques des ripisylves telles que l'aulne, le peuplier, le saule ou encore le frêne, ainsi que des boisements artificiels de chêne rouge d'Amérique, de merisier, d'érable, de robinier et de micocoulier.

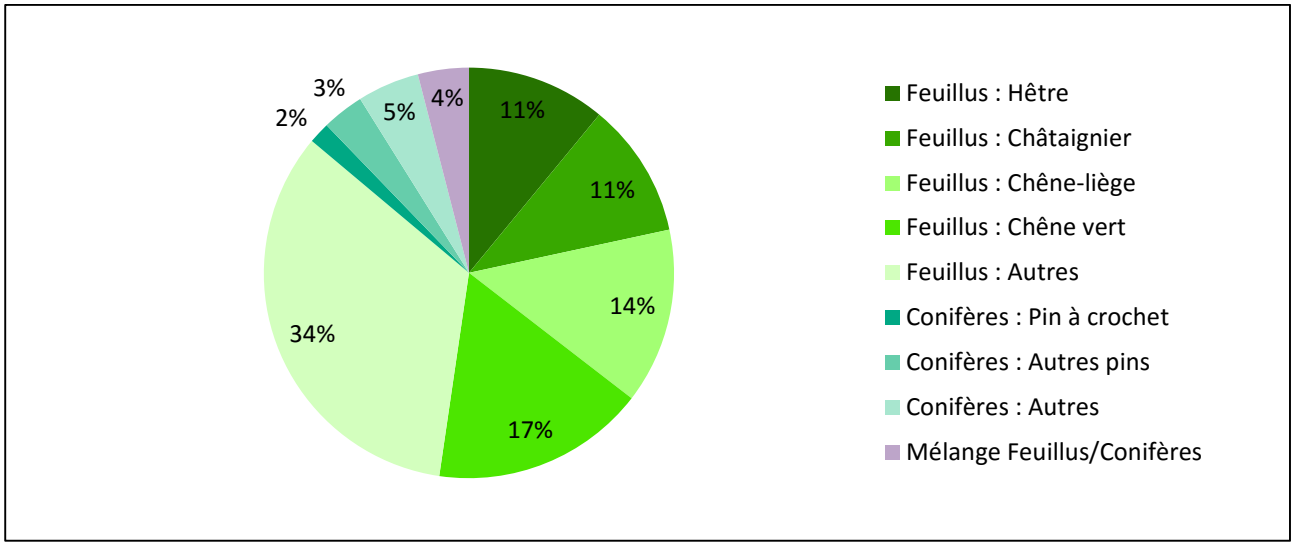

Figure 21 : Part des essences forestières en surface sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (IFN, 2008)

Plus précisément, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée regroupe quatre grandes régions forestières définies par l'Inventaire Forestier National (IFN) : « Plaine du Roussillon », « Aspres », « Albères et côte rocheuse » et « Vallespir » (cf. Figure 22). A noter que les données forestières des communes de La Bastide et de Saint-Marsal sont incluses dans cette dernière. L'étude de chaque région forestière, au travers des données IFN et des documents régionaux d'orientation forestière - le Schéma Régional de Gestion Sylvicole de 2001 ainsi que les Directives et les Schémas Régionaux d'Aménagement de 2006 - permet d'avoir une description plus détaillée des peuplements présents pour ces dernières.

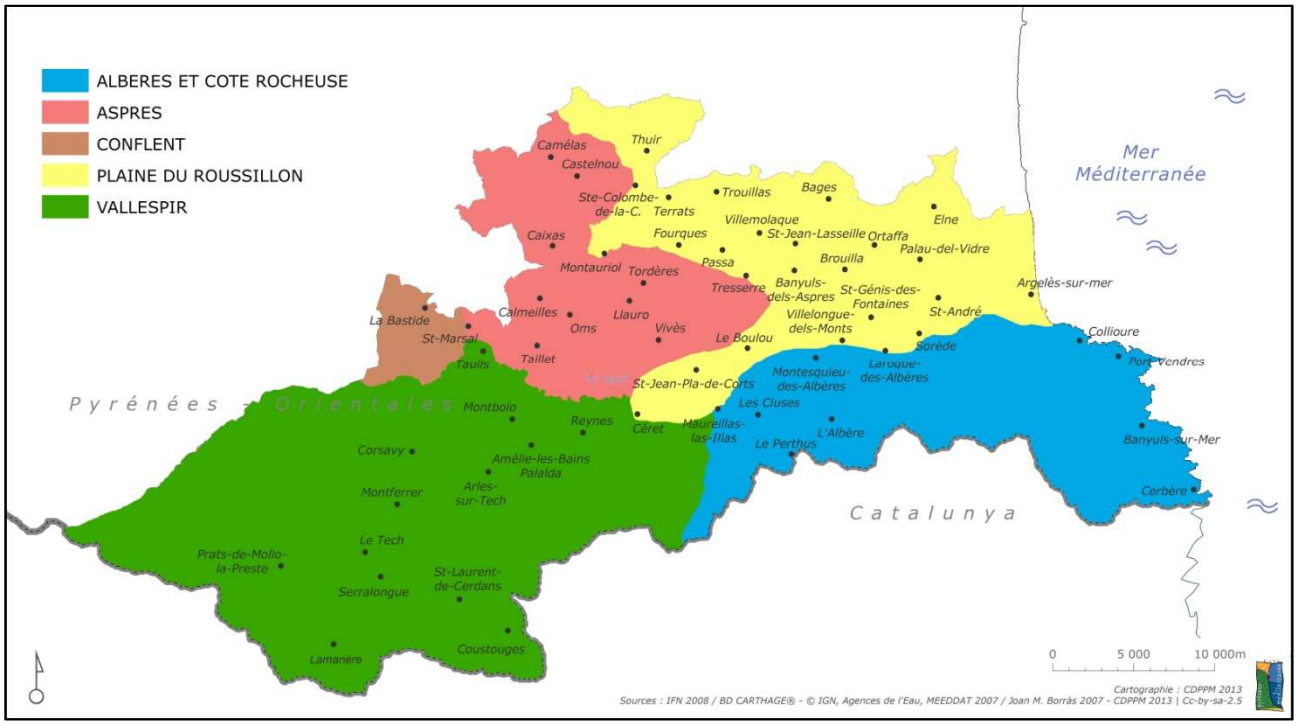

Figure 22 : Carte des régions forestières définies par l'Inventaire Forestier National

La Plaine du Roussillon est couverte par deux étages de végétation : l'étage thermo méditerranéen (0 à 100 mètres d'altitude) qui couvre la partie littorale, et l'étage mésoméditerranéen inférieur couvrant la partie occidentale de la région forestière correspondant aux séries de pin pignon, de chêne-liège et de micocoulier. La Plaine du Roussillon, très peu boisée et n'étant pas vouée à la production forestière, ne dispose pas de document de stations forestières. Dans la plaine, les garrigues, les maquis boisés et non boisés, les friches et les pelouses pastorales représentent 95 % de l'occupation du sol. La plaine comprend des boisements à but esthétique ou récréatif qui représentent un quart de la surface boisée. Les surfaces boisées contiennent des feuillus, surtout de chêne pubescent et de robinier (cf. Figure 23). On trouve aussi des peuplements mélangés de feuillus et de résineux et des peuplements de résineux pur.

Région Forestière « Plaine du Roussillon » : Surface boisée de 1 263 ha (2 % de la CFT)		
Essence ou groupement	**Surface de répartition**	**Part sur la région forestière**
Feuillus	**884 hectares**	**70 %**
dont le chêne-liège	137 hectares	11 %
dont les autres feuillus	747 hectares	59 %
Résineux	**108 hectares**	**9 %**
dont les pins	53 hectares	4 %
dont les autres résineux	55 hectares	4 %
Mélanges Feuillus/Résineux	**271 hectares**	**21 %**

Figure 23 : Répartition des essences forestières sur le secteur « Plaine du Roussillon » (données IFN)

Dans le secteur des Albères, l'Inventaire Forestier National a recensé 13 stations forestières de l'étage thermoméditerranéen à l'étage montagnard (1000 à 1700 mètres d'altitude). On distingue 9 stations dans la zone centrale et 4 dans la zone orientale. La forêt occupe 12 366 hectares, soit environ 60% de la surface totale de cette région. La partie centrale des Albères est la partie la plus boisée alors que la partie orientale est souvent démunie de boisement car soumise aux défrichements, aux incendies et anciennement aux pâturages des troupeaux. Les parties basses sont aménagées en terrasses et sont vouées aux vignobles. La majeure partie de la forêt est productrice de bois et de liège.

Région Forestière « Albères » : Surface boisée de 12 366 ha (20 % de la CFT)		
Essence ou groupement	**Surface de répartition**	**Part sur la région forestière**
Feuillus	**11 886 hectares**	**96 %**
dont le hêtre	1 761 hectares	14 %
dont le châtaignier	448 hectares	4 %
dont le chêne-liège	4 523 hectares	37 %
dont le chêne vert	2 544 hectares	20 %
dont les autres feuillus	2 610 hectares	21 %
Résineux	**397 hectares**	**3 %**
dont les pins	229 hectares	2 %
dont les autres résineux	167 hectares	1 %
Mélanges Feuillus/Résineux	**83 hectares**	**1 %**

Figure 24 : Répartition des essences forestières sur le secteur « Albères » (données IFN)

La région des Albères est boisée pour 96% de feuillus, essentiellement de chêne-liège et de chêne vert, et pour 3% de résineux dont le pin maritime, le pin laricio et le cèdre de l'Atlas (cf. Figure 24). Les taillis de chêne vert succèdent aux suberaies jusqu'à 600 mètres d'altitude puis cèdent leur place aux chênaies pubescentes et aux taillis de châtaigniers, très souvent abandonnés. Au-dessus de 750 mètres, le hêtre apparaît souvent en peuplement pur. Les forêts situées en crête, sur les pentes très fortes ou dans les secteurs sensibles à l'érosion ou aux éboulements représentent environ 7% de la surface forestière.

Concernant le cas spécifique du chêne-liège, il est à noter que la suberaie est principalement présente dans les massifs des Albères et des Aspres, ainsi que dans le Bas-Vallespir (région de Céret). La totalité des boisements de chêne liège pur ou en mélange couvre environ 8 756 hectares, auxquels s'ajoutent 2 318 hectares de garrigues ou de maquis boisés de chêne-liège (données IFN, 2008). D'après l'Institut Méditerranéen du Liège (IML), même si la surface subéricole est relativement modeste par rapport à d'autres régions productrices, la filière liège locale reste dynamique. De plus, le liège catalan est réputé dans le milieu bouchonnier comme étant de très bonne qualité grâce à sa croissance lente qui le rend particulièrement propice au bouchage des vins de garde.

Les Aspres sont composées de 13 stations forestières de l'étage mésoméditerranéen (0 à 600 mètres d'altitude) à l'étage montagnard (1000 à 1700 mètres d'altitude). La forêt occupe 9 108 hectares, soit environ 40% de la surface totale de cette région et est productrice de bois et de liège.

Les Aspres sont boisées pour 92% de feuillus, essentiellement de chêne liège, de chêne vert et de chêne pubescent, et pour 6% de résineux tels que le cèdre de l'Atlas et le pin sylvestre (cf. Figure 25). Les forêts situées en crête, sur les pentes très fortes ou dans les secteurs sensibles à l'érosion ou aux éboulements représentent 5,5% de la surface forestière. Le chêne-liège forme de véritables peuplements, très souvent en mélange avec le chêne vert.

Région Forestière « Aspres » : Surface boisée de 9 108 ha (14 % de la CFT)		
Essence ou groupement	**Surface de répartition**	**Part sur la région forestière**
Feuillus	**8 402 hectares**	**92 %**
dont le châtaignier	66 hectares	1 %
dont le chêne-liège	3 903 hectares	43 %
dont le chêne vert	3 136 hectares	34 %
dont les autres feuillus	1 296 hectares	14 %
Résineux	**639 hectares**	**7 %**
dont les pins	241 hectares	3 %
dont les autres résineux	398 hectares	4 %
Mélanges Feuillus/Résineux	**67 hectares**	**1 %**

Figure 25 : Répartition des essences forestières sur le secteur « Aspres » (données IFN)

Dans le Vallespir, les étages de végétation s'étalent de l'étage mésoméditerranéen à l'étage subalpin (1600 à 2200 mètres d'altitude). Le guide des stations forestières élaboré par le CRPF recense 77 stations forestières dont 14 à l'étage mésoméditerranéen, 26 à l'étage supraméditerrannéen, 35 à l'étage montagnard et 2 à l'étage subalpin. La forêt occupe 40 661 hectares, soit plus de 80% de la surface totale du Vallespir. La majeure partie est une forêt productive en bois. Le boisement du Vallespir est constitué de 82% de feuillus (châtaignier, chêne vert et hêtre), de 13% de résineux et de 5% de mélange de feuillus et de résineux (cf. Figure 26). Les forêts situées en crête, sur les pentes fortes ou dans les secteurs critiques (couloirs d'avalanche et d'érosion) représentent 11% de la surface forestière.

Région Forestière « Vallespir » : Surface boisée de 40 661 ha (64 % de la CFT)		
Essence ou groupement	**Surface de répartition**	**Part sur la région forestière**
Feuillus	**33 378 hectares**	**82 %**
dont le hêtre	5 186 hectares	13 %
dont le châtaignier	6 236 hectares	15 %
dont le chêne-liège	193 hectares	1 %
dont le chêne vert	5 003 hectares	12 %
dont les autres feuillus	16 761 hectares	41 %
Résineux	**5 159 hectares**	**13 %**
dont le pin à crochets	1 064 hectares	3 %
dont les autres pins	1 616 hectares	4 %
dont les autres résineux	2 479 hectares	6 %
Mélanges Feuillus/Résineux	**2 124 hectares**	**5 %**

Figure 26 : Répartition des essences forestières sur le secteur « Vallespir » incluant La Bastide et Saint-Marsal (données IFN)

En zone basse du Vallespir, se situent les suberaies qui couvrent de faibles superficies et sont généralement abandonnées. Les peuplements de chênes pubescents forment des peuplements purs, parfois mélangés à du chêne vert, voués à la production de bois de chauffage. Plus haut en altitude, sont présentes les châtaigneraies introduites aux 18ème et 19ème siècles afin de pallier la pénurie de charbon de bois. Elles furent aussi utilisées pour la viticulture en plaine qui fournissait d'importants débouchés pour chaque catégorie de produits : cercles, piquets, douelles*… Le châtaigner se trouve surtout sur la rive droite du Tech, entre 400 et 1 100 mètres d'altitude, sur des stations qui ne lui conviennent pas toujours, ce qui explique la qualité très variable des peuplements. Sur le versant Sud, les peuplements de châtaigniers se cantonnent sur quelques terrains profonds dans les ravins et peuvent atteindre 1 200 mètres d'altitude. Même si son origine et sa sylviculture sont artificielles, l'influence de la Méditerranée, associée à la chaîne de massifs du Nord-Ouest barrant les pluies venues de la mer et protégeant le Vallespir des vents froids du Nord, font que le châtaignier, essence acidiphile*, trouve ici les conditions climatiques favorables à son développement. A partir de 900 mètres d'altitude, le hêtre se trouve à l'état de taillis en peuplement pur ou bien en mélange avec d'autres essences.

La qualité des peuplements forestiers, au-delà de leur implantation naturelle ou artificielle sur des stations réunissant les conditions favorables propres à chaque essence, est également liée à la bonne santé des arbres. Depuis 1990, une surveillance des **problèmes phytosanitaires** a été mise en place sur la Région Languedoc-Roussillon. Deux correspondants-observateurs de l'ONF et du CRPF des Pyrénées-Orientales effectuent un suivi annuel des problèmes phytosanitaires sur l'ensemble des massifs forestiers des Pyrénées-Orientales et transmettent ensuite les résultats au Département de la Santé des Forêts (DSF).

Grâce à des relevés annuels sur un réseau de placettes situées tous les 16 kilomètres sur les massifs forestiers (5 dans les Albères et les Aspres et 3 dans le Vallespir), il est possible pour les observateurs de diagnostiquer l'état sanitaire des forêts et de constater si certains parasites et maladies sont présents. Les résultats des suivis sont inscrits au réseau Européen de suivi des problèmes phytosanitaires et permettent aux gestionnaires des forêts d'émettre des préconisations de prévention et de gestion aux propriétaires forestiers afin qu'ils puissent préserver leurs arbres d'éventuelles attaques et contaminations.

En complément, l'Institut Méditerranéen du Liège observe plus spécifiquement les maladies et les parasites du chêne-liège, dépréciateurs de la santé des suberaies et de la qualité du liège. Depuis peu, le suivi annuel de 5 placettes dédiées dans les massifs des Aspres et des Albères a été réactivé, s'intégrant dans le même protocole cité précédemment et porté localement par l'IML et le CRPF.

Ainsi, un certain nombre de parasites et de maladies ont été constatés dans différents peuplements forestiers par les différents observateurs depuis une dizaine d'années sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, et sont présentés ci-après en se basant sur les bilans sanitaires du DSF et sur le guide technique de vulgarisation de la pathologie de la suberaie en France.

Dans les Albères et surtout dans le Vallespir, **le chancre du châtaignier** (*Cryphonectria parasitica*) touche la plupart des peuplements. D'après le Département de la Santé des Forêts, l'affaiblissement des arbres dû à l'abandon des peuplements qui s'ajoute souvent à leur inadaptation aux stations où ils ont été plantés favorise l'évolution rapide de cette maladie. Des boursouflures rougeâtres sur le tronc et les branches apparaissent, l'écorce se fissure et est rapidement détruite ce qui entraine des conséquences économiques au niveau de la qualité des bois produits (cf. Figure 27 - Illustration n°1).

En 2013, **le cynips du châtaignier** (*Dryocosmus kuriphilus*) a été découvert dans le massif du Vallespir et s'est propagé sur les Albères en 2014 (cf. Figure 27 - Illustration n°2). Le Département de la Santé des Forêts indique que le cynips est un insecte hyménoptère* considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important en châtaigneraie à fruits. Les attaques de cynips provoquent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification (jusqu'à 50 à 70 % dans la châtaigneraie à fruits). Il est important d'indiquer que la présence du cynips du châtaignier semble de plus favorable à l'implantation du chancre, à partir des galles sèches de l'insecte.

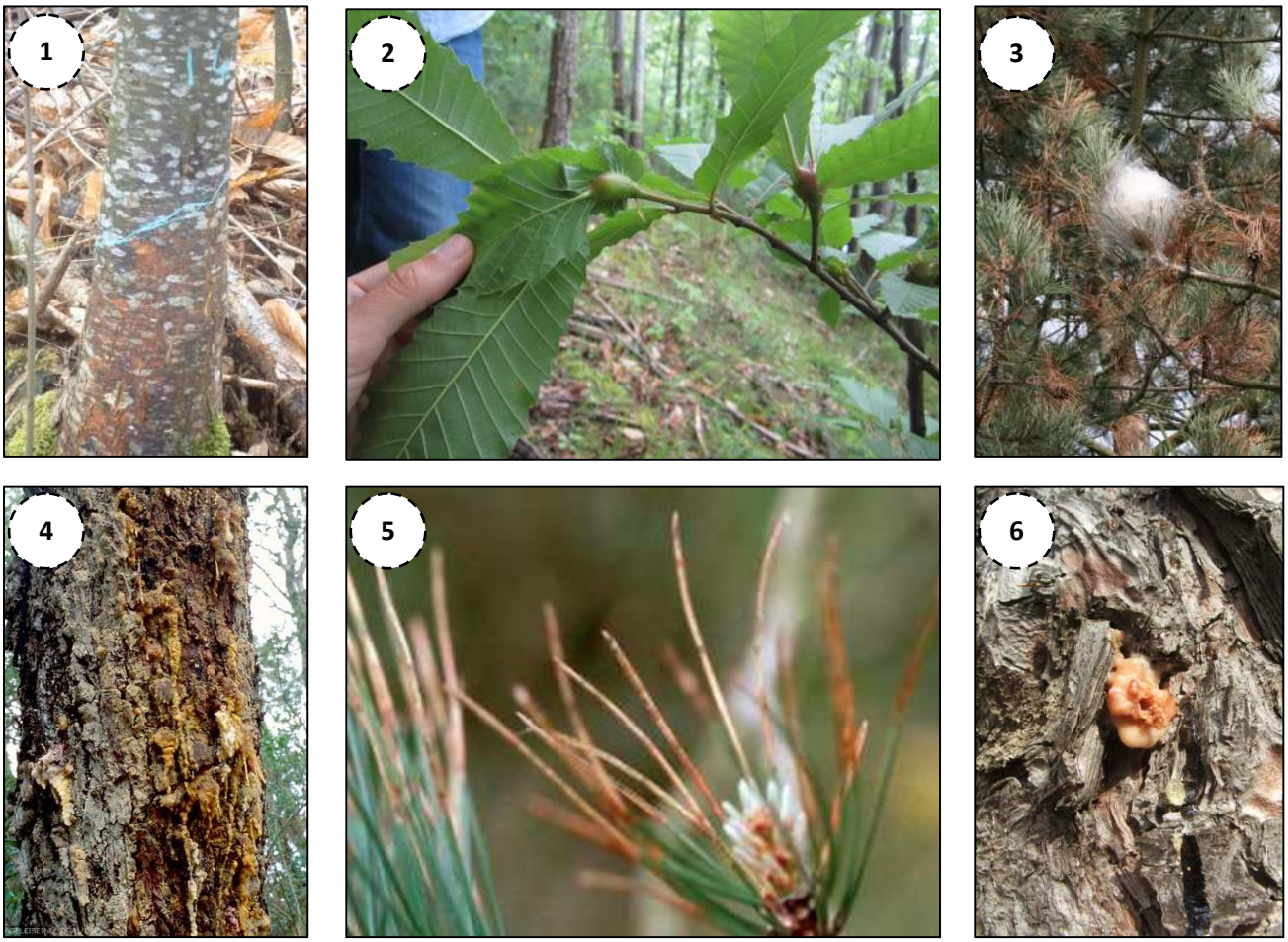

Figure 27 : Photographies illustrant l'impact des divers parasites et maladies sur les peuplements du territoire (Source : DSF) avec de gauche à droite et de haut en bas : chancre, cynips, chenille processionnaire, pyrale du tronc, bandes rouges et hylésine.

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est présente dans la Plaine du Roussillon, les Aspres et le Vallespir, et notamment dans les jeunes plantations. Elle entraîne rarement la mort des arbres mais vient fortement les affaiblir par défoliations (cf. Figure 27 - Illustration n°3). Sur le pin maritime, on observe de fréquentes attaques de **pyrale du tronc** (*Dioryctria sylvestrella*), papillon dont la chenille creuse des galeries dans le fût des arbres les plus vigoureux, ce qui les affaiblit et provoque souvent des bris de tronc (cf. Figure 27 - Illustration n°4).

Il est aussi observé depuis peu les « **bandes rouges** », une maladie cryptogamique* foliaire qui touche principalement les pins dont le pin laricio, et plus particulièrement le pin laricio de Corse (cf. Figure 27 - Illustration n°5). Elle est provoquée par deux champignons distincts, le *Dothistroma septospora* et *Dothistroma pini*. Les pins laricio qui avaient été implantés dans les années 1980-1990 en Vallespir sont souvent attaqués, notamment en bas de versant dans les secteurs où règne une certaine humidité. En automne ou en hiver, des tâches jaunes apparaissent sur les aiguilles de l'année, suivies de tâches annulaires rougeâtres. Par la suite, les extrémités des aiguilles qui ne sont plus alimentées virent au brun-rouge engendrant la réduction de l'activité photosynthétique.

Enfin, d'autres parasites et maladies font l'objet d'une surveillance sur les massifs forestiers comme l'Hylésine du pin (*Tomicus piniperda*) (cf. Figure 27 - Illustration n°6), la Scolyte et la Nématode du pin mais ces dernières ne sont pas encore présentes sur le territoire de la Charte Forestière.

Les peuplements de chêne-liège du territoire sont parfois atteints par des maladies et des parasites qui viennent altérer la qualité du liège, et parfois même la santé de l'arbre. **Le ver du liège** (*Coroebus undatus*) est considéré comme un hôte très dommageable pour la valorisation du liège. Les larves de cet insecte creusent des galeries entre la mère et la dernière couche subéreuse en formation (cf. Figure 28). Les galeries sont ensuite incluses dans le liège et la présence des trous créés provoque une perméabilité du liège, le rendant inutilisable à la valorisation bouchonnière. Il est estimé en France que 80% du liège est atteint à des niveaux divers. Le seul moyen de lutte est la vigueur de l'arbre hôte contre le ver.

Figure 28 : Photographies illustrant le ver du liège et les impacts occasionnés sur le liège (Source : IML) avec de gauche à droite : la larve du ver, des traces de galeries dans le liège et des traces d'anciennes galeries sur la croûte.

La fourmi du liège (*Crematogaster scutellaris*) est également très présente dans les suberaies. Elle a une action particulièrement dévastatrice au niveau du liège dans lequel elle creuse pour établir son nid. La photographie ci-contre montre les dégâts occasionnés par la fourmi dans le liège.

Le liège traversé par une galerie devient alors impropre à la valorisation bouchonnière. Il n'existe aucun moyen de lutte curatif contre la fourmi du liège. Toutefois, lors de la levée du liège, le pied de l'arbre peut être nettoyé pour éviter une nouvelle infestation.

Certains champignons présents dans les suberaies catalanes sont aussi défavorables pour la santé du chêne-liège. **Le *Diplodia corticola*** attaque les arbres blessés lors du démasclage*. Il se développe à l'intérieur des tissus qui brunissent. A terme, la partie infestée se dessèche et le liège ne pousse plus sur cette partie, la mère part en lambeaux laissant le bois à nu. Outre l'utilisation de fongicide, un cicatrisant peut être appliqué sur la partie mise à nu après le démasclage et peut être un facteur améliorant.

Le **Charbon de la mère** (*Biscogniauxia mediterranea*) est un champignon se développant sur la mère. S'établissant dans les arbres faibles et les blessures, il se présente sous la forme de plaques carbonatées, noires et dures qui apparaissent par les fissures longitudinales de l'écorce. Cette couche charbonneuse peut recouvrir l'arbre, se traduisant par un dessèchement des rameaux, des branches puis du tronc, et puis par la mort de l'arbre. La lutte préventive sylvicole est le seul moyen de lutte existant.

Le *Phytophthora cinnamomi* est un oomycète racinaire responsable de la maladie de l'Encre. Il se développe dans des sols hydromorphes* chauds liés à une activité anthropique. Les racines sont d'abord infestées, puis il est observé un écoulement noir à la base du tronc. L'impact sur la production de liège n'est pas connu. Il n'existe pas de lutte contre ce champignon à ce jour.

Enfin, d'autres parasites sont présents sur le territoire mais ne sont pas la source de graves dégâts sur les chênes-lièges tels que le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), insecte xylophage s'attaquant notamment aux vieux arbres en creusant des trous, ou encore le Platipe (*Platypus cylindrus*), également xylophage et qui affaiblit l'arbre hôte en creusant des galeries.

D'autres **causes abiotiques** peuvent avoir des impacts négatifs sur l'état phytosanitaire des peuplements telles que les tempêtes, la grêle, le gel tardif ou encore un stress hydrique occasionné par des périodes de forte sécheresse entraînant le dépérissement des arbres.

I.2/b - Répartition des forêts publiques et privées sur le territoire

En se basant sur les données de l'Inventaire National Forestier et les plans d'aménagement des différentes forêts publiques du territoire pour calculer la surface des boisements, il ressort que **la forêt privée représente 86% des surfaces boisées contre 14% pour la forêt publique** à l'échelle de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 29).

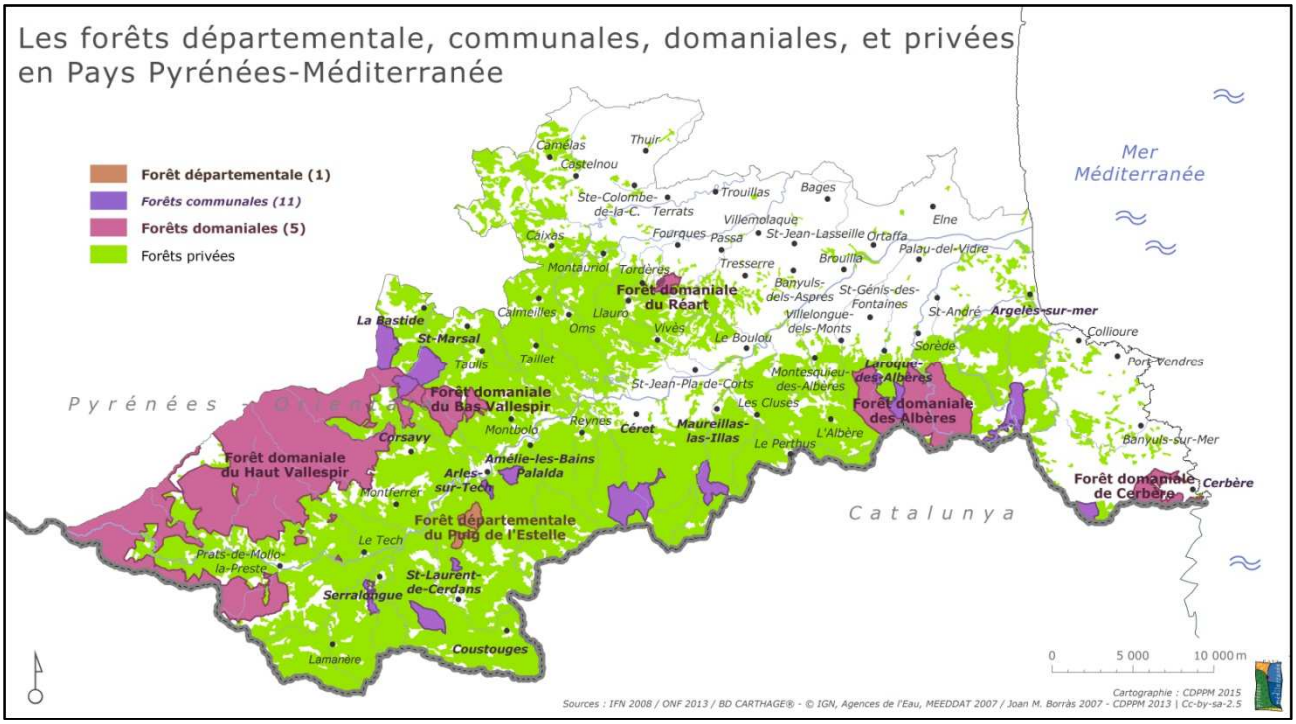

Figure 29 : Carte de location des forêts publiques et privées sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Le territoire présente **17 forêts publiques d'une superficie totale de 16 321 hectares** pour 8 661 hectares de surface boisée (cf. Figure 30). Toutes soumises au régime forestier sur le territoire, on distingue trois types de forêts publiques par leur propriétaire. Ainsi, il y a 11 forêts communales (2 404 ha), 1 forêt départementale (214 ha) et 5 forêts domaniales (13 703 ha).

Désignation des forêts publiques sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée	Période du Plan d'aménagement	Superficie totale	Surface boisée
Forêt communale d'Argelès-Sur-Mer	2006-2020	295 ha	219 ha
Forêt communale d'Arles-Sur-Tech	2005-2019	117 ha	116 ha
Forêt communale de Banyuls-Sur-Mer	2000-2014	116 ha	67 ha
Forêt communale de Céret	2007-2021	498 ha	458 ha
Forêt communale de Corsavy	2008-2023	136 ha	120 ha
Forêt communale de La Bastide	2011-2026	288 ha	204 ha
Forêt communale de Laroque-Des-Albères	2009-2023	152 ha	133 ha
Forêt communale de Maureillas-Las-Illas	2010-2024	204 ha	194 ha
Forêt communale de Saint-Laurent-De-Cerdans	2008-2022	232 ha	219 ha
Forêt communale de Saint-Marsal	1998-2012	305 ha	212 ha
Forêt communale de Serralongue	2001-2015	61 ha	60 ha
Forêt départementale du Puig De L'Estelle	2005-2019	214 ha	166 ha
Forêt domaniale de Cerbère	2002-2016	394 ha	135 ha
Forêt domaniale des Albères	2000-2014	2 130 ha	1555 ha
Forêt domaniale du Bas-Vallespir	2003-2017	637 ha	536 ha
Forêt domaniale du Haut-Vallespir	2004-2018	10 434 ha	4234 ha
Forêt domaniale du Réart	1999-2013	108 ha	33 ha
TOTAL		**16321 ha**	**8 661 ha**

Figure 30 : Tableau listant les différentes forêts publiques sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (données ONF)

La forêt privée représente 54 685 hectares d'après nos calculs basés sur les données IFN auxquelles les surfaces publiques boisées ont été soustraites. Toutefois, l'utilisation des données cadastrales conduit à une surface de forêt privée de seulement 31 556 hectares. Cela peut notamment s'expliquer par des différences de définition, de protocole et de mise à jour entre les deux méthodes pour « déclarer » une parcelle forestière ou non entre l'Inventaire Forestier National et le cadastre. Les éléments suivants se basent sur les propriétés forestières déclarées « bois » au cadastre.

Au regard de la répartition des propriétés en fonction de leur superficie, **la forêt privée est fortement morcelée** sur le territoire avec plus de 83% des propriétés privées ayant une surface inférieure à 4 hectares pour un total cumulé de 4 297 ha (soit 13,6% de la surface en forêt privée) sur les trois régions forestières du Vallespir, des Albères et des Aspres (cf. Figure 31). Le morcellement est plus élevé sur les Albères avec une surface moyenne par propriétaire de 2,53 hectares et sur les Aspres avec 4,35 hectares en comparaison avec le Vallespir ayant une surface moyenne de 7,59 hectares par propriétaire. Sur l'ensemble du territoire, la surface moyenne des propriétés forestières privées est de 4,73 hectares. Ce morcellement important est un frein à la gestion et à l'exploitation forestière sur le territoire.

	[0-4 ha [	[4-10 ha [	[10-25 ha [	[25-100 ha [	≥ 100 ha	TOTAL
Nb de propriétés forestières	5 565	494	337	225	55	**6 676**
Part sur le nb total de propriétés	83,4 %	7,3 %	5,1 %	3,4 %	0,8 %	**100 %**
Surface totale concernée (ha)	4 297	3 119	5 246	10 208	8 686	**31 556**
Part sur la surface totale	13,6 %	9,9 %	16,6 %	32,4 %	27,5 %	**100 %**

Figure 31 : Tableau de répartition des propriétés forestières privées en fonction de leur superficie (CRPF, 2015)

I.2/c - Gestion des forêts publiques et privées sur le territoire

Les forêts sont gérées par leurs propriétaires, qu'ils soient de statut public ou privé, avec l'appui ou non de conseillers et/ou de gestionnaires.

En forêt publique, la majorité des forêts bénéficient du régime forestier ce qui est le cas sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Ainsi, ces dernières sont gérées par l'Office National des Forêt (ONF) **selon un plan d'aménagement** agréé par le Ministère de l'Agriculture dans le cas des forêts domaniales d'une part, ou approuvé par arrêté du Préfet de Région pour les aménagements communaux d'autre part. Les Communes Forestières (COFOR), en tant qu'associations départementale et régionale de conseil auprès des collectivités, ont pour rôle d'accompagner les élus locaux dans leur politique de gestion forestière et/ou dans leur utilisation du bois au sein de leurs projets d'aménagement.

En forêt privée, le propriétaire est également décisionnaire de la gestion de sa forêt et peut être appuyé localement par différents organismes de conseil tels que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), le Syndicat des Forestiers Privés (SFP) ou encore l'Institut Méditerranéen du Liège (IML). Il peut également donner la gestion de sa propriété par mandat à des organismes professionnels tels qu'une coopérative forestière ou un expert forestier, lui garantissant une gestion durable au travers d'un Règlement Type de Gestion (RTG) validé au préalable pour chaque structure de gestion.

Pour les propriétés de plus de 25 hectares, la loi oblige leur propriétaire à réaliser ou à faire faire un Plan Simple de Gestion (PSG). Ce document se base sur le diagnostic des peuplements et les objectifs du propriétaire pour fixer les modalités de gestion et d'exploitation de la forêt sur une période de 10 à 20 ans, permettant de garantir sa gestion durable. Le Plan Simple de Gestion est ensuite soumis à l'agrément du Centre Régional de la Propriété Forestière, validant ainsi le programme de travaux prévu. Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, **87 Plans Simples de Gestion sont en cours de validité** sur les 332 obligatoires, représentant seulement 26% du nombre de propriétés devant être couvertes par un document de ce type (cf. Figure 32). En l'absence de Plan Simple de Gestion, une propriété de plus de 25 hectares se trouve placée sous un Régime Spécial d'Autorisation Administrative (RSAA). Aucune coupe ne peut y être faite sans l'autorisation préalable du représentant départemental de l'Etat, après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière. Cette autorisation peut être assortie de l'obligation, pour le bénéficiaire, de réaliser certains travaux liés aux coupes ou qui en sont le complément indispensable.

Régions forestières	Nb de PSG en cours de validité	Nb de propriétés soumises au PSG	Pourcentage de couverture par un PSG
Albères	24	49	49 %
Aspres	13	93	14 %
Vallespir	50	190	26 %
Ensemble de la CFT	**87**	**332**	**26 %**

Figure 32 : Nombre de Plans Simples de Gestion sur la CFT Pyrénées-Méditerranée (CRPF, 2015)

En deçà de 25 hectares, les propriétaires privés peuvent réaliser facultativement un Plan Simple de Gestion ou adhérer au Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS). Il s'agit d'un document conforme au Schéma Régional de Gestion Forestière (SRGS) qui donne des recommandations sur la conduite des peuplements dans un esprit de gestion durable et que le propriétaire s'engage à respecter pendant 10 ans. Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, **cinq propriétaires ont adhéré au CBPS**. Etant donné la petite taille des propriétés, il n'existe pas réellement de gestion forestière sur la Plaine du Roussillon.

Ainsi, ce sont 92 propriétés forestières privées qui sont dotées d'un Document de Gestion Durable (DGD) en cours de validité sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, ce qui représente 11 610 hectares en termes de surface, soit 37% de la surface totale de forêt privée cadastrée (cf. Figure 33).

Régions forestières	Surface forestière privée couverte par un DGD	Surface forestière privée cadastrée totale	Pourcentage de couverture par un DGD
Albères	2 886 hectares	6 487 hectares	44 %
Aspres	1 321 hectares	8 196 hectares	16 %
Vallespir	7 403 hectares	16 871 hectares	44 %
Ensemble de la CFT	**11 610 hectares**	**31 554 hectares**	**37 %**

Figure 33 : Surfaces couvertes par un Document de Gestion Durable sur la CFT Pyrénées-Méditerranée (CRPF, 2015)

Il est constaté que le **morcellement parcellaire est un frein important à la gestion** et à l'exploitation forestière. C'est pourquoi des moyens sont recherchés sur le territoire pour regrouper les propriétaires privés, voire publics. Au-delà du regroupement foncier visant à accroître la surface des propriétés forestières - une aide départementale aux échanges fonciers a été mise en place ainsi qu'une bourse foncière forestière tout récemment, il existe plusieurs types de **regroupements des propriétaires forestiers** permettant une gestion commune de leur patrimoine forestier : les groupements de personnes (Association loi 1901), les groupements fonciers de propriétaires tels que les Associations Syndicales Autorisées (ASA) et les Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF), les groupements sous forme de sociétés civiles comme les Groupements Forestiers (GF) et enfin, les Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, de nombreux groupements s'étaient formés, généralement pour effectuer des opérations ponctuelles (CRPF, 2012). Toutefois, l'exemple de l'ASL GF « Suberaie Catalane » illustre la réussite d'une telle démarche avec 96 adhérents pour 2 489 hectares en 2015 grâce à une animation continue pour réaliser annuellement des travaux et mettre en vente le liège depuis une dizaine d'années. Une ASL GF « Vallespir » vient d'être créée en janvier 2015 pour mener une action de gestion groupée entre les propriétaires forestiers privés de ce massif.

En termes de gestion des forêts, il existe quelques cas particuliers. Le premier concerne **la gestion des ripisylves**, c'est-à-dire les forêts de bord de cours d'eau (cf. Figure 34), qui revient aux propriétaires riverains. Toutefois les collectivités peuvent prendre le relai en cas de manquement, au regard des enjeux de risque d'inondation et de préservation du milieu naturel. Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée comprend le bassin versant du Tech, fleuve côtier qui prend sa source à près de 2 400 mètres d'altitude dans le massif du Costabonne. Il s'écoule selon un axe sud-ouest/nord-est et parcourt 78 kilomètres jusqu'à la Méditerranée. L'ensemble du réseau hydrographique présente des ripisylves de typologie variée en plus ou moins bon état de conservation. Ces zones doivent donc faire l'objet d'une gestion appropriée pour répondre aux différents objectifs liés à ces milieux (lutte contre les inondations, limitation de l'érosion des berges, préservation écologique, production éventuelle de bois, usages récréatifs, etc.).

Figure 34 : Exemple de ripisylve (SIGA Tech)

Devant le constat de dégradation généralisée des cours d'eau de la vallée du Tech, il est apparu nécessaire aux acteurs locaux de l'aménagement du bassin versant d'engager une action concertée afin d'assurer leur restauration, leur préservation et leur entretien. De cette prise de conscience, est né le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGA Tech) qui s'est engagé dans une démarche globale visant à traiter au mieux les différentes sources de pollution et de dégradation, et à initier un développement rationnel et équilibré de la vallée grâce à la mise en place d'outils tels que le Contrat de Rivière ou encore le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Leur élaboration et leur mise en œuvre sous la coordination du SIGA Tech ont pour but d'instaurer une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau assurant à la fois la satisfaction des usages qualitatifs et quantitatifs de l'eau, la réhabilitation des milieux dégradés et la préservation des écosystèmes ainsi que la prévention des risques d'inondations et de crues torrentielles.

Un autre cas particulier concerne **la Restauration des Terrains de Montagne** (RTM). Au regard des problématiques d'érosion et d'inondation présentes sur la vallée et suite à la catastrophe d'octobre 1940 appelée « Aïguat » où pluies diluviennes, inondations, glissements de terrain et coulées de boue se sont cumulés, plus de 10 000 hectares de terrains ont été reboisés dans le Vallespir par le service de Restauration des Terrains de Montagne après expropriation des propriétaires pour cause d'utilité publique. Deux forêts domaniales sont issues de ces séries RTM et constituent des forêts de protection bien que la gestion productive ne soit pas exclue. Cet objectif premier influe toutefois la gestion de ces boisements composés majoritairement de résineux (épicéa commun, pin à crochets, mélèze d'Europe, pin sylvestre, cèdre de l'Atlas et pin noir notamment). Beaucoup de ces peuplements ne sont pas desservis pour des raisons de pentes et d'érosion importantes, ce qui représente un frein pour l'exploitation. De nombreux investissements (plantations et ouvrages de génie civil) ont été réalisés dans ces forêts dans les années 1950-1960, ainsi que des travaux de desserte (création et mise au gabarit) dans les années 80.

Au-delà de la garantie d'une gestion durable des forêts par l'établissement de document de gestion agréé comme présenté précédemment, **des systèmes de certification** ont été créés pour garantir au consommateur qu'il achète du bois issu de forêts gérées durablement. Plusieurs systèmes existent dont la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et FSC (Conseil de soutien à la forêt). La certification PEFC semble être le système le mieux adapté aux forêts morcelées ou de petite surface. Le Programme de Reconnaissance pour les Forêts Certifiées garantit que le bois récolté provient de forêts dont les propriétaires se sont engagés à respecter les règles de la gestion forestière durable, mais aussi que les industriels qui l'ont transformé ont respecté les obligations de la chaîne de contrôle PEFC. La vente de bois certifiés est évidemment réservée aux propriétaires de forêts, adhérents à l'association locale de certification PEFC et qui s'engagent, à ce titre, à mettre en œuvre ses recommandations en matière de gestion forestière. La certification, avec les obligations qu'elle implique, est toujours un choix volontaire. Outre les engagements concernant l'entretien et l'aménagement de sa forêt, le propriétaire est également garant des bonnes pratiques des entreprises d'exploitation forestière qui récoltent le bois sur sa propriété. Les entreprises peuvent elles aussi bénéficier de la marque PEFC pour vendre leurs produits. A noter qu'il existe également un cahier des charges PEFC d'exploitation pour la récolte de l'écorce du chêne-liège.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, les forêts domaniales, départementales et communales sont certifiées PEFC à hauteur de 87% en termes de surface (et 23% en termes de nombre de propriétaires). En effet, l'ensemble des forêts domaniales sont certifiées PEFC et seules la forêt départementale du Puig de l'Estelle et la forêt communale de La Bastide sont certifiées PEFC. En ce qui concerne les forêts privées, l'ensemble de l'ASL GF Suberaie catalane est certifié PEFC mais sinon peu de propriétaires privés ont une certification avec seulement 31 propriétaires éco-certifiés sur 6 676 propriétaires (soit 0,46%) représentant 8% de la surface de forêts privées éco-certifiées sur le territoire de la CFT. Malgré le travail de l'association PEFC-LR en étroite collaboration avec le CRPF, les surfaces concernées par la certification de gestion durable restent encore assez faibles.

Synthèse des caractéristiques et de la gestion des peuplements forestiers

Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Une ressource naturelle forestière fortement implantée sur le territoire, avec un taux de boisement supérieur de plus de 50%, et diversifiée en termes d'essences.

¤ Des organismes forestiers de conseil et/ou de gestion présents et impliqués, permettant d'accompagner les propriétaires forestiers publics ou privés dans leurs divers projets.

¤ Des forêts publiques toutes couvertes par un plan d'aménagement, garantissant la gestion durable des peuplements au regard des différents objectifs fixés (production, protection, loisirs).

¤ Des peuplements forestiers de qualité parfois médiocre de par leur mauvaise implantation (station non adaptée), la présence de maladies et/ou de ravageurs, ou encore l'absence de gestion sylvicole.

¤ Un morcellement parcellaire important en forêt privée (83% des propriétés ayant une surface inférieure à 4 hectares), constituant un frein important à la gestion et l'exploitation forestière.

¤ Un taux encore trop faible de propriétés forestières privées de plus de 25 hectares couvertes par un Plan Simple de Gestion (26% en nombre et 37% en surface).

¤ Des peuplements forestiers à gérer au regard des stations forestières, des problématiques sanitaires et de leurs spécificités propres pour répondre aux objectifs fixés pour une forêt donnée.

¤ Des actions pour limiter l'impact du morcellement foncier et favoriser la gestion et l'exploitation forestière à poursuivre, notamment via le regroupement des propriétaires forestiers.

¤ Une garantie de gestion durable des forêts locales à développer, par l'augmentation des forêts sous Documents de Gestion Durable et engagées dans une démarche d'éco-certification.

I.3 - La vision des acteurs locaux sur la forêt du territoire

I.3/a - Regard des collectivités et des partenaires techniques et financiers du territoire

Afin d'appréhender la vision générale des acteurs sur la forêt, le point de vue des collectivités et des partenaires techniques est ici synthétisé au regard des retours obtenus, principalement lors d'un atelier participatif dédié à la forêt et organisé en novembre 2013 lors de la journée du Pays (cf. Figure 35) ainsi que lors de l'évaluation des deux Chartes Forestières de Territoire historiques en 2014 et 2015.

Figure 35 : Photographies illustrant l'atelier participatif organisé sur la forêt en novembre 2013

En tout premier lieu, la forêt est vue comme **une ressource naturelle à valoriser économiquement**. En effet, la forêt peut contribuer au développement économique du territoire par la production et l'exploitation des divers produits bois (bois d'œuvre, bois énergie, bois d'industrie) et de produits non ligneux (liège, truffe et champignons, châtaigne, etc.) **créant de l'activité et des emplois locaux**. Il existe une réelle volonté de valorisation économique des forêts bien que les acteurs soulignent certains freins sur lesquels il s'agit de travailler tels que le morcellement parcellaire ou des problématiques de desserte.

Ensuite la forêt locale est également considérée comme **un espace de loisirs et touristique**, où de nombreuses activités de pleine nature sont pratiquées. En parallèle, la forêt est un patrimoine naturel important, **support de biodiversité et de paysage**, qu'il convient de préserver. Cette multifonction est à valoriser pour le développement du territoire, tout en garantissant une gestion durable de l'espace et des peuplements forestiers. Le sylvopastoralisme est également cité comme utilisation des espaces forestiers Il s'agit d'équilibrer toutes les utilisations de la forêt pour garantir sa pérennité et éviter les conflits d'usage.

Enfin, un point de vigilance souvent mis en avant par les collectivités et les partenaires est le risque en forêt, et notamment la **problématique des feux de forêt**. Facteur de dégradation des peuplements et de mise en danger de la population, le risque incendie est à prendre en compte dans la gestion durable de nos forêts car certains secteurs du territoire présentent des enjeux forts.

I.3/b - Regard des citoyens du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée

Afin de connaître plus spécifiquement la vision des habitants du territoire sur la forêt, une enquête a été réalisée auprès de la population par un groupe d'étudiants en novembre 2014. L'analyse des résultats des 132 enquêtes ont permis de dégager des tendances liées aux fonctions, aux usages, ainsi qu'aux enjeux des espaces forestiers du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée (cf. rapport de synthèse de l'enquête en annexe 5 pour plus de détails). Lors de cette enquête, toutes les classes d'âge sont représentées.

Une question ouverte montre que **la forêt représente la nature** pour 59% de la population enquêtée. C'est aussi un symbole de liberté, de bien-être et de loisirs pour un tiers d'entre eux. L'importance de la forêt dans son rôle environnemental est affirmée. D'après les enquêtés, la forêt est une entité indissociable du territoire. Elle représente une ressource naturelle essentielle et un paysage de grande valeur patrimoniale. La forêt est **un lieu de détente et de loisirs fréquentée régulièrement** puisque 85% des enquêtés déclarent aller en forêt, avec majoritairement une fréquentation mensuelle. A contrario, 15% ne vont pas en forêt pour des raisons d'accessibilité, de manque de temps ou bien par indifférence. L'enquête a révélé que la population locale utilise la forêt de différentes manières allant de la promenade pour 55% d'entre eux à un usage traditionnel d'utilité par la cueillette de champignons ou de fruits, la coupe et le ramassage de bois ou encore la chasse. Vient ensuite le sport avec la randonnée, le jogging, la marche active, le Vélo Tout Terrain/vélo et l'équitation. Dans ce cas, la forêt apparaît comme un vaste terrain de jeu qu'il s'agit d'aménager à des fins récréatives.

En ce qui concerne la propriété forestière, la majorité des enquêtés déclare que la forêt appartient à « tout le monde » démontrant une **méconnaissance des notions de forêt publique et privée**. Plus de la moitié identifie les incendies comme menace principale de la forêt du territoire. La surexploitation et la pollution (présence de déchets en forêt) ont également été citées. Cela montre que les interrogés pensent que la forêt est trop exploitée, en raison d'une fausse image véhiculée par la déforestation dans le monde. L'urbanisation est également mentionnée comme menace ainsi que le réchauffement climatique.

En termes d'utilisation du bois, ce dernier est utilisé comme **mode de chauffage** par un tiers de la population enquêtée. Plus de 79% des enquêtés déclarent que c'est un moyen économique, convivial et écologique de se chauffer. Par contre, seulement 5 personnes possèdent une maison en bois dont 2 chalets en montagne. Pour beaucoup, la maison en bois se résume au chalet (bois massif : rondins, madriers, fustes ou panneaux) et ils oublient ou méconnaissent toute autre forme à savoir l'ossature bois qui peut être bardée ou non pour ressembler à une maison traditionnelle extérieurement.

Pour conclure cette enquête, il était proposé aux personnes interrogées de soumettre leurs idées pour valoriser le patrimoine forestier local au regard respectivement du développement économique, des activités de loisirs et touristiques, et enfin de l'environnement et de la biodiversité.

Le volet « Développement économique » est très peu abordé par rapport aux autres thématiques proposées avec 33 réponses. Il semble que les interrogés connaissent peu la filière bois. Deux grandes idées ressortent, à savoir la replantation d'essences et le développement des activités forestières.

Concernant **le volet « Loisirs et tourisme »**, 43 réponses ont été apportées avec majoritairement des idées en termes d'aménagement pour les loisirs (facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite, création de parcours pédagogiques, etc.) et de mise en place d'animations en forêt (randonnée-découverte pour tous les âges, sorties naturalistes, etc.). Sont aussi mentionnés des conflits à gérer entre les différents usagers (randonneurs, conducteurs de véhicules motorisés, chasseurs et éleveurs entre autres).

Enfin, **le volet « Environnement et biodiversité »** est plus amplement abordé avec un total de 97 retours. Les propositions se portent principalement sur la sensibilisation du grand public et des enfants, l'entretien de l'espace naturel et l'augmentation de la réglementation et des zones naturelles protégées.

Synthèse de la vision des acteurs locaux sur la forêt du territoire

Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Une volonté politique et technique de valoriser durablement les forêts locales pour créer de l'emploi, éviter les conflits d'usage et préserver cette ressource naturelle.

¤ Un regard positif de la population locale sur la forêt, avec une fréquentation régulière pour réaliser diverses activités de loisirs et se ressourcer en pleine nature.

¤ Des attentes de la part de l'ensemble des acteurs du territoire pour développer les multifonctions de la forêt (économique, social et environnemental).

¤ Un risque incendie de forêt très présent, sur le terrain comme dans les esprits, contraignant fortement les activités de production, de loisirs et de protection.

¤ Une certaine méconnaissance de la propriété, de la gestion et des enjeux forestiers locaux par la population, pouvant amener à des erreurs de compréhension.

¤ Des conflits d'usage des espaces boisés non résolus sur le territoire, entraînant des difficultés de gestion de l'espace au regard des différentes activités (élevage, chasse, activités de pleine nature, etc.)

¤ Des actions à réfléchir et à mettre en œuvre pour poursuivre le développement durable du territoire grâce à la forêt, et répondre ainsi à la volonté et aux attentes des acteurs locaux.

¤ Une sensibilisation du grand public à démultiplier sur différentes thématiques en lien avec la forêt (gestion locale, filière bois, etc.), pour apporter aux citoyens les clés pour comprendre et agir.

¤ Une concertation à perdurer ou à mettre en place pour favoriser une gestion partagée de l'espace forestier et limiter les conflits d'usage.

Ainsi, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée est marqué par une couverture forestière importante et diversifiée en termes de peuplements et de modalités de gestion des propriétés. La forêt est perçue comme un espace de nature tout comme le support d'activités de production et de loisirs, faisant de cette dernière un levier de développement du territoire.

Ce patrimoine forestier constitue donc en premier lieu un patrimoine écologique et paysager important soumis à divers risques naturels à prendre en considération dans le cadre du développement des activités en forêt (cf. partie II). La forêt est ensuite une ressource pour diverses filières économiques de production (cf. partie III) ainsi que le support d'activités récréatives et touristiques (cf. partie IV).

II. La forêt, un patrimoine écologique et paysager soumis à différents risques naturels…

De par son omniprésence sur le territoire, notamment sur les espaces de montagne, la forêt marque fortement le paysage de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et constitue un corridor écologique important. Cet écosystème, composé de peuplements variés, héberge de nombreuses espèces animales et végétales dont la fragilité de certaines a entraîné le classement d'espaces naturels à fort enjeu écologique sur le territoire. En parallèle, divers risques naturels peuvent venir impacter ce patrimoine, et plus largement les activités humaines en lien avec la forêt. La présente partie a donc pour objet de dresser un **état des lieux du patrimoine forestier et des risques naturels** présents sur le territoire pour une prise en compte dans la gestion et la valorisation des forêts locales.

II.1 - Le patrimoine naturel et paysager du territoire lié à la forêt

Cette sous-partie s'appuie principalement sur la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité en Forêt du Pays Pyrénées-Méditerranée, élaborée en concertation avec les acteurs du territoire et validée en décembre 2014. Ce document constitue le volet « Biodiversité » de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée dont sont issus les éléments synthétiques suivants (cf. document de la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité en Forêt en annexe 6 pour plus de détails).

II.1/a - Patrimoine paysager lié à la forêt présent sur la CFT Pyrénées-Méditerranée

L'omniprésence de la forêt, notamment sur les reliefs du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (massif des Aspres, massif des Albères et massif du Vallespir), rend cette dernière visible en tout point du territoire. De plus, la diversité des peuplements forestiers en termes d'essences (chêne vert, chêne-liège, châtaignier, hêtre, sapin, etc.), de structures (peuplement régulier ou irrégulier, traitement en futaie ou taillis, etc.) et d'âges (forêts relativement jeunes à contrario de peuplements plus anciens comme sur le Roc de France ou la Massane) multiplient les formes de paysage. C'est pourquoi plusieurs **« expériences paysagères de la forêt »** sont soulignées dans le Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages (STHP) du Pays Pyrénées-Méditerranée réalisé par l'AURCA et le CAUE en 2012.

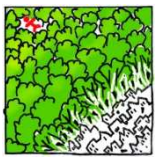

Prendre un bain de tranquillité : « Les massifs boisés sont un lieu de promenade privilégié. De fait, la forêt et son univers frais et ombragé sont perçus comme lieu de refuge. La masse végétale englobe le promeneur, l'isole dans un carcan de nature. On y pratique la promenade, la cueillette, l'observation de la faune et de la flore. »

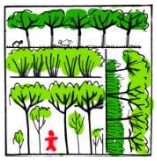

Découvrir une variété d'ambiance : « Les ambiances forestières tiennent aux essences présentes mais aussi à la gestion sylvicole. Celle-ci influe sur la densité et la luminosité du boisement qui tantôt englobe au plus près le promeneur dans un couloir opaque tantôt laisse filer le regard loin dans une succession de troncs dégagés. »

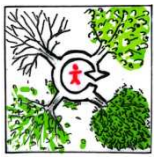

Percevoir l'enchaînement des saisons : « Les forêts caduques où règnent le micocoulier, le châtaignier, le frêne, le chêne pubescent et le hêtre expriment le passage des saisons dans une succession de couleurs et de textures. Les floraisons et feuillaisons de printemps et les fanaisons d'automne sont des temps. »

Percevoir l'étagement végétal : « L'étagement altitudinal sur le territoire permet d'embrasser d'un regard l'intégralité de la palette végétale, assemblée sur un même versant et cadrée par les boisements persistants de chêne vert et de chêne-liège d'une part, et de résineux d'autre part. »

Découvrir des microsites au cœur de la forêt : « La découverte d'une source, d'un dolmen, d'un refuge, d'une glacière, d'un arbre remarquable sont autant de surprises qui attendent ceux qui partent à la découverte de la forêt. Quand l'aménagement de ces sites en valorise les atouts, ils deviennent un agréable lieu de pause. »

La **gestion et la valorisation paysagère de la forêt** comprend différents enjeux identifiés dans le STHP : premièrement réunir les divers acteurs de la forêt (forestiers, naturalistes, éleveurs, randonneurs, etc.) autour d'une gestion intégrant la vision de chacun, deuxièmement encourager des pratiques sylvicoles et de défense des forêts contre les incendies prenant en compte l'aspect paysager, et enfin, mieux valoriser les paysages existants au travers de sentiers d'interprétation ou de création de points de vue par exemple.

Figure 36 : Photographies de paysages forestiers présents sur le territoire (Source : CAUE) avec plusieurs panoramas sur les Aspres (Camélas), sur le Vallespir (Lamanère) et la vallée du Tech.

A l'échelle de la CFT Pyrénées-Méditerranée, **onze sites paysagers** concernant en tout ou partie de milieux forestiers sont reconnus et protégés (cf. Figure 37). Ainsi, trois sites paysagers sont « classés » et huit autres « inscrits », menant à des procédures réglementaires différentes, respectivement d'autorisation et de déclaration, lors de projet de modifications de l'aspect du site. Certains sites correspondent à du patrimoine bâti situé en milieu forestier alors que d'autres ciblent davantage le milieu naturel en lui-même. Les sites les plus importants en termes de superficie correspondent au massif du Canigó, également reconnu « Grand Site de France » et faisant l'objet d'une valorisation spécifique, et le Bassin de la Baillaury (cf. Figure 38). Des cascades, des gorges ou encore les abords de tour, château, chapelle et ermitage constituent les types de sites paysagers protégés en forêt présents sur le territoire.

Dénomination du site paysager	Classement	Communes concernées
Parc des thermes romains	Site Inscrit	AMELIE-LES-BAINS
Ermitage Notre Dame de vie et chapelle Sainte-Madeleine	Site Inscrit	ARGELES-SUR-MER
Les Rochers du Racou	Site Inscrit	ARGELES-SUR-MER
Les Rochers du Racou	Site Classé	ARGELES-SUR-MER
Cascade de la Marie-Balente et ses abords immédiats	Site Inscrit	ARLES-SUR-TECH
Chapelle Saint-Pierre et vallée du Riuferrer	Site Inscrit	ARLES-SUR-TECH
Mas et chapelle Santa-Creu et leurs abords	Site Inscrit	ARLES-SUR-TECH
Bassin de la Baillaury	Site Classé	BANYULS-SUR-MER
Cap de l'Abeille	Site Classé	BANYULS-SUR-MER
Hameaux de la route des Mas	Site Inscrit	BANYULS-SUR-MER
Le Château et ses abords	Site Classé	CASTELNOU
Site du village, du château, ses remparts et extension	Site Inscrit	CASTELNOU
L'Anse de Terrimbo	Site Classé	CERBERE
Ermitage de Saint-Ferréol et ses abords immédiats	Site Inscrit	CERET
Cirque des collines de Collioure	Site Classé	COLLIOURE
L'agglomération et ses abords	Site Inscrit	COLLIOURE
Tour Madeloc et ses abords	Site Inscrit	COLLIOURE
Chapelle ruinée Iglesy Bielle et ses abords	Site Inscrit	CORSAVY
Gorges de la Fou	Site Inscrit	CORSAVY
Massif du Canigó	Site Classé	CORSAVY / LE TECH / PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
Chapelle Saint-Martinet ses abords	Site Inscrit	MAUREILLAS LAS ILLAS
Cap Béar, ses abords et le Domaine Public Maritime	Site Classé	PORT-VENDRES
Cap Oullestrel et le Domaine Public Maritime	Site Classé	PORT-VENDRES
Croix et calvaire de Gendreu	Site Inscrit	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
Parc de Palauda	Site Classé	THUIR

Figure 37 : Tableau des sites paysagers classés et inscrits situés en forêt sur la CFT Pyrénées-Méditerranée (Source : DREAL LR)

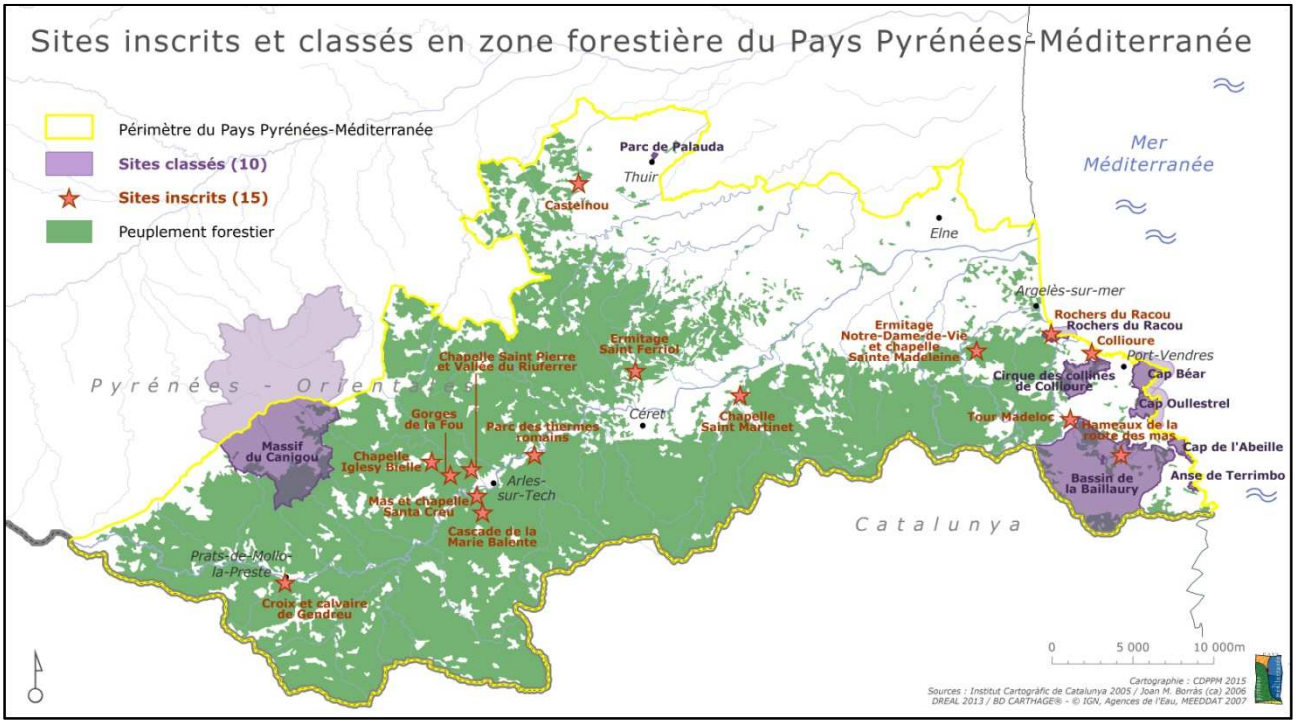

Figure 38 : Carte des sites paysagers inscrits et classés situés en forêt sur la CFT Pyrénées-Méditerranée

II.1/b - Patrimoine naturel lié à la forêt présent sur la CFT Pyrénées-Méditerranée

Le milieu forestier du territoire présente différents types de peuplements et d'habitats naturels, en fonction de l'étagement altitudinal, de l'exposition des versants, de l'influence climatique dominante, de la pluviométrie ou encore de la nature et de la profondeur des sols mais aussi de l'activité humaine. Cette diversité intrinsèque des forêts, support de biodiversité également, se traduit par une diversité des espèces forestières présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.

Le territoire possède donc une **diversité de peuplements forestiers** (cf. partie I.2). De manière schématique, on retrouve du chêne vert et du chêne-liège à l'étage méso méditerranéen (0-600 mètres d'altitude), du châtaignier, du chêne pubescent et de nombreuses autres espèces de feuillus (frêne, tilleul, bouleau, etc.) à l'étage supra méditerranéen (600-1000 m) et enfin, du hêtre et des résineux (sapin, pin à crochet, etc.) à l'étage montagnard (1000-1700 m) et au-delà. La répartition des essences sur le territoire varie en fonction de différents facteurs cités précédemment. Des conditions homogènes de ces facteurs permettent de définir des stations forestières où se retrouve le plus souvent un même type de végétation. Sur une station donnée, des préconisations peuvent alors être apportées quant aux objectifs et aux choix sylvicoles. Ainsi, trois guides ont été édités dans ce sens par le Centre Régional de la Propriété Forestière, couvrant la majorité des espaces forestiers du Pays Pyrénées-Méditerranée : le guide du massif des Albères, le guide du massif des Aspres et le guide du massif du Vallespir, répertoriant respectivement 13, 15 et 29 grands regroupements différents de stations forestières pour un total de 57 (Sources : CRPF, 2001 et 2011). Cela montre la diversité des combinaisons possibles des facteurs physico-chimiques, étudiées ici seulement pour la gestion sylvicole, influençant la présence d'espèces floristiques et faunistiques. L'activité humaine, passée ou présente, influence également la présence de tel ou tel peuplement forestier ainsi que leur structure et leur âge, en fonction des plantations et/ou des choix sylvicoles réalisés (plantation ou régénération naturelle, traitement régulier ou irrégulier, travaux de dépressage, d'éclaircie ou de coupe définitive, etc.). A titre d'exemple, le Châtaignier a été véritablement implanté en Vallespir à partir des années 1750 pour sa rapidité de croissance permettant une exploitation en courte rotation pour la fabrication de charbon de bois destiné aux forges dans un premier temps, puis pour la fabrication de piquets de vigne de 1890 à 1950. Ainsi la majorité des châtaigneraies du Vallespir sont sous forme de taillis. Différentes essences de résineux (épicéa commun, pin à crochet, mélèze d'Europe, pin sylvestre, cèdre de l'Atlas et pin noir notamment) ont également été plantées en forêt domaniale à partir des années 1950 par le service de restauration des terrains de montagne pour lutter contre l'érosion des sols.

Au-delà d'être caractérisées par des essences et des types de peuplements, les forêts s'inscrivent dans la notion d'**habitats naturels forestiers**. Un habitat naturel est défini selon la Directive européenne 92/43/CEE Habitats Faune Flore comme *« un espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace ».* Le programme CORINE (Coordination of Information on the Environment) a permis d'élaborer en 1991 une typologie européenne de l'ensemble des habitats naturels et semi-naturels, nommée « CORINE Biotopes ». L'objectif de cette typologie est d'identifier et de décrire les habitats naturels d'importance majeure pour la conservation de la nature au sein de la Communauté européenne. Elle présente un total de 2584 codes. Près d'un tiers, soit 821 codes, correspondent à des milieux forestiers dont la moitié est représentée sur le territoire français. Parmi ces habitats naturels forestiers, certains sont considérés d'intérêt communautaire par la Directive européenne 92/43/CEE Habitats Faune Flore parce qu'ils présentent des caractéristiques remarquables, une aire de répartition réduite et qu'ils sont en danger de disparition. De ce fait, les états européens se sont engagés à porter un effort de conservation en faveur de ces habitats naturels, notamment dans le cadre d'un programme intitulé « Natura 2000 ».

A l'échelle de la CFT Pyrénées-Méditerranée, l'ensemble des massifs forestiers n'ont pas été inventoriés et cartographiés en fonction de cette typologie car cela nécessite beaucoup de moyens. Seuls les espaces naturels déjà protégés ou classés comme site Natura 2000 ont fait l'objet d'un travail conséquent dans ce sens, permettant d'avoir un premier aperçu non exhaustif et très incomplet des habitats naturels forestiers présents sur le territoire. En effet, seulement 8% du milieu forestier a été

inventorié et cartographié en termes d'habitat naturel selon la typologie CORINE Biotopes. Cependant, les données disponibles sont réparties sur plusieurs sites, très différents d'un point de vue écologique, puisque sont concernés les secteurs suivants : le massif du Vallespir sur sa partie la plus haute à Prats-de-Mollo La Preste, le massif des Albères sur sa partie Est à proximité de la mer Méditerranée et enfin, les rives du Tech et ses forêts alluviales. A ce jour et à la vue des seuls éléments connus, ont pu d'ores et déjà être recensés 45 habitats naturels forestiers différents, dont 25 d'intérêt communautaire et 8 considérés comme prioritaire pour leur conservation (cf. tableau en annexe 6). Parmi ces habitats forestiers d'intérêt communautaire peuvent être cités les châtaigneraies, les suberaies, certaines chênaies vertes ou encore divers peuplements alluviaux d'aulnes et de frênes (Sources : CCACV, SMCGS, SIGA Tech et FRNC).

Cette diversité de peuplements et d'habitats exclusivement forestiers est en soi une source importante de biodiversité, accueillant différentes espèces faunistiques et floristiques. La présence d'autres types d'habitats naturels tels que des **milieux rocheux, humides ou ouverts au sein des milieux forestiers** apporte également une diversité, et donc une biodiversité, supplémentaire. En effet, ces milieux vont être favorables à de nouvelles espèces et/ou permettre de compléter les besoins des espèces forestières (alimentation, zone de déplacement, etc.). De plus, la présence de mosaïques d'habitats naturels est également favorable à plus de biodiversité. Une clairière par exemple constitue un espace dégagé plus lumineux (zone de chasse et zone de reproduction de certaines espèces) et permet l'existence de lisières composées de strates herbacées et arbustives offrant de nouvelles ressources alimentaires. C'est pourquoi il est fortement conseillé de maintenir et de préserver ces milieux en forêt. Bien que ces derniers soient encore peu recensés de manière globale (hormis sur les sites naturels protégés ou gérés), les documents de gestion durable des forêts publiques et privées prennent de plus en plus en compte ces milieux (développement d'outils, recherche de données, inventaire et cartographie, recommandations de gestion, etc.). En termes de données nouvellement disponibles, il est à noter que l'atlas départemental des zones humides porté par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales est maintenant disponible.

La diversité des habitats naturels forestiers se traduit par une importante diversité en termes d'**espèces liées aux milieux forestiers**. Il est impossible d'avoir une liste exhaustive des espèces forestières présentes sur le territoire étant donné que les inventaires naturalistes n'ont pas été réalisés partout ni de la même manière (zone non couverte, méthode et effort d'observation différents, etc.). De plus, les inventaires réalisés ont souvent ciblé certaines espèces, généralement dites « remarquables » a contrario des espèces « ordinaires » moins menacées mais qui ont pourtant un rôle écologique tout aussi important. Les éléments présentés ci-après sont donc plutôt indicatifs et non exhaustifs d'autant que certaines données naturalistes n'ont pas pu être récupérées et intégrées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité en Forêt.

A l'échelle de la CFT Pyrénées-Méditerranée, ce sont 280 espèces floristiques et 107 espèces faunistiques **déterminantes ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui ont été recensées, dont respectivement 39 et 10 espèces floristiques et faunistiques considérées comme exclusivement forestières telles que le Sabot de Vénus, le Grand tétras, l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc ou le Chat forestier (cf. Figure 39). Au-delà des espèces strictement inféodées aux milieux forestiers, d'autres espèces animales peuvent se trouver régulièrement en forêt ce qui représente 23 espèces parmi les espèces faunistiques ZNIEFF inventoriées sur le territoire (Sources : DREAL LR, CBN & CEN LR).

D'autres espèces forestières, dites « **d'intérêt communautaire** » et bénéficiant d'un statut européen de protection dans le cadre des Directives « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux », ont également été recensées sur le territoire (Sources : CCACV, SMCGS, SIGA Tech et FRNC). Peuvent être cités le Pic noir (*Dryocopus martius*), le papillon Isabelle de France (*Graellsia isabellae*) vivant en bordure de forêts de pins (cf. Figure 39) ainsi que différents coléoptères saproxyliques (c'est-à-dire ayant besoin de bois mort pour réaliser leur cycle de vie) tels que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*). Les ripisylves, forêts de bord de cours d'eau, accueillent également différentes espèces spécifiques à ces milieux alluviaux telles que la Loutre (*Lutra lutra*) et la libellule Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Certaines espèces utilisant les milieux forestiers ou alluviaux font l'objet d'un **Plan National d'Action** (PNA) tels que le Gypaète barbu, les chiroptères, les odonates ou encore le Desman des Pyrénées.

Figure 39 : Photographies d'espèces forestières présentes sur le territoire (Source : FRNC) avec de gauche à droite et de haut en bas : Chat sylvestre, Grand tétras, Isabelle de France et Sabot de Vénus.

En termes de **biodiversité forestière ordinaire**, peu d'inventaires ont été réalisés sur le territoire. Pourtant, de nombreuses espèces faunistiques, floristiques et fongiques sont associées strictement ou régulièrement aux milieux forestiers. Une estimation réalisée sur différents taxons* donne les résultats suivants en termes de nombre d'espèces forestières en France métropolitaine par groupe taxonomique : 40 mammifères, 73 oiseaux, 9 amphibiens, 7 reptiles, environ 10 000 espèces d'arthropodes, 938 espèces végétales (hors mousses) et environ 15 000 espèces de champignon (Sources : MAAPRAT-IFN, 2011 et Emberger et al., 2013). Le groupe des lichens présente aussi une importante diversité d'espèces forestières sans qu'elle puisse être évaluée. A titre indicatif, sur les seuls territoires des réserves naturelles de Prats-de-Mollo La Preste et de La Massane, ont été inventoriées respectivement 456 et 344 espèces de lichen (Source : FRNC). Pour donner un ordre d'idée de la biodiversité pouvant être présente au sein d'**une forêt ancienne** telle que la Massane, voici le nombre d'espèces qui ont pu être recensées au 1er octobre 2014 par grand groupe taxonomique : 11 procaryotes (bactéries), 704 champignons, 344 lichens, 136 protistes (organisme souvent unicellulaire), 972 espèces végétales et 4389 espèces animales dont 3430 insectes, 568 arachnides et 173 vertébrés (107 oiseaux, 44 mammifères, 13 reptiles, 7 amphibiens et 2 poissons).

Si peu de données naturalistes sur les espèces forestières existent sur l'ensemble du territoire, certains suivis plus généraux mis en œuvre par des associations locales permettent cependant d'avoir des **cartes relatives de répartition** d'espèces comme l'atlas départemental des oiseaux nicheurs et celui des oiseaux hivernants réalisés par le Groupe Ornithologique du Roussillon, ou encore le suivi des espèces gibiers par la Fédération Départementale des Chasseurs. Chaque espèce présente des répartitions variables en fonction de ses propres besoins écologiques. Concernant les espèces de grand gibier, on peut noter que le sanglier et le chevreuil sont répartis sur l'ensemble des massifs forestiers et leurs piémonts alors que l'isard reste cantonné à la partie nord-ouest du massif du Vallespir sur les crêtes du Canigó. Le cerf revient quant à lui de manière naturelle sur le Haut-Vallespir à partir de la Catalogne sud et du Conflent, posant la question à terme de sa gestion concertée et donc du besoin de suivre sa colonisation sur nos massifs forestiers. Le **programme STOC EPS** mis en œuvre dans les Pyrénées-Orientales permet de suivre l'évolution des populations de passereaux sur le long terme et démontre un déclin important des espèces communes forestières et autres. C'est un indicateur prioritaire à suivre en termes de veille écologique.

Les milieux forestiers servent donc de support de vie à différentes espèces pour leur alimentation, leur reproduction, leur déplacement, etc. Une attention particulière doit être portée aux forêts anciennes (ou forêts mâtures), plutôt rares sur le territoire où la forêt est globalement récente (moins de 100 ans), car une continuité forestière spatiale et temporelle permet l'expression d'une biodiversité spécifique Les forêts ont un rôle d'habitat d'espèces ainsi que de corridor écologique permettant le déplacement et le brassage des populations. Ces corridors peuvent être à différentes échelles, de la taille d'une haie ou d'une parcelle boisée jusqu'au massif forestier et à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Leur préservation, et si nécessaire leur restauration, est essentielle pour assurer les échanges entre populations.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité du Languedoc-Roussillon a identifié différents corridors forestiers, dont un se situe entre le massif des Albères et le massif du Vallespir et un autre entre le massif des Aspres rejoignant le Vallespir et le Conflent. A ce jour, aucune étude plus localisée des corridors écologiques n'a été réalisée sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, ce qui pourrait être intéressant pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagements du territoire.

II.1/c - Enjeux écologiques forestiers du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Afin de préserver durablement la biodiversité forestière, et plus largement la biodiversité, divers outils ont été développés aux échelles européenne, nationale et même locale. Mis en place sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, un premier type d'outils concerne l'identification et/ou le classement d'espaces naturels présentant un fort enjeu écologique.

Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée possède un riche patrimoine naturel comme peut en attester l'existence de **nombreux zonages d'intérêt écologique** sélectionnés à partir de données naturalistes (Source : DREAL LR). En effet, à l'échelle du territoire, on recense 37 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I (écosystème à haute valeur biologique avec présence d'espèces rares et/ou remarquables), 6 ZNIEFF de type II (grand ensemble naturel riche et/ou aux potentialités biologiques importantes) et 3 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) comprenant des milieux forestiers, supports d'habitat de vie pour des espèces remarquables (cf. Figure 40 et Figure 41). Ces zonages couvrent près de 62 500 hectares (en supprimant les superpositions) ce qui représente plus de 95 % de la couverture forestière du territoire. Cela démontre l'importance écologique des milieux naturels présents, dont les forêts, et des enjeux écologiques associés à ces milieux.

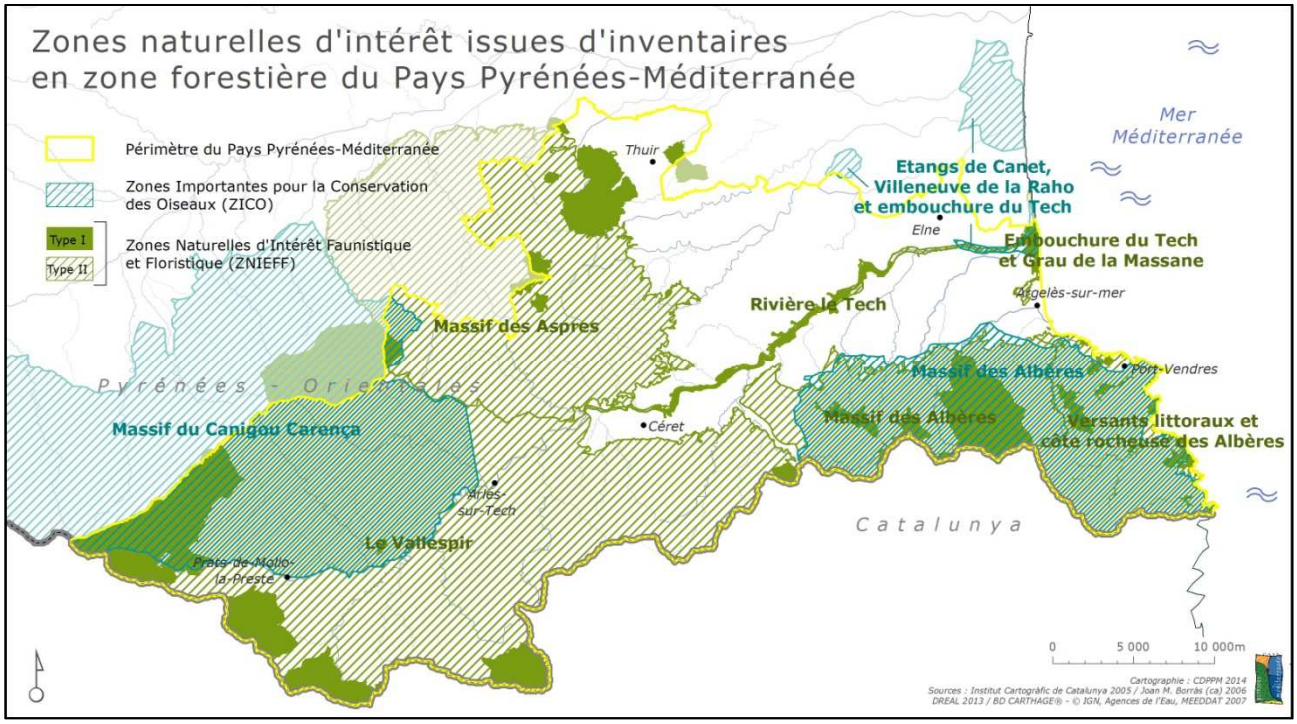

Figure 40 : Carte des différentes zones naturelles d'intérêt écologique comprenant des milieux forestiers

Type du zonage	Dénomination du zonage d'intérêt écologique	Surface comprenant de la forêt (ha)
ZNIEFF de type I	Baga de Bordellat et vallée du ruisseau de Malrems	885
	Baga de Siern	183
	Bassin de Coustouges	742
	Bassin du Canidell	713
	Cap Cerbère	13
	Cap d'Oullestrell	1
	Colline du Fort Saint-Elme à Collioure	53
	Colline et grotte de Montou	0,1
	Coteau de Can Rède	9
	Crête de Madeloc	84
	Crête du Pic d'Aureille	211
	Crête du Pic de la Grange	2
	Crêtes de Camelas	1
	Crêtes de Pic Neoulos	281
	Crêtes des Albères au col de Gran Bau	11
	Falaises de Banyuls à Cerbère	6
	Falaises de la Tour de Cos	36
	Falaises du Racou à Collioure	3
	Fort de Bellegarde	92
	Forêt de la Massane	234
	Garrigues de Castelnou	151
	Grau de la Massane	0,01
	Grotte de Calmeilles	72
	Haut Vallespir du Pic de Costabonne au Pla Guillem	1664
	Massifs du Mont Hélène et du Montner	108
	Notre Dame de la Consolation	1
	Oueds de la Baillaury et de ses affluents	3
	Prades de Thuir et de Llupia	18
	Ravin de la Massane	912
	Ravin des Mouchouses	459
	Ravin du col d'Ares	273
	Soulane de la Preste	306
	Vallon El Ravaner	4
	Vallons de Cerbère	1
	Vallée de la Lentilla	152
	Vallée du Tech de Céret à Ortaffa	125
ZNIEFF de type II	Embouchure du Tech et grau de la Massane	44
	Le Vallespir	39079
	Massif des Aspres	12215
	Massif du Canigou	152
	Rivière Le Tech	152
	Versants littoraux et côte rocheuse des Albères	1326
ZICO	Etang de Canet, de Villeneuve-de-la Raho et embouchure du Tech	20
	Massif des Albères	21570
	Massif du Canigou-Carença	13208

Figure 41 : Tableau des zonages d'intérêt écologiques comprenant des milieux forestiers (source : DREAL LR)

L'identification et la reconnaissance de ces zonages à fort enjeu écologique (ZNIEFF et ZICO) permettent d'une part de porter à connaissance leur existence auprès des différents acteurs du territoire et impliquent d'autre part leur prise en compte dans les projets territoriaux d'aménagement. Ils servent également de base de réflexion pour déterminer l'intérêt de classer ou non un périmètre donné pour garantir la préservation et la gestion du site en question en faveur de la biodiversité présente.

Des politiques de protection et/ou de gestion d'espaces naturels ont donc été mises en place afin de préserver la biodiversité. Ainsi certains espaces naturels du territoire sont soumis à une protection réglementaire tels que les réserves naturelles alors que d'autres bénéficient d'une gestion contractuelle tels que les sites Natura 2000. En complément, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon met en œuvre des actions de gestion de sites soit par acquisition de parcelles privées ou par conventionnement auprès de propriétaires publics et privés, basé sur le volontariat. Au-delà de leur objectif de préservation du patrimoine naturel, les gestionnaires de ces divers sites mènent des inventaires et des études naturalistes complémentaires ainsi que des actions de communication et de sensibilisation à destination de différents publics. Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, il peut être recensé plusieurs **espaces naturels protégés de manière réglementaire**. Ceux présentant des milieux forestiers représentent environ 1800 hectares de la couverture forestière (soit près de 3%) et correspondent à trois Réserves Naturelles Nationales, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et une Réserve Biologique Domaniale en forêt publique (cf. Figure 42 et Figure 43). Concernant les **espaces naturels en mode de gestion contractuelle**, sept sites Natura 2000 incluant des milieux forestiers peuvent être répertoriés sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Cinq sites sont issus de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et deux de la Directive européenne « Oiseaux » (cf. Figure 42 et Figure 44), couvrant plus de 9800 hectares de la couverture forestière (soit environ 15%).

Mode de préservation	Type d'espaces naturels	Dénomination et superficie totale de l'espace naturel
Protection réglementaire	Réserve naturelle nationale (RNN)	RNN de Prats-de-Mollo La Preste (2 392 hectares)
	Réserve naturelle nationale (RNN)	RNN de la forêt de la Massane (336 hectares)
	Réserve naturelle nationale (RNN)	RNN du Mas Larrieu (145 hectares)
	Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)	APPB « Rivières de Carença, la Têt et Maureillas » (Tronçon de cours d'eau de 0,8 km)
	Réserve biologique domaniale (RBD)	RBD du Vallon des Moixoses (685 hectares)
Gestion contractuelle	Site Natura 2000 - Directive Habitat	ZSC « Conque-de-La-Preste » (8 436 hectares)
	Site Natura 2000 - Directive Habitat	SIC « Massif des Albères » (6 994 hectares)
	Site Natura 2000 - Directive Habitat	SIC « Rives du Tech » (1 464 hectares)
	Site Natura 2000 - Directive Habitat	SIC « Embouchure du Tech et Grau de la Massane » (956 hectares)
	Site Natura 2000 - Directive Habitat	SIC « Côte rocheuse des Albères » (733 hectares)
	Site Natura 2000 - Directive Oiseaux	ZPS « Canigou - Conque-de-la-Preste » (20 224 hectares)
	Site Natura 2000 - Directive Oiseaux	ZPS « Massif des Albères » (7 113 hectares)
	Site du Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon	« Bois de Tresserre » (4,2 hectares dont 2,5 en boisement)

Figure 42 : Tableau des espaces naturels protégés et/ou gérés du territoire présentant des milieux forestiers (source : DREAL LR)

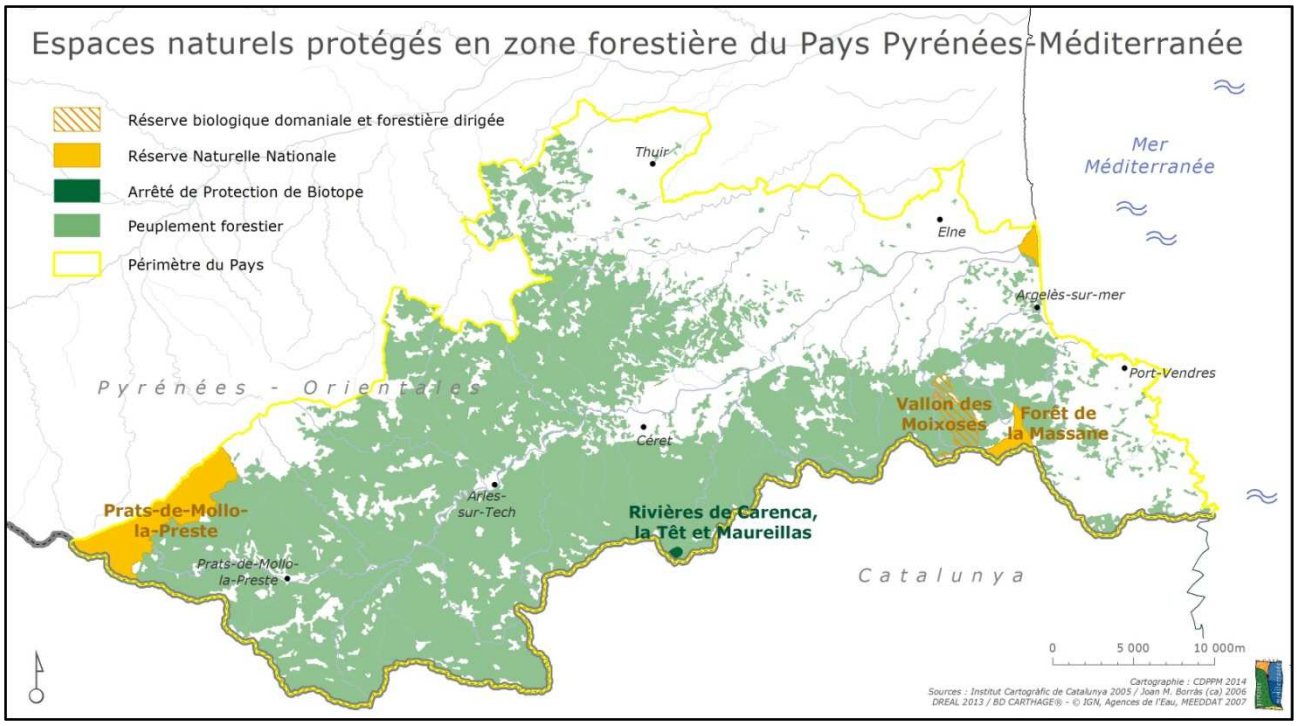

Figure 43 : Carte des espaces naturels protégés du territoire présentant des milieux forestiers

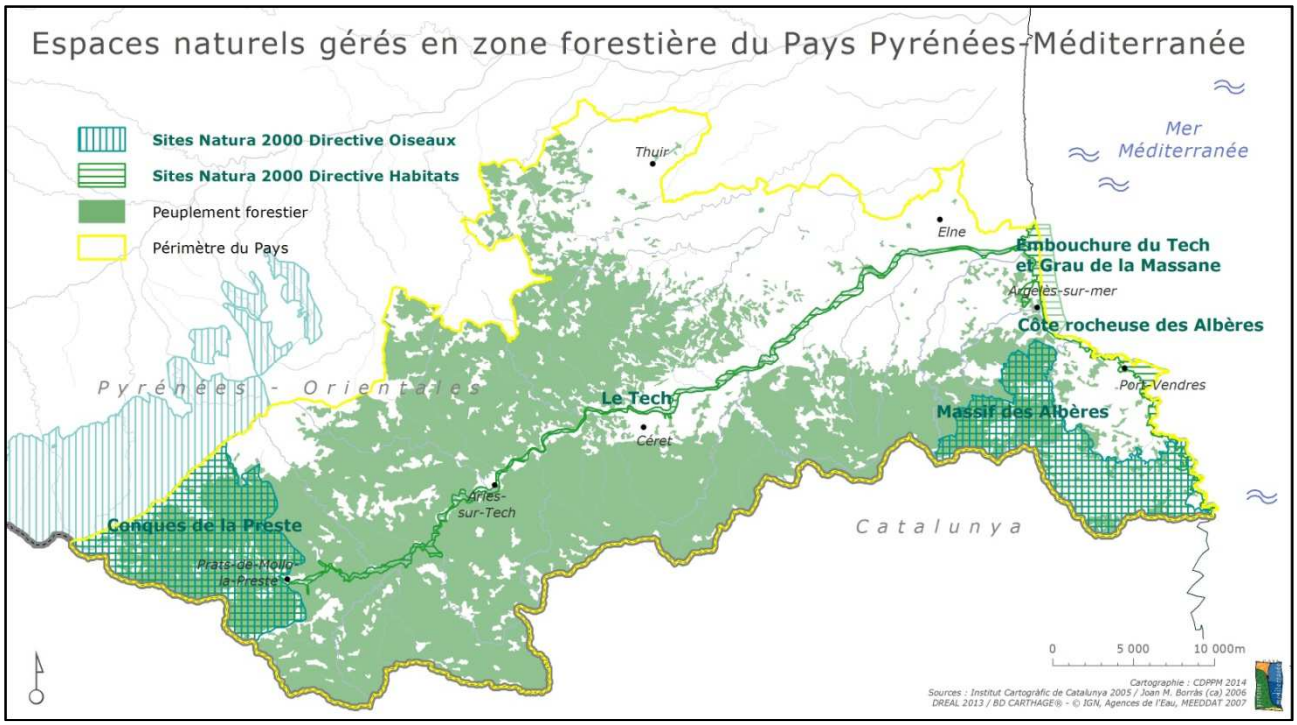

Figure 44 : Carte des espaces naturels gérés du territoire présentant des milieux forestiers

En complément, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales possède une politique de préservation et de valorisation des espaces naturels financée par le prélèvement de la Taxe d'aménagement (anciennement Taxe départementale des espaces naturels sensibles). De nombreux sites ont donc été identifiés dans le **Schéma départemental des espaces naturels** des Pyrénées-Orientales validé en 2008 permettant ainsi de prioriser les actions et les aides financières du Conseil Départemental en termes de préservation et de valorisation des espaces naturels. Sur les 185 sites répertoriés sur le territoire, 27 sites concernent plus particulièrement des milieux forestiers. Parmi ces derniers, 16 sont considérés comme des nouveaux sites, c'est-à-dire ne faisant pas déjà l'objet d'une protection ou d'une gestion particulière, et 8 sont considérés comme des sites prioritaires en fonction de leur valeur écologique et paysagère, du potentiel de valorisation, des menaces et des opportunités (cf. Figure 45).

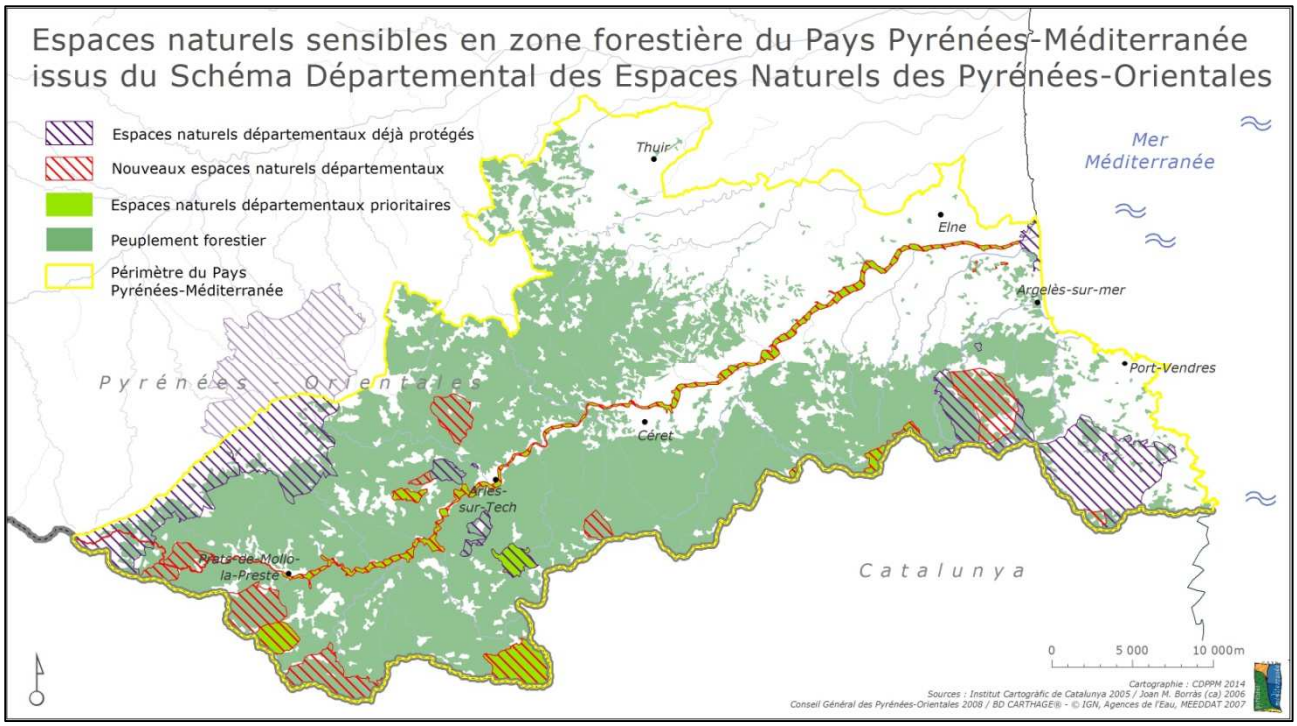

Figure 45 : Carte des espaces naturels sensibles du territoire présentant des milieux forestiers

En complément de ces espaces qui, de par leur reconnaissance et leur classement spécifique, représentent des zones à enjeu fort avéré en termes de biodiversité sur le territoire, une carte des secteurs à enjeu écologique fort a été réalisée à dire d'expert à l'échelle de la CFT Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de l'élaboration de la **Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité en Forêt** (cf. Figure 46). Etant donné que la biodiversité est présente partout, des secteurs ont été mis en exergue en s'appuyant sur la présence de certains milieux forestiers tels que les noyaux potentiels de forêts anciennes, les forêts alluviales (forêt de bord de cours d'eau) et les zones humides connues, ainsi que la hêtraie-sapinière du Roc de France (cf. se référer à la partie méthodologique de la STBF en annexe 6 pour plus de détails).

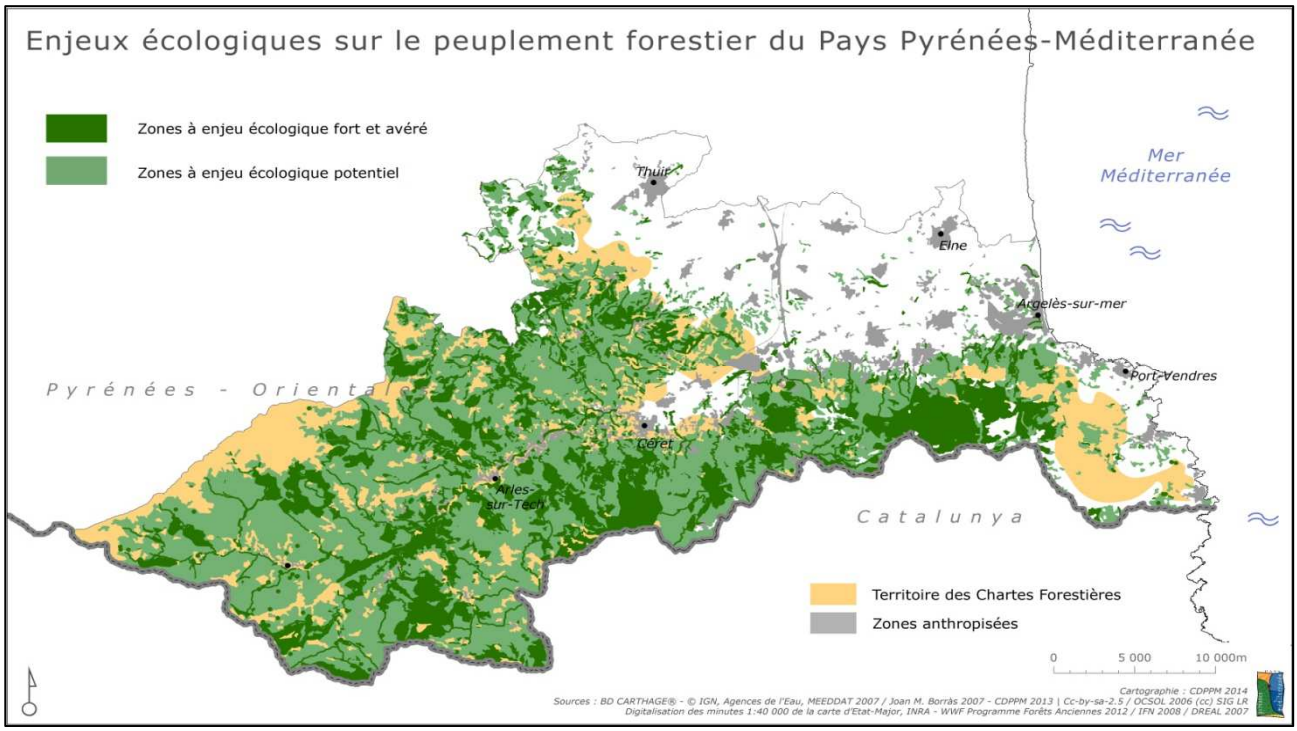

Figure 46 : Carte indicatrice des enjeux écologiques présents sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Attention : il s'agit d'une carte définie à dire d'expert, selon certains critères et à l'échelle du Pays. Elle vient en parallèle des cartes qui illustrent les périmètres des sites naturels protégés et gérés correspondant à des secteurs à enjeux écologiques forts.

Il est à noter que l'élaboration de cette carte à l'échelle de travail du Pays Pyrénées-Méditerranée, ainsi que la non exhaustivité des données existantes et disponibles, ne permet pas de pointer des enjeux écologiques beaucoup plus localisés. Peuvent être cependant cités l'intérêt des haies et des linéaires d'arbres faisant le lien entre les milieux urbanisés et les milieux naturels, tout comme les mosaïques d'habitats naturels à diverses échelles (parcelle, propriété, massif, etc.) qui sont favorables à la biodiversité.

Au-delà des enjeux écologiques forts en termes d'espèces et d'espaces sur le territoire, il s'agit également de souligner l'importance de la **diversité et de la spécificité génétique** présentes sur le territoire, volet qui est donc à étudier et à préserver. En effet, l'aspect génétique de la biodiversité joue un rôle essentiel à la fois dans la spéciation* des espèces ainsi que dans la capacité de ces dernières à s'adapter à l'évolution de leurs milieux, et notamment au changement climatique. Des études génétiques menées sur le territoire ont permis par exemple d'identifier des sous-espèces locales telles que le chat sylvestre, ou encore de mettre en évidence des noyaux forestiers présentant un écotype particulier tels que la hêtraie-sapinière du Roc de France, noyau refuge de l'ère glaciaire.

Ainsi de nombreux sites ont été identifiés sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, ciblant des zones à enjeu écologique important. Le classement différentiel de ces sites implique des modes de gestion variable, réglementaire ou non, ainsi que l'**élaboration de document spécifique de gestion et de préservation** des espèces et espaces naturels faisant alors l'objet de préconisations particulières. Pour chaque réserve ou site Natura 2000 sont respectivement élaborés un plan de gestion (PDG) ou un document d'objectifs (DOCOB). Basés sur un diagnostic des enjeux écologiques et des activités humaines présentes sur le périmètre étudié, ces documents établissent de manière très localisée les objectifs de préservation de la biodiversité et les mesures à mettre en place pour y arriver. Leur application diffère selon le type de zonage, le premier étant réglementaire et le deuxième contractuel, c'est-à-dire dépendant de la volonté des propriétaires fonciers et autres acteurs locaux (gestionnaires, usagers, etc.) pour la mise en œuvre des actions ou préconisations identifiées. A ce jour, seul un contrat forestier Natura 2000 a été signé sur le site « Massif de l'Albères » pour réhabiliter une suberaie ainsi qu'une charte Natura 2000 engageant l'Office National des Forêts à suivre les préconisations définies dans le document d'objectifs en termes de gestion forestière. Ce nombre modeste peut s'expliquer par un déficit d'animation (absence d'animateur ou choix d'axer l'animation sur d'autres milieux naturels notamment agricoles), ainsi que par le manque d'attractivité des mesures contractuelles ou de l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie lors de la signature de charte Natura 2000 pour les propriétaires et gestionnaires forestiers. A noter que 5 Plans Simples de Gestion ont été agréés au titre de Natura 2000 sur le territoire.

En parallèle de ces documents dont la vocation est la préservation écologique des espèces et des milieux à l'échelle d'espaces naturels, **d'autres documents spécifiquement forestiers** prennent aussi en compte la biodiversité. Les documents de gestion durable des propriétés forestières publiques ou privées, à savoir les aménagements forestiers pour les premières et les Plans Simples de Gestion (PSG) pour les deuxièmes notamment, s'appuient sur des recommandations, voire des engagements, fixées dans des directives ou des schémas élaborés à l'échelle régionale ou par grande entité forestière. Peuvent être cités comme document cadre d'orientations forestières les Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement (DRA et SRA) pour les forêts publiques, et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les forêts privées. Enfin, **divers outils techniques** sont développés pour aider les acteurs forestiers (propriétaires, techniciens, gestionnaires, exploitants, etc.) à mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion courante des forêts tels que des plaquettes de sensibilisation, des guides techniques ou encore des outils d'aide à la décision comme l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Cet outil, mis en œuvre sur une dizaine de propriétés à l'échelle de la CFT Pyrénées-Méditerranée par le CRPF, a pour objectif au travers de 10 facteurs d'estimer la capacité d'accueil du peuplement étudié en espèces (sans réaliser d'inventaire exhaustif) et de diagnostiquer les éléments améliorables pour favoriser la biodiversité de la parcelle.

Globalement, **les leviers identifiés pour une meilleure prise en compte** de la biodiversité dans la gestion courante des forêts sont communs à tous les outils mis en place : favoriser les essences autochtones en mélange, conserver des arbres sénescents, morts ou à micro habitats, préserver les milieux infra-forestiers (ouverts, humides et rocheux), développer la variabilité des strates végétatives, limiter les interventions en période de reproduction, intégrer les enjeux écologiques dans les projets d'aménagement, etc. Des adaptations locales peuvent être nécessaires mais l'important reste l'implication de tous.

Synthèse du patrimoine naturel et paysager lié à la forêt présent sur le territoire
Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Des paysages forestiers diversifiés dans l'espace et dans le temps, avec la présence de sites paysagers et culturels d'intérêt, permettant de créer des ambiances multiples en forêt.

¤ Un patrimoine naturel forestier d'une grande richesse en termes d'espèces et de milieux, démontrant l'importance écologique des forêts du territoire.

¤ Des outils stratégiques (tels que la STBF), de gestion et/ou de protection des espaces forestiers mis en place sur le territoire, permettant de tendre vers une meilleure prise en compte de la biodiversité en forêt.

¤ Une méconnaissance des notions liées aux paysages, entraînant généralement une faible mobilisation des divers acteurs du territoire autour de cette thématique.

¤ Des connaissances sur la biodiversité forestière du territoire encore limitées et peu diffusées, ne facilitant pas la prise en compte de cette dernière dans la gestion courante des forêts.

¤ Des acteurs locaux à sensibiliser, à mettre en réseau et à accompagner pour développer des projets de gestion durable et/ou de valorisation du patrimoine naturel et paysager forestier du territoire.

¤ Des actions à mener en termes d'amélioration des connaissances et de suivi de la biodiversité en forêt, ainsi que de préservation de cette dernière.

¤ Des outils à développer, à adapter et/ou à mettre en place pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière sur le territoire.

II.2 - Les risques naturels du territoire et changement climatique

Les descriptions et les cartographies concernant les risques naturels sont majoritairement extraites du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) élaboré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (DDTM 66, 2012). Plusieurs sources viennent ensuite abonder la sous-partie traitant du changement climatique, dont le rapport « L'Arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change » de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC, 2015) et l'étude des impacts du changement climatique sur les forêts européennes et mesures possibles d'adaptation (EFI, BOKU, INRA et IAFS, 2008).

II.2/a - Risque incendie et enjeu de défense contre les feux de forêt

En termes de définition d'après le DDRM, « on parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue et les landes. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux et diverses activités en forêt ». Pour se déclencher et se propager, le feu à besoin des trois conditions suivantes : une source de chaleur (flamme, étincelle) dont l'homme est très souvent à l'origine par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance ; un apport d'oxygène (le vent active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie) ; et enfin, un combustible (végétation).

Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...). Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe. Les feux de sol brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières*. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible. Les feux de surface brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes. Enfin, les feux de cimes brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée présente **une sensibilité importante** au risque « Incendie de forêt », avec notamment un aléa élevé à très élevé sur les massifs des Aspres et des Albères (cf. Figure 47). Le terme d'aléa désigne un phénomène naturel associé à la probabilité qu'il a de se produire et à son éventuelle intensité. L'aléa naturel croisé aux enjeux socio-économiques d'un secteur donné permet de définir un niveau de risque pour ce dernier. Ainsi, d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), les massifs des Aspres et des Albères sont classés « très sensibles » au risque incendie de forêt, et le massif du Vallespir « moyennement sensible ».

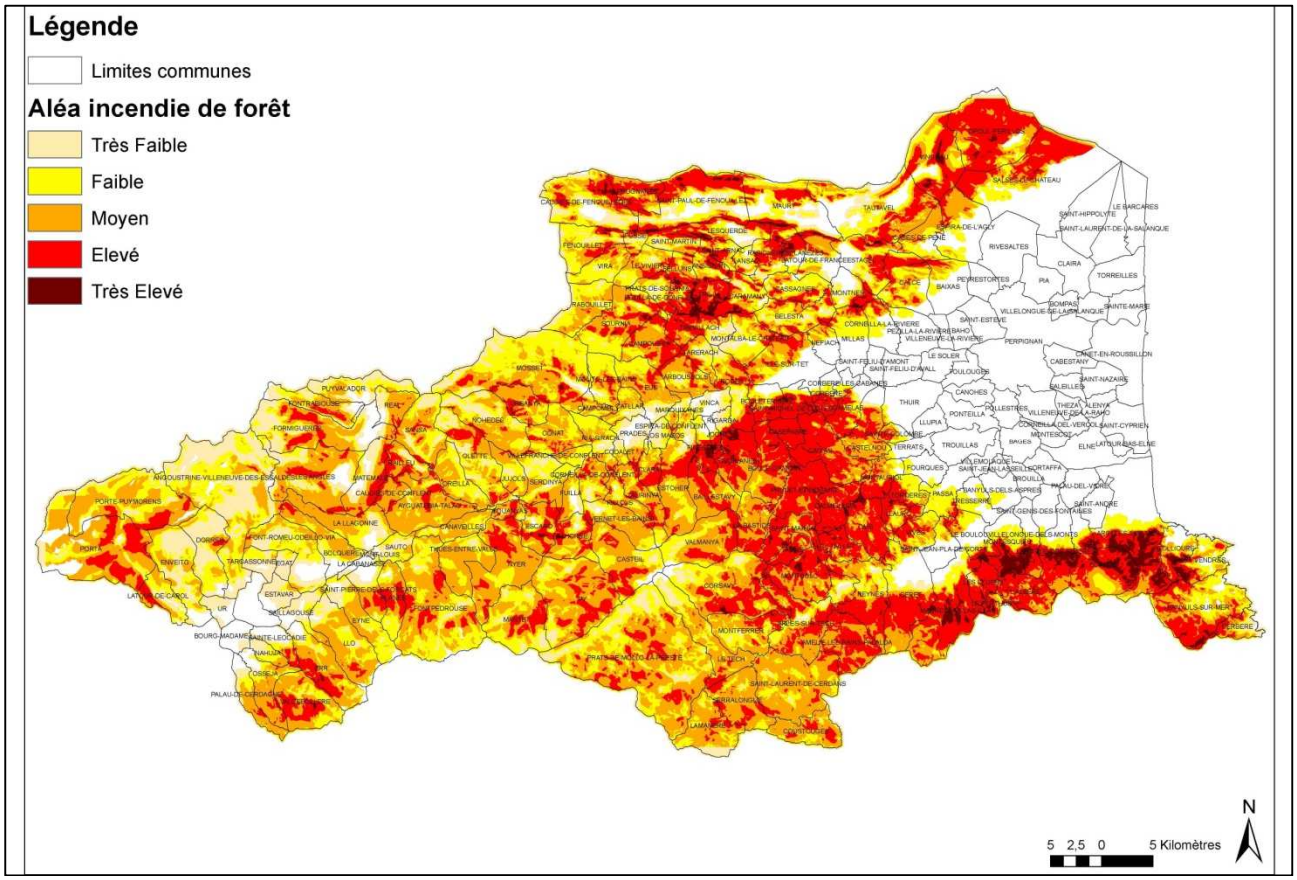

Figure 47 : Carte illustrant le niveau d'aléa lié aux incendies de forêt sur le département (DDRM, 2012)

Le risque « Incendie de forêt » est donc très présent sur le territoire et est accentué depuis plusieurs années par le recul des activités agricoles, notamment viticoles et pastorales, accompagné par une spéculation foncière, entraînant **la fermeture des milieux et le développement accru de friches**. Ce phénomène conduit au développement d'incendies, à proximité des zones urbanisées à enjeux humains forts mais aussi à proximité de zones forestières devenues mitoyennes par la disparition de l'agriculture. Il s'agit donc d'œuvrer au maintien de l'ouverture des milieux sur le piémont, à la revalorisation des friches et au suivi de la progression de la forêt. Parallèlement, la forêt est peu exploitée ce qui forme des ensembles plus vastes et compacts de combustibles, favorisant la propagation des feux.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, **1 416 feux de forêt ont été recensés** d'après les données Prométhée sur les quarante dernières années (de 1974 à 2014), pour une surface totale incendiée de 15 766 hectares (cf. Figure 49 en page suivante). Plusieurs feux catastrophes ayant marqué les esprits de la population ont été recensés. Le feu des Aspres de juillet 1976 est considéré comme le feu de référence, faisant ressortir les carences en moyen de lutte et de prévention. Cela a entraîné la mise en place d'une politique plus engagée. Aujourd'hui, plusieurs structures travaillent pour la Défense des Forêts Contre les Incendies sur le territoire : les collectivités et leur regroupement (SIVU des Albères et SIP des Aspres) ayant la compétence d'aménager le territoire en équipement d'aide à la lutte incendie, les services de l'état (DDTM et SDIS notamment), ainsi que divers organismes agricoles et forestiers. Par la suite, d'autres feux ont marqué le territoire tel que le feu des Albères de 1986 ou encore le feu de Port-Vendres de 2000 mettant en évidence l'intérêt des coupures de combustibles. Plus récemment en 2012, un feu ayant parcouru plus de 14 000 hectares en Catalogne du Sud et menaçant de se propager sur le côté français, a mis en lumière le besoin d'une coordination transfrontalière pour lutter contre les incendies.

Figure 48 : Photographie prise sur la commune de la Jonquère lors de l'incendie de 2012 (Source : AFP)

Pour anticiper et prévenir le risque incendie, il est essentiel d'avoir une connaissance du risque par la surveillance régulière et le retour d'expérience, puis de diffuser l'information en sensibilisant les divers acteurs ainsi que d'intégrer cette connaissance dans des documents stratégiques comme le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI), les Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) et dans les projets d'aménagement. Huit communes possèdent un PPRIF approuvé (Argelès, Sorède, Laroque, Villelongue, Montesquieu, Le Boulou, Maureillas et Céret) et 5 autres sont en cours d'élaboration sur le territoire. Plusieurs mesures collectives de prévention et de lutte contre les incendies sont mises en œuvre sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. **Divers aménagements des zones forestières** sont réalisés principalement sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité compétente (piste d'accès pompiers, pare-feu et coupure de combustible, point d'eau, débroussaillement organisé, etc.) pour appuyer les stratégies de surveillance et de lutte contre l'incendie. Deux Plans d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI), couvrant respectivement le massif des Aspres et le massif des Albères, ont pour but de planifier et de hiérarchiser la mise en place de ces aménagements. Les coupures de combustibles sont destinées à limiter les surfaces parcourues par les incendies. Pour en optimiser l'efficacité, elles doivent être couplées avec des aménagements de lutte (points d'eau, piste d'accès, etc.), et **des contrats d'entretien** sont généralement passés avec des agriculteurs afin de les pérenniser. L'évolution du dispositif des Mesures Agro-Environnementales (MAE) à l'échelle européenne met toutefois en danger ce type de contrat visant à assurer la réouverture et/ou le maintien des milieux ouverts ou semi-ouverts par débroussaillage et/ou pastoralisme dans une optique de Défense des Forêts Contre les Incendies. En complément, des mesures individuelles doivent être prises. **Le débroussaillement** et le maintien à l'état débroussaillé sont obligatoires dans les forêts, landes et plantations autour des habitations, des chantiers, des ateliers, et des voies privées et publiques. Le code forestier, dans son chapitre II « Mesures de prévention et sanctions pénales », art L131-10 à L136-1 et art 131-10 à R131-16, oblige notamment les propriétaires à débroussailler leurs terrains sur une distance de 50 mètres autour de leur propriété. A défaut, l'administration peut pourvoir au débroussaillement aux frais du propriétaire. Sur la période 2009/2014, **plusieurs projets DFCI** ont été financés sur le territoire par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales. On recense 28 projets répartis principalement sur les massifs des Aspres et des Albères et présentant différentes opérations, à savoir 8 créations d'équipements DFCI des massifs, 11 créations de points d'eau, 11 ouvertures de pistes DFCI et 10 mises aux normes, 10 créations de coupure de combustible et 2 débroussaillements pour un coût total de plus de 2,46 millions d'euros.

Désignation de la commune	Nombre de feux de 1974 à 2014	Surfaces incendiées de 1974 à 2014	Désignation de la communauté de communes	Nombre de feux de 1974 à 2014	Surfaces incendiées de 1974 à 2014
ARGELES SUR MER	123	878	Communauté de communes Albères Côte Vermeille	741	11042
BAGES	11	23			
BANYULS DELS ASPRES	11	104			
BANYULS SUR MER	148	3768			
BROUILLA	15	22			
CERBERE	56	963			
COLLIOURE	112	569			
ELNE	26	40			
LAROQUE DES ALBERES	27	175			
MONTESQUIEU DES ALBERES	23	441			
ORTAFFA	18	28			
PALAU DEL VIDRE	16	17			
PORT VENDRES	88	3712			
SAINT ANDRE	9	18			
SOREDE	34	259			
St GENIS DES FONTAINES	15	18			
VILLELONGUE DELS MONTS	9	8			
CALMEILLES	0	0	Communauté de communes des Aspres	269	2349
CAMELAS	11	254			
CASTELNOU	30	425			
FOURQUES	15	24			
LLAURO	6	9			
MONTAURIOL	17	383			
OMS	6	10			
PASSA	22	750			
St JEAN LASSEILLE	4	2			
Ste COLOMBE DE LA COMMANDERIE	36	128			
TERRATS	16	31			
THUIR	32	94			
TORDERES	14	130			
TRESSERE	20	54			
TROUILLAS	24	34			
VILLEMOLAQUE	10	10			
CAIXAS	6	13			
CERET	40	64	Communauté de communes du Vallespir	229	1218
L'ALBERE	3	21			
LE BOULOU	39	416			
LE PERTHUS	26	96			
LES CLUSES	14	358			
MAUREILLAS LAS ILLAS	36	31			
REYNES	20	42			
ST JEAN PLA DE CORTS	24	124			
TAILLET	3	1			
VIVES	24	66			
AMELIE LES BAINS PALALDA	18	378	Communauté de communes du Haut-Vallespir	177	1157
ARLES SUR TECH	30	49			
CORSAVY	11	38			
COUSTOUGES	2	1			
LA BASTIDE	24	252			
LAMANERE	6	82			
LE TECH	3	7			
MONTBOLO	11	13			
MONTFERRER	7	15			
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	25	61			
SERRALONGUE	2	42			
St LAURENT DE CERDANS	21	53			
St MARSAL	12	34			
TAULIS	5	133			
TOTAL sur le territoire de la CFT	**1416**	**15766**	**TOTAL sur le territoire de la CFT**	**1416**	**15766**

Figure 49 : Nombre de feux et surfaces incendiées de 1974 à 2014 sur la CFT Pyrénées-Méditerranée (Prométhée, 2015)

II.2/b - Autres risques naturels présents sur le territoire et rôle de la forêt

Plusieurs autres risques naturels sont présents sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée : les inondations, les mouvements de terrain, les séismes et les avalanches. Pour chacun d'entre eux, une définition est donnée ainsi que le niveau de risque pour le territoire.

Risque « Inondation » : Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique, la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes, et le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : d'une part, l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement, et d'autre part, l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, les reliefs proches de la Méditerranée connaissent des épisodes pluviométriques de type abats d'eau d'une intensité telle qu'ils entraînent de très forts ruissellements de surface. Ces épisodes sont générateurs de crues dans les cours d'eau qui atteignent alors un débit de pointe élevé dans un bref laps de temps. Le risque torrentiel sera d'autant plus marqué si la couverture végétale ne joue pas son rôle tampon, d'où l'importance du maintien et de l'entretien des boisements. Ces crues sont générées dans la plupart des cas par d'abondantes précipitations, ayant lieu principalement durant l'automne. Plusieurs aïguats (appellation conjuguant précipitation et crue) ont marqué le territoire dont notamment l'aïguat de 1940 considéré comme la plus importante crue connue ayant ravagé la vallée du Tech et faisant 48 victimes. Sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, **toutes les communes sont caractérisées par l'aléa inondation « rapide »**, et les communes littorales le sont également par le risque de submersion marine (cf. Figure 50).

Différentes mesures sont prises pour réduire l'aléa inondation et/ou la vulnérabilité des enjeux (mitigation) sur le territoire. **L'entretien des cours d'eau** pour limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux est notamment réalisé par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech. L'amélioration des collectes des eaux pluviales (dimensionnement, réseaux séparatifs), la création de bassins de rétention ou encore la préservation d'espaces perméables ou d'expansion des eaux de crues sont autant de mesures pouvant être mises en place. **Des travaux de corrections actives ou passives** sont aussi menés pour réduire le transport solide en provenance du lit de la rivière et du bassin versant, auxquels participent la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) et la reforestation.

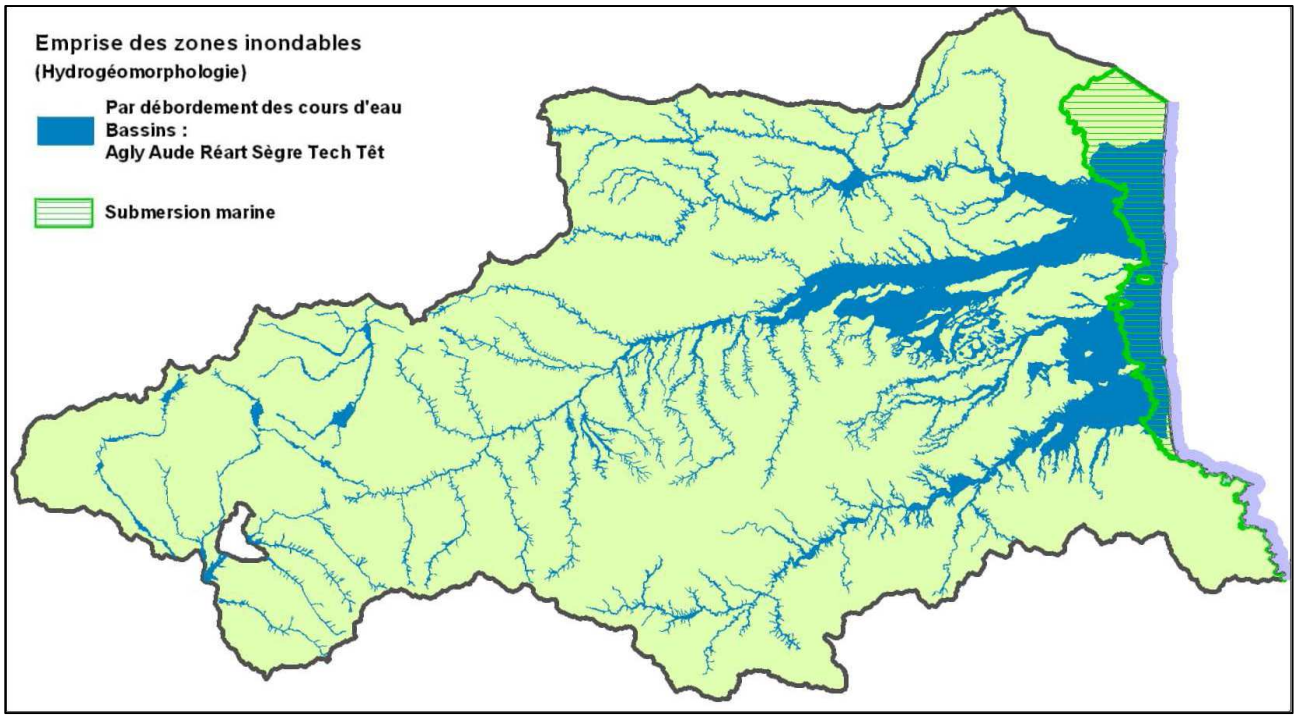

Figure 50 : Carte illustrant l'emprise des zones inondables sur le département (DDRM, 2012)

Risque « Mouvement de terrain » : Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc.). Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles peuvent être distingués : d'une part, les mouvements lents, pour lesquels la déformation est progressive et peut être accompagnée de rupture mais en principe d'aucune accélération brutale (affaissement, tassement, glissement, etc.), et d'autre part, les mouvements rapides tels que les effondrements, les chutes de pierre et éboulements, les laves torrentielles et les coulées boueuses.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, ont pu être observés des affaissements liés aux anciennes exploitations de gypse sur les communes de Céret, Reynès et Amélie-les-Bains, ou encore un important glissement de terrain de plusieurs millions de mètres cubes pendant l'aïguat de 1940 formant un barrage dans le lit du Tech. Les chutes de blocs sont régulières sur la partie montagneuse du territoire. Les **communes du territoire sont « moyennement » à « fortement » concernées** par le risque de mouvement de terrain, surtout sur les trois massifs forestiers et la côte rocheuse (cf. Figure 51).

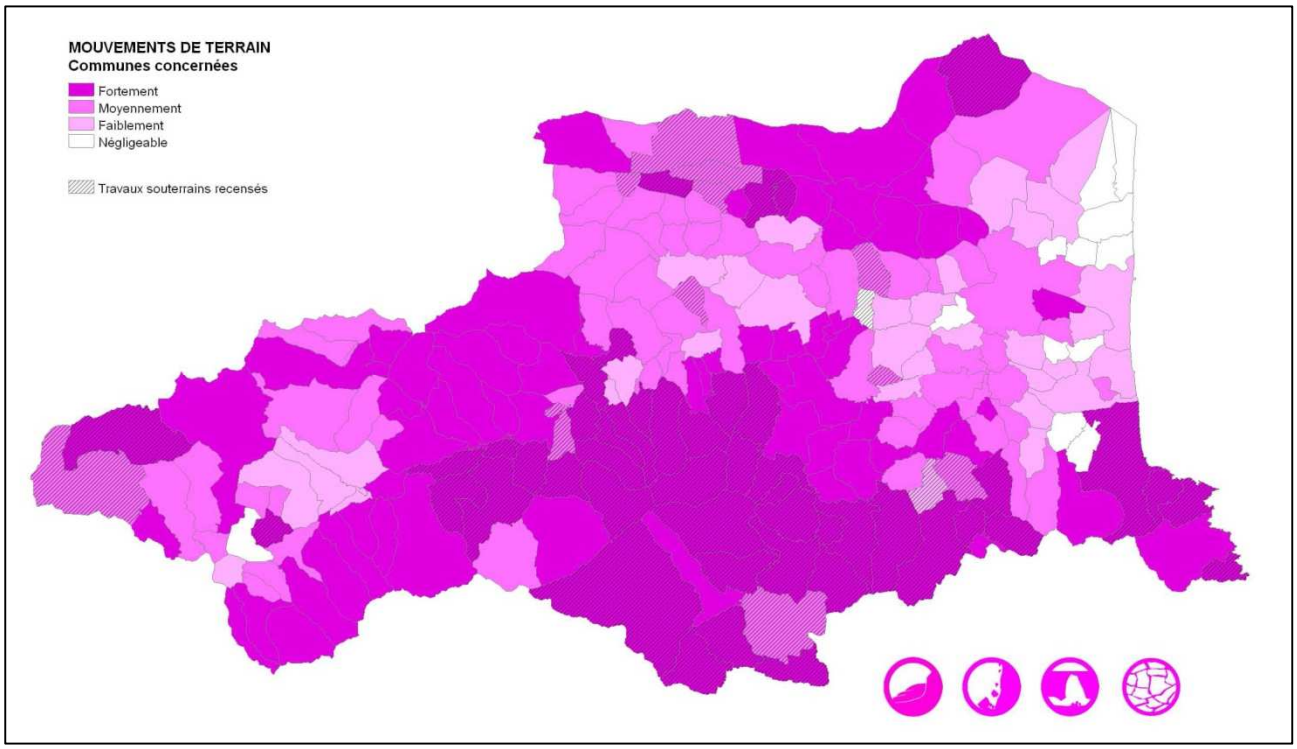

Figure 51 : Carte illustrant le niveau de risque « Mouvement de terrain » pour les communes du département (DDRM, 2012)

Afin de limiter le risque de mouvement de terrain, la maîtrise d'ouvrage des travaux de protection, lorsque ceux-ci protègent des intérêts collectifs, revient aux communes dans la limite de leurs ressources. Dans le cas contraire, les travaux sont à la charge des particuliers, propriétaires des terrains à protéger. Le terme « particulier » désigne les citoyens, mais également les aménageurs et les associations syndicales agréées. La réalisation de travaux est privilégiée pour les phénomènes déclarés et peu actifs pour lesquels il est possible de mettre en œuvre des solutions techniques visant à limiter le risque, voire à le supprimer. Les **actions de protection**, ainsi que les coûts associés, sont très diverses et varient d'un phénomène à l'autre (confortement ou purge des parois, écran ou filet de protection, drainage, enrochement, etc.).

Outre les aspects d'érosion des sols, **le rôle de la végétation**, et notamment la forêt, peut être important dans la limitation de la propagation de chutes de blocs en versant. En effet, si pour des pentes supérieures à 35° environ, l'action de protection de la forêt est très faible du fait de l'énergie associée à la chute de blocs, pour une pente située entre 25 et 35°, la forêt peut jouer un rôle très important de retenue des rochers puisqu'elle peut retenir jusqu'à 80 % des blocs (d'après une étude du CEMAGREF). En dessous de 25°, les blocs s'arrêtent rapidement avec ou sans végétation.

Risque « Séisme » : Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface. Un séisme est caractérisé par son foyer (région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques) et son épicentre (point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer et où l'intensité est généralement la plus importante), mais aussi par sa magnitude (énergie libérée par le séisme), son intensité (effets et dommages du séisme en un lieu donné) et la fréquence et la durée des vibrations. Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes induits tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des raz-de-marée.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, plusieurs séismes ont pu être recensés dans le passé sur les communes de Prats-de-Mollo La Preste, Arles-sur-Tech et Banyuls-dels-Aspres. Globalement, le massif du Vallespir est situé en **zone de sismicité « moyenne »** alors que le reste du territoire (Aspres, Albères , Plaine du Roussillon et Littoral) est en **zone de sismicité « modérée »** (cf. Figure 52).

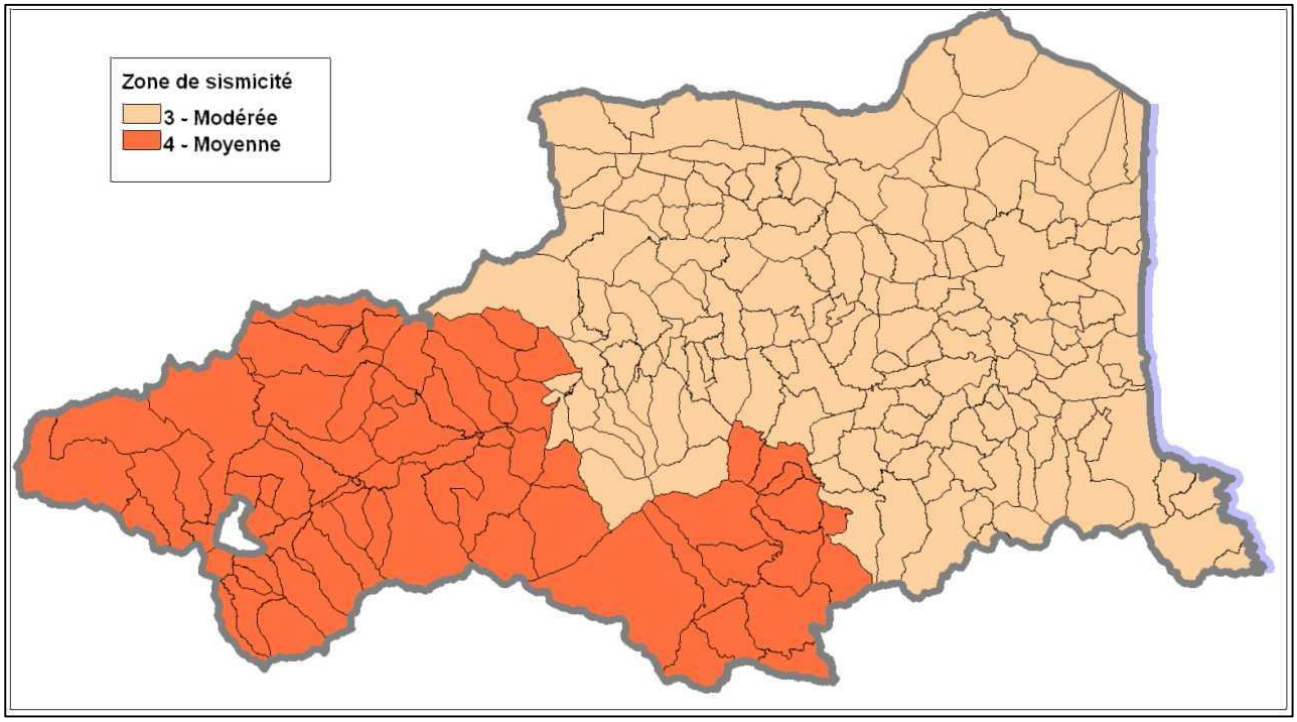

Figure 52 : Carte illustrant le niveau de risque sismique pour les communes du département (DDRM, 2012)

Risque « Avalanche » : Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement. Les avalanches contribuent à mobiliser des matériaux, dont des arbres qui peuvent être arrachés lors du déplacement de la neige.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, le risque d'avalanche est peu présent et seules les communes de **Prats-de-Mollo, du Tech et de Corsavy sont concernées** par ce risque.

Comme cela a été cité précédemment, la forêt peut jouer un **rôle positif et/ou négatif** vis-à-vis des différents risques naturels. Un tableau, issu des éléments du guide des sylvicultures de montagne (CEMAGREF, CRPF et ONF, 2006) et intégré initialement dans le diagnostic de la CFT du Vallespir, synthétise les rôles de protection de la forêt (cf. Figure 53 en page suivante). Au-delà de la théorie, la présence sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée de forêts de protection (secteur de Sorède sur 1539 hectares) et de séries RTM « Restauration des Terrains de Montagne » (principalement sur le secteur du Canigó) montrent bien l'importance de la présence de boisements pour limiter les risques naturels, et notamment l'érosion. En effet, le statut de **forêt de protection** a été créé pour lutter contre l'érosion des sols en montagne, la défense contre les risques naturels (avalanches, glissements de terrain, etc.) ainsi que la protection de la nature. Il entraîne une servitude nationale d'urbanisme et soumet la forêt à un régime

forestier spécial où tout défrichement est interdit, où la fréquentation piétonne et motorisée est contrôlée et où la gestion forestière est possible à condition de tenir compte des enjeux à protéger. En parallèle, des terrains ont été reboisés et qualifiés de **séries RTM « Restauration des Terrains de Montagne »** pour la prévention et la protection contre les risques naturels en montagne, notamment l'érosion des sols et la régularisation du régime des eaux. La gestion forestière de ces espaces spécifiques est donc axée sur cet enjeu prioritaire de protection vis-à-vis des risques naturels, pour lequel des travaux peuvent être réalisés. Par contre, aucune commune n'est soumise à une règlementation des boisements dont les zones sont définies par le Département pour favoriser une meilleure répartition entre les espaces de nature (incluant les espaces forestiers) et les espaces habités en milieu rural pour garantir la préservation des milieux naturels. Concernant les Espaces Boisés Classés (EBC), aucune étude des documents d'urbanisme locaux n'a intégré ces éléments d'après l'AURCA et le CAUE. C'est pourquoi la donnée est inconnue à l'heure actuelle.

	Action positive de la forêt	Action négative de la forêt
Crue torrentielle	¤ Interception d'une partie de l'eau de pluie ¤ Retardement de la fonte nivale ¤ Augmentation de l'infiltration de l'eau dans le sol ¤ Pompage d'une partie de l'eau du sol et restitution par évapotranspiration	¤ Existence d'un seuil d'efficacité de la protection de la forêt variant en fonction des types de sols
Erosion du sol	¤ Diminution de l'énergie des gouttes de pluie ¤ Atténuation des écarts thermiques journaliers ¤ Amélioration de la cohésion des sols ¤ Piégeage et rétention des sédiments érodés	¤ Relargage de sédiments en cas de rupture soudaine des obstacles végétaux ayant piégé des sédiments ¤ Déstabilisation des berges des cours d'eau en cas de déracinement des arbres ¤ Creusement des cours d'eau à l'aval en cas de diminution importante de leur charge solide
Chute de blocs	¤ Ancrage des pierres par le système racinaire ¤ Piégeage des blocs au début de la chute ¤ Augmentation de la rugosité du sol ¤ Limitation de la vitesse maximale des blocs ¤ Canalisation de l'écoulement	¤ Mise en mouvement de bloc lors de chablis ¤ Effet tremplin des souches racinaires ¤ Effet bélier par mouvement d'arbres cassés ¤ Effet d'embâcle derrière des troncs au sol
Avalanche	¤ Interception de précipitations neigeuses ¤ Ancrage du manteau neigeux ¤ Limitation des écarts climatiques ¤ Augmentation de la rugosité du sol ¤ Diminution du transport de la neige par le vent ¤ Dissipation de l'énergie ¤ Effet pare congère ¤ Réduction des zones de dépôts de la neige ¤ Canalisation de l'écoulement	¤ Déclenchement lors de la restitution de paquets de neige au sol par les houppiers ¤ Déclenchement par redressement soudain de la strate arbustive ¤ Fragilisation de la couche du manteau neigeux par la présence de végétation arbustive ¤ Glissement du manteau neigeux favorisé par la présence de litière ¤ Suraccumulation de neige en lisière ¤ Effet bélier par transport d'arbres

Figure 53 : Tableau synthétisant les rôles de la forêt vis-à-vis des risques naturels hors incendie (Source : CEMAGREF)

II.2/c - Changement climatique et lien avec les milieux forestiers

D'après le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur **l'Evolution du Climat** (GIEC), les trois dernières décennies ont probablement constitué la période la plus chaude des 1400 dernières années. Cette augmentation devrait se poursuivre puisque les modèles climatiques prévoient une augmentation minimale de la température de 1,5°C d'ici à 2100 par rapport à la période 1850-1900. En France, une baisse des précipitations est constatée dans les zones déjà soumises aux sécheresses tandis qu'une augmentation se dessine ailleurs (Moisselin et al., 2002). En matière de composition atmosphérique, la concentration moyenne mondiale de dioxyde de carbone et d'oxyde nitreux a augmenté respectivement de 40% et 20% depuis le début du XIXème siècle. D'après les travaux de recherche du BRGM, la température moyenne annuelle a augmenté de 1,5°C, notamment au printemps (de mars à juin), depuis 30 ans (de 1971 à 2006) dans les Pyrénées-Orientales. Les précipitations et les périodes de sécheresse n'ont pas connu d'évolution notable sur l'année mais on observe que les pluies diminuent au printemps (notamment en juin) et augmentent en automne (notamment en novembre). Certaines projections indiquent à moyen terme une augmentation des températures et une diminution des précipitations sur le territoire départemental, avec en parallèle une diminution des ressources en eau.

D'après une synthèse de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), ces **variations impactent les peuplements forestiers** de différentes manières : les hausses de température et du taux de CO_2 peuvent entraîner une **augmentation de la productivité forestière** par augmentation des facteurs de photosynthèse ou d'activité métabolique, mais aussi grâce à l'allongement de la saison de végétation. Une augmentation atmosphérique de la teneur en azote entraîne une augmentation des dépôts azotés, donc un **enrichissement des sols forestiers** et une augmentation de la production forestière (Bontemps et al., 2011), bien qu'un phénomène de saturation ait pu être observé sur certains écosystèmes forestiers dans le monde (Aber et al., 1998). Une augmentation des précipitations peut conduire à un meilleur approvisionnement des peuplements en eau, mais aussi à un engorgement néfaste pour certaines espèces. Enfin, une diminution des précipitations couplée à une hausse des températures peut engendrer un **stress hydrique*** sur les peuplements forestiers, ce qui sera particulièrement le cas pour les boisements en zone méditerranéenne.

L'étude des impacts du changement climatique sur les forêts européennes indique que l'augmentation de la concentration atmosphérique en CO_2, l'augmentation des températures, les modifications des précipitations, les inondations, les sécheresses fréquentes et de plus longues durées auront des effets significatifs sur la croissance des arbres et des forêts. Ces changements climatiques auront également des conséquences associées aux perturbations biotiques* (la fréquence et les conséquences de l'apparition de maladies et de nuisibles) et abiotiques* (changements dans l'occurrence des feux, dans la fréquence et l'intensité des tempêtes de vent) avec de fortes implications pour les écosystèmes forestiers. En ce qui concerne la zone méditerranéenne dont fait partie le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, il est précisé que les prédictions de hausse des températures et de diminution des précipitations vont **amplifier les risques de sécheresse**. En conséquence, la photosynthèse diminuera durant les périodes chaudes et la croissance et la production seront ainsi ralenties. De plus, les sécheresses prolongées et les périodes de chaleur vont **augmenter les risques d'incendies forestiers**. Ceux-ci deviendront une grande menace pour les forêts méditerranéennes ainsi que pour les populations rurales. Les peuplements forestiers affaiblis par la sécheresse seront sujets à l'augmentation des risques biotiques. Des changements dans l'aire de répartition des populations d'insectes sont prévisibles et des espèces de pathogènes très thermophiles vont probablement devenir plus virulentes **élevant le risque sanitaire**.

Au-delà des impacts du changement climatique sur la productivité et l'état sanitaire des arbres, le rapport de l'ONERC rappelle que le changement climatique devrait également se traduire à terme par un **réarrangement progressif des aires de répartition géographique** des essences forestières puisque chacune possède ses exigences propres en besoin de chaleur, en tolérance au froid et face au déficit hydrique. Ainsi l'augmentation des températures permet aux espèces de s'installer plus au Nord ou plus en altitude.

L'analyse des données dendrométriques* relevées pour l'Inventaire Forestier National permet de détecter des évolutions en termes de production biologique, d'état sanitaire et de répartition des espèces susceptibles d'être liées aux changements environnementaux dont climatiques. Plusieurs autres projets de recherche sont menés, notamment pour modéliser l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et rechercher des solutions d'adaptation. Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, l'outil BioClimSol a été mis en œuvre de manière expérimentale en 2013 par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour étudier le dépérissement du châtaignier en Vallespir. De par sa situation en zone méditerranéenne, le territoire peut devenir un site pilote sur cette thématique pour mieux appréhender les impacts du changement climatique et être en mesure d'élaborer des stratégies d'adaptation face à ce dernier. D'après Pierre BOUILLON de la sous-direction de la forêt et du bois au sein du Ministère de l'Agriculture, « les forêts méditerranéennes constitueront une sorte de laboratoire des stratégies d'adaptation à mettre en œuvre au niveau national, puisque les risques y sont plus élevés et les solutions génétiques limitées, dans la mesure où le Sud est « barré » par la mer Méditerranée et les barrières alpines et pyrénéennes sont également difficiles à franchir ». En complément, le COPA-COGECA indique que le soutien de la recherche est essentiel pour pouvoir élaborer des politiques forestières et pour continuer à développer les pratiques de gestion durable des forêts au regard de l'évolution climatique. Il est également nécessaire de sensibiliser les propriétaires forestiers, la société et les décideurs politiques aux impacts du changement climatique ainsi qu'à l'importance de la gestion des forêts pour favoriser leur adaptation.

En raison du changement climatique, les forêts sont donc confrontées au défi de l'adaptation à des changements et à la nouvelle dynamique des températures moyennes et des températures extrêmes, aux variations de la disponibilité des ressources en eau et des précipitations, à des événements climatiques extrêmes plus fréquents ainsi qu'à l'acidification des sols, à la perte de nutriments et à l'impact de la concentration accrue d'ozone. Toutefois, comme le souligne l'IRSTEA, rien n'est moins mobile qu'un arbre. La colonisation d'une zone géographique par une espèce est influencée par de nombreux facteurs historiques, physiologiques et biologiques (compétition avec d'autres espèces et/ou parasites). Pour faire face à la rapidité des changements climatiques, **les arbres ont naturellement deux options** : migrer vers des conditions environnementales plus clémentes ou s'adapter à ce nouvel environnement.

En parallèle, **la gestion des forêts prenant en considération cette problématique** est la meilleure manière de renforcer la capacité des forêts à s'adapter au changement climatique. Toutefois, comme le précise l'ONERC, « la grande difficulté est qu'il ne s'agit pas seulement de protéger la forêt contre des aléas ponctuels : il faut anticiper une modification progressive des conditions du milieu, parfois avec des à-coups, qui instaure un état de déséquilibre permanent des écosystèmes sans possibilité de retour en arrière. Les possibilités d'adaptation de la gestion dépendent de multiples facteurs, souvent en interaction les uns avec les autres. Un certain nombre de préconisations partent du principe que les capacités d'adaptation spontanée de la forêt ne seront pas suffisantes, et qu'il faut intervenir pour augmenter la résistance ou la résilience des forêts, sans pour autant entrer dans une logique d'intensification de la gestion forestière. » Il s'agit alors d'étudier au cas par cas les adaptations possibles tout en intégrant les autres enjeux forestiers, souvent à plus court termes, tels que les productions économiques, les services écosystémiques et l'utilisation récréative des forêts. Ci-après sont présentées quelques mesures possibles d'adaptation extraites de l'étude des impacts du changement climatique sur les forêts européennes.

Mesure liée à la régénération forestière - Choix à long terme : « La régénération forestière offre une opportunité directe d'intervention humaine de choix d'espèces ou de provenances plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques. La régénération naturelle ou artificielle est l'étape à laquelle les espèces et leur composition génétique sont établies et où la diversité génétique est mise en place et peut être manipulée. Une mesure vivement recommandée pour assurer la réponse adaptative de la régénération établie est d'augmenter le niveau de diversité génétique au sein de la population de plantules, via des moyens naturels ou artificiels. Afin de maintenir un niveau élevé de diversité génétique, les plantules devront provenir de différentes sources de graines. L'aide à la régénération en peuplements naturels devra aller vers l'apport de plants ayant des caractéristiques génétiques différentes. L'introduction de nouveau matériel génétique doit être vue et utilisée comme étant un complément aux sources de graines locales et non comme un remplacement du matériel local. L'aide à la régénération naturelle devrait également être encouragée dans la gestion des régimes de taillis via des mesures propres à la sylviculture. »

Mesure liée au dépressage et à l'éclaircie - Minimisation des perturbations : « Dans toutes les zones, les changements proposés de fréquence et d'intensité de dépressage et d'éclaircie ont principalement pour but d'améliorer la structure des peuplements afin de minimiser les perturbations. En zones tempérées (océanique et continentale), les mesures d'adaptation sont souvent axées sur une augmentation de la diversité structurelle et du mélange d'espèces à travers la modification des pratiques d'éclaircies. L'augmentation de la diversité structurelle est également importante en régions montagneuses pour maintenir les fonctions protectrices de la forêt. Les modifications de gestion en terme d'éclaircie seront également requises pour tenir compte de l'augmentation du taux de croissance en réponse aux meilleures conditions environnementales dans un climat plus chaud, particulièrement en zones de montagnes et boréales. Cela permettra de contrôler les stocks en termes de biomasse et de bois. Cette gestion plus intensive est réalisable, mais pas forcément fiable ou rentable. »

Mesure liée à la récolte des bois - Organisation optimisée à l'échelle du peuplement : « D'une façon générale, les activités de récoltes devront avoir lieu sur des surfaces de forêts plus réduites et dans la mesure du possible en respectant les principes de la régénération naturelle. Une plus grande attention sera nécessaire afin d'éviter l'augmentation de la sensibilité aux perturbations lors des opérations de récoltes telles que l'ouverture de lisières de peuplement soumis aux vents dominants (coup de vent) ou aux rayonnements solaires directs (scolytes). Le développement du machinisme est une mesure d'adaptation très importante en zones boréales et montagneuses. »

Mesure liée à la reproduction des arbres - Développement des connaissances et de l'innovation : « Il est proposé d'augmenter la diversité du matériel reproductif à des niveaux bien plus élevés qu'actuellement afin d'améliorer les capacités adaptatives de la régénération. En pépinière, il est recommandé d'utiliser des plants provenant de différentes sources de graines régionales (différents peuplements classés de la région). Des graines provenant de régions avoisinantes peuvent également être ajoutées. Il est également important de noter que le choix des sources de graines devra préalablement être basé sur les résultats de tests de provenances qui ont été installés à l'échelle nationale ou européenne. Ces derniers devront être analysés et traités de façon standardisée afin de recommander les directions et les zones de transfert de graines pour effectuer de tels mélanges. Le degré de diversité génétique peut être vérifié en effectuant des suivis d'empreintes génétiques grâce à des marqueurs moléculaires. Cette procédure peut être mise en œuvre à une échelle opérationnelle pour quantifier les niveaux de diversité avant la plantation. Des méthodes plus sophistiquées basées sur les biotechnologies pourraient permettre de raccourcir significativement ces délais, une fois que les gènes d'intérêt auront pu être identifiés. Les efforts de recherche sont actuellement menés en ce sens mais n'ont pas encore abouti à des solutions concrètes. Pour les espèces, où des programmes d'améliorations génétiques intensifs ont été menés, il est également vivement conseiller de maintenir une forte diversité génétique à l'intérieur des variétés. »

Mesure liée au document de gestion durable - Ambition forte face au changement climatique : « Les plans d'aménagement et la gestion forestière deviennent de plus en plus un challenge dans la perspective du changement climatique. De nouveaux plans d'aménagement et de nouveaux outils d'aide à la décision sont nécessaires pour gérer les incertitudes et les risques dans la gestion forestière sur le long terme. Une planification flexible, qui prend en compte tous les scénarii possibles et permet de considérer les multiples options pour le futur développement, sera l'alternative la plus adéquate. La mise en place de procédure de contrôle efficace devient de plus en plus importante et est une composante clé de la gestion. La coopération entre les scientifiques et les décideurs mènera à une compréhension plus globale des problèmes complexes de prise de décisions et fournira une base plus réaliste et fiable pour les décisions futures de gestions dans les écosystèmes forestiers. »

Mesure liée à la protection des forêts - Adaptation au peuplement et au site : « Adapter la sylviculture devient inévitable ; toutefois, il est difficile de faire des recommandations générales qui nécessitent une connaissance des causalités complexes des perturbations biotiques en forêt à l'échelle régionale. Les mesures d'adaptation doivent être ciblées non seulement sur la composition des espèces mais également sur l'intégralité des choix de sylviculture allant de la sélection du site à la récolte. En général, il est préférable d'établir et de maintenir des écosystèmes forestiers avec une forte diversité au

niveau de leur composition, de leur structure et de leur âge. La protection contre les feux sera également de plus en plus importante. Les conditions propices aux feux de forêts sont extrêmement variables. Les mesures d'adaptation regroupent le remplacement progressif des espèces hautement inflammables, la régulation de la distribution des classes d'âge et la gestion généralisée des combustibles accumulés. »

Mesure liée aux infrastructures et au transport - Solutions locales : « Un développement d'un réseau approprié de chemins d'accès est très important, particulièrement en forêt de montagnes pour, d'une part garantir la faisabilité des activités de gestion sur de faibles surfaces, et d'autre part, permettre l'accessibilité pour des coupes sanitaires. Dans les régions de hautes latitudes, il est primordial de remettre en état le réseau routier afin de réduire les ruissellements dus à l'augmentation des précipitations et le raccourcissement des périodes de gel. L'amélioration de la densité des chemins d'accès et des infrastructures est réellement réalisable, fiable et rentable mais dépend de la géomorphologie locale. »

Ainsi plusieurs pistes d'adaptation sont identifiées et sont à adapter à chaque situation. Les nouvelles politiques européennes, nationales et régionales intègrent la question du changement climatique et proposent des financements dans ce cadre pour favoriser l'adaptation des forêts. Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée doit prendre en compte cet enjeu d'une part, pour assurer l'adaptation des forêts locales face au changement climatique, et d'autre part, pour amplifier le rôle de ces dernières en termes d'atténuation du changement climatique. Le 4ème rapport du GIEC indique que « sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, génèrera les bénéfices d'atténuation maximum », soulignant que les forêts gérées durablement jouent un rôle fondamental dans l'atténuation du changement climatique.

Le **potentiel d'atténuation du changement climatique** par les forêts est lié à la capacité du secteur sylvicole à stocker du carbone ou à remplacer des produits plus nocifs, réduisant ainsi le volume de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (cf. Figure 54). On parle du triple effet de la forêt, les « 3 S », à savoir la séquestration, le stockage et la substitution. La séquestration forestière est issue de la photosynthèse qui permet aux arbres de capter le CO_2 atmosphérique et de le conserver. Le stockage se fait dans les produits à base de bois (papier, charpente, menuiserie, meuble, etc.) et dont l'utilisation permet de maintenir le carbone hors de l'atmosphère. Enfin, la substitution concerne d'une part la substitution énergétique, les énergies fossiles étant remplacées par le bois énergie émettant moins de CO_2, et d'autre part, la substitution des matières, la fabrication de produits bois émettant moins de CO_2 que les mêmes produits à base de matière fossile. Ainsi la plantation d'arbres, les modalités de gestion forestière retenues ou encore le choix du bois comme matière première vont favoriser le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique, tout comme le choix des consommateurs d'utiliser du bois comme source d'énergie, comme matériau de construction ou tout autre usage.

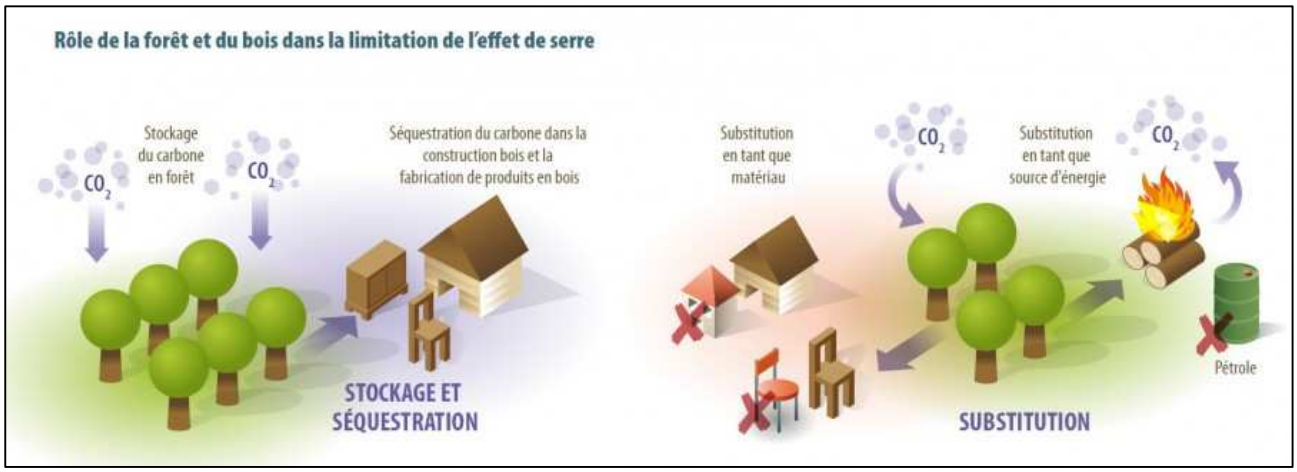

Figure 54 : Schéma illustrant le rôle d'atténuation du changement climatique de la forêt (Source : Alterre Bourgogne)

Historiquement, les deux Chartes Forestières de Territoire précédentes n'avaient pas investi « explicitement » cette thématique d'atténuation du changement climatique mais des objectifs y concourraient déjà tels que le développement de la filière bois-énergie, la promotion de l'utilisation du bois dans la construction, etc. Ces orientations sont à reprendre et à expliciter dans la nouvelle CFT Pyrénées-Méditerranée, permettant en parallèle de contribuer au Plan Climat-Energie Territorial (PCET) du Pays Pyrénées-Méditerranée. Ce dernier, validé en 2011, a notamment pour objectif de diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'augmenter la production d'énergie renouvelable. Le bilan carbone, calculé via un outil de l'ADEME à partir de la surface forestière du territoire, estimait que les forêts locales équivalaient à 106 kTeqCO_2. Ce chiffre est depuis en progression au regard de la surcapitalisation des forêts. Toutefois, il est impossible aujourd'hui d'évaluer réellement l'impact « carbone » de la forêt et des actions forestières dans le cadre de la stratégie du PCET. L'approfondissement de l'état des lieux par la réalisation d'une étude de type « Empreinte carbone territoriale forestière » serait à envisager ainsi que l'estimation de la compensation carbone de diverses opérations sylvicoles. Ces éléments permettraient par la suite de proposer des projets pour capter des financements privés sur le marché « carbone » et ainsi de saisir de nouvelles opportunités pour développer la gestion sylvicole locale et valoriser nos forêts. Depuis 2013, quelques projets de ce type ont émergé sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.

Synthèse des risques naturels du territoire et du changement climatique

Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Un risque incendie ayant marqué les esprits, conduisant à sa prise en compte et au développement de politiques, de structures et d'équipements dédiés à la Défense des Forêts Contre les Incendies.

¤ Une forêt protectrice, jouant régulièrement un rôle d'atténuation à la fois des risques naturels et également du changement climatique par la séquestration, le stockage et la substitution carbone.

¤ Un territoire sensible au risque incendie, accentué par le développement des friches agricoles, pouvant freiner le développement d'activités socio-économiques en forêt.

¤ De nombreux risques naturels présents sur le territoire et un impact plus important du changement climatique sur les zones méditerranéennes, imposant une vigilance et des adaptations particulières.

¤ Un objectif prioritaire de défense des forêts contre les incendies à maintenir, notamment sur les secteurs des Aspres et des Albères, pour pouvoir ensuite développer la multifonctionnalité de la forêt.

¤ Un rôle protecteur et de protection des forêts, face aux risques (notamment inondation et érosion) et au changement climatique, à favoriser notamment par des choix de gestion sylvicole adaptés.

Ainsi, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée présente un patrimoine naturel et paysager d'une grande richesse sur l'ensemble de son périmètre ainsi que divers risques naturels et une sensibilité accrue au changement climatique, pour lesquels la forêt peut jouer un rôle d'atténuation.

L'ensemble de ces enjeux doivent être connus et pris en compte dans les projets d'aménagement ainsi que dans les différentes activités de production et de loisirs en forêt afin d'assurer la protection et la sécurité à la fois des usagers et de l'environnement. Cela demande l'implication de tous les acteurs locaux et des échanges réguliers pour affiner les problématiques et trouver des solutions communes.

III. La forêt, une ressource naturelle pour diverses filières économiques de production…

La forêt est une ressource naturelle importante pour le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, à la fois **source et support de productions diverses formant différentes filières économiques locales**. En effet, les arbres selon leur essence sont producteurs de bois et/ou de liège, matériaux renouvelables pouvant notamment être utilisés dans la construction, l'ameublement et la production d'énergie. En parallèle, d'autres productions en lien avec l'agriculture et la cueillette sont développées en forêt. La présente partie fait ainsi le point sur les filières économiques locales liées à la forêt et leurs enjeux.

III.1 - Les filières bois sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Les filières bois présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée découlent à la fois des essences locales et de leur sylviculture, des possibilités d'exploitation et de mobilisation des bois ainsi que du tissu local d'entreprises et des marchés économiques au regard des demandes en termes de consommation. Cette sous-partie s'appuie sur de nombreuses données issues d'études ou de retours de différentes structures (conseiller ou gestionnaire forestier, opérateur économique, institution, etc.).

III.1/a - Les essences et les modes de sylviculture en fonction de leurs utilisations

De nombreuses essences forestières sont présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. La synthèse des différents documents régionaux d'orientations forestières réalisés par le CRPF et l'ONF permet de caractériser les essences principales du territoire et de préciser leurs modes actuels de sylviculture et leurs usages en termes de produit bois.

Le chêne vert (*Quercus ilex*) et **le chêne pubescent** (*Quercus pubescens*) couvrent respectivement près de 11 000 et 6 000 hectares sur le territoire. Présent dans les étages méso et supra méditerranéens jusqu'à 600 voire 700 mètres, le chêne vert se trouve principalement en peuplement pur mais peut être accompagné de chêne-liège ou de chêne pubescent. Le chêne vert se présente sous forme de taillis et redoute particulièrement le froid. Plus en altitude, le chêne pubescent succède au chêne vert et précède le hêtre et le pin sylvestre. Il apprécie les sols profonds, limono-sableux et peu chargés en cailloux. Souvent en peuplement pur, le chêne pubescent se mélange parfois avec du chêne vert ou du chêne sessile dès que les influences méditerranéennes s'atténuent (vers 1000 mètres d'altitude).

La sylviculture pratiquée traditionnellement dans ces peuplements est le traitement en taillis fureté, c'est-à-dire avec la réalisation d'une éclaircie de taillis et non d'une coupe rase permettant de conserver une partie des arbres en raison de la sensibilité des sols à l'érosion et pour éviter l'embroussaillement par un apport trop important de lumière (cf. Figure 55 - Illustrations n° 1 et 2). Toutefois, des coupes rases exploitant tous les arbres de la parcelle sont aussi réalisées sur de petites surfaces avec une rotation d'environ 40 à 60 ans. Dans ce cas, les souches rejettent dès l'année suivante pour reconstituer le peuplement. Les volumes récoltés sont très variables selon la fertilité du sol influençant la productivité des arbres et la densité du peuplement.

En termes d'utilisation, les taillis de chênes ont toujours été voués à la production de bois de chauffage (notamment bois bûche) sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Ces essences sont considérées comme « les meilleures » car elles dégagent de la chaleur sur une plus longue période, produisent des braises pouvant tenir plus longtemps et n'envoient pas d'escarbilles. Toutefois, certains marchés de niches existent valorisant notamment le chêne vert dans la construction de barques ou encore la réalisation de parquets en aménagement intérieur.

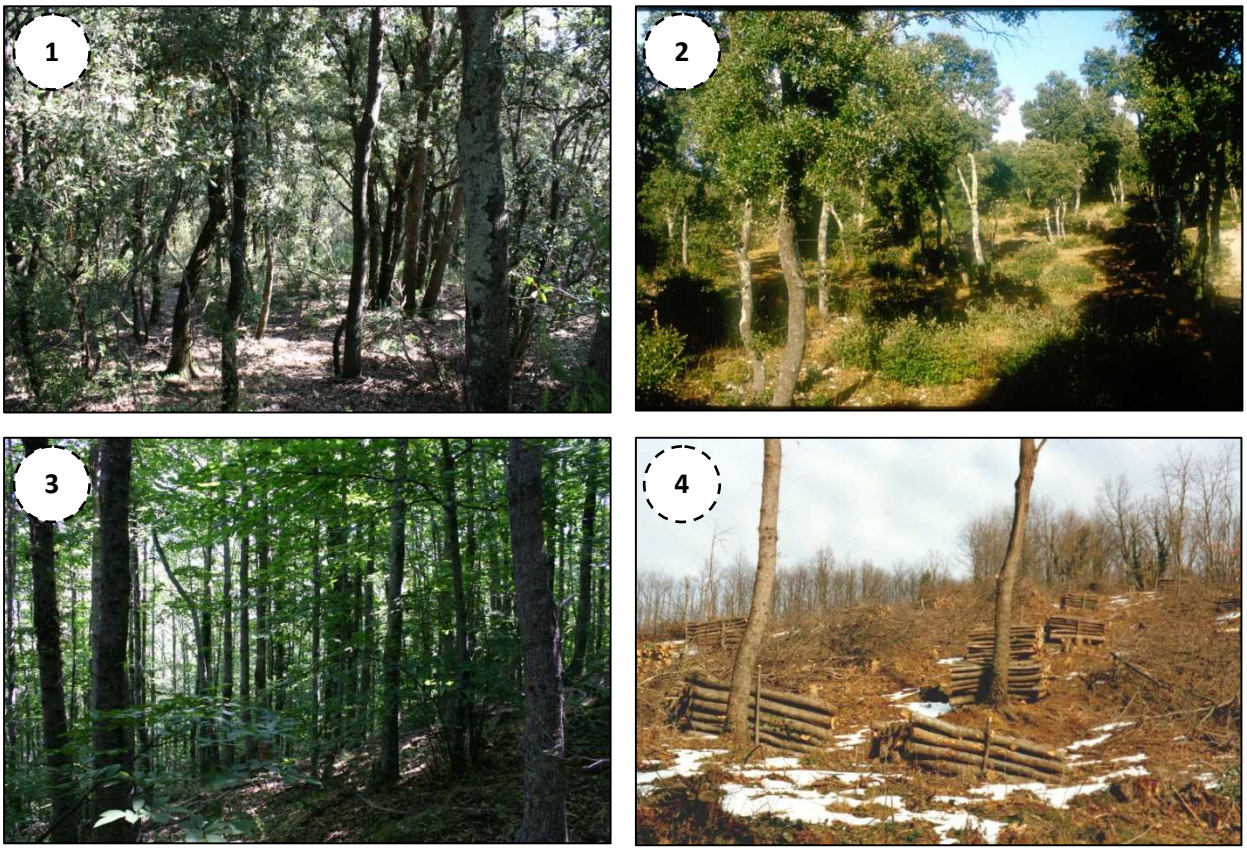

Figure 55 : Photographies illustrant les peuplements forestiers avec de gauche à droite et de haut en bas (Source : CRPF) : taillis de chênes verts sans et avec éclaircie, taillis de châtaigniers 10 ans après dépressage et coupe rase de châtaigniers.

Le châtaignier (*Castanea sativa*) couvre 6 329 hectares sur le territoire et est présent dans les étages méso et supra méditerranéens. Il trouve les meilleures conditions pour son développement entre 500 et 900 mètres, et apprécie les sols sablo-limoneux, profonds, frais et perméables. Introduit aux 18ème et 19ème siècles à des densités variant de 800 à 1100 souches à l'hectare (soit de 1000 à 8000 arbres par hectare) pour pallier le manque de bois dû à des exploitations intenses, le châtaignier a toujours été traité en taillis simple. On le trouve surtout sur la rive droite du Tech (plus fraîche), entre 400 et 1100 mètres d'altitude et sur des stations très diverses, ce qui explique la qualité très variable des peuplements.

Exploité au départ pour approvisionner les forges en charbon de bois, le châtaignier servit ensuite, jusque dans les années 60, à la fabrication des tonneaux et de piquets à l'exportation. Par la suite, la gestion des taillis de châtaigniers a été abandonnée faute de marchés économiques rémunérateurs entraînant une certaine dégradation des peuplements. Depuis plusieurs années, les organismes forestiers travaillent à relancer la sylviculture des châtaigneraies en développant des interventions de remise en valeur : amélioration des taillis de qualité par des opérations de dépressage dans les taillis jeunes de 10 à 15 ans ou par éclaircie et coupe à blanc dans les peuplements plus âgés (cf. Figure 55 - Illustrations n°3 et 4). Si le châtaignier n'est pas adapté à la station, des projets de transformation sont parfois envisagés avec notamment la plantation de résineux mieux adaptés. En taillis simple, la coupe de taillis s'effectue tous les 20 à 50 ans selon la grosseur des produits souhaités et la vitesse de croissance des arbres. Cependant, sur les fortes pentes et sur les sols fragiles, ce type de coupe peut favoriser l'érosion et est à éviter. Des réflexions sont en cours pour tester le traitement irrégulier des châtaigneraies sur le territoire.

En termes d'utilisation, les peuplements de châtaigniers peuvent être exploités selon leur qualité pour produire du bois d'œuvre souvent exporté en Espagne (export qui tend à se relocaliser sur le marché français) et utilisé pour les parquets et les lambris, ainsi que la menuiserie et l'ébénisterie. Il est à noter qu'une démarche de certification du châtaignier comme bois de structure portée par l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) devrait aboutir courant 2016, permettant alors d'utiliser cette essence comme ossature dans la construction de bâtiment. Le petit bois de châtaignier est également valorisé localement en piquets (élevage, viticulture, ostréiculture) mais aussi en bois de chauffage, notamment sous forme de plaquette forestière.

Le hêtre (*Fagus sylvatica*) est réparti sur 5 889 hectares à l'échelle du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Sensible à la sécheresse estivale (sécheresse atmosphérique ou du sol), le hêtre supporte bien le froid mais craint les gelées tardives. Il est indifférent à la nature chimique du sol mais apprécie les terrains riches et filtrants. C'est l'essence caractéristique de l'étage montagnard. Le hêtre peut être présent à partir de 800 mètres d'altitude (exceptionnellement 600 mètres) en peuplement pur à l'état de taillis ou en mélange avec le chêne pubescent, et monte jusqu'à 1700 mètres.

En termes de sylviculture, le hêtre est généralement géré en taillis simple (cf. Figure 56 - Illustration n°1). Une coupe de taillis est réalisée tous les 40 à 60 ans selon la grosseur des produits souhaités et la vitesse de croissance des arbres. Cependant, sur les fortes pentes et sur sols fragiles, ce type de coupe peut favoriser l'érosion et est à éviter sur de grandes superficies. Dans ce cas, l'éclaircie de taillis peut être plus adaptée. Enfin, dans le cas de peuplements de qualité situés sur des stations favorables, il peut être pratiqué la conversion du taillis en futaie par éclaircie du taillis après un balivage intensif (cf. Figure 56 - Illustration n°2). La première éclaircie peut intervenir à partir de 30 ans, et les suivantes selon une rotation de 10 à 15 ans en fonction de la vitesse de croissance des arbres.

Selon leur qualité et leur âge, les peuplements de hêtre du territoire peuvent être valorisés en bois de chauffage, en bois d'industrie et en bois d'œuvre.

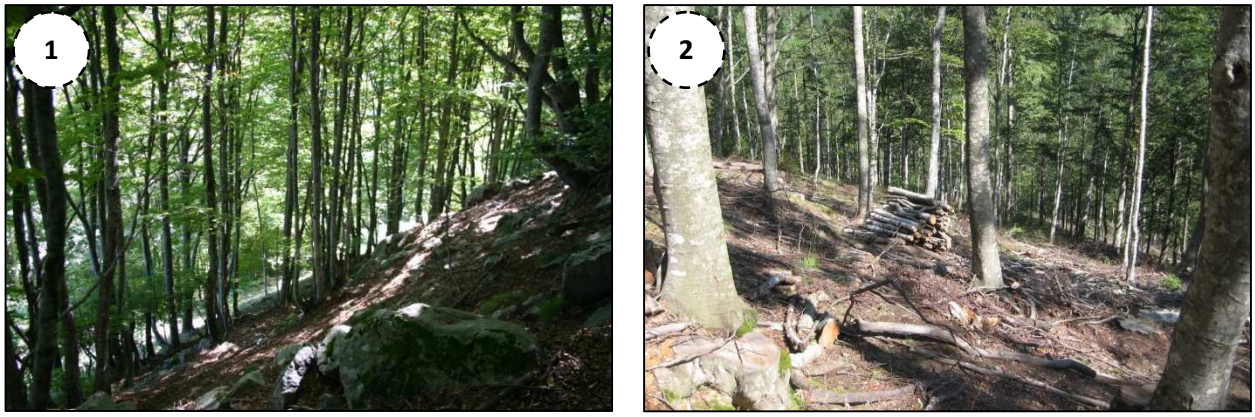

Figure 56 : Photographies illustrant un taillis de hêtres à gauche et une hêtraie après balivage à droite (Source : CRPF)

De **nombreux autres feuillus** sont présents sur le territoire et représentent une surface totale de 21 700 hectares (le chêne-liège sera traité spécifiquement en partie III.2). Comme essences marginales peuvent être citées le robinier faux-acacia, le chêne sessile, le merisier, l'érable ou encore le tilleul. Ce dernier est notamment utilisé pour son écorce (aubier de tilleul) par une entreprise du territoire. D'autres essences sont également valorisées pour leurs propriétés médicinales comme le bouleau ou le cormier.

Selon les essences forestières et leur usage, la gestion sylvicole est différente. Le cas des peuplements de bords de cours d'eau (ripisylve) telles que les aulnaies et les frênaies est notamment particulier puisqu'ils sont associés à des enjeux d'inondation et d'érosion des berges. Leur gestion doit donc permettre de maintenir les fonctions environnementales qu'offrent les ripisylves en bon état (épuration des eaux, maintien des berges, ralentissement des crues, support de biodiversité, etc.). Le bois issu de ces interventions d'entretien et de restauration des forêts alluviales peut être valorisé, notamment comme bois de chauffage après un certain temps de séchage vu le taux d'humidité initial.

Le micocoulier (*Celtis australis*) constitue une essence particulière du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée de par sa présence très localisée sur les Albères et sa valorisation locale. Cette essence spontanée ou subspontanée vit dans les plaines jusqu'à 900 mètres d'altitude, et est cultivé à Sorède depuis le 13ème siècle. Historiquement, les charretiers de la région se servaient de baguettes de micocoulier très flexibles pour conduire leur attelage. Le micocoulier est essentiellement un bois d'industrie recherché pour tous les usages qui exigent de la souplesse et la ténacité. Les peuplements qui permettent de produire ces bois s'apparentent à des taillis furetés à rotations courtes (15 à 20 ans). On le cultive souvent en taillis maintenus bien serrés pour la production. Localement, le micocoulier est valorisé par l'Etablissement et Services d'Aide par le Travail des Micocouliers de Sorède qui fabrique des outils en bois, des fouets et des cravaches commercialisés dans la France entière et exportés à l'international.

Concernant **les résineux**, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée en est couvert à hauteur de 6 188 hectares, soit seulement 10% de sa superficie. Si la part des résineux est moins importante que les feuillus, ils n'en demeurent pas moins mis en production et exploités. Toutefois, il est à noter que près de la moitié des résineux (près de 3000 hectares) présents sur le massif du Vallespir correspondent à des plantations anciennes pour la Restauration de Terrain en Montagne (RTM). Ces peuplements ont donc pour principale vocation la protection des sols et ne sont classés en série de production.

Les résineux du territoire tels que le pin sylvestre, le pin laricio, le sapin pectiné, le pin à crochets, le cèdre, le douglas et le mélèze sont traités en futaie régulière, (cf. Figure 57 - Illustration n°1). Concernant la sylviculture de ces essences, une première éclaircie est réalisée quand la hauteur dominante des arbres est comprise entre 10 et 12 mètres (cf. Figure 57 - Illustration n°2). Un élagage artificiel des arbres d'avenir (200 à 400 par hectare) peut être effectué à cette occasion. Les éclaircies suivantes interviennent sur une rotation telle que la croissance des arbres ne soit pas ralentie (entre 5 et 10 ans en fonction de l'essence et de la vitesse de croissance des arbres).

Les bois issus de résineux sont souvent valorisés selon les trois usages possibles, à savoir comme bois d'industrie, comme biomasse et comme bois d'œuvre.

Figure 57 : Futaie de pin sylvestre à gauche et éclaircie dans un boisement de pin maritime à droite (Source : CRPF)

Les choix de gestion sylvicole des différentes essences et la réalisation de travaux de type éclaircie, dépressage ou balivage permettent d'améliorer les peuplements pour produire un bois de meilleure qualité, répondant notamment à des objectifs de valorisation économique des bois. Toutefois, ces travaux sylvicoles généralement déficitaires sont peu réalisés par les propriétaires forestiers du territoire. Les aides publiques peuvent être un levier pour inciter ces derniers à gérer leur forêt. Pendant 50 ans, de 1949 à 1999, le Fonds Forestier National (FFN) a été un moteur financier permettant de réaliser des interventions en forêt, notamment de boisements (majoritairement de résineux) sur des surfaces importantes. Tous les travaux sont alors engagés aux frais de l'Etat qui assure la gestion des peuplements créés jusqu'à remboursement de la dette via la récupération d'une partie des revenus procurés par les coupes. Toutefois, peu de reboisements ont été réalisés sur le département des Pyrénées-Orientales dans ce cadre. A partir de 1970, d'autres sources de financements de l'Etat et de l'Europe viennent compléter le FFN permettant de poursuivre les boisements mais aussi de réaliser certaines interventions d'amélioration des peuplements, d'aménagement des forêts pour la protection contre l'incendie et de réalisation ou d'amélioration de nombreuses pistes de desserte forestière. Sur le Vallespir, environ 270 projets ont été dénombrés dont 67 projets de boisements pour une surface totale de près de 360 hectares (situés pour un tiers sur Saint-Laurent-de-Cerdans), 62 opérations sylvicoles d'amélioration de peuplements pour 695 hectares et enfin, 135 projets liés à la desserte pour une longueur équivalente de 144 kilomètres (principalement situés sur Lamanère). En 1999, le FFN est supprimé et remplacé par des lignes budgétaires individualisées sur le budget de l'Etat. Sur la période 2009/2014, seuls quatre projets de dépressage de taillis de châtaigniers en Vallespir ont été financés par la Région et l'Europe pour un coût total d'environ 44 280 euros, les conditions d'aides n'étant plus autant attractives qu'auparavant. Aujourd'hui, de nouveaux financements se mettent en place. Des mesures financières européennes spécifiques à l'amélioration des peuplements en lien avec le changement climatique ou à la création de desserte forestière sont proposées sous forme d'appel à projet. Selon les projets, des financements complémentaires nationaux, régionaux ou départementaux peuvent être apportés au regard des politiques portées par les différentes institutions.

III.1/b - L'exploitabilité et la mobilisation de la ressource bois sur le territoire

Au-delà de la maturité d'un peuplement forestier à être exploité, **l'exploitabilité d'une parcelle** dépend également de son accessibilité en termes de desserte et de pente. Sa superficie et les volumes de bois mis en vente jouent également un rôle dans la mobilisation du bois. En effet, la présence d'un fort morcellement peut conduire à la multiplication des chantiers forestiers sur des secteurs éloignés, ce qui est moins rentable pour les exploitants forestiers que l'exploitation d'une surface importante et groupée. Des regroupements fonciers (sous forme de remembrement ou de groupement de propriétaires - cf. Partie I.2) sont un levier face à cette problématique présente globalement sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée mais dans une moindre mesure sur le massif forestier du Vallespir.

Concernant l'accessibilité aux massifs forestiers de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, le schéma départemental de **desserte forestière** actualisé en 2010 par le Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales pour le compte de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer fait l'état des lieux des routes, chemins et pistes pouvant être utilisés pour l'exploitation des forêts du territoire (cf. Figure 58). Au total, ce sont 1 117 kilomètres de pistes forestières qui ont été recensées sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée ainsi que 195 kilomètres de voiries publiques avec limitation de tonnage. La desserte forestière est composée de plusieurs axes dont l'axe principal, la D115, ne présente pas de point particulièrement difficile pour le passage des grumiers. Une série de voies départementales assurent la desserte des fonds de vallons affluents au Tech. Ces voies, généralement publiques et anciennes, avaient pour rôle la desserte des habitations et des zones agricoles. Peu adaptées aux gabarits des poids lourds roulants actuellement, il se pose le plus souvent des problèmes de largeur et de structure de la chaussée. Ces voies de desserte font l'objet depuis plusieurs années de travaux de réhabilitation. En complément, il existe aussi un réseau de routes et de pistes forestières internes à chaque massif forestier. Qu'elle soit en forêt publique ou privée, cette voirie est créée spécifiquement pour une exploitation mécanique des bois et a été conçue pour répondre aux besoins des gabarits de transport. Cependant, ces pistes peuvent se dégrader assez rapidement, surtout lorsqu'elles sont construites sur arènes granitiques. Cette dégradation est nettement aggravée par la présence de fortes pentes et de pluies violentes (érosion, affaissement, ravinement). Elles nécessitent donc un entretien régulier et posent donc un problème de financement car il n'existe pas à ce jour d'aide à l'entretien de la desserte existante.

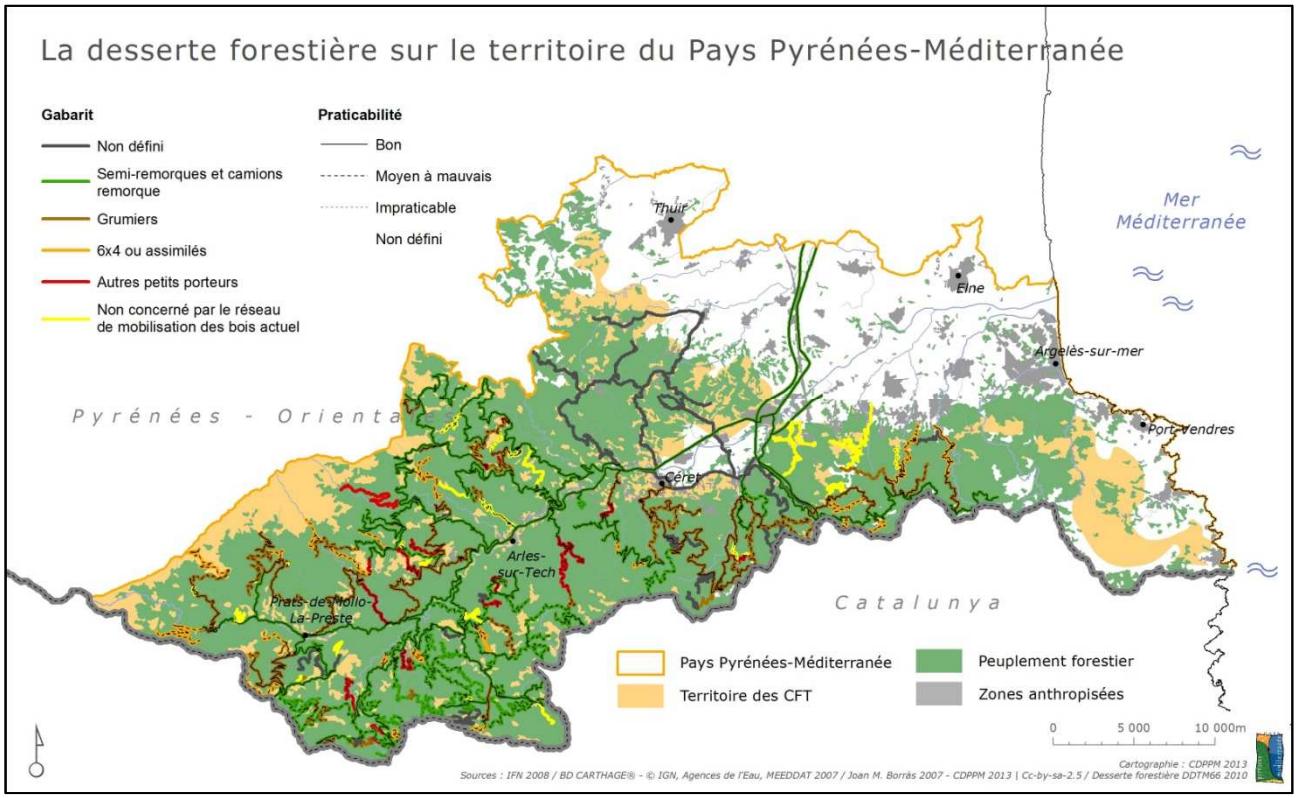

Figure 58 : Carte d'état des lieux de la desserte forestière issue du schéma départemental mis à jour en 2010

Globalement, les massifs forestiers de la CFT Pyrénées-Méditerranée sont assez bien desservis. Toutefois, il existe des manques sur la desserte secondaire (tires de débardage) ainsi qu'une difficulté du maintien en bon état du réseau général de desserte. Au-delà des facteurs aggravant cités précédemment, le passage des engins forestiers peut également entraîner des dégradations. Pour anticiper, des états des lieux sont parfois mis en place entre les propriétaires fonciers et les entrepreneurs, engageant ces derniers à remettre la desserte en état après utilisation. Une formalisation et une généralisation de ces états lieux seraient à mettre en place sur le territoire en concertation avec les collectivités et les entreprises.

Par ailleurs, différents **points noirs** ont également été recensés dans le schéma départemental de desserte forestière (cf. Figure 59). Ces derniers gênent la circulation des engins d'exploitation et/ou des transporteurs de type grumier à cause de diverses problématiques de portance, de pente et/ou d'angle de braquage. Au total, 72 points noirs ont été identifiés sur le territoire, principalement localisés sur les voies communales et départementales et constituant pour la majorité des passages étroits et des virages trop serrés. En parallèle, les professionnels identifient d'autres difficultés. La résorption de ces points noirs est essentielles pour favoriser l'accès aux peuplements forestiers et donc leur exploitation.

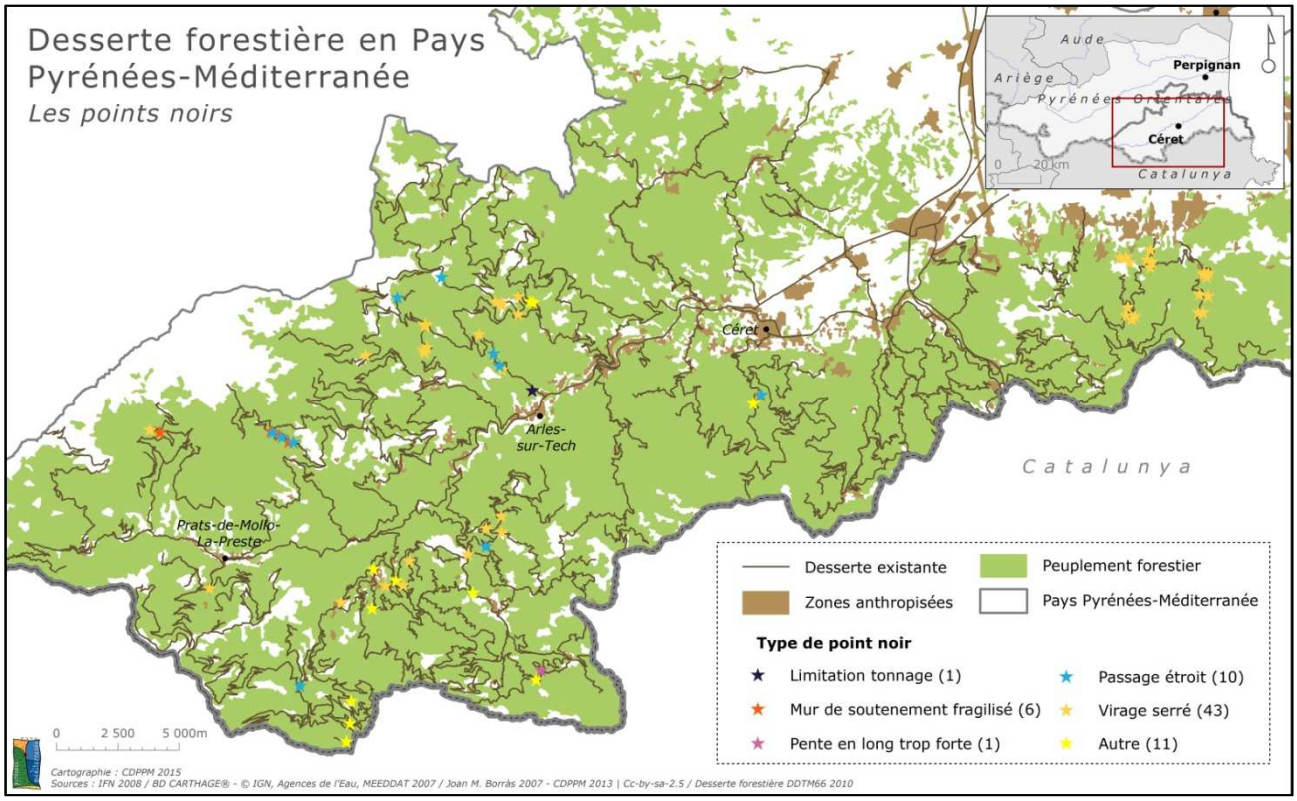

Figure 59 : Carte illustrant les points noirs de la desserte forestière recensés dans le schéma départemental

Au-delà de la desserte forestière, un autre facteur physique influence l'accessibilité et l'exploitabilité des peuplements, à savoir la **déclivité du terrain**. En effet, les conditions d'exploitation sont rendues plus difficiles et donc plus coûteuses dans les secteurs à forte pente. Les arbres sont généralement abattus manuellement et le bois est débardé à l'aide de skidders, de tracteurs, de chenillards ou encore de goulottes. De nouvelles techniques sont en cours de développement et de test dans les Pyrénées telles que l'utilisation du câble mais l'investissement est onéreux. A l'échelle de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, 44% du territoire est couvert par des pentes comprises entre 35 et 60%, et 12% du territoire dépasse les 60% de pente (cf. Figure 60 en page suivante).

A dire d'expert et au regard des moyens techniques actuels, il est estimé qu'il est possible d'exploiter les bois jusqu'à 200 mètres autour de la desserte lorsque celle-ci est située sur des pentes allant de 0 à 35%, et seulement jusqu'à 100 mètres pour des pentes comprises entre 35 et 60%. Une analyse cartographique croisant la desserte et la pente permet de visualiser **l'accessibilité des peuplements** sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 61 en page suivante). Ainsi la surface forestière accessible et potentiellement mobilisable à l'heure actuelle représente environ 17 675 hectares, soit 28% des peuplements forestiers du territoire.

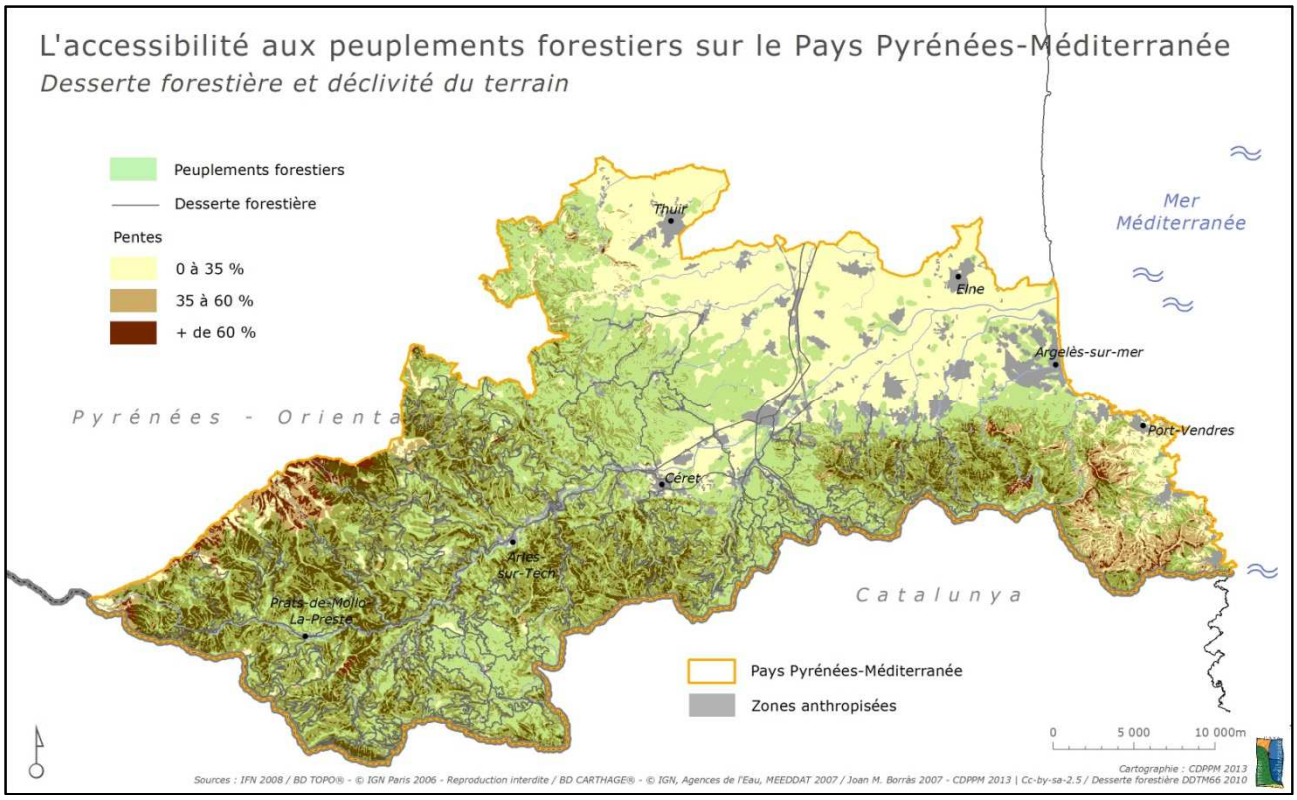

Figure 60 : Carte illustrant la déclivité du terrain et la desserte sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

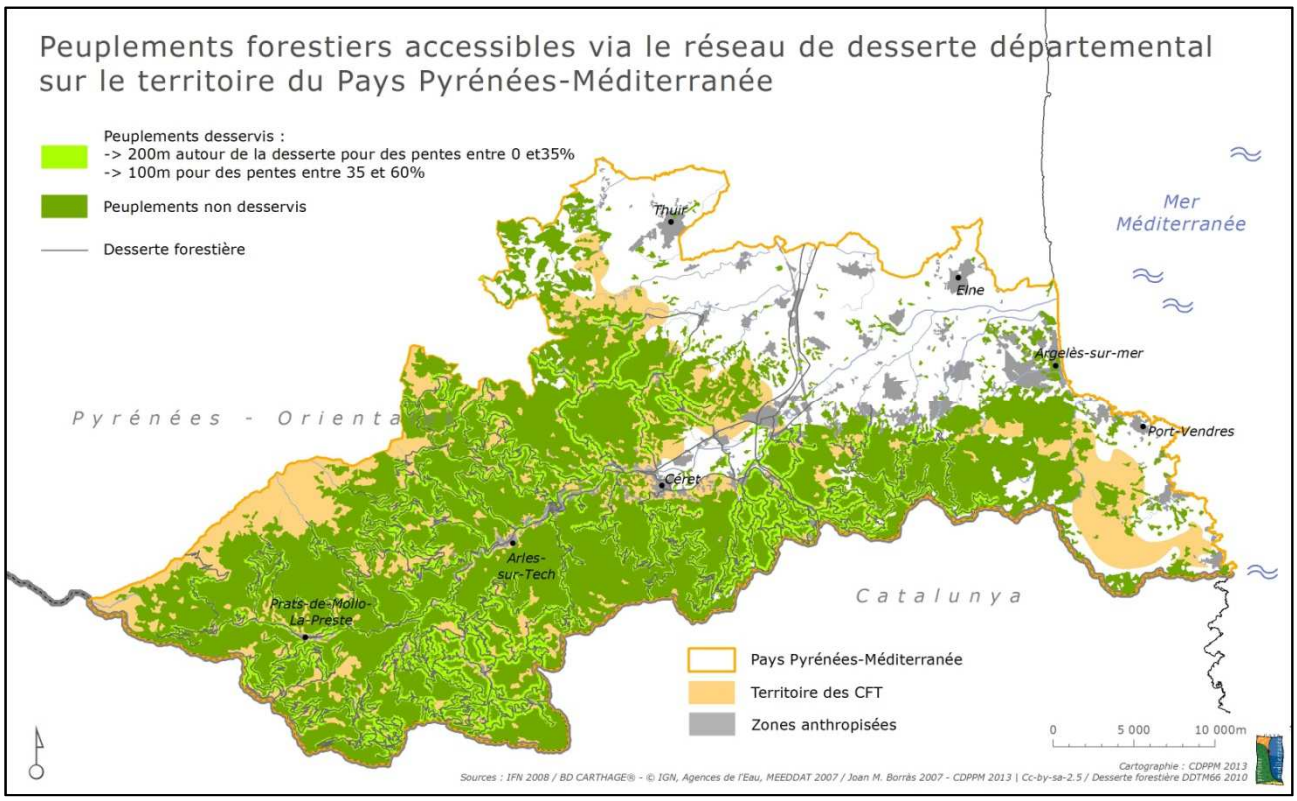

Figure 61 : Carte illustrant les peuplements forestiers accessibles au regard de la desserte existante et de la pente

Ces éléments permettent de faire ressortir de manière indicatrice les **enjeux de production de bois** du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 62 en page suivante), avec d'une part des zones à faible enjeu composées des secteurs à forte pente (plus de 60%) et des espaces non productifs, d'autre part des zones à enjeu fort effectif constituées des peuplements forestiers desservis, et enfin des zones à enjeu fort potentiel représentant les secteurs non encore desservis.

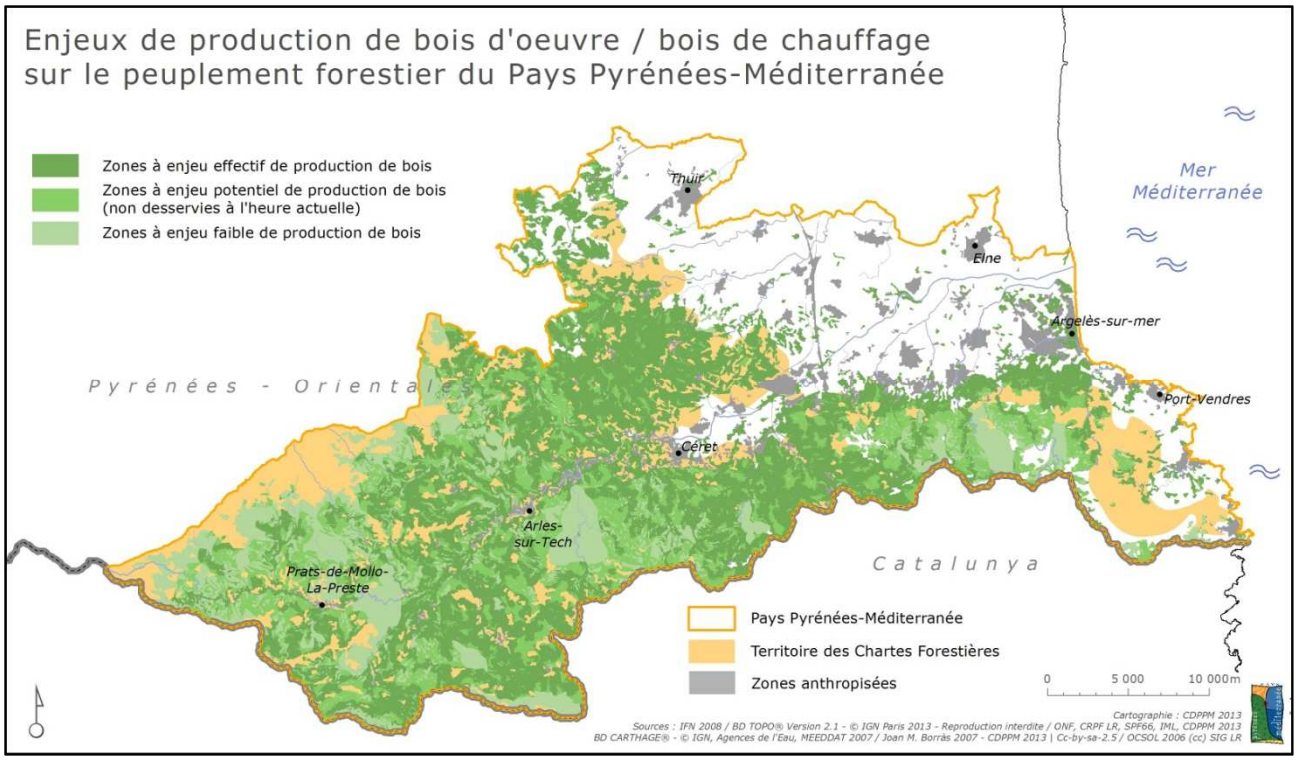

Figure 62 : Carte indicatrice des enjeux de production de bois sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Attention : il s'agit d'une carte de potentialité définie à dire d'expert selon certains critères et à l'échelle du Pays.
(Travail mené en concertation dans le cadre de la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité Forestière)

Des zones à enjeu effectif de production de bois sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Il est à noter que les enjeux de production sont dépendants des différentes filières : le bois d'œuvre à plus haute valeur économique concerne plus particulièrement les peuplements de hêtre et de châtaignier ainsi que de résineux. Le bois de chauffage (bois énergie, bois bûche) présente quant à lui un panel plus large d'essences en intégrant en plus les peuplements de chêne vert et de chêne pubescent. Ces zones à enjeu effectif de production représentent les secteurs les plus « favorables » pour la réalisation d'actions sylvicoles et de travaux d'exploitation. Toutefois, ces dernières pourraient être élargies si des pistes forestières supplémentaires étaient aménagées au sein des massifs forestiers permettant d'accéder aux zones caractérisées comme à enjeu potentiel.

En termes de **projet de desserte forestière**, le schéma départemental de la desserte a identifié 18 projets sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, tous situés sur le massif du Vallespir (cf. Figure 63 en page suivante). Ces projets concernent principalement la création ou l'extension de desserte, ou encore la réfection et l'élargissement de voies pour permettre une mobilisation supplémentaire de bois, allant généralement de 1 000 à plus de 10 000 m^3. D'autres projets sont aussi à l'étude en parallèle.

Sur la période 2009/2014, six projets en lien avec la desserte forestière ont été mis en œuvre sur le territoire et financés à l'aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), de la Région, du Département, de l'Etat et/ou des collectivités locales. Les communes concernées sont Arles-sur-Tech, Amélie-les-Bains, Céret et Lamanère. Ces projets ont permis de créer quatre pistes de débardage pour un total de 5 800 mètres linéaires (ml), de créer une route de liaison de 4 100 ml, de mettre deux pistes au gabarit des grumiers sur un total de 3 550 ml et de créer une plateforme de stockage bois pour un coût cumulé d'environ 278 000 euros. En parallèle, des projets d'ouverture de pistes à vocation « Défense des Forêts Contre les Incendies » sont également réalisés sur le territoire, concourant au développement de la desserte (cf. Partie II.2). La gestion des risques naturels et la garantie de la sécurité de la population revenant aux collectivités territoriales, de nombreux projets sont mis en œuvre via l'entrée DFCI.

Aujourd'hui, de nouveaux financements sont mis en place en faveur de projets de desserte. Toutefois, certains freins existent tels que l'absence de portage par un maître d'ouvrage, la nécessité de présenter des projets collectifs ou encore l'apport de l'autofinancement pouvant rester conséquent. La mise en place d'une animation spécifique « desserte » permettrait de favoriser l'émergence de projets.

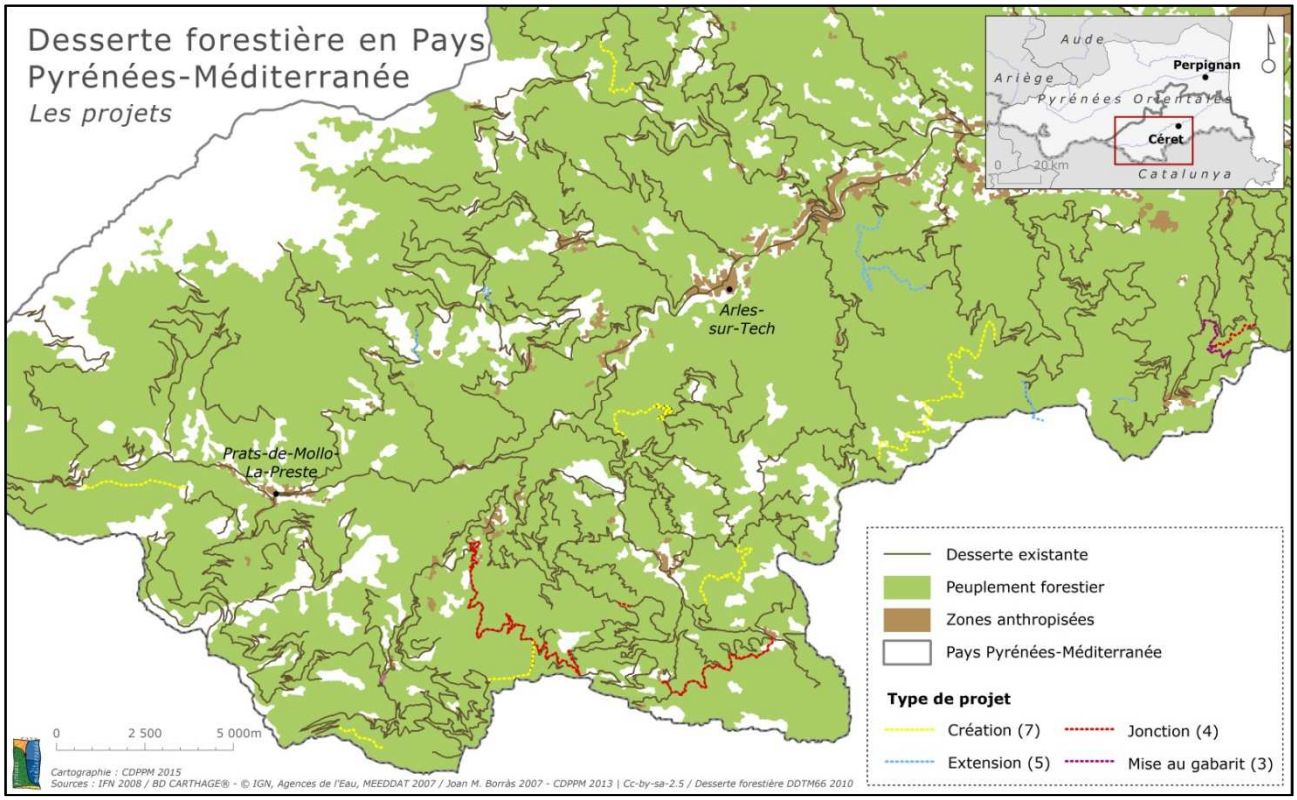

Figure 63 : Carte illustrant les projets d'amélioration de la desserte identifiés dans le schéma départemental

Afin de connaître et de diffuser l'état de la desserte forestière, un **outil d'aide aux entreprises** et aux organismes forestiers a été récemment mis en place dans le cadre du projet pyrénéen VIAPIR. Un diagnostic de terrain a été réalisé pour étudier l'état de la desserte puis l'ensemble des données ont été intégrées dans une base de données cartographique consultable sur un site web dédié (www.viapir.com). Ainsi les divers acteurs peuvent obtenir une première information sur l'état de la desserte en lien avec leurs projets, notamment d'exploitation et de mobilisation de bois. Ils peuvent également contribuer à la mise à jour des données en faisant remonter leurs propres observations de terrain et participer à la diffusion d'un état actualisé de la desserte. En ce qui concerne la CFT Pyrénées-Méditerranée, ce travail a été effectué sur le massif du Vallespir retenu comme l'un des sites pilotes à l'échelle des Pyrénées. L'outil étant opérationnel depuis peu, le retour d'expérience sur son utilisation n'est encore significatif.

Concernant la **mobilisation de la ressource bois** sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, il s'agit dans un premier temps d'étudier le gisement pour estimer les volumes mobilisables, et ce par type d'usage du bois. Cela permet de connaître le potentiel du territoire en termes de ressource forestière. Ensuite, une évaluation des volumes de bois effectivement mobilisés sur le territoire est effectuée à partir des données issues des ventes publiques et privées, permettant d'identifier les marges de progrès.

A ce jour, aucune **étude ressource** fine n'a été réalisée sur l'intégralité du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Toutefois, des réflexions sont en cours pour réaliser ce travail, notamment dans le cadre d'un projet européen. Dans tous les cas, une étude de ce type est à prévoir afin d'une part, de préciser et de localiser le potentiel de la ressource forestière locale, puis d'autre part, de prévoir les futures récoltes de bois et de les mettre en adéquation avec les besoins du territoire. Si quelques études ciblées ont déjà été menées comme la mise en œuvre de l'outil CAPFOR autour des plateformes intercommunales de stockage de plaquettes forestières du Haut-Vallespir, les éléments présentés ci-après sont issus d'une étude régionale réalisée en 2007 par l'IET et l'AEF pour le compte de la Région. La méthode proposée est d'appliquer à la cartographie IFN des valeurs dendrométriques moyennes à chaque peuplement et dans chaque région forestière. La répartition des produits mobilisables est ensuite effectuée à partir de dire d'exploitants forestier. Puis, les volumes de bois sur pied et les accroissements annuels sont déterminés. Le croisement de ces données avec les conditions d'exploitation actuelles (pente et desserte) permet d'obtenir les volumes et les accroissements mobilisables (sans prendre en compte les coûts d'exploitation).

Quatre régions forestières font tout ou partie du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée : les Albères, les Aspres, le Vallespir et la Plaine du Roussillon. Une compilation de ces données est réalisée dans le cadre du présent diagnostic, surévaluant les volumes mais de manière peu significative puisque la Plaine du Roussillon ne constitue pas la région la plus boisée du territoire.

En 2007, le **gisement brut de bois** est estimé à 7,1 millions mètres cubes pour un accroissement annuel de près de 245 000 mètres cubes (cf. Figure 64). Aujourd'hui, par extrapolation en additionnant des accroissements annuels jusqu'à 2015, on pourrait estimer le gisement brut de bois à hauteur d'environ 9 millions de mètre cube. Le volume de bois rémanent (servant au bois énergie sous forme de plaquette) est relativement conséquent, ce qui s'explique par les caractéristiques de nos peuplements, mais aussi par la présence sur de grandes surfaces de suberaies et de maquis semi boisés dont les volumes ont entièrement été intégrés comme bois rémanent dans la méthodologie appliquée dans le cadre de cette étude. Globalement, le territoire présente un potentiel en termes de volume de 15% en bois d'œuvre, de 23% en bois d'industrie, de 23% en bois bûche et de 39% en bois rémanent. Le bois d'œuvre est réparti en deux classes d'utilisation : le bois d'œuvre de classe 1 utilisé pour la menuiserie et la charpente, et le bois d'œuvre de classe 2 valorisé par l'industrie de l'emballage (palette, caisson, etc.).

Région Forestière	Surface forestière (ha)	Volume total (m3)	Estimation volume Bois d'œuvre classe 1	Estimation volume Bois d'œuvre classe 2	Estimation volume Bois d'industrie	Estimation volume Bois bûche	Estimation volume Bois rémanent
Albères	15029	1353325	173155	15012	150596	264627	749934
Aspres	18818	1151169	10238	12239	87627	424524	616538
Vallespir	39209	4181715	577593	249019	1337170	847261	1170670
Plaine du Roussillon	5437	379362	14864	12454	72492	55579	223975
Total	**78493**	**7065571**	**775850**	**288724**	**1647885**	**1591991**	**2761117**
Dpt 66	194065	18928615	2522492	3573099	3406861	2631195	6794954

Région Forestière	Surface forestière (ha)	Volume total accroissement (m3)	Estimation volume accroissement Bois d'œuvre classe 1	Estimation volume accroissement Bois d'œuvre classe 2	Estimation volume accroissement Bois d'industrie	Estimation volume accroissement Bois bûche	Estimation volume accroissement Bois rémanent
Albères	15029	36254	3762	540	3680	6345	21923
Aspres	18818	48736	548	846	3947	17545	25852
Vallespir	39209	145964	23376	9277	46708	25635	40971
Plaine du Roussillon	5437	13658	553	593	3487	2593	6430
Total	**78493**	**244612**	**28239**	**11256**	**57822**	**52118**	**95176**
Dpt 66	194065	630499	81937	115125	114162	85000	234285

Figure 64 : Estimation du gisement brut de bois sur pied selon les différents usages (source : AEF et IET, 2007)

Au regard des conditions d'exploitation actuelles (pente et desserte), le **volume de bois mobilisable** estimé à hauteur de 126 579 m^3 en 2007 représente à peine 68% du volume d'accroissement annuel (cf. Figure 65). Ce volume se répartit selon les différentes destinations de la manière suivante : 13% en bois d'œuvre, 21% en bois d'industrie, 21% en bois bûche et 45% en bois rémanent. Le « **bois plus** », c'est-à-dire exploitable mais non desservi, est quant à lui estimé à 117 950 m^3, soit près de l'équivalent du volume de bois mobilisable (cf. Figure 65).

Estimation du gisement bois mobilisable dans les conditions d'exploitabilité actuelles (en m3)

Région Forestière	Surface (ha)	Volume total accroissement (m3)	Estimation volume accroissement Bois d'œuvre classe 1 mobilisable	Estimation volume accroissement Bois d'œuvre classe 2 mobilisable	Estimation volume Bois d'industrie mobilisable	Estimation volume Bois bûche mobilisable	Estimation volume Bois rémanent mobilisable	Estimation volume Bois rémanent de peuplement improductif mobilisable
Albères	8840	22188	1301	382	1609	3311	7757	7828
Aspres	13772	35814	362	778	2507	11715	14287	6166
Vallespir	14258	55006	9055	3120	18474	9187	14248	922
Plaine du Roussillon	5409	13571	552	592	3477	2558	3272	3120
Total	**42279**	**126579**	**11270**	**4872**	**26067**	**26771**	**39564**	**18036**
Dpt 66	97603	322857	40810	60619	51653	42130	91678	35968

Estimation du gisement "bois plus" exploitable mais non desservi actuellement (en m3)

Région Forestière	Surface (ha)	Volume total accroissement (m3)	Estimation volume accroissement Bois d'œuvre classe 1 mobilisable	Estimation volume accroissement Bois d'œuvre classe 2 mobilisable	Estimation volume Bois d'industrie mobilisable	Estimation volume Bois bûche mobilisable	Estimation volume Bois rémanent mobilisable	Estimation volume Bois rémanent de peuplement improductif mobilisable
Albères	6189	14059	2461	156	2070	3032	4045	2295
Aspres	4914	12926	186	65	1439	5832	4170	1234
Vallespir	24916	90881	14317	6155	28219	16417	24205	1568
Plaine du Roussillon	28	84	0	0	12	35	21	16
Total	**36047**	**117950**	**16964**	**6376**	**31740**	**25316**	**32441**	**5113**
Dpt 66	95099	304808	40914	53969	61966	42556	81116	24287

Figure 65 : Estimation des gisements de bois mobilisable et de « bois plus » selon les différents usages (source : AEF et IET, 2007)

En termes de **volume de bois mobilisé**, c'est-à-dire exploité sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, il est difficile d'avoir des chiffres exacts car toutes les ventes de bois ne sont pas connues. Toutefois, un premier ordre de grandeur minimal peut être donné grâce aux suivis des ventes effectuées par l'Office National des Forêts (ONF) sur l'ensemble des forêts publiques d'une part, et de l'exploitation réalisée par la coopérative forestière Alliance Forêt Bois (AFB) d'autre part. De 2009 à 2013, le volume moyen de bois exploité annuellement via l'ONF et l'AFB est d'environ 15 000 m^3, variant de 10 000 m^3 à 18 000 m^3 (cf. Figure 66). Cela représente à peine 12% du volume de bois mobilisable, montrant une marge de progrès en termes de mobilisation des bois sans impacter le capital forestier. D'importantes variations annuelles s'observent, liées notamment à la tempête Klaus de 2009. En effet, l'ONF a vendu plus de bois en 2010 et 2011 pour valoriser le bois tombé alors qu'a contrario la coopérative s'est mobilisée sur d'autres territoires plus touchés par la tempête, délaissant le secteur avant de revenir à partir de 2012.

	2009	2010	2011	2012	2013
Vente ONF	8 050 m^3	13 437 m^3	15 042 m^3	5 617 m^3	4 609 m^3
Exploitation AFB	5 344 m^3	1 854 m^3	2 736 m^3	5 021 m^3	12 991 m^3
TOTAL	13 394 m^3	15 291 m^3	17 778 m^3	10 638 m^3	17 600 m^3

Figure 66 : Tableau récapitulant les volumes de bois mobilisés par l'ONF et l'AFB de 2009 à 2013 sur le territoire de la CFT

En complément, diverses entreprises exploitent des peuplements sur le territoire mais il n'est pas possible de quantifier le volume de bois mobilisé et leurs destinations. Toutefois, il est à noter que plusieurs milliers de mètres cubes de bois supplémentaires ont été mis à la vente entre 2012 et 2014 grâce à l'animation des propriétaires forestiers du Vallespir, financée dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF). Certaines entreprises locales ont d'ailleurs acheté des lots proposés à la vente. Ainsi en 2012, 4 044 m^3 ont été vendus sur les 5 940 m^3 mis en vente (8 lots sur 12). En 2013, l'intégralité des 8 131 m^3 proposés à la vente sous forme de 12 lots ont été vendus. Et enfin, 5 298 m^3 sur 17 305 m^3 en 2014 représentant seulement 1 lot sur 13. Une dernière tranche est actuellement en cours, et il est également à noter que les lots invendus seront reproposés ultérieurement à la vente.

En termes d'**éco certification**, la coopérative forestière estime qu'en moyenne 60% des volumes de bois qu'elle exploite sur l'ensemble de son périmètre d'action sont éco certifiés. Les ventes annuelles de bois des forêts publiques présentent une variation du pourcentage de bois éco certifié selon les forêts d'origine du bois. Toutefois, sur la période allant de 2009 à 2013, ce sont près de 80% des bois vendus issus de forêts publiques qui étaient éco certifiés PEFC.

Concernant la **destination des bois**, sur les volumes mobilisés entre 2009 et 2013 par la coopérative forestière couvrant le territoire, 44% partent en moyenne pour la trituration (bois d'industrie). Ensuite, 39% constituent du bois de chauffage avec 21% sous forme de plaquette forestière et 18% sous forme de bois bûche. Le bois d'œuvre représente seulement 12% des volumes et la valorisation en piquet 5%. Ces chiffres, issus d'une seule source, donnent une tendance locale mais sont à prendre avec précaution. A l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, au regard des données de l'enquête annuelle de branche exploitation forestière 2012 de l'Agreste, les pourcentages se répartissent de la manière suivante : 39% de bois d'œuvre, 19% de bois d'industrie et 42% de bois énergie. A noter cependant que les données de récolte pour le bois de chauffage sont considérées comme sous-estimées du fait d'un marché parallèle non déclaré de bois bûche mais aussi d'une part importante d'autoconsommation.

Ainsi, du bois est bien mobilisé sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée mais il reste encore d'importants potentiels d'exploitation tout en garantissant une gestion durable des forêts. Toutefois, certains freins existent en termes de desserte et de morcellement du foncier notamment.

III.1/c - L'organisation des filières économiques locales liées au bois

La **filière bois** est composée de plusieurs maillons, à commencer par la forêt qui appartient à des propriétaires publics ou privés choisissant les objectifs et les modes de gestion de cette dernière. Ensuite, la filière bois est constituée d'une part de la partie amont comprenant la sylviculture et l'exploitation forestière et d'autre part de la partie aval comprenant les entreprises de transformation du bois. Pour la filière bois d'œuvre, on distingue la première transformation composée des activités de sciage et de rabotage de la 2ème transformation réunissant la fabrication de meubles, de charpentes, de menuiseries et de divers articles en bois. En parallèle, le bois est aussi valorisé en bois énergie sous forme de bois bûche ou de plaquette forestière tout comme en bois d'industrie pour la pâte à papier ou l'industrie chimique. L'ensemble de cette filière bois est schématisée en page suivante (cf. Figure 67).

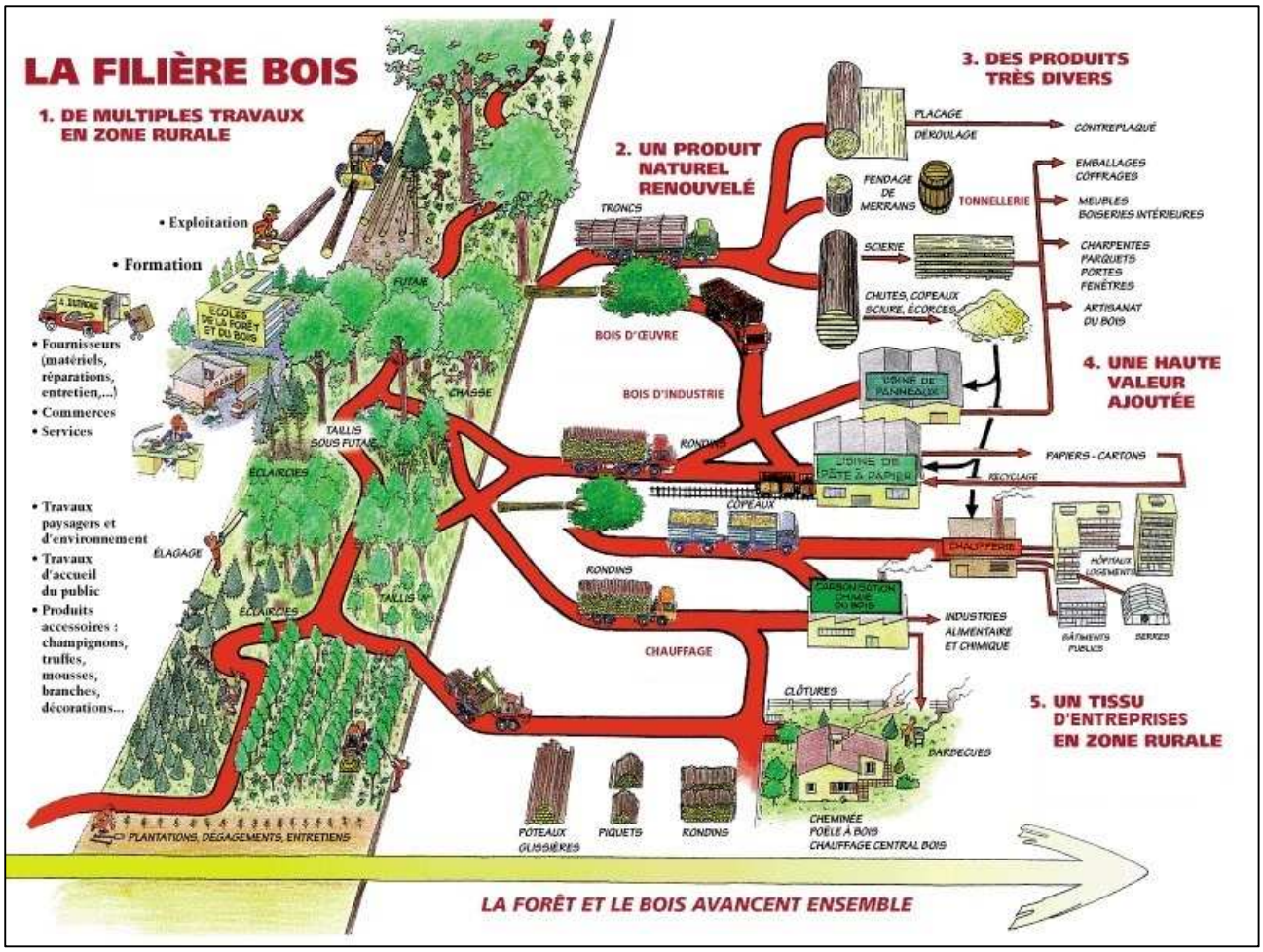

Figure 67 : Schéma présentant la filière bois dans sa globalité d'après le dessin original d'ApprovalBois

De manière générale, la mobilisation et la valorisation des bois dépendent de la qualité des bois, de leur accessibilité et surtout des marchés économiques fluctuant, souvent situés à des échelles nationales, européennes et internationales. Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, un focus est réalisé sur les entreprises et les différentes filières bois présentes sur le territoire. La structuration et le développement de ces dernières peuvent se réaliser au moins en partie localement dans une logique de circuit-court et/ou de marché de niche.

D'après les données 2012 de l'INSEE issues de la Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), 149 **établissements actifs** font partie de la filière sur le Pays Pyrénées-Méditerranée pour un total de 494 salariés (cf. Figure 68). La part de la filière dans l'emploi total sur le territoire, en considérant seulement les emplois salariés, est estimée à 2,3%. Ce chiffre est à revoir à la hausse au regard des emplois non salariés importants dans cette filière, de nombreuses entreprises étant individuelles.

Activités sélectionnées suivant la NAF (rév.2 A88)	Nb d'établissements	Effectifs salariés
Sylviculture et exploitation forestière	88	17
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et liège	31	218
Fabrication de meubles	27	0
Industrie du papier et du carton	3	259
TOTAL	**149**	**494**

Figure 68 : Etablissements et effectifs salariés du territoire en lien avec la filière bois (Source : INSEE CLAP 2012)

Il est cependant à noter que la catégorie « fabrication de meubles » peut contenir des entreprises utilisant d'autres matériaux que le bois, entraînant une surestimation du nombre d'établissements actifs. Il en est de même avec la catégorie « sylviculture et exploitation forestière » où l'INSEE intègre certains propriétaires forestiers qui ont eu ponctuellement une activité demandant un numéro SIRET alors qu'ils n'ont pas réellement d'activité professionnelle forestière en continu.

En croisant les bases de données de l'INSEE, de la CMA et de la CCI ainsi que de quelques sites internet spécialisés tels que les pages jaunes ou société.com, un **recensement des entreprises** présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée a été réalisé à partir des codes APE associés aux filières bois et liège. Cette base de données a ensuite été soumise aux partenaires techniques pour amendement.

Ainsi, ce sont 154 entreprises qui ont été recensées sur le territoire (cf. Figure 69). Toutefois, les résultats pour certains codes APE sont à prendre avec précaution car ces derniers sont beaucoup plus larges que la seule filière bois. Ceux avec un seul astérisque ont été croisés avec une recherche internet utilisant les termes « bois » et « liège » ce qui a pu réduire le nombre réel d'entreprises alors que ceux avec deux astérisques n'ont pas pu être traités car trop complexes ce qui peut conduire à une surestimation. On peut donc estimer le nombre d'entreprises associées aux filière bois et liège à minimum une centaine.

Typologie générale d'activités d'après la NAF	Code APE d'après la NAF	Libellé APE d'après la Nomenclature d'Activités Française NAF Rév.2 (édition 2015)	Nombre d'entreprises recensées
Sylviculture et exploitation forestière	0210Z	Sylviculture et autres activités forestières	7
	0220Z	Exploitation forestière	12
	0230Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	1
	0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière	10
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège (à l'exception des meubles) + Fabrication d'articles en vannerie et sparterie	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3
	1610B	Imprégnation du bois	0
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	0
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés	0
	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	10
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois	1
	1629Z	Fabrication objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	15
Industrie du papier et du carton	1711Z	Fabrication de pâte à papier	0
	1712Z	Fabrication de papier et de carton	1
	1721A	Fabrication de carton ondulé	1
	1721B	Fabrication de cartonnage	0
	1721C	Fabrication d'emballage en papier	0
	1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	0
	1723Z	Fabrication d'articles de papeterie	0
	1724Z	Fabrication de papiers peints	0
	1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	0
Fabrication de meubles	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	0
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine	0
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	0
	**3109B	**Fabrication autres meubles & industries connexes de l'ameublement	**24
Construction de bâtiments	*4120A	*Construction de maisons individuelles	*1
	*4120B	*Construction d'autres bâtiments	*0
Travaux de finition	*4332A	*Travaux de menuiserie bois et PVC	*14
	*4333Z	*Travaux de revêtement des sols et des murs	*0
Autres travaux de construction spécialisés	4391A	Travaux de charpente	11
	*4399C	*Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	*2
	*4399D	*Autres travaux spécialisés de construction	*1
Intermédiaires de commerce de gros	**4613Z	**Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	**5
Autres commerces de gros (46) et de détail (47) spécialisés	**4671Z	**Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	**0
	**4673A	**Commerce de gros de bois et de matériaux de construction	**19
	**4778B	**Commerces de détail de charbons et combustibles	**7
Divers	/	Sans code APE connu mais ayant une activité	9
Total du nombre d'entreprises liées aux filières bois et liège recensées sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée			**154**

Figure 69 : Nombre d'entreprises recensées sur le territoire de la CFT à partir des codes APE de la NAF Rév.2

Ce recensement permet d'avoir un ordre de grandeur du nombre d'entreprises par type d'activités mais il est important de garder à l'esprit que ces données sont à prendre avec précaution. De manière globale, on comptabilise environ une demi-douzaine d'entreprises liées à la 1ère transformation et plus de 50 entreprises liées à la 2ème transformation (cf. Figure 70). Plus précisément, une trentaine d'entreprises sont orientées vers la sylviculture et l'exploitation forestière sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Concernant le travail du bois et du liège, sont également recensées une trentaine d'entreprises réalisant du sciage ou fabricant des charpentes, des menuiseries ou divers objets tels que des bouchons en liège. L'industrie du papier et du carton ne représente que 2 entreprises sur le territoire, à savoir Arjowigging (Amélie-les-Bains) et Frutipack (Elne). Dans les activités liées à la construction, une trentaine d'entreprises ont également été identifiées, réalisant pour la majorité des travaux de menuiserie et de charpente. Parmi elles, quelques entreprises réalisent la construction de maisons en ossature bois. Enfin, les autres catégories d'activités étant trop larges, c'est-à-dire n'intégrant pas forcément le bois dans leur activité, rendent délicat l'utilisation des chiffres du recensement des entreprises associées.

De ce fait et au-delà de cette problématique, la base de données « entreprise » réalisée en 2015 par le Pays Pyrénées-Méditerranée est à compléter et à corriger pour n'y intégrer que les entreprises en lien avec les filières bois et liège et avoir un recensement le plus exhaustif et à jour possible. Une enquête est actuellement en cours auprès des entreprises identifiées permettant, d'une part d'amender le listing et, d'autre part, de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins. Ces éléments viendront abonder les réflexions en lien avec l'établissement du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée. Cette enquête auprès des entreprises locales étant réalisée en parallèle de l'élaboration de la CFT, les résultats feront l'objet d'un rapport spécifique disponible auprès du Pays.

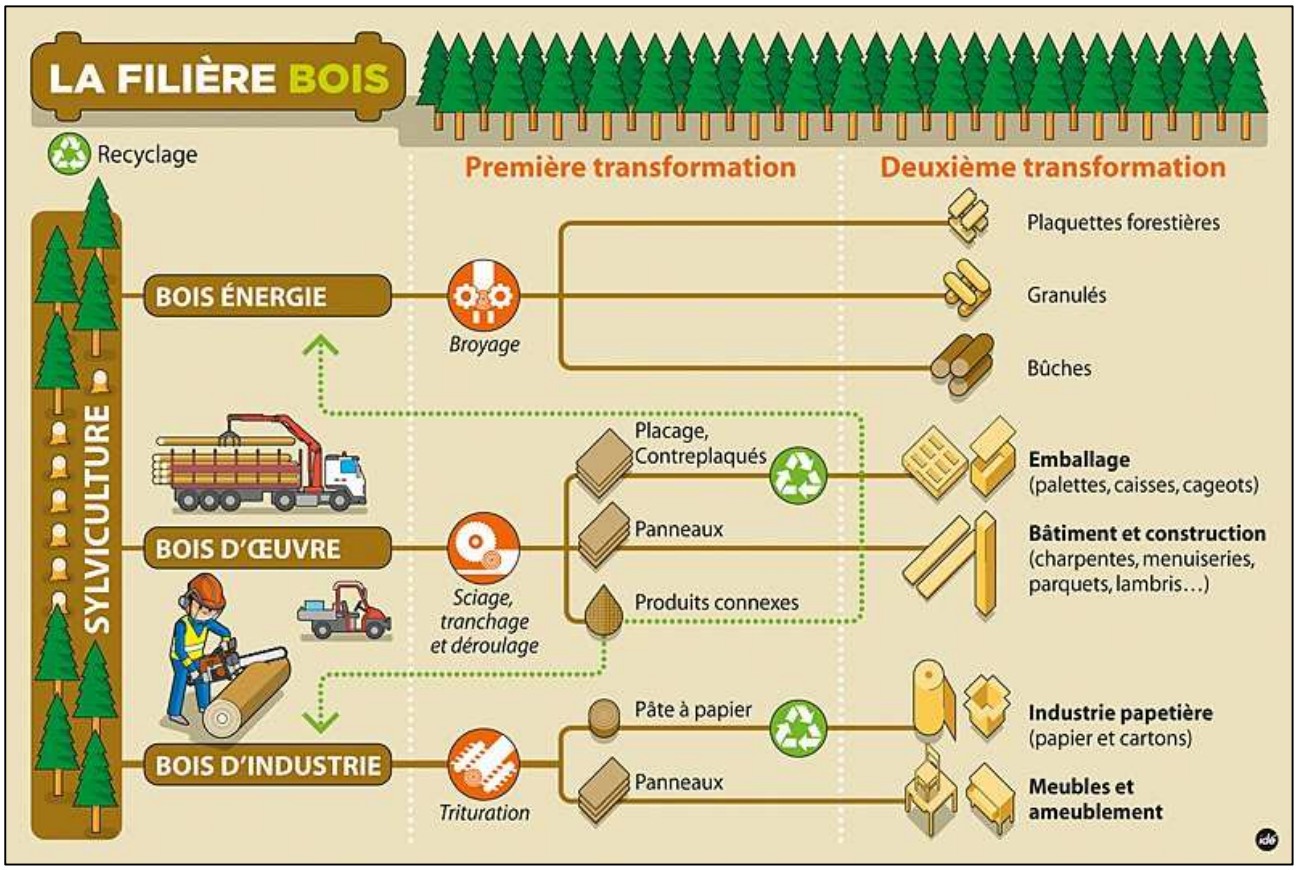

Figure 70 : Schéma présentant les niveaux de 1ère et 2ème transformation du bois (Source : Haute-Savoie Mag n°143)

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, plusieurs **filières liées au bois** sont présentes avec des niveaux de structuration et de développement différents. Ainsi seront abordées ci-après les filières « bois énergie », « bois d'œuvre » et « bois d'industrie » ainsi que des filières plus spécifiques ou artisanales présentant des savoir-faire locaux. Historiquement, d'autres filières étaient présentes sur le territoire et pourraient être éventuellement relancées telles que la fabrication de cagettes en bois.

La **filière « bois énergie »** désigne l'ensemble des applications du bois comme combustible. Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, deux filières coexistent dans leur intégralité (de la mobilisation du bois à la consommation en passant par la transformation) : la plaquette forestière et le bois bûche. Concernant le granulé, il n'existe pas localement d'usine de fabrication mais divers revendeurs distribuent ce type de produit sur le territoire. Cette filière permet de produire une énergie naturelle et renouvelable, concourant aux objectifs à l'échelle territoriale, le Pays Pyrénées-Méditerranée étant doté d'un Plan Climat Energie Territorial, mais aussi aux politiques supra territoriales (régionale, nationale et internationale). Sa structuration et son développement font partie des orientations initialement fixées dans les Chartes Forestières historiques du Pays Pyrénées-Méditerranée, et diverses actions ont été mises en place dans ce sens (cf. rapport d'évaluation en annexe 1). Il s'agit de poursuivre au regard de l'état des lieux actuel.

La filière bois énergie, **sous forme de plaquette ou de granulé**, est en pleine croissance sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. En effet, grâce à la prépondérance de la ressource en biomasse forestière, l'existence d'aides financières ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, le nombre de chaufferies bois augmente régulièrement sur le territoire (cf. Figure 71). Initiée dans le courant des années 2000 avec quelques chaufferies aux granulés, la filière a connu par la suite un essor régulier sur le Pays Pyrénées-Méditerranée avec la mise en place de réseaux de chaleur et d'installations dédiées à l'initiative des collectivités, approvisionnées essentiellement en plaquettes forestières locales. L'émergence d'initiatives privées a été observée plus récemment, avec toutefois des puissances et des volumes de bois particulièrement conséquents. L'étude d'état des lieux et de prospective finalisée en décembre 2014 par Bois Energie 66 indique que 16 chaufferies automatiques au bois sont en service sur le Pays Pyrénées-Méditerranée pour une puissance totale de 22 260 kWatt dont 20 000 kWatt exclusivement issus de la chaufferie industrielle d'Arjowigging située à Amélie-les-Bains (mise en service en 2014). Cette évolution démontre un dynamisme local sur cette filière, porté par le public et le privé et affirmé par la détection de 15 nouveaux projets à 3 ans de chaufferies au bois sur le territoire.

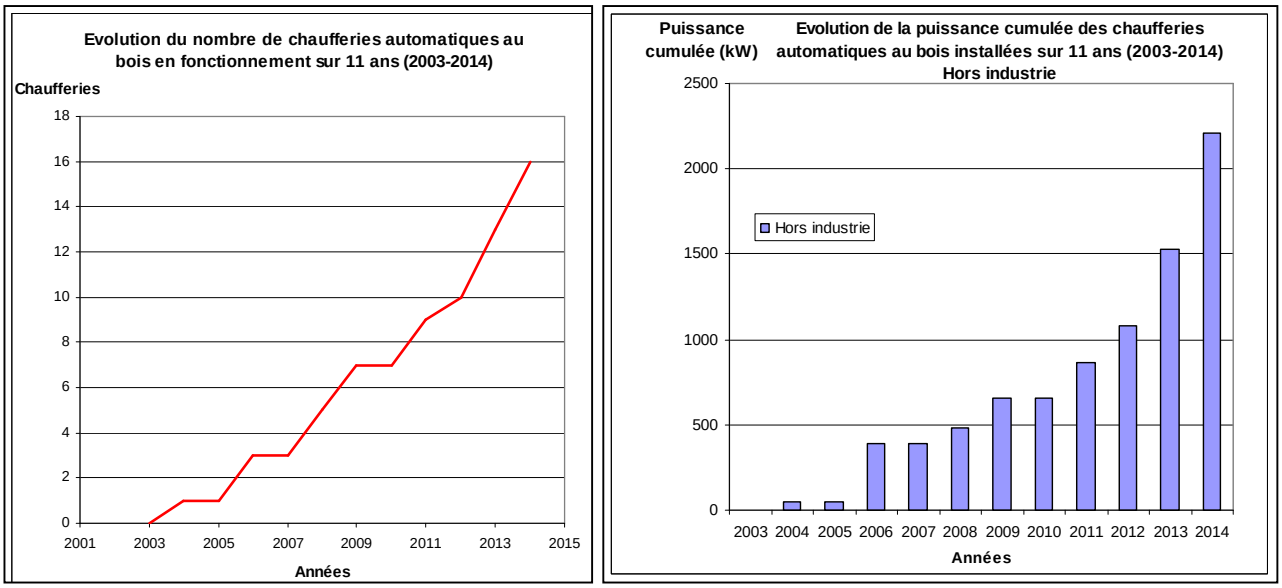

Figure 71 : Evolution du nombre de chaufferies bois et de la puissance cumulée sur la CFT (source : Bois Energie 66)

En juin 2015 sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, 13 chaufferies fonctionnent au bois déchiqueté et 4 d'entre elles sont approvisionnées à 100% par du bois de la vallée (soit environ 1350 MAP sur la période 2014/2015). La structuration de la filière bois énergie est à accompagner pour assurer un approvisionnement en bois local des chaufferies du territoire et mettre en place des circuits-courts. Les besoins annuels cumulés sont estimés à 1130 tonnes de plaquettes forestières et à 3575 mètres cubes apparents de plaquettes (MAP) auxquels s'ajoutent les seuls besoins de la chaufferie industrielle d'Arjowiggings s'élevant à 27 500 tonnes de bois et 100 000 MAP. En intégrant les futurs besoins liés aux chaufferies en projet, notamment chez des serristes, les besoins estimés seraient d'environ 26 800 MAP d'ici 3 à 5 ans (hors chaufferie industrielle d'Arjowiggings). Le territoire dispose actuellement de 5 hangars de stockage bois énergie et d'une plateforme ouverte pour respectivement un stockage d'environ 2 100

MAP sous hangar (soit 3 300 MAP par an au regard des rotations) et d'environ 3 900 MAP à l'air libre (cf. Figure 72). Ainsi, d'après l'analyse de Bois Energie 66, il existe une carence en stockage sur le territoire d'environ 7 000 MAP en considérant que les chaufferies ont la capacité d'utiliser 16 500 MAP en flux tendu ou grâce à l'existence de hangar privé (stock tampon) et sans prendre en compte les besoins de la chaufferie industrielle. Toutefois, plusieurs projets de hangars de stockage sont en cours d'étude à l'heure actuelle sur le territoire ce qui permettrait de combler ce déficit et de garantir l'approvisionnement des chaufferies locales, et même d'alimenter en partie la Plaine du Roussillon, en produit de qualité.

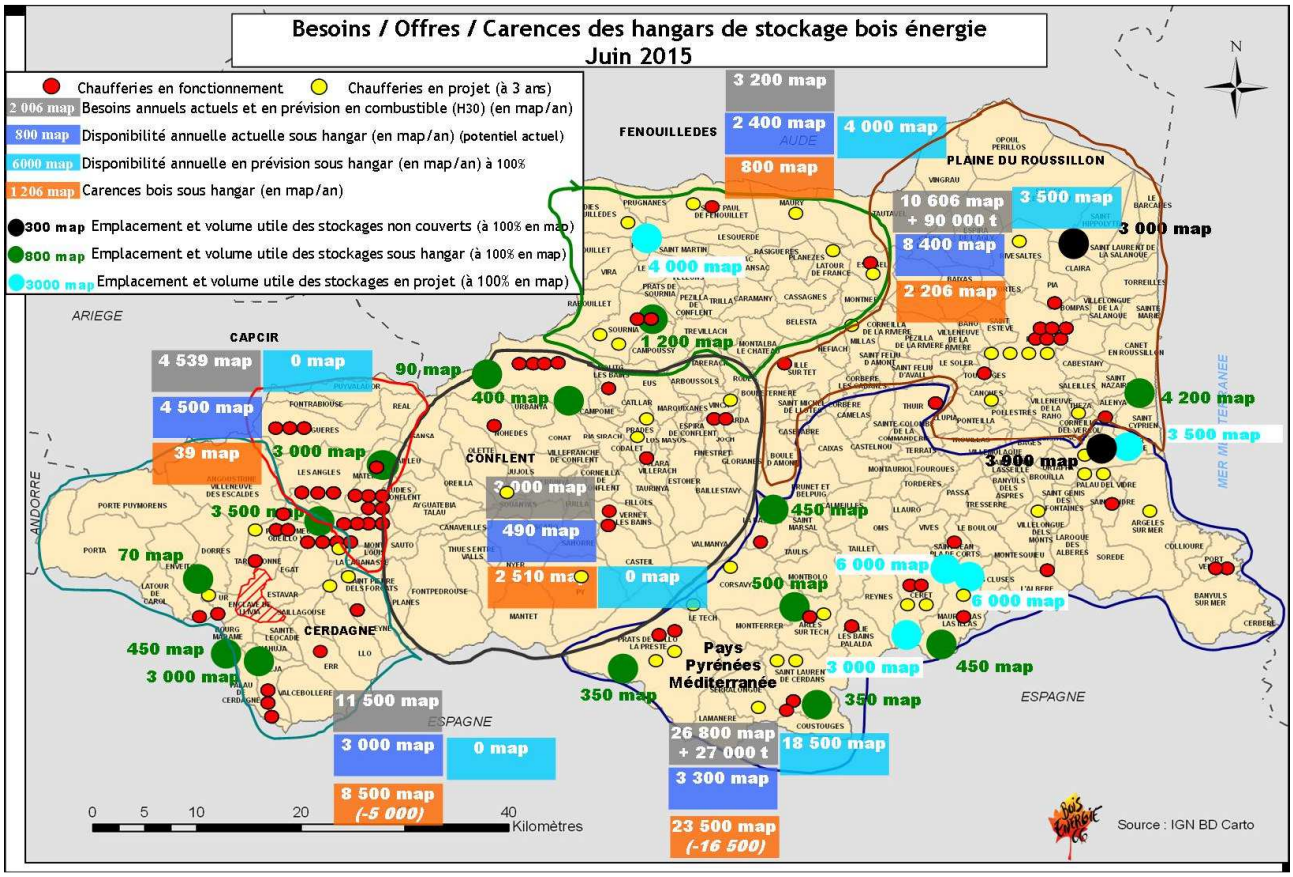

Figure 72 : Carte des chaufferies bois et des aires de stockage actuelles et en projet sur la CFT (Source : Bois Energie 66)

Le bilan de juin 2015 indique que l'approvisionnement des installations collectives au bois déchiqueté de petite à moyenne puissance s'effectue essentiellement à partir de plateformes situées sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée (9 installations sur 13 fonctionnant au bois déchiqueté). Exceptionnellement, cet approvisionnement peut provenir de plateformes situées hors département, notamment lors d'épisodes de fortes intempéries. En termes de fournisseurs, 9 installations au bois déchiqueté sur 13 sont approvisionnées par des fournisseurs privés (ou structures de type Service Public Industriel et Commercial), distincts du maître d'ouvrage de la chaufferie. Les 4 autres fonctionnent en auto-approvisionnement. Il s'agit des chaufferies automatiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de La Bastide et de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, approvisionnées à partir des hangars de stockage intercommunaux situés aux alentours. En outre, la Communauté de la Roche d'Or à Maureillas Las Illas alimente également son installation en auto-approvisionnement à partir du hangar géré par la SCEAF Les Fontanilles.

La filière bois énergie par la valorisation de la ressource forestière locale est créatrice d'emplois locaux non délocalisables. D'après la note réalisée en 2013 par Bois Energie 66 sur les emplois créés par la filière bois énergie dans les Pyrénées-Orientales et utilisant les chiffres de l'ADEME régionale, il est considéré qu'une consommation de 3000 tonnes par an de combustibles bois correspond à 2 ETP dans les entreprises, les collectivités et les associations (exploitation, conditionnement, stockage, transport, gestion des chaufferies). Ainsi, la filière bois énergie présente sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée équivaudrait en termes d'impact sur l'emploi à environ 19 ETP.

Historiquement, la valorisation et l'utilisation de bois **sous forme de bois bûche** sont fortement présentes sur le territoire rural de la CFT Pyrénées-Méditerranée et cela perdure. Aujourd'hui, la poussée démographique et l'alourdissement de la facture énergétique des énergies fossiles, associés à l'amélioration des performances des rendements des poêles et des inserts, entraînent une augmentation de la consommation de bois énergie sur le territoire, avec un maintien du bois bûche.

Le gisement brut de bois bûche, d'après l'étude régionale réalisée en 2007 sur la filière bois-énergie, estime le volume du gisement de bois bûche à 1 591 991 m^3 sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Avec un accroissement biologique annuel pour le bois bûche évalué à 52 118 m^3 à l'échelle du Pays, on peut estimer par extrapolation le volume disponible en 2015 à environ 2 millions de mètres cubes. Cependant, le gisement mobilisable, au vu du morcellement du foncier, des difficultés d'accès et des conditions d'exploitation présents sur le territoire, est évalué en 2007 à seulement 26 771 m^3 (soit 1,6% du gisement brut) et le « bois plus » à hauteur de 25 316 m^3.

Concernant la récolte de bois bûche, l'enquête annuelle de branche « exploitation forestière » de 2007 indique que 15 505 m^3 de bois bûche ont été récoltés dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce chiffre est sous-évalué car il prend seulement en compte les ventes réalisées et déclarées par les professionnels. Il n'intègre pas le bois bûche autoproduit et autoconsommé ainsi que les volumes vendus sur des marchés parallèles non déclarés. Le Schéma Régional des Energies Renouvelables du Languedoc-Roussillon élaboré en 2011 propose, face à ce constat, une nouvelle estimation à hauteur de 24 931 m^3. A l'échelle du Pays, il est très difficile d'estimer la mobilisation réelle en bois bûche. Cette filière repose principalement sur de petites entreprises locales. Depuis 2012, l'interprofession ARFOBOIS anime la certification « LR Sud Bois Bûche » qui a pour objectif d'accompagner les professionnels du bois bûche dans une démarche de qualité en s'engageant à apporter aux consommateurs une meilleure lisibilité sur les produits achetés au travers de trois informations : le volume vendu, l'essence sélectionnée et le taux d'humidité des bois. Cette marque est également destinée à mettre en valeur les professionnels qui s'engagent dans une démarche de qualité de production et de transparence lors de la commercialisation de bois en bûche d'origine française. Jusqu'à présent un seul entrepreneur local s'est engagé.

La consommation de bois bûche sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée est difficile à évaluer. Toutefois, à l'échelle départementale et d'après le Plan Climat-Energie du Conseil Départemental, la consommation énergétique représente 43 500 tep/an issues de biomasse, majoritairement constituée de bois bûche. Cela représenterait environ 207 000 m^3 de bois. Ce volume de consommation est largement supérieur au volume de récolte de bois bûche estimé sur le département malgré sa sous-évaluation, montrant l'intérêt de développer cette filière en local pour satisfaire la demande et créer de l'emploi sachant que le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) estime que 400 m^3 de bois mobilisé équivaut à 1 ETP.

Ainsi, les perspectives de développement du bois énergie sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sont plutôt encourageantes, bien qu'elle reste dépendante de l'évolution du coût des énergies conventionnelles, des différentes politiques et de la structuration d'une filière locale pour répondre à la demande du territoire et au-delà tout en garantissant une gestion durable des forêts.

La **filière « Bois construction »** est encore limitée à l'heure actuelle sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Le bois est peu utilisé comme matériau de construction, notamment par méconnaissance des collectivités, des particuliers et des professionnels (dont les architectes). Toutefois, la filière commence à se développer grâce notamment aux actions locales de sensibilisation et de promotion du bois dans la construction (objectif initialement fixé dans la CFT historique du Vallespir) et aux politiques mises en place notamment à l'échelle régionale. Sur la période 2010/2013, le contrat « AGIR pour la forêt et la filière bois » visait à accompagner l'évolution de la filière régionale bois construction pour la positionner sur des marchés porteurs et valoriser les bois locaux. Malgré les qualités du bois comme matériau de construction et ses enjeux en termes économique et environnemental, l'option « bois » n'est pas toujours étudiée par les maîtres d'ouvrage qui peuvent avoir une vision erronée sur le bois.

D'autres freins existent pour mettre en place une filière « Bois construction » de l'amont à l'aval sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Tout d'abord, la ressource mobilisable en bois d'œuvre représente seulement 9% en classe 1 et 4% en classe 2 sur le territoire. Le manque de gestion sylvicole des peuplements par les propriétaires ne favorise pas la production de bois d'œuvre. Ensuite, il y a peu d'entreprises de 1ère transformation (sciage) et ces dernières scient de petit volume correspondant généralement à des commandes ponctuelles. C'est pourquoi le volume de bois scié localement n'est pas quantifiable. Leur montée en puissance est à favoriser pour maintenir cette activité localement. Enfin, l'utilisation du bois dans la construction est soumise à diverses réglementations et les essences doivent être certifiées. D'importants travaux sont réalisés pour certifier certaines essences locales, d'une part le Pin à crochets (via le PNR des Pyrénées Catalanes) et d'autre part le châtaignier (via l'institut technologique FCBA). Cela donne un argument supplémentaire pour gérer et valoriser ces peuplements dans un objectif de bois d'œuvre, à plus forte valeur ajoutée.

Ainsi, la filière « Bois Construction » demande à être accompagnée dans son développement par de la structuration, de la valorisation et de la promotion que ce soit pour la menuiserie, la charpente, le parquet, le bardage ou encore l'ossature bois. Cette filière doit contribuer à l'économie locale, tout en favorisant le développement durable du territoire (gestion forestière, séquestration carbone, etc.).

La **filière « Bois d'industrie »** est très peu présente sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, avec seulement deux entreprises qui fabriquent du papier pour l'une et des emballages pour l'autre. De plus, leur matière première n'est pas issue du territoire. Toutefois, ces entreprises représentent plusieurs dizaines d'emplois, ce qui n'est pas négligeable bien qu'elles soient quelque peu déconnectées à l'heure actuelle de la filière bois locale de manière générale pour leur activité principale.

En complément de ces filières bois « classiques », d'autres filières spécifiques ou de niche sont présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée de manière plus ou moins développée tels que le piquet de châtaignier, le Bois Raméal Fragmenté (BRF), ou encore la valorisation artisanale du micocoulier et de l'aubier de tilleul. C'est pourquoi ces filières sont décrites ci-après.

T. Reverbel

Le châtaignier, en plus d'être utilisé comme bois d'œuvre et bois de chauffage, est aussi utilisé pour la fabrication de piquets afin de valoriser le petit bois. Cette filière, existante historiquement sur le territoire, a fait l'objet d'une étude prospective réalisée en 2013 sur le Vallespir par le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales. Selon cette étude, la **filière « piquet de châtaignier »** présente divers atouts : une ressource mobilisable d'environ 650 000 m^3, un matériau durable, propre et facile à travailler, la présence d'entreprises en capacité de relancer une production locale et une demande croissante du marché. Le piquet de châtaignier est un produit dont l'utilisation peut se faire dans de nombreux domaines : la viticulture (vignes sur échalas), l'arboriculture (pommiers et oliviers), l'élevage ou encore pour le maintien des sols en milieu salin. D'un point de vue économique, le piquet local peut concurrencer les piquets déjà présents sur le marché selon les conditions d'exploitation. Ainsi, l'étude met en avant le fait qu'un développement de la filière locale serait envisageable, d'une part à l'échelle de la CFT Pyrénées-Méditerranée avec une logique de circuit-court et dont l'activité est à envisager par les opérateurs économiques comme un complément d'activité, et d'autre part, à l'échelle départementale voire régionale avec une structuration ou une entreprise permettant de répondre à des commandes plus importantes et plus exigeantes (en termes de quantité et de qualité) pour des groupes tels qu'Arterris. A la suite de ce travail, certains opérateurs ont décidé de s'équiper pour produire du piquet et d'autres sont encore en cours de réflexion. Cette filière permet de ce fait une valorisation intéressante du châtaignier.

Afin de valoriser les rémanents de coupe forestière, une étude de l'offre et de la demande locales en **Bois Raméal Fragmenté** (BRF), et plus largement en broyat, a été réalisée par le Pays Pyrénées-Méditerranée en 2013. Le BRF est un matériau d'amendement du sol, issu spécifiquement du broyage de rameaux verts et de petites branches majoritairement d'origine feuillue. Ces caractéristiques complexifient sa production et de ce fait, peu d'entreprises en proposent à l'heure actuelle sur le territoire : une seule entreprise produit du BRF sur demande et selon un cahier des charges précis, et cinq autres du broyat sans suivre les mêmes contraintes. Il ressort que les broyats locaux sont plutôt issus des déchets d'élagage plutôt que des rémanents de coupe. Cela est notamment lié aux problématiques de rentabilité. Toutefois, il est à noter que la demande est importante bien qu'elle soit difficilement quantifiable, notamment auprès des particuliers. La nouvelle réglementation « Zéro Phyto » pour les collectivités, le développement de l'agriculture biologique ou encore le souhait des particuliers de gérer « proprement » leur jardin poussent au développement de ce type de filière. Ainsi, ce marché est à suivre et à favoriser avec des opérations visant à promouvoir ce type de produit, à inciter les locaux à l'utiliser et à mettre en relation l'offre et la demande. Plusieurs entreprises ont fait part de leur intérêt pour cette filière élargie au broyat si un marché venait concrètement à se développer. En parallèle, certaines collectivités broient déjà leurs déchets verts pour l'épandre sur leurs espaces verts ou le mettre à disposition de leur population. Aujourd'hui les particuliers recherchent du broyat gratuit mais certains se disent prêts à acheter du BRF comme on achète du compost.

A. David

Le **micocoulier** est un arbre cultivé historiquement depuis le XIIème siècle pour la fabrication artisanale des fouets de chasse, de charretiers et d'articles de sport équestres (cravaches ou autres). Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, cette essence est présente dans le secteur des Albères et du Bas Vallespir et est valorisée par l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Sorède. Ce dernier est le seul établissement au monde à fabriquer ces articles en bois de micocoulier, vendus à une échelle internationale notamment auprès de marques de luxe et de cirques renommés. De plus, le travail est entièrement réalisé par des personnes en situation de handicap. Actuellement, l'ESAT « Les Micocouliers » valorise 800 barres (grume allant du sol jusqu'à la 1ère branche) chaque année, soit environ 23 m^3 de bois. Le micocoulier est coupé à sa maturation (15 à 20 ans) avec un diamètre minimum de 20 cm à hauteur d'homme. Pour le travail du bois, un temps de séchage d'au moins un an est nécessaire. Aujourd'hui, une problématique d'approvisionnement en bois se pose car la majorité des micocouliers sont sur de petites parcelles, généralement privées et parfois difficiles d'accès. Des réflexions sont en cours pour sécuriser l'approvisionnement (conventionnement avec des propriétaires, acquisition de parcelles, plantation et gestion des peuplements en régie, etc.) mais aussi pour diversifier l'activité bois de l'ESAT. Un plan de développement autour du micocoulier devrait être prochainement réalisé dans ce sens.

ESAT « Les Micocouliers »

L'**aubier de tilleul** sauvage (*Tilia sylvestris*) est issu du bois que l'on retrouve entre le cœur de l'arbre de tilleul et son écorce. Il présente des propriétés thérapeutiques (capacité à drainer les toxines du corps) découvertes en 1916 par François Domenach, instituteur à Arles-sur-Tech, à partir d'arbres de la vallée du Tech. C'est pourquoi cette filière s'est développée localement. Aujourd'hui une seule entreprise, « Pyrénées Tilleul » basée à Serralongue et gérée par la famille Ténas, valorise l'aubier de tilleul sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. La période et la méthode de récolte sont des facteurs importants. Des bûcherons spécialisés travaillent à l'époque de la montée de la sève en mai/juin pour couper entre 400 et 500 tilleuls de plus de 20 cm de diamètre et prélever l'écorce. Cela représente environ

30 à 40 tonnes d'écorce de tilleul par an, qui sont ensuite disposées en quinconce sur des cavaliers et laissées une semaine en plein air pour le séchage. Stocké à l'abri, l'aubier de tilleul est ensuite transformé tout au long de l'année par trois salariés : l'écorce est râpée, brossée et découpée en petits bâtonnets de 20 cm. Ce produit est ensuite vendu à un grossiste qui se charge de sa distribution. La filière « aubier de tilleul » constitue un savoir-faire artisanal local et son maintien doit passer par une facilitation de l'approvisionnement. En effet, de nombreux propriétaires refusent de vendre leur bois (mode d'exploitation laissant le bois sur place si non spécifié dans le contrat de vente) ou ne pensent pas à valoriser leur tilleul auprès de l'entreprise. Une campagne serait à développer.

JP Juanole

Ainsi, la filière bois est bien présente sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée et ce sous différentes formes. Diverses problématiques sont à lever pour permettre le maintien, la structuration et le développement de cette dernière, et accroître le potentiel de valorisation économique des bois locaux.

Synthèse des filières bois sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Des essences forestières nombreuses et diversifiées avec des valorisations différentes, permettant d'avoir plusieurs filières économiques liées au bois sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.

¤ Un potentiel important en termes de ressource bois (volume) bien que seul 28% soit actuellement mobilisable, offrant des perspectives de développement des filières bois.

¤ Un tissu d'entreprises locales présent sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée et permettant une valorisation des bois locaux, en partie dans une logique de circuit court.

¤ Une filière « bois énergie » en plein essor sur le territoire depuis une dizaine d'années, conduisant à l'installation d'équipements, à la mobilisation de bois et à la création d'emploi.

¤ Un manque de gestion sylvicole des peuplements du territoire, ne favorisant pas la production de bois à plus grande valeur ajoutée (notamment bois d'œuvre).

¤ Des freins à la mobilisation des bois présents sur le territoire tels que le morcellement foncier, la présence de fortes pentes et les problématiques liées à la desserte (peu d'entretien, points noirs).

¤ Une 1ère transformation limitée sur le territoire avec quelques entreprises sciant de petits volumes de bois pour répondre à des commandes ponctuelles.

¤ Des difficultés rencontrées pour approvisionner certaines filières du territoire avec du bois local, pouvant mettre en difficulté des entreprises à plus ou moins long terme.

¤ Un redéveloppement de la culture forestière locale pour accroître les surfaces gérées en vue de produire plus de bois de qualité à valoriser au sein de filières à valeur ajoutée.

¤ Une mobilisation des bois à faciliter par la recherche et la mise en place de solutions opérationnelles (regroupement et animation des propriétaires, travaux d'amélioration et de création de desserte, etc.).

¤ Un besoin de structurer la filière bois, notamment avec la mise en réseau des entreprises et des acteurs locaux en fonction des besoins de chaque filière.

¤ Une communication et une sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des propriétaires forestiers à poursuivre pour favoriser le fonctionnement et la valorisation des filières locales.

III.2 - La filière liège sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Le liège est une des spécificités du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée ayant fait précédemment l'objet d'une Charte Forestière de Territoire dédiée à la suberaie de 2004 à 2014. Une dynamique est donc en place depuis plusieurs années pour relancer la filière, basée sur les peuplements en présence ainsi que la mobilisation et la valorisation de la ressource liège locale. Cette sous-partie s'appuie sur de nombreux travaux, réalisés principalement par l'Institut Méditerranéen du Liège et l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie Catalane » gérée par l'expert forestier J. Louvet.

III.2/a - Le chêne-liège, sa répartition et sa gestion sur le territoire

Le chêne-liège (*Quercus suber*) est une essence naturellement présente sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, principalement sur le piémont et les contreforts des massifs des Aspres, des Albères et du Bas Vallespir mais aussi de façon plus disséminée dans la Plaine du Roussillon. L'aire du chêne-liège est relativement restreinte de par les exigences propres de cette essence : le besoin d'une humidité atmosphérique moyenne de l'ordre de 60% et de précipitations annuelles allant de 600 à 1 200 mm. Les sols doivent être aérés, filtrants et non calcaires. La grande majorité des suberaies est localisée dans une zone allant de 30 à 500 mètres d'altitude et ne s'écarte pas de la mer à plus de 40 km. D'après l'Inventaire Forestier National, la totalité des boisements purs ou en mélange avec d'autres essences couvre environ 10 500 hectares à l'échelle de la Charte Forestière de Territoire. Concernant les enjeux de production de liège, il ressort que la grande majorité de la suberaie présente sur le territoire est intéressante pour cette production non ligneuse. C'est pourquoi la quasi-totalité de l'aire de répartition du chêne-liège est considérée comme zone à enjeu pour la production du liège (cf. Figure 73).

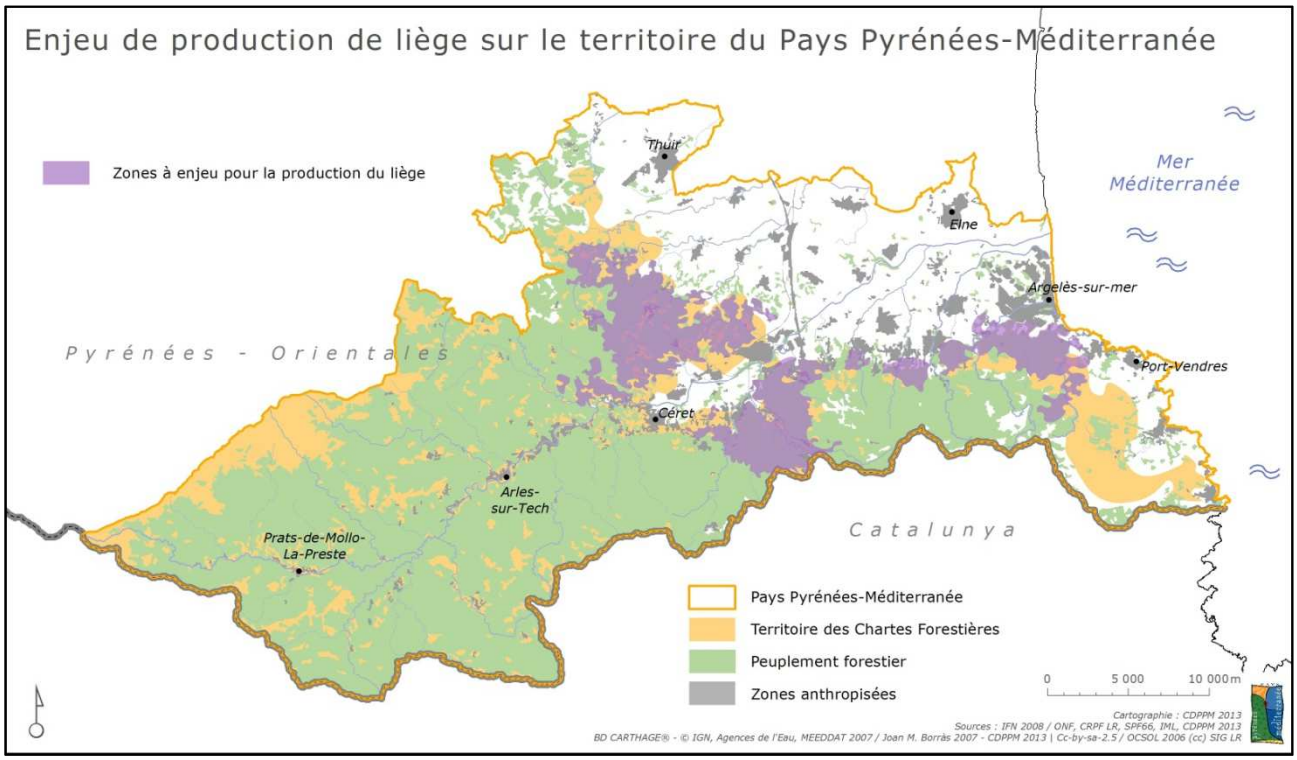

Figure 73 : Carte indicatrice des enjeux de production de liège sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Attention : il s'agit d'une carte de potentialité définie à dire d'expert selon certains critères et à l'échelle du Pays.
(Travail mené en concertation dans le cadre de la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité Forestière)

Les suberaies du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée appartiennent en quasi-totalité à des propriétaires privés (seules quelques communes sont également propriétaires). Les propriétés sont souvent de faible superficie et morcelées (en moyenne 3 ha/propriétaire pour un maximum de 400 ha pour la plus grande). Le degré de gestion y est variable, allant de l'abandon total à la gestion fine, associée parfois au sylvopastoralisme. C'est notamment le cas de la plupart des propriétés de grande superficie bénéficiant d'un Plan Simple de Gestion en cours de validité. En termes de superficie, les chiffres de l'Inventaire Forestier National de 2008 dénombrent environ 8 000 ha de futaie de chêne-liège, auxquels il faut ajouter environ 2 500 ha de maquis de chêne liège, où ce dernier est plus ou moins présent (cf. Figure 74).

Région Forestière (IFN 2008)	Superficie de la futaie de chêne-liège
Aspres	3 850 hectares
Albères	3 620 hectares
Vallespir	392 hectares
Plaine du Roussillon	140 hectares
TOTAL sur la CFT Pyrénées-Méditerranée	**8 000 hectares**

Figure 74 : Superficie de la futaie de chêne-liège par région forestière sur le territoire de la CFT (Source : IFN, 2008)

Il est à noter que toutes les suberaies ne sont pas remises en production à l'heure actuelle (seulement 20 à 25%). Ce faible degré de gestion des suberaies est consécutif à la chute des cours du liège qui s'est manifestée dès la première moitié du XXe siècle, face à l'arrivée sur le marché métropolitain des lièges maghrébins (alors colonies ou protectorats français) puis ibériques (portugais en majorité). En Roussillon, faute de débouchés économiques pour leurs lièges, les propriétaires subériculteurs n'ont plus eu les moyens d'investir dans leurs forêts et se sont peu à peu détournés de leurs suberaies, abandonnant ainsi leur gestion. Cette situation s'est inversée au début des années 1990 à la faveur d'une hausse des cours mondiaux du liège, accompagnée localement par la réalisation d'aménagements DFCI depuis la fin des années 1970 (pistes, débroussaillement) qui ont permis de « redécouvrir » la ressource liège.

En parallèle, une animation a été mise en place depuis plus de 10 ans auprès des propriétaires forestiers par l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie Catalane » afin de relancer la gestion des peuplements de chêne-liège. Cette dynamique est soutenue localement, notamment par l'Institut Méditerranéen du Liège d'un point de vue technique. Des aides à la plantation ont été mises en place par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour les collectivités et les agriculteurs (notamment pour revaloriser les friches agricoles dans un objectif de lutte contre les incendies) ainsi que la production de plants à partir de glands autochtones au sein de la pépinière départementale.

La réhabilitation et la remise en production des suberaies sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée permettent, au-delà de la production de liège, de recréer et de maintenir des espaces forestiers débroussaillés favorisant la lutte contre les incendies de forêt. Le maintien des arbres en place, dont la durée de vie moyenne est d'environ 150 ans, pour une production de liège est également favorable à la biodiversité avec la préservation d'une continuité forestière.

L'ASL GF « Suberaie Catalane » a été créée en fin d'année 2002, consécutivement à une étude de restructuration foncière de la suberaie catalane menée dans le cadre de la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères. Regroupant une centaine de propriétaires à ce jour pour environ 2 300 hectares de suberaie, son rôle est notamment de réaliser des travaux de rénovation de suberaie (remise en production) en mobilisant les financements disponibles. En 10 ans, l'action de l'ASL GF a permis l'amélioration de 194 ha de forêts, la remise en production de 190 ha de suberaies qui généreront 324 tonnes de liège bouchonnable d'ici 10 ans (prévisionnel de revenu équivalent à 350 000 €) ainsi que la plantation de chêne-liège sur 25 hectares. Ces 10 tranches de travaux ont permis de réaliser 88 chantiers mobilisant 14 entreprises différentes : entreprise de travaux forestiers, de broyage, de levée de liège, de plantation, de débroussaillement, de délimitation et de marquage. En parallèle, l'ASL GF « Suberaie Catalane » a aussi pour objectif d'organiser la récolte et de commercialiser le liège des propriétaires adhérents.

III.2/b - La mobilisation de la ressource liège sur le territoire

La plus grande singularité du chêne-liège est son écorce qui constitue le liège. Cette couche, qui va s'épaissir d'année en année, permet notamment au chêne-liège d'être protégé face aux incendies de forêts. Lorsque le liège n'a jamais été récolté, on parle de liège mâle. De moindre qualité, il n'est pas valorisable sous forme de bouchon de liège mais peut être utilisé pour la fabrication de produits d'isolation. Toutefois, sa faible valeur commerciale fait qu'aujourd'hui son exploitation est souvent négligée sur le territoire freinant la remise en production des suberaies. Quand le démasclage du liège mâle est effectué, le chêne-liège va alors produire du liège femelle qui possède des qualités supérieures et qui sera mieux valoriser d'un point de vue économique (notamment sous forme de bouchon).

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, l'exploitation du liège s'effectue principalement de juin à juillet avec une rotation de 12 à 15 ans sur les parcelles pour obtenir une épaisseur de liège femelle d'au minimum 3 cm afin de pouvoir y tuber un bouchon. La levée est réalisée à la main avec une hache spécifique correspondant à un savoir-faire particulier qui se perd progressivement sur le territoire faute de personnes intéressées par ce métier saisonnier et physique (cf. Figure 75). L'accès aux suberaies ne présente pas trop de difficultés sur les massifs des Aspres et des Albères, les leveurs de liège utilisant les voies de desserte et les pistes DFCI. Le liège est ensuite transporté par des camions de petits gabarits capables de circuler sur des pistes étroites.

Figure 75 : Photographies illustrant la levée de liège à gauche et les planches de liège levé à droite (source : IML)

Le liège catalan est recherché par les bouchonniers car c'est un liège qui pousse plus lentement que le liège ibérique, ce qui lui confère une qualité supérieure. Toutefois, les conditions d'exploitation sont plus difficiles dans les forêts du territoire que dans les suberaies espagnoles ou portugaises semblables à des cultures de plein champ. De plus, la proportion de liège bouchonnable par rapport au rebut est plus faible que pour les lièges ibériques. Le coût de la main d'œuvre est également plus élevé en France. De ce fait, le liège catalan reste un produit plus cher que le liège ibérique.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, l'ASL GF organise la levée du liège chez ses propriétaires adhérents chaque année. Une dizaine de leveurs, principalement d'origine espagnole, sont mobilisés ainsi qu'un transporteur, permettant de récolter entre 50 et 60 tonnes de liège en moyenne. Le liège produit par l'ASL GF est certifié PEFC ainsi que labellisé sous la marque régionale « Sud de France ». En parallèle, d'autres levées sont réalisées chez des propriétaires individuels. L'entreprise « A Fleur de liège » lève généralement entre 10 et 12 tonnes de liège par an sur le territoire. Il est à noter que l'ensemble de ces volumes de liège levé ne représente pas plus de 10% des récoltes effectuées dans les années 1950. Il existe donc un fort potentiel de développement de la filière à condition de remettre les suberaies du territoire en production et de trouver les débouchés économiques pour les différents types de liège.

III.2/c - La valorisation du liège produit sur le territoire

Tout d'abord, en termes de production de liège, il est à noter que la filière est actuellement dominée par le Portugal et l'Espagne, qui représentent à eux deux plus de 50% des superficies de suberaies et plus de 80% de la production mondiale. Cela explique que les industriels s'installent prioritairement dans ces pays, au plus près de la ressource. Toutefois, il existe historiquement une culture « liège » sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée et quatre entreprises bouchonnières sont encore présentes. Trois d'entre elles commercialisent des gammes de bouchons traditionnelles à base de liège naturel ou de granulés alors que la quatrième, Diam Société, fabrique uniquement des bouchons technologiques à base de granulés de liège purifié (procédé innovant breveté).

Une valorisation du liège est donc réalisée sur le territoire **sous forme de bouchon** (cf. Figure 76) pour un chiffre d'affaire total d'environ 138 millions d'euros. Seule une entreprise achète du liège catalan (alors envoyé sur un site espagnol de cette dernière pour le transformer). En effet, un contrat d'approvisionnement de cinq ans a été signé en 2012 entre l'ASL GF « Suberaie Catalane » et la société Diam bouchage qui achète l'ensemble du liège récolté (soit 50 à 60 tonnes annuellement) conduisant à un prix net compris entre 0,50 à 0,90 €/kg pour le propriétaire en fonction de la qualité du liège de sa propriété. Ce contrat sera prochainement renégocié mais il s'agit d'un marché de niche (prix hors marché et faible quantité par rapport aux besoins annuels de l'entreprise de l'ordre de 25 000 tonnes). Globalement, les transformateurs de liège du territoire, les trois autres étant Bouchons Trescases, Bouchons Abel et SOCALI (valorisant un total de 900 tonnes de liège préparé par an), se fournissent majoritairement au Portugal et en Espagne. La filière est donc incomplète sur le territoire mais il est à noter que nos forêts ne sont pas capables de fournir de tels volumes et d'être compétitives par rapport aux productions ibériques. Les bouchonniers emploient près de 325 Equivalent Temps Plein sur le territoire.

De manière générale, la principale valorisation économique du liège repose actuellement sur le secteur du bouchage des vins. En effet, même si la part du bouchon ne constitue généralement que 10 à 20% des récoltes en volume, il représente en revanche 80 à 90% de sa valeur économique. Dans ce secteur pourtant fortement concurrentiel ces 15 dernières années, le grand public se montre très majoritairement attaché au liège (près de 90% d'opinion favorable en France d'après l'étude de la Fédération Française du Liège) et sa part de marché y est d'environ 65%. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le bouchage plastique, après avoir gagné du terrain pendant des années, est aujourd'hui en régression, se stabilisant autour de 18% de part de marché, les 15% restant étant occupés par la capsule à vis aluminium. Il y a donc une réelle dynamique favorable au liège, avec un retour global vers les matériaux naturels.

Figure 76 : Bande de liège tubée pour la fabrication de bouchons en liège naturel (source : IML)

Ainsi le liège produit sur le territoire est principalement valorisé sous forme de bouchon à l'heure actuelle. D'autres filières pourraient être envisagées, notamment pour valoriser le liège mâle, le liège brûlé et le liège rebut. Le liège est naturellement un **matériau d'isolation** très efficace pour le bâtiment et écologique puisqu'aucune colle n'est utilisée, les granulés de liège s'agglomérant par chauffage grâce à leur propre résine. Aujourd'hui, il n'y a plus d'usine sur le territoire ni même en France fabriquant ce type de produit, et il est trop coûteux de transporter le liège de moindre qualité jusqu'aux usines portugaises par rapport à son prix d'achat. Par contre, une production locale de matériaux liège isolant sous forme de broyat à disposer dans les combles est actuellement à l'étude par l'Institut Méditerranée du Liège. D'autres valorisations de ce broyat sont également envisagées telles que le paillage d'espaces verts, l'épandage en

carrière équestre ou encore l'incorporation dans du béton pour l'alléger. Un projet de chantier d'insertion est également en cours de réflexion sur le territoire pour lever et valoriser les lièges mâles et brûlés. De ce fait, des perspectives devraient apparaître localement pour diversifier la valorisation du liège catalan.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, en parallèle de son activité forestière de débroussaillage et de levée du liège, l'entreprise « A fleur de liège » importe et revend des panneaux d'isolation en liège d'origine portugaise (monopole par la société AMORIM). Autrement, un artisan fabrique des bijoux et divers articles à base de liège, et très récemment une boutique s'est ouverte sur Perpignan proposant différents produits en liège (bijoux, sac à main, vêtement, etc.).

Une valorisation touristique du liège et de ses produits est à développer, tout comme auprès de la population. Diverses actions sont déjà mises en place localement comme le Musée du Liège de Maureillas las Illas, la collecte départementale pour le recyclage des bouchons en liège ou encore la manifestation VIVEXPO organisée tous les deux ans depuis 1990 à Vivès par l'Institut Méditerranéen du Liège et ses partenaires. L'objectif de cette manifestation est d'une part de mettre en avant la filière liège locale auprès du grand public et, d'autre part, de réunir des représentants des différents pays producteurs autour d'un colloque scientifique et technique centré sur les problématiques actuelles du secteur.

Différentes perspectives ont été identifiées par l'Institut Méditerranéen du Liège en faveur de la filière liège locale, à commencer par son soutien dans le secteur du bouchage et le développement de nouvelles utilisations (débouchés économiques). Il s'agit également d'améliorer la qualité du liège (gestion sylvicole, recherche génétique, lutte contre les maladies/parasites) et enfin, de poursuivre la structuration de la filière (regroupement foncier, travaux et plantation, contrat d'approvisionnement, etc.).

Synthèse de la filière liège sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Une essence identitaire bien ancrée et productrice de liège de qualité, renforçant l'intérêt du territoire pour œuvrer en faveur des suberaies et du liège.

¤ Une dynamique de la filière locale relancée grâce à la mise en place de politiques dédiées et à l'existence de structures opérationnelles autour du liège sur le territoire.

¤ Une tendance au retour vers des produits naturels et renouvelables, favorisant les différents débouchés économiques du liège.

¤ De nombreux peuplements de chêne-liège laissés à l'abandon par leur propriétaire, impactant la filière en termes de production locale et entraînant une augmentation du niveau de risque incendie.

¤ Une perte progressive sur le territoire du savoir-faire pour la récolte du liège, conduisant à la disparition possible d'un maillon de la filière liège locale.

¤ Une difficulté importante à valoriser les lièges locaux de moindre qualité (liège mâle, brûlé ou rebut), freinant la remise en production des suberaies du territoire.

¤ Une structuration de l'amont (regroupement des propriétaires, travaux de réhabilitation des suberaies, ventes groupées, etc.) à poursuivre en faveur de la filière liège.

¤ Des solutions technico-économiques à rechercher et à mettre en place pour développer de nouveaux débouchés pour valoriser le liège local et créer de l'emploi.

¤ Une communication à poursuivre sur le liège et ses propriétés pour accroître la demande et susciter des vocations professionnelles sur le territoire.

III.3 - Les autres productions en forêt sur le territoire

De nombreuses autres productions, principalement agricoles, sont réalisées en tout ou partie au sein des milieux forestiers présents sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée telles que le sylvopastoralisme, l'apiculture ou encore la production de champignon et de châtaigne. L'objectif de cette sous-partie, basée sur des échanges avec différents techniciens « experts » de la Chambre d'Agriculture du Roussillon et d'organismes forestiers, est de faire un point sur le fonctionnement actuel de ces filières.

III.3/a - Le sylvopastoralisme dans les massifs et l'émergence de l'agroforesterie

Le sylvopastoralisme est une pratique qui consiste à mettre en œuvre des techniques et des modes de gestion durable pour concilier les objectifs forestiers et pastoraux, avec une mise en pâturage de troupeaux au sein de milieux boisés. Le sylvopastoralisme présente différents intérêts à la fois pour les agriculteurs et pour les forestiers. Tout d'abord, il permet d'apporter une ressource alimentaire supplémentaire aux troupeaux (herbe, feuille, gland ou encore châtaigne) ce qui concourt au maintien des élevages sur le territoire où les milieux ouverts (prairies, landes) restent limités. Bien gérée, la présence d'un troupeau en forêt ne gêne pas la croissance d'un peuplement. Ensuite, l'activité sylvopastorale limite la fermeture du sous-bois par le pâturage mais aussi par l'entretien et le débroussaillement complémentaires que peut réaliser l'agriculteur. Cela facilite l'accès au sein du milieu forestier, notamment pour le suivi et l'exploitation, et favorise également la prévention contre les feux de forêt.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, le sylvopastoralisme est une activité pratiquée historiquement afin de bénéficier des ressources fruitières pour le bétail. En 2010, 130 élevages environ étaient dénombrés sur le territoire dont 90% réalisant du sylvopastoralisme sur une surface forestière comprise entre 15 et 20 000 hectares. Le manque de ressources fourragères et céréalières vient augmenter la valeur des espaces forestiers qui peuvent offrir un maintien de l'herbe sur pied plus long et sont intéressants pour les périodes de transition lors des montées et descentes des estives. Ainsi, de nombreux secteurs à enjeu pour le sylvopastoralisme ont été identifiés sur le territoire, zones où l'activité pastorale est déjà présente ainsi que là où elle pourrait se développer et permettre d'une part de lutter contre le risque incendie et d'autre part de favoriser le maintien et l'installation, d'agriculteurs (cf. Figure 77).

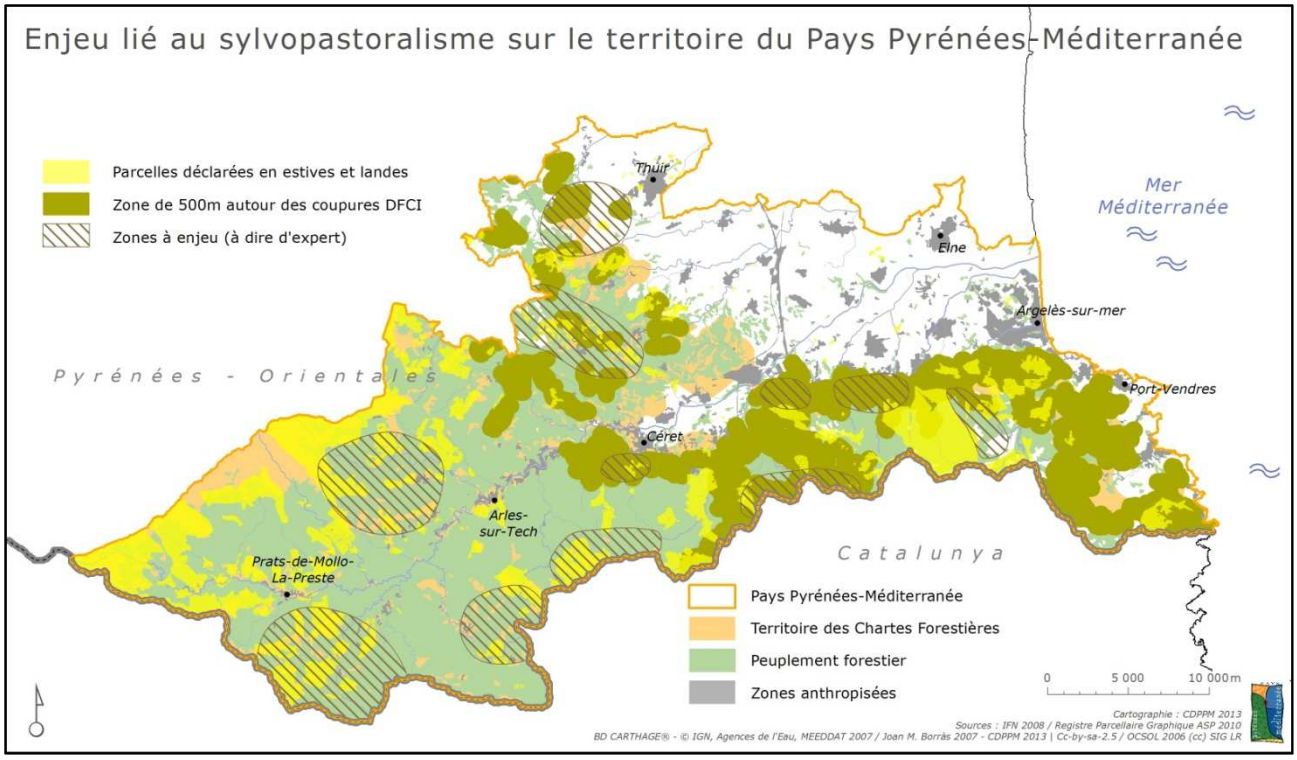

Figure 77 : Carte indicatrice des enjeux liés au sylvopastoralisme sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Attention : il s'agit d'une carte de potentialité définie à dire d'expert selon certains critères et à l'échelle du Pays.
(Travail mené en concertation dans le cadre de la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité Forestière)

Les élevages sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sont principalement composés de bovins (vaches allaitantes) dans les massifs des Albères et du Vallespir alors qu'il y a majoritairement des élevages d'ovins et de caprins dans les Aspres. L'installation sur Perpignan d'un nouvel abattoir répondant à l'ensemble des normes vient depuis peu compléter la filière pastorale locale. Les marchés locaux ainsi que les ventes directes à la ferme favorisent les ventes. La création d'une coopérative regroupant les ventes et les achats des produits issus de l'élevage pastoral est également envisagée comme perspective complémentaire.

Cependant, différentes difficultés sont rencontrées par les éleveurs qui réalisent du sylvopastoralisme. La première concerne l'évolution des dispositifs d'aides financières. Précédemment, des subventions étaient attribuées aux éleveurs en lien avec la politique historique de Défense des Forêt Contre les Incendies permettant d'une part de contribuer au soutien de la filière, et d'autre part, de maintenir les milieux forestiers ouverts. Le sylvopastoralisme a toujours été une pratique privilégiée pour l'entretien des coupures DFCI (zones rendues faiblement combustibles). Toutefois, ces aides dans le cadre de la Politique Agricole Commune ne seront peut-être plus reconduites, ou sous des conditions moins intéressantes ou plus complexes. Le non renouvellement des contrats d'aides aux éleveurs entraînerait l'abandon de l'entretien des coupures (embroussaillement, perte d'efficacité de l'ensemble des équipements DFCI) et la disparition d'exploitations pastorales suite à l'arrêt potentiel des activités. De ce fait, la Chambre d'Agriculture du Roussillon et le Syndicat Mixte du Canigó en tant qu'opérateurs des nouveaux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques couvrant le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée travaillent à la mise en place de dispositifs acceptables pour les éleveurs et les accompagnent.

En termes de problématiques, se pose également la question de l'autonomie alimentaire pour le cheptel avec l'importance de préserver des zones d'estives et d'étendre les parcours dans les espaces boisés. A ce jour, 8 000 hectares sont exploités sur le territoire pour des activités pastorales d'après le Registre Parcellaire Graphique de 2010. Toutefois une attention particulière doit être portée sur le plan de gestion pastorale des milieux forestiers pour assurer la régénération des peuplements. En effet, un surpâturage prolongé peut impacter l'équilibre d'une forêt comme cela est actuellement le cas au sein de la forêt domaniale des Albères. Cela est lié en partie à une autre problématique du massif, à savoir la présence de bovins errants d'origine espagnole. Ces derniers concurrencent les troupeaux français pour la ressource fourragère et impactent le fonctionnement sylvopastoral du territoire. Leur présence peut également entraîner des risques phytosanitaires et de sécurité pour la population. Une animation concertée visant à bâtir un projet conjoint de gestion durable et de valorisation de l'activité pastorale à l'échelle transfrontalière est actuellement en cours, portée par le Pays Pyrénées-Méditerranée à la demande de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et relayée par la sous-préfecture de Céret.

Ainsi l'activité sylvopastorale présente divers enjeux sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée ainsi qu'un potentiel de développement important. Un accompagnement et une animation territoriale sont à poursuivre pour valoriser les productions locales (notamment en circuit-court), augmenter les surfaces pâturées et mettre en relation les acteurs locaux.

Au-delà de l'activité pastorale, d'autres activités agricoles peuvent être associées aux milieux boisés ou du moins à la présence d'arbres : le maraîchage, les cultures céréalières, etc. C'est ce qu'on appelle l'agroforesterie regroupant toutes les pratiques agricoles qui intègrent l'arbre dans un environnement de production, et qui s'inspirent en termes agronomiques du modèle de la forêt. Ces pratiques se développent actuellement mais sont encore peu présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée d'après la Chambre d'Agriculture du Roussillon (hormis les activités liées au sylvopastoralisme). Des réflexions sont toutefois en cours, notamment sur l'association arbre/vigne.

III.3/b - La trufficulture et plus largement la production de champignons comestibles

Les milieux forestiers du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sont propices à la production de champignons comestibles tels que les truffes, les cèpes et les lactaires. Ces derniers sont généralement autoconsommés par les ramasseurs ou revendus via notamment les marchés locaux, les marchés de Catalogne du sud ou encore le marché international de Saint-Charles à Perpignan. La mycosylviculture vise à favoriser la ressource en champignons comestibles en synergie avec la production de bois. Des projets se développent à différentes échelles (locale, nationale ou internationale) avec un ou plusieurs objectifs comme l'amélioration de la production de champignons via une sylviculture adaptée, l'organisation des conditions de cueillette et/ou la valorisation économique de cette ressource.

La **production de truffe** est une activité agricole (reconnue et aidée depuis peu par la Politique Agricole Commune) présentant un fort potentiel de développement sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée de par l'existence de stations forestières propices à la truffe et d'un savoir-faire local. Le Syndicat des Trufficulteurs Catalans (STC), regroupant une cinquantaine d'adhérents sur le département, œuvre à la dynamisation de cette filière, notamment en communiquant sur la truffe et en accompagnant les propriétaires/producteurs à réhabiliter d'anciennes parcelles ou à réaliser des plantations dédiées, ceci avec l'aide de la Chambre d'Agriculture du Roussillon et du Centre Régional de la Propriété Forestière. Quelques zones sont déjà en production sur les massifs des Aspres et du Vallespir mais de nombreuses propriétés seraient à réhabiliter. En effet, ce sont environ 3 500 hectares de sols carbonatés qui pourraient accueillir une production de truffe en Vallespir sur les secteurs d'Amélie-les-bains/Montbolo, de Coustouges et de Montferrer/Le Tech/Lamanère. Sur les Aspres, ce sont les secteurs de Castelnou, de Calmeilles/Oms et de Llauro qui seraient propices à la production de truffe (à noter que les secteurs favorables dans les Albères représentent très peu de surface). Une étude du potentiel trufficole du Vallespir menée en 2013/2014 a permis d'identifier des zones accessibles à fort enjeu pour la production de truffe à partir de relevés de terrain. Au total, ce sont près de 200 hectares qui ont été recensés concernant 114 propriétaires. Une animation a alors été engagée auprès de ces derniers (enquête, réunion, rencontre) pour connaître la gestion actuelle de leurs parcelles, les sensibiliser à la production trufficole et les accompagner s'ils souhaitent mettre en place un projet dans ce sens. Peu de personnes ont répondu aux diverses sollicitations pour des raisons liées à la confidentialité de la trufficulture. Toutefois, quelques projets sont en cours de réflexion sur le territoire pouvant bénéficier d'aides financières de la part du Département et de la Région. La production de truffe reste complexe et peut être impactée lors de périodes de sécheresse répétitives. Des programmes expérimentaux sont menés pour tester et améliorer différentes techniques de réhabilitation, notamment le réensemencement, sur certaines communes du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Il est à noter qu'une seule variété, la Truffe noire du Périgord (*Tuber melanosporum*), est cultivée localement ce qui limite la diversité de l'offre.

Au niveau économique, il est constaté un déséquilibre du marché sur le territoire avec une demande supérieure à l'offre. Un marché parallèle important est estimé entre 400 et 500 kg de truffe pour seulement 50 kg en vente directe sur le département. En effet, de nombreuses ventes sont effectuées de main à main entre voisins ou avec quelques restaurateurs et grossistes. Le manque de transparence de la filière joue en sa défaveur car elle est peu valorisée sur le marché local malgré une attente des amateurs de truffe. Le prix de la truffe reste élevé, avec un prix à hauteur d'un euro par gramme. Toutefois, l'augmentation de la concurrence du marché espagnol conduit à la baisse les prix. D'après la Chambre d'Agriculture, une promotion est à accentuer. La filière « truffe » véhicule une image valorisante et atypique du territoire. Un attrait touristique se développe d'ailleurs localement autour de la truffe durant les périodes creuses (récolte en décembre, janvier et février) avec la mise en place de marchés dédiés. Au-delà de cette entrée touristique, la trufficulture en milieu forestier joue un rôle environnemental en favorisant la gestion sylvicole et le maintien de l'ouverture des sous-bois. Celle-ci contribue à la lutte contre les incendies et à la préservation de certaines espèces faunistiques et floristiques.

Ainsi, la trufficulture présente divers enjeux sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Son développement permet à la fois de valoriser des parcelles forestières, d'apporter un revenu complémentaire au propriétaire et d'augmenter la superficie de forêt gérée. En parallèle, cela contribue au développement touristique du territoire, à la lutte contre les incendies de forêt ainsi qu'à la diversification des paysages et de la biodiversité. Un accompagnement et une animation territoriale sont donc à poursuivre autour de la truffe, mais aussi plus largement pour la production de champignons comestibles.

Les peuplements forestiers du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée présentent un potentiel intéressant pour la production de **champignons comestibles** selon l'expert Jean Rondet : les châtaigneraies et les hêtraies sont favorables aux cèpes, les pinèdes de pin sylvestre peuvent favoriser les fructifications de lactaires et enfin, les nombreuses frênaies sont aussi des sites à morilles. Ainsi une gestion sylvicole adaptée, s'appuyant sur la connaissance des champignons, des sols et des conditions climatiques, pourrait permettre de développer la ressource locale en champignons comestibles. Les efforts alors consentis par les propriétaires pourraient être valorisés soit via la vente des champignons produits, soit via la vente de carte de ramassage. Cette dernière idée fait souvent polémique sur le territoire. En effet, l'activité de ramassage des champignons par la population est traditionnelle et se pratique un peu partout en forêt. Cependant, cette pratique, généralement tolérée par les propriétaires forestiers, génère depuis quelques années de plus en plus de conflits de par l'intensification, voire l'industrialisation, du ramassage et leurs conséquences négatives (pillages, dégradations, pollutions). Certains propriétaires se plaignent et revendiquent leurs droits, notamment le fait que les champignons sauvages appartiennent au propriétaire du sol (la cueillette sans autorisation préalable du propriétaire est considérée comme un vol par la loi). Sans vouloir fermer les forêts et perdre les traditions, des solutions pourraient être testées pour organiser les conditions de cueillette. Des systèmes bien réfléchis de distribution de cartes permettent un accès « régulé » avec éventuellement une tarification différenciée et des quotas de prélèvement variables en fonction du statut des cueilleurs (locaux, amateurs, professionnels, etc.). Mis en place en Espagne depuis 10 ans, ce type d'expérience conduit au contentement de tous avec le sentiment d'une solidarité retrouvée autour d'un partage juste de la ressource. De plus, le montant des cartes permet d'autofinancer l'organisation nécessaire à la régulation. Ce système peut être réfléchi localement pour limiter les conflits, et permettre une éventuelle autre valorisation touristique de la forêt. La valorisation sociale et économique de la cueillette de champignons représente une diversification d'activités dans les territoires forestiers.

D'après les éléments d'analyse de l'expert faisant suite à une visite de terrain en 2013 avec le CRPF et le PPM, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée présente divers atouts pour développer un projet de valorisation partagée des champignons comestibles (dont la truffe), notamment une ressource déjà présente, un potentiel forestier favorable, des débouchés locaux et une stratégie forestière territoriale.

III.3/c - L'apiculture et la production de châtaigne valorisant autrement le châtaignier

Les châtaigneraies du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée peuvent être valorisées autrement que pour leur bois : d'une part, pour la production de miel à base de fleurs de châtaignier, et d'autre part, pour la production de châtaigne, notamment dans le cas de vergers.

Concernant **l'apiculture**, cette filière représente environ 350 apiculteurs sur le département dont une quarantaine de professionnels d'après la Chambre d'Agriculture du Roussillon. Malgré une diminution du nombre d'exploitations ayant une activité apicole (passant de 218 en 2000 à 100 en 2010) et donc une baisse de nombre de ruches (passant de 10341 en 2000 à 9059 en 2010), l'apiculture possède un potentiel important face à une demande locale et nationale croissante en miel. Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, le massif du Vallespir est considéré comme favorable pour la production de miel de châtaignier et la Côte Vermeille propice à la multiplication des abeilles. De ce fait, l'apiculture est un autre moyen de valoriser économiquement les milieux forestiers. De plus, les abeilles participent activement à la régénération des essences forestières via la pollinisation des fleurs. Ainsi les interactions entre l'apiculture et la gestion forestière sont du type « donnant-donnant ». L'Union Syndicale Apicole du Roussillon (USAR) a pour mission de défendre et de promouvoir l'apiculture, de former les apiculteurs mais aussi de sensibiliser le public au rôle fondamental de l'abeille dans le fonctionnement des écosystèmes. Depuis ces dernières

années, l'apiculture connait plusieurs difficultés dont une forte mortalité chez les abeilles. D'après l'USAR, 400 ruches représentant 48 millions d'abeilles ont été perdues durant les années 2013 et 2014, entraînant des incidences d'un point de vue environnemental et économique. Ces disparitions d'abeilles seraient dues, d'après l'USAR, à l'utilisation irraisonnée des produits phytosanitaires dans l'environnement, causant une intoxication des abeilles. Le développement du frelon asiatique attaquant les ruches est également une problématique présente sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. La diminution des populations d'abeilles est donc à enrayer par la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires et par l'installation des ruches dans des espaces préservés en accord avec les propriétaires fonciers.

Le châtaignier, travaillé pour la production de bois, est aussi utilisé traditionnellement en Vallespir pour la **production de châtaigne** à partir de variétés différentes. Autrefois cultivée, la châtaigneraie à fruits est actuellement laissée à l'abandon sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. En 2008, seuls 15 hectares sur les 400 ha de châtaigneraies à fruits étaient entretenus. Il y a donc un important potentiel de remise en état des châtaigneraies greffées pour relancer une production de fruit de qualité. D'après le CRPF, seuls quatre propriétaires commercialisent de la châtaigne à l'heure actuelle sur les marchés locaux et/ou de Saint-Charles. Leurs vergers ont une superficie moyenne comprise entre un et deux hectares (la surface maximum étant de cinq hectares). La relance et la structuration de la filière nécessiteraient une animation et des financements dédiés pour motiver les propriétaires et les agriculteurs. La mise en place d'une coopérative pour grouper la récolte et les ventes pourrait être un levier pour la filière.

Synthèse des autres productions en forêt sur le territoire de la CFT

Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Une utilisation historique des milieux forestiers pour le pastoralisme sur le territoire, permettant un entretien des sous-bois et la défense des forêts contre les incendies.

¤ Une production naturelle de divers champignons comestibles au sein des massifs forestiers, présentant une ressource locale à forte valeur ajoutée d'un point de vue économique et socio-environnemental.

¤ Des filières de production ayant des potentiels de redéveloppement et valorisant autrement les peuplements forestiers dont principalement les châtaigneraies.

¤ Des problématiques diverses (manque de ressource fourragère, évolution des dispositifs d'aide, bovin errant), impactant négativement l'activité sylvopastorale du territoire.

¤ Une pression croissante concernant la ressource locale de champignon, conduisant au développement de conflit entre les propriétaires forestiers et les ramasseurs amateurs et professionnels.

¤ Des difficultés d'ordre divers touchant l'apiculture et la production de châtaigne, entraînant une diminution générale de ces productions depuis plusieurs années.

¤ Un sylvopastoralisme à maintenir et à développer dans les forêts selon un plan de gestion pastoral adapté pour une interaction « donnant-donnant » entre agriculteurs et forestiers.

¤ Une réflexion à mener de manière concertée autour de la ressource en champignon sur le territoire, pour une amélioration de la production et de la valorisation ainsi qu'une éventuelle organisation du ramassage.

¤ Des actions d'animation, de mise en relation et de sensibilisation à mettre en place pour relancer certaines filières de production valorisant autrement les milieux forestiers du territoire.

IV. La forêt, un support d'accueil du public pour les loisirs et la découverte en pleine nature…

Au-delà de ses fonctions de protection et de production, la forêt a également un rôle socio-économique en **accueillant de nombreuses activités récréatives** à la fois pour la population locale mais aussi pour les touristes. Divers loisirs et activités de pleine nature sont pratiqués en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée et des stratégies de développement des APN sont mises en place par certaines collectivités territoriales. La forêt est aussi le **support d'un patrimoine culturel et de savoir-faire**. L'ensemble de ces éléments couplés à des équipements d'accueil adaptés peuvent être valorisés, notamment dans le cadre de la structuration d'une **filière sylvotouristique**. Cette partie fait le bilan des possibilités d'accueil du public en forêt en s'appuyant sur l'étude de l'offre sylvotouristique réalisée sur la période 2013/2014 par le Pays Pyrénées-Méditerranée dans le cadre des Chartes Forestières de Territoire historiques, étude complétée par les travaux du Centre Régional de la Propriété Forestière auprès des propriétaires forestiers privés (cf. rapport de l'étude sylvotouristique en annexe 7 pour plus de détails).

IV.1 - Les loisirs et les activités de pleine nature en forêt du territoire

IV.1/a - Présentation des différents loisirs pratiqués en forêt sur le territoire

De nombreux loisirs sont pratiqués en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Cela s'explique notamment par les conditions climatiques et la géomorphologie du territoire propices à diverses activités en pleine nature. En effet, l'étalement altitudinal depuis la zone littorale aux massifs montagneux du Canigó forme une succession de pics, de vallées, de canyons et de falaises, offrant un terrain de jeu et de découverte pour le plus grand plaisir des pratiquants (randonneurs, cyclistes, chasseurs, etc.). De plus, comme l'enquête réalisée auprès de la population le démontre (cf. Partie I.3/b), la forêt est considérée par les habitants comme un **lieu de détente et de loisirs**. L'enquête a révélé que la population locale utilise la forêt de différentes manières allant de la promenade pour 55% d'entre eux à un usage traditionnel d'utilité par la cueillette de champignons et de fruits, ou encore la chasse. Vient ensuite le sport pratiqué en forêt avec la randonnée, le jogging, la marche active, le vélo et l'équitation.

Les activités de pleine nature sont définies comme « les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier (terrestre, aquatique ou aérien) aménagé ou non ». Les **activités de pleine nature pratiquées en forêt** et recensées sur le territoire sont les suivantes : la randonnée pédestre, la randonnée VTT et autres activités à vélo, la randonnée équestre (cheval et âne), l'escalade et les via ferrata, le trail et les courses d'orientation, la chasse et la pêche, le canyoning, l'accrobranche, le parapente, le tir-à-l'arc et les loisirs motorisés (buggy, quad, etc.). Si la plupart des activités se pratiquent sur des sites et des itinéraires identifiés (cf. Partie IV.1/b en suivant) et/ou via l'encadrement de professionnels (cf. Partie IV.1/c en suivant), d'autres sont organisées plus occasionnellement lors d'évènements ou se pratiquent dans le cadre d'association.

La pêche et la chasse sont des loisirs présentant des fonctionnements spécifiques puisqu'en étroite relation avec des espèces animales et leurs milieux. En ce qui concerne **la pêche**, les droits de pêche (berges, rives) appartiennent soit à l'Etat (fleuves, canaux navigables), soit à des propriétaires riverains (rivières, lacs, étangs). Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et les fédérations qui les regroupent louent ou acquièrent ce droit de pêche pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir. Chaque année, les pêcheurs doivent donc acheter leur carte de pêche qui constitue avant tout un droit d'accès et d'exercice sur ces territoires. Les recettes générées permettent le financement des missions d'intérêt général des AAPPMA et des fédérations, consistant notamment en la réalisation de travaux d'entretien, de restauration, de protection des écosystèmes aquatiques et de mesures de gestion et de protection du patrimoine piscicole. Sur le département, 12 000 pêcheurs sont dénombrés au sein de 29 AAPPMA dont 8 sont situées sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.

Concernant **la chasse**, toutes les communes du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée possèdent un territoire de chasse géré par une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Cela permet aux chasseurs ayant leur permis de chasse en cours de validité et à jour de leurs cotisations de chasser sur un territoire élargi à l'échelle communale en intégrant l'une de ces associations. Des Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA) peuvent également être mises en place pour une gestion commune du gibier. On en dénombre 5 sur le territoire sur les secteurs suivants : Elne, Thuir, Albères, Moyen Vallespir et Cabrens. Quelques chasses privées sont également présentes, permettant éventuellement au propriétaire de tirer un revenu de la location du terrain pour la chasse. Les terrains domaniaux peuvent être proposés par adjudication aux ACCA ou sous forme de chasse privée.

Sur le département, on dénombre environ 7800 chasseurs dont environ 270 sont des adhérents territoriaux à la fédération départementale. Une enquête réalisée lors de l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (actuellement en cours de révision) indique qu'il existe un équilibre entre la chasse au grand gibier et celle au petit gibier. En effet, 50% environ des chasseurs chassent le grand gibier, principalement le sanglier puis le chevreuil, tout comme 50% chassent le petit gibier avec en priorité la perdrix puis le lapin, le faisan et le lièvre. Un suivi et une gestion des populations de gibier sont réalisés par la fédération avec les chasseurs locaux pour garantir un équilibre durable entre la reproduction des espèces, les prélèvements et leurs milieux. En forêt, un équilibre sylvocynégétique* est recherché pour limiter les éventuels impacts négatifs du gibier sur les peuplements forestiers.

IV.1/b - Sites et itinéraires d'activités de pleine nature en forêt sur le territoire

Les espaces, sites et itinéraires (ESI) d'activités de pleine nature peuvent être définis par le Pôle Ressource National des Sports de Nature comme un « lieu sur lequel se déroulent, de façon spontanée ou organisée, des activités sportives, quel que soit son statut foncier et le niveau d'équipement dédié à la pratique. Ils peuvent être exclusivement dédiés aux pratiques sportives ou, à l'inverse, utilisés de façon tout à fait occasionnelle pour ces activités. Dans la plupart des cas, ils supportent d'autres usages ».

L'inventaire réalisé dans le cadre de l'étude de l'offre du tourisme en forêt a permis d'identifier de **nombreux itinéraires, espaces et sites d'activités de pleine nature en milieu forestier** sur le Pays Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 78 ci-dessous et Figure 79 en page suivante).

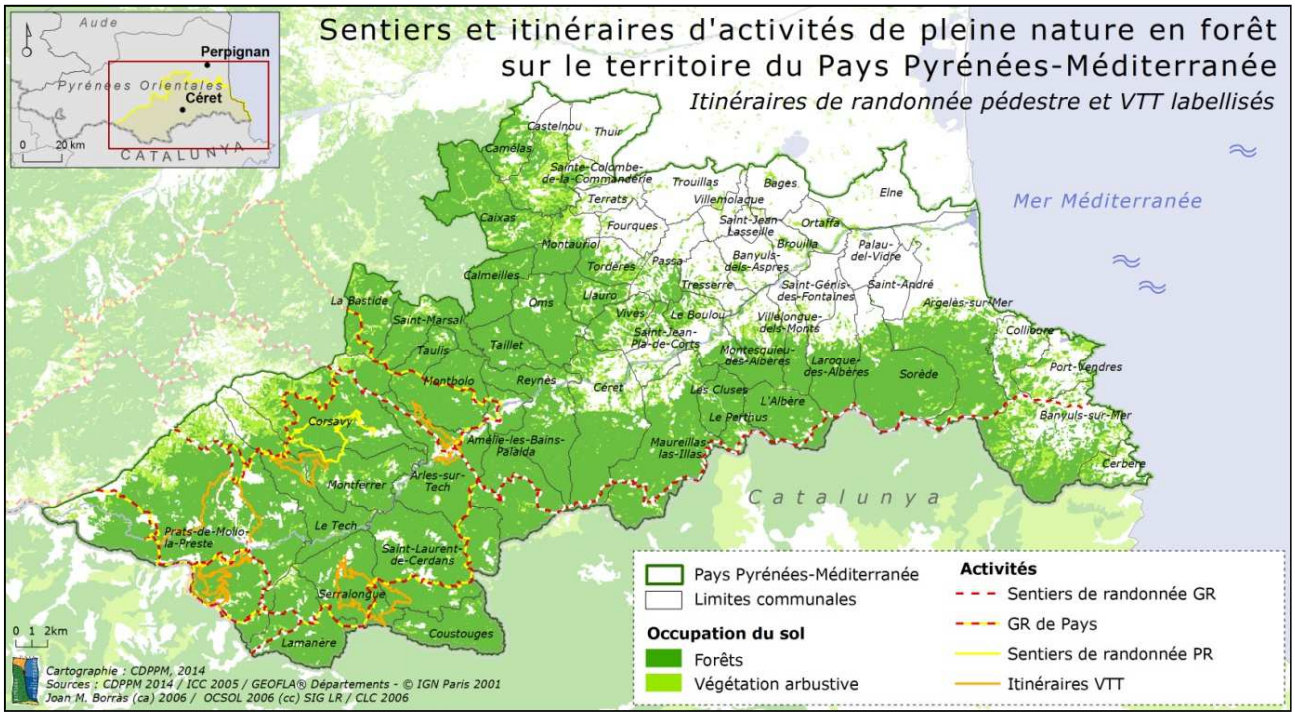

Figure 78 : Carte non exhaustive des itinéraires d'activités de pleine nature situés en forêt sur la CFT Pyrénées-Méditerranée

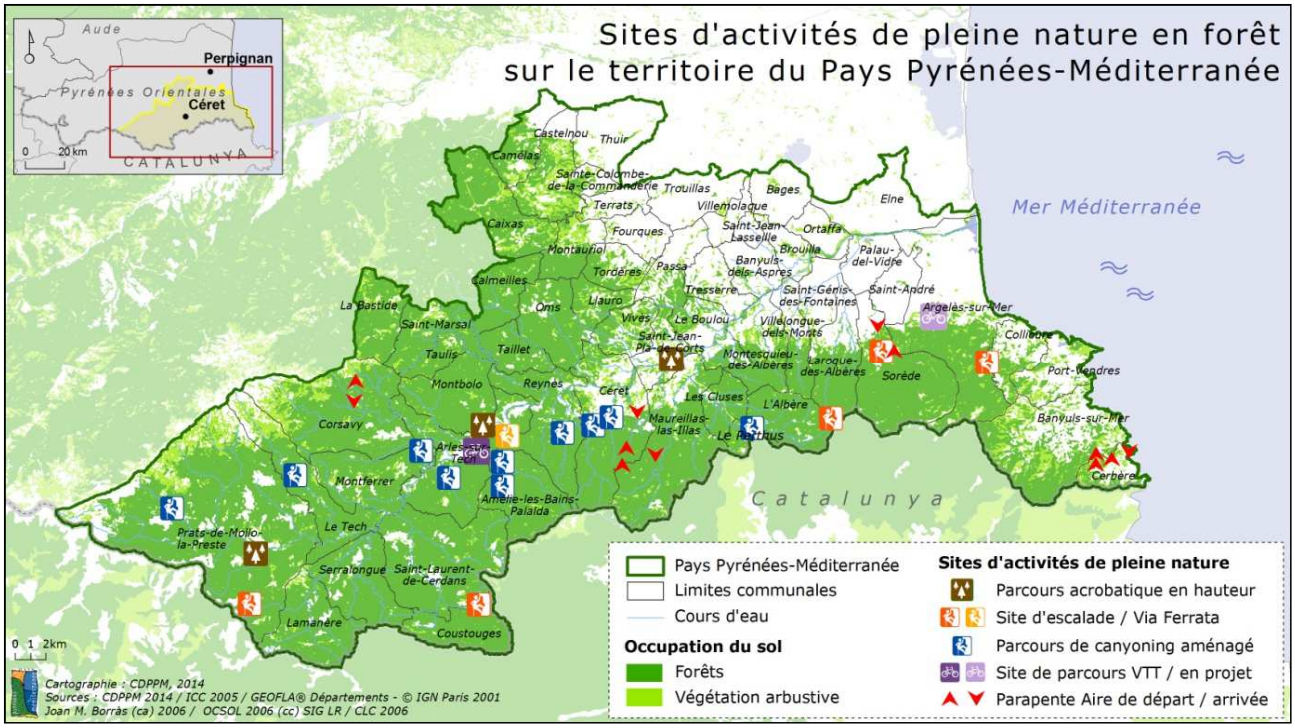

Figure 79 : Carte des sites d'activités de pleine nature situés en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Ainsi, on recense plus de 350 km d'itinéraires de randonnées pédestres labellisés (dont 127 km de GR®, 142 km de GRP® et 20 km de PR®) auxquels s'ajoute un tissu dense d'itinéraires communaux et intercommunaux non cartographiés. Il y a également 173 km d'itinéraires de promenades et de randonnées VTT labellisés et 200 km de vélo-route et voie verte, ainsi qu'un itinéraire de trail (kilomètre vertical) sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Enfin, on dénombre 6 sites d'escalade, 12 canyons, 4 parcours acrobatiques en hauteur et respectivement 8 et 5 sites de décollage et d'atterrissage de vol libre (parapente). La forêt est le support de l'ensemble des pratiques et des espaces, sites et itinéraires de l'offre d'activité de pleine nature identifiée, soit parce qu'elle est traversée par un itinéraire ou un chemin d'accès au site, soit encore parce que les arbres sont le support même de l'activité.

Quatre activités majeures ont été identifiées sur le territoire dans le cadre de l'étude de l'offre touristique en forêt au regard de leur représentativité et de l'enjeu important de leur développement (demande sociale et touristique) : la randonnée pédestre, les activités VTT et vélo, la randonnée équestre et le canyoning. C'est pourquoi un focus complémentaire est proposé ci-après pour ces quatre activités.

Focus sur la randonnée pédestre : Avec plus de 350 kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre balisés, auxquels se rajoutent plusieurs dizaines d'itinéraires locaux, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée présente une offre intéressante de randonnée. Certains itinéraires sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) géré par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Ce plan a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée grâce au conventionnement entre le propriétaire du terrain et le gestionnaire de l'itinéraire. La convention précise alors les modalités et les engagements de chacune des parties en termes d'accès, d'entretien et de responsabilité. Parmi tous ces itinéraires, peuvent être distingués les tours et rondes du Canigó (le tour du Canigó, le tour des réserves naturelles, le tour du Vallespir et la grande ronde), le GR 10 depuis Arles-sur-Tech jusqu'à Banuyls-sur-Mer, ce tronçon du GR10 faisant partie des itinéraires les plus fréquentés au niveau national, et enfin, l'itinéraire transfrontalier « Collioure - Cadaquès ». Certains des itinéraires de grande randonnée connaissent des problématiques d'hébergements qui sont un frein au développement de l'itinérance et, par conséquent, à leur mise en marché**.** D'autre part, on constate que la majorité des sentiers locaux ne sont pas inscrits au PDIPR, ce qui ne veut pas dire que des conventions de passage n'ont pas été signées avec les propriétaires. Cependant, pour une gestion durable des sentiers, une sélection est nécessaire parmi les itinéraires présentant des intérêts patrimoniaux et économiques pour promouvoir un tourisme de pleine nature de qualité.

Focus sur le cyclisme : L'activité « cycliste » regroupe plusieurs types de pratiques, toutes présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Le Vélo Tout Terrain (VTT) est une pratique sportive qui se déroule en terrain accidenté sur des itinéraires balisés ou non. Le cyclisme sur route présente quant à lui deux variantes : l'une plus sportive, qui consiste à parcourir de grande distance et réaliser l'ascension de col de montagne dans un esprit de recherche de la performance, et l'autre plus contemplative, le tourisme à vélo, qui se pratique sur route ou sur des itinéraires spécifiques, les vélo-routes et voies vertes, dans une logique de loisirs et de découverte d'un territoire. Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée comprend deux espaces VTT : l'espace VTT du Haut-Vallespir labellisé FFC avec 14 circuits VTT de tous niveaux, et l'espace VTT d'Argelès-sur-Mer à partir duquel plusieurs circuits VTT se mettent en place dans le massif forestier des Albères (ouverture en 2015). Le réseau de vélo-route voie verte qui est en cours de structuration sur le territoire compte aujourd'hui près de 200 kilomètres d'itinéraires balisés. Cela permet déjà de proposer à la clientèle en séjour de traverser le territoire sur plusieurs jours en vélo ou de faire une balade à la journée en famille, pour découvrir le patrimoine naturel et culturel des villages, pour déguster les vins et les produits du terroir ou encore pour savourer la gastronomie catalane. Plusieurs actions d'aménagement et de promotion sont réalisées pour valoriser cet itinéraire intégré dans un itinéraire transfrontalier catalan Pirinexus et un autre itinéraire de niveau européen, l'Euro Velo 8.

Focus sur la randonnée équestre : Bien que le territoire soit propice à la randonnée équestre, le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée est peu doté d'itinéraires balisés et entretenus pour cette activité. En effet, les seuls itinéraires existants sont situés en Haut-Vallespir. Ce sont les rondes équestres du Canigó, avec le Tour du Vallespir au départ d'Arles-sur-Tech. L'itinéraire rejoint Saint-Laurent-de-Cerdans puis Prats-de-Molló par Notre Dame du Coral et enfin le refuge de Batère par Saint-Guillem avant de revenir à Arles-sur-Tech. Des itinéraires permettent également de rejoindre Saint-Marsal et La Bastide depuis Batère ou Las Conques et les Esquerdes de la Roja depuis Prats-de-Molló. Malgré des itinéraires praticables et pratiqués dans les Aspres, le Vallespir, les Albères et la Côte Vermeille, aucun itinéraire n'est balisé pour la randonnée équestre alors qu'il existe une pratique importante, notamment dans le massif des Albères où le chalet de l'Albère sert de point de chute pour les cavaliers qui partent en randonnée plusieurs jours. Cependant, le chalet n'est plus adapté aujourd'hui à l'accueil de cette clientèle en termes d'équipement et de qualité, ce qui est problématique notamment pour les professionnels. Globalement, il y a un déficit d'hébergement et de qualification des hébergements existants pour l'accueil des cavaliers.

Focus sur le canyonisme : Le canyonisme consiste à descendre un canyon pouvant se présenter sous forme de torrents, ruisseaux, rivières ou gorges (plus ou moins étroits et profonds), avec ou sans présence permanente d'eau et pouvant présenter des cascades, des vasques, des biefs et des parties verticales. Le milieu dans lequel le sportif évolue s'apparente à un réel « terrain d'aventure en montagne ». Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, 12 canyons ont été recensés dont 5 classés qui font l'objet d'une exploitation commerciale et qui présente un plus grand intérêt pour les pratiquants : le Canyon de Marie Valente à Arles-sur-Tech, les Gorges du Terme à Amélie-les-Bains, le Canyon du Mas Calsan à Reynes ainsi que le canyon des Anelles et le canyon des Baoussous à Céret. L'ensemble de ces itinéraires de canyoning présentent des parcours variés d'un niveau de pratique accessible pour l'initiation. C'est pourquoi les professionnels les affectionnent pour proposer une offre de découverte de l'activité pour le grand public. Le canyon des Anelles est le plus fréquenté de notre territoire (10 000 pratiquants par an). Il fait partie, avec les canyons du Llech dans le massif du Canigó et des gorges de Galamus dans les Corbières, des 3 sites majeurs de la pratique de cette activité dans le département. Toutefois, les chemins d'accès et les parcours de ces itinéraires de canyoning sont situés en milieu forestier sur des propriétés privées, et il n'existe pas à ce jour de conventionnement autorisant le passage. Cela pose le problème de la pérennisation de l'accès à ces sites et du développement de la pratique. Ensuite, même s'il ne s'agit pas d'augmenter la fréquentation en période estivale, la mise en place de services, d'offres complémentaires de visite et de restauration permettrait d'une part d'optimiser la consommation de cette clientèle captive et, d'autre part, de structurer l'offre pour capter des canyonistes en hors saison.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, **diverses activités motorisées** telles que le buggy, le quad ou le 4x4 sont pratiquées en forêt sans pour autant bénéficier d'itinéraires dédiés. Souvent mal perçues par la population locale car bruyantes et pouvant entraîner des dégâts sur les pistes, les activités motorisées sont souvent décriées. L'absence d'encadrement de ces pratiques par des professionnels et/ou sur des itinéraires fléchés entraîne une pratique parfois anarchique. Quelques professionnels, généralement d'origine extérieure au territoire, proposent des prestations avec dans ce cas peu de retombées économiques locales puisque la clientèle ne reste pas sur le territoire. Un projet est actuellement en cours de réflexion pour créer, avec l'accord des collectivités et des propriétaires concernés, un road book de randonnée motorisée permettant notamment aux personnes en difficulté pour se déplacer de découvrir les forêts et les paysages du territoire ainsi que les produits du terroir.

IV.1/c - Professionnels d'activités de pleine nature en forêt présents sur le territoire

Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée compte **62 structures professionnelles** d'activités de pleine nature (ne prenant pas en compte les structures intervenant dans l'espace marin), soit 25% des structures du département d'après les données de la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS). Ces structures proposent 15 activités différentes sur le territoire, ce qui met en évidence les potentialités du territoire en matière d'activités de pleine nature et la grande diversité de l'offre. Parmi ces 62 structures, sont comptabilisées : 18 structures de randonnées pédestres, 15 structures équestres, 4 structures de randonnées avec des ânes, 6 structures VTT, 7 structures de location de vélo, 1 structure de balade à Buggy, 6 structures de canyoning, 4 structures de parcours acrobatiques et 1 structure de vol libre (cf. Figure 80). Les structures professionnelles proposent également d'autres activités complémentaires comme le trail, les raquettes à neige, le tir à l'arc, la chasse au trésor, l'escalade ou la via-ferrata. Compte tenu de la configuration du territoire favorable à la pratique de plusieurs activités de pleine nature, il est à noter que de nombreuses entreprises extérieures proposent des prestations sur le territoire.

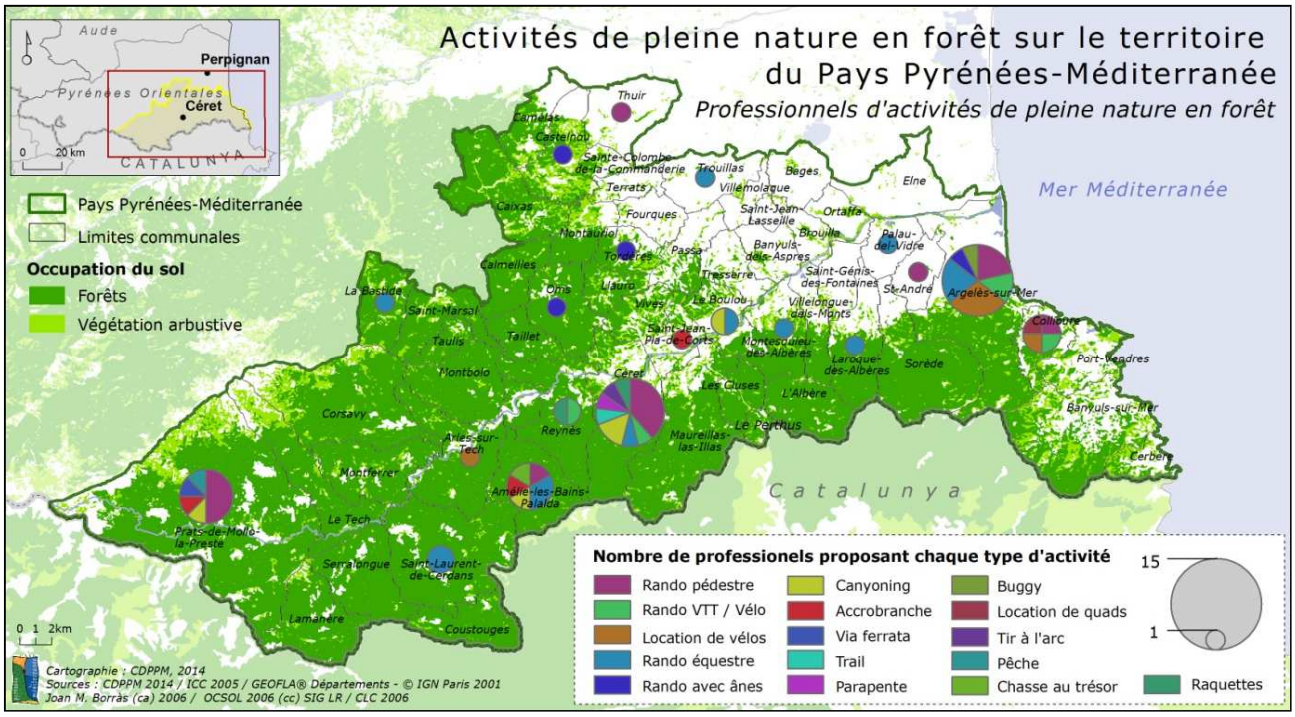

Figure 80 : Carte des sièges des structures professionnelles d'activités de pleine nature présentes sur le territoire

Cette carte de localisation des sièges des entreprises d'activités de pleine nature montre que le choix de leur implantation dépend principalement de deux critères : d'une part de la présence d'un bassin de clientèle potentielle (nombre important de prestataires à Argelès-sur-Mer et dans une moindre mesure à proximité des stations thermales), et d'autre part, de la proximité immédiate des massifs montagneux et forestiers et par conséquent des sites et itinéraires de pratique.

Dans le cadre de l'étude de l'offre touristique en forêt sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, une enquête auprès des organismes d'activités de pleine nature a permis de mettre en évidence les leviers et les freins du développement des activités de pleine nature dans les espaces forestiers du territoire ainsi que d'identifier les problématiques rencontrées par les professionnels.

Tout d'abord, il est possible de **caractériser les structures d'activités de pleine nature** comme étant globalement des structures expérimentées, polyvalentes, pluriactives et de petites tailles. L'ensemble des entreprises ont plus de 5 ans d'existence et la moyenne d'âge des responsables est comprise entre 40 et 59 ans. La majorité des structures font travailler en moyenne 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) à l'année et on observe une polyvalence des professionnels qui proposent de 1 à 4 activités de pleine nature différentes. De plus, ils sont aussi généralement pluriactif puisque la majorité d'entre eux exercent une autre activité professionnelle une partie de l'année en complément. Enfin, il existe une culture du travail en réseau, ou du moins en partenariat puisque huit professionnels sur dix confient coopérer avec d'autres professionnels ou avec d'autres organismes touristiques (hébergeur, centre d'accueil d'handicapés, etc.).

Toutefois, **des partenariats sont encore à développer**, notamment entre les professionnels d'activités de pleine nature et les forestiers. L'omniprésence du milieu forestier (60 % de l'occupation des sols) sur le territoire de la CFT Pays Pyrénées-Méditerranée fait de la forêt le support privilégié de la pratique des activités de pleine nature. Les deux tiers de la forêt étant privés, les propriétaires fonciers forestiers apparaissent comme des partenaires indispensables au bon développement de ces activités. Aujourd'hui, il existe peu de collaboration avec les acteurs de la forêt (propriétaires, gestionnaires, etc.) mais 60% des professionnels sont intéressés pour établir des partenariats avec ces acteurs. D'autre part, l'enquête révèle que pour la majorité des professionnels, la forêt tient une place importante dans le choix des sites et des itinéraires pour diverses raisons (beauté des paysages, immersion dans la nature, activité ombragée, etc.) et constitue pour 70% d'entre eux un argument commercial.

La question de **l'accès aux sites de pratique et du passage des itinéraires** dans les propriétés forestières est une question cruciale pour le développement et la pérennisation des activités de pleine nature. On constate qu'un tiers des professionnels possèdent des accords par convention, un autre tiers des accords oraux et enfin, un dernier tiers sans aucun accord. Les raisons invoquées par ces derniers sur le fait qu'ils ne demandent pas d'autorisation sont la complexité du foncier (morcellement important) et/ou la méconnaissance des propriétaires. Même si peu de conflits d'usages existent aujourd'hui, ceux dont nous avons connaissance sont principalement liés à l'accès et à l'entretien des sites de pratique et des itinéraires. Certains propriétaires ne désirent pas partager leur espace, d'autres perçoivent davantage les contraintes de cette fréquentation que les avantages qu'ils pourraient éventuellement en tirer dans le cadre d'une démarche d'accueil du public en forêt autour d'une activité touristique.

Il est à noter que les inconvénients générés par la fréquentation ne sont pas toujours le fruit de l'activité des professionnels, qui au contraire pour le développement de leur activité et de leur entreprise, sont généralement soucieux de la bonne cohabitation avec les propriétaires. Ceci est plutôt lié au développement d'une activité « libre » pour laquelle certains pratiquants individuels, aux comportements irrespectueux, discréditent l'ensemble des pratiquants d'une activité.

Ainsi la demande croissante pour les activités et les loisirs de pleine nature mais également le potentiel du territoire pour leurs pratiques fait de ces activités un enjeu pour le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Cependant, pour que ce développement se réalise en harmonie et de manière durable avec la préservation du patrimoine naturel, la gestion des risques naturels et les multiples autres usages de la forêt, il est nécessaire d'y réfléchir avec l'ensemble des acteurs autour de la table (prestataires, propriétaires, etc.). D'autre part, pour optimiser les retombées économiques et enrichir l'offre touristique, la mise en place d'un réseau associant ces différents acteurs est indispensable. Ce sera un vecteur de communication pour à la fois construire des produits touristiques répondant aux attentes des clientèles mais également pour trouver des solutions pérennes de gestion des sites et itinéraires dans l'intérêt commun pour un développement durable du territoire. La mise en place d'itinéraires et/ou de partenariats transfrontaliers peut également être un point fort de valorisation, demandant une intégration des différences réglementaires propres à chaque pays.

Synthèse des loisirs et des activités de pleine nature en forêt
Des atouts, des faiblesses et des enjeux/opportunités en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ De nombreux loisirs et activités de pleine nature pratiqués en forêt sur le territoire, valorisant les milieux forestiers par l'accueil du public qu'il soit local ou touristique.

¤ Des sites et des itinéraires labellisés ainsi que des professionnels présents sur le territoire, permettant un développement et un encadrement des activités de pleine nature.

¤ Un manque de collaboration entre les acteurs d'activités de pleine nature et les acteurs forestiers, ne favorisant pas le développement durable et la pérennisation des loisirs et activités en forêt.

¤ Des pratiquants « libres », individuels ou groupés, motorisés ou non, irrespectueux des propriétés, des riverains et de l'environnement, discréditant et pénalisant l'ensemble des pratiquants.

¤ Des loisirs et des activités de pleine nature à développer et à promouvoir sur le territoire pour répondre à une demande sociale croissante et valoriser le patrimoine forestier.

¤ Une structuration de la filière et une gestion concertée à mettre en place pour garantir la durabilité des activités de pleine nature (mise en réseau, conventionnement, gestion des fréquentations, etc.).

IV.2 - La découverte et la valorisation touristique en lien avec la forêt

IV.2/a - Patrimoine culturel et savoir-faire en lien avec la forêt du territoire

Au-delà des activités de pleine nature, la forêt du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée est aussi le **support d'un patrimoine culturel et de savoir-faire** permettant de découvrir encore différemment la forêt et ses produits, tout comme la valorisation de la biodiversité forestière et du patrimoine naturel et paysager forestier (cf. Partie II.1 sur le patrimoine naturel du territoire). La valorisation de ce patrimoine est notamment menée par le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des vallées du Tech et du Ter (visite guidée, inventaire, etc.), ainsi que par les offices du tourisme et diverses associations locales.

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, plus de 90 **monuments historiques** sont dénombrés d'après les données du Ministère de la Culture et de la Communication, dont une quinzaine sont situés en milieu forestier avec dix monuments historiques « classés » et cinq « inscrits » menant à une protection réglementaire différente (cf. Figure 81 et Figure 82 en page suivante). Il s'agit principalement de monuments religieux (église, chapelle), de monuments de défense (tour, fort) ou encore de dolmens.

De **nombreux autres monuments ou sites situés en forêt**, non classés comme « monument historique » (donc parfois non inventoriés/cartographiés), sont présents sur le territoire tels que des chapelles, des dolmens, des tours à signaux, des puits à glace/neige et du bâti agricole. D'après les données issues des offices du tourisme et du catalogue du patrimoine de l'eau issu du projet « Atelier transfrontalier de l'eau II » visant à la création d'une « Route du Tech », peuvent également être cités comme patrimoine en forêt l'ancien château Castel (Montferrer), la tour de Corsavy, le moulin de la Pava (Laroque-des-Albères) ainsi que le site de Fontfrède avec la stèle des évadés (Céret), accessibles en randonnée pédestre.

L'ensemble de ces points d'intérêt sont autant d'accroche pour emmener le grand public en forêt et découvrir le patrimoine culturel s'y trouvant. Le patrimoine industriel et les savoir-faire permettront notamment de parler de la forêt, du bois, du liège et de leurs utilisations au cours des siècles.

Dénomination du monument historique	Classement	Localisation communale
Chapelle Saint-Laurent-du-Mont	MHC	ARGELES-SUR-MER
Dolmen dit Collets de Collioure	MHC	ARGELES-SUR-MER
Dolmen dit Cova de l'Alarb	MHC	ARGELES-SUR-MER
Eglise Saint-Alexandre-de-la-Pava	MHI	ARGELES-SUR-MER
Dolmen « Caixas de Rodlan »	MHC	ARLES-SUR-TECH
Tours de Cabrenc	MHC	LAMANERE
Fort de Bellegarde	MHC	LE PERTHUS
Site archéologique du Panissars	MHC	LE PERTHUS
Fort Lagarde	MHC	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
Chapelle Sainte-marguerite et Hospice Sainte-Marie	MHI	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
Ermitage Notre-Dame du Coral	MHI	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
Tour de Mir	MHI	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE
Mas de Crémadells	MHI	SAINT-LAURENT-DE-CERDANS
Tours de Cabrenc	MHC	SERRALONGUE
Chapelle de Notre-Dame de Vilar	MHC	VILLELONGUE-DELS-MONTS

Figure 81 : Tableau des monuments historiques situés en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

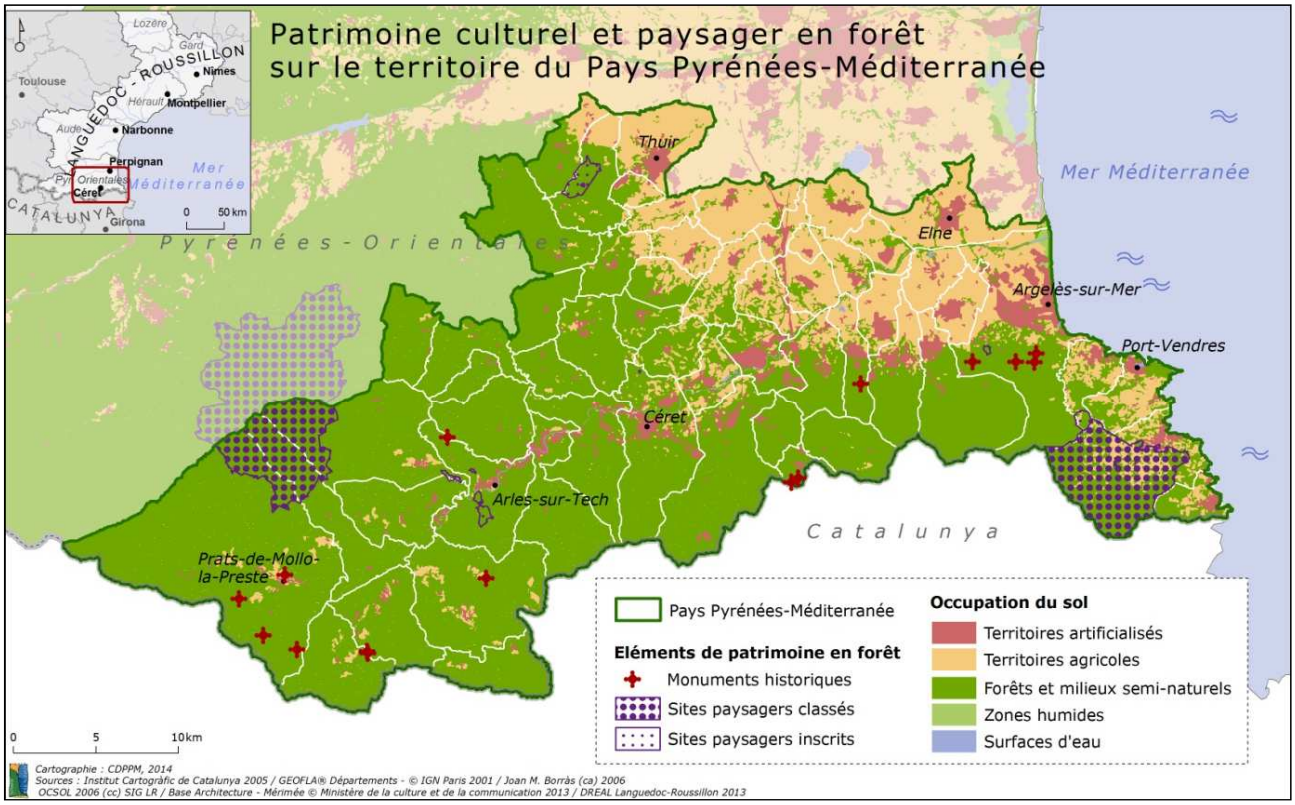

Figure 82 : Carte localisant les monuments historiques situés en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

D'un point de vue du **patrimoine industriel**, quelques sites sont connus sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée mais aucun inventaire exhaustif n'a été mené à ce jour par les services compétents du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon. Plusieurs mines de fer et forges catalanes sont répertoriées comme le site minier de Batère (Corsavy), le site des Manerots (La Bastide) ou encore les forges de Saint-

Laurent-de-Cerdans, de Montferrer et de Sorède (dont le martinet a reçu le prix du patrimoine et de l'esthétique). Des savoir-faire locaux liés à la fabrication de charbon (existence de charbonnières) et la fabrication de fer sont présents sur le territoire. Ces éléments à approfondir sont propices à la valorisation d'une « Route du fer », projet ciblé par le Syndicat Mixte du Canigó en lien étroit les associations locales telles que « Les amis de la route du fer ». D'autres mines ou carrières situées en forêt peuvent présenter un intérêt (mine de métaux à Oms, carrière souterraine de marbre blanc à Céret, etc.) mais ces dernières sont souvent méconnues, non sécurisées et situées sur des sites privés.

Sur le territoire, plusieurs usines de bouchons de liège sont recensées telles que les usines Trescases, Vidalou et Diam (Céret) et les usines Sagols et Villalbe (Maureillas-las-Illas). La **filière liège**, de l'arbre au bouchon, est une réelle spécificité du territoire à mettre en avant, en s'appuyant notamment sur le musée du liège (Maureillas-las-Illas), l'Institut Méditerranéen du Liège (Vivès) et l'entreprise « A fleur de liège » (Céret) gérée par l'un des derniers leveurs de liège professionnels du territoire. Un projet de « Route du liège » est en cours de réflexion, porté notamment par une association locale « La Siureda ».

D'autres savoir-faire en lien avec la forêt et le bois existent sur le territoire et sont susceptibles de présenter un attrait touristique par la mise en place de visite et/ou le développement d'expérience à vivre avec les professionnels. Peuvent être cités la fabrication d'aubier de tilleul par une entreprise basée à Serralongue ou encore la fabrication notamment de cravaches et autres produits à partir du micocoulier par l'ESAT « Les Micocouliers » (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé à Sorède. Cet établissement reçoit déjà 4000 visiteurs par an sous forme de groupes et sur réservation.

IV.2/b - Hébergements touristiques en lien avec la forêt du territoire

Pour accueillir les touristes, divers **types d'hébergements touristiques** sont présents sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée d'après les données Tourinsoft : 103 campings, 98 hôtels, 2700 hébergements locatifs (dont 2472 meublés et 225 chambres d'hôte) et 22 résidences locatives ainsi que 16 hébergements collectifs (gîtes et refuges) et 6 Villages Vacances. Une grande partie des hébergements touristiques se situe au sein des villages et se répartit majoritairement sur les communes thermales (Le Boulou, Amélie-les-Bains, Prats-de-Mollo La Preste) ou les communes littorales (Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer) attirant une importante clientèle, notamment en période estivale. C'est pourquoi la part des hébergements situés en forêt reste faible par rapport au parc total bien que de nombreux hébergements restent à proximité de la forêt au sein des hameaux. En effet, après sélection des hébergements situés en forêt (à partir d'une analyse cartographique et de l'avis d'expert des offices du tourisme), sont considérés comme tels 8 campings (8%), 4 hôtels (4%), 200 hébergements locatifs dont 152 meublés et 48 chambres d'hôtes (7%), 2 résidences locatives (9%) et 9 hébergements collectifs (56%). Les hébergements touristiques en milieux forestiers sont globalement répartis sur l'ensemble du territoire avec des concentrations plus importantes sur certaines communes (cf. Figure 83 en page suivante).

La moitié des **hébergements collectifs** est située en forêt, contrairement à l'ensemble des autres types d'hébergements dont la part en forêt ne dépasse pas les 10%. Cela s'explique par le fait que les hébergements collectifs correspondent aux refuges et gîtes d'étape localisés majoritairement sur les sentiers de randonnée au sein des massifs forestiers des Albères et du Vallespir. Au-delà de l'existant qui peut demander un travail de requalification, notamment pour diversifier l'offre d'accueil (exemple cité de l'adaptation du refuge du col de l'Ouillat sur L'Albère pour de l'accueil équestre), d'autres refuges nécessitent d'être réhabilités pour augmenter l'offre et assurer la connexion sur les itinéraires. L'éco-réhabilitation récente du refuge intercommunal de San Guillem sur la commune de Le Tech est un des projets démonstrateurs en la matière.

Certains centres d'hébergement permettent d'accueillir des groupes sur le territoire. C'est le cas par exemple du centre permanent ADPEP 66 à Saint-Laurent-de-Cerdans, du domaine de Falgos à Serralongue, du gîte d'étape « Notre-Dame-du-Coral » à Prats-de-Mollo ou du Mas Pauline à Céret. Si ces derniers sont situés en milieu forestier, deux autres sont également à proximité de la forêt : le Village Vacances « El Coloume » à Prats-de-Mollo et le centre intercommunal de La Baillie à Arles-sur-Tech qui est aussi le point d'accueil de l'espace VTT du Haut-Vallespir. Malgré l'existence de ces hébergements, une problématique se pose sur la capacité d'accueil de grands groupes d'après les professionnels du tourisme.

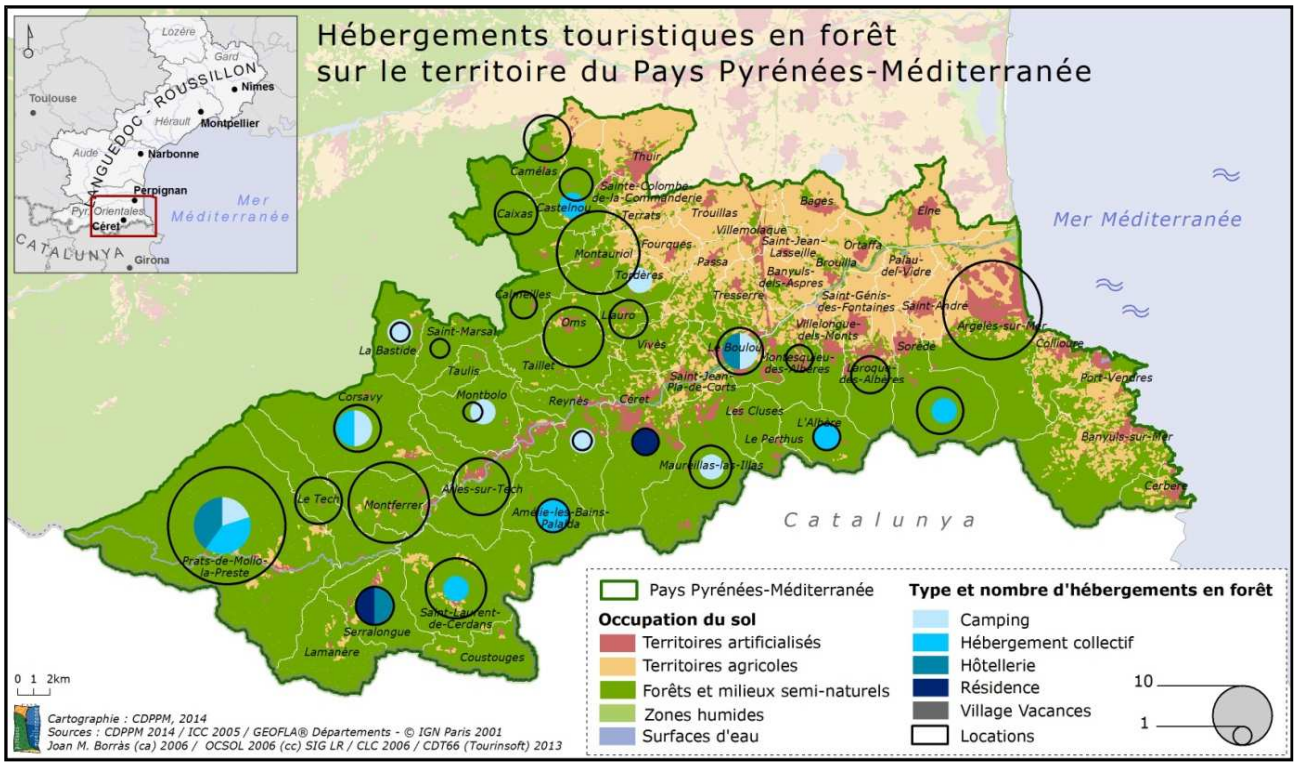

Figure 83 : Carte de localisation des hébergements touristiques situés en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Sur le **volet qualitatif**, les hébergements touristiques situés en forêt présentent des classements variables ainsi qu'une reconnaissance « qualité » au travers de labels pour certains (cf. Figure 84). Par contre, aucun hébergement collectif ou résidence locative ne possède de classement ou de label. De plus, aucun hébergement ne présente le label « Tourisme et handicap ».

	Non Classé	★	★★	★★★	★★★★	Labels
Camping	1	3	1	3	/	Qualité Tourisme & Qualité Sud de France (1) + Naturisme et Terroir (1)
Hôtel	/	/	1	3	/	Qualité Tourisme & Qualité Sud de France (2) dont Logis (1)
Location	115	1	35	16	7	Clé vacances de 1 à 3 clés (35) Gîte de France de 2 à 4 épis (47)

Figure 84 : Tableau récapitulatif du classement et des labels des hébergements touristiques situés en forêt

Sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, seuls deux hébergeurs répertoriés ont des **hébergements atypiques/insolites** en forêt : d'une part, « Montôz'Arbres » proposant trois cabanes en bois dans les arbres à Prats-de-Mollo La Preste, et d'autre part, « Au soleil mongol » proposant trois yourtes au cœur d'une suberaie à Sorède (cf. photos ci-contre). Il existe ainsi un manque concernant ce type d'hébergement sur le territoire.

Cependant, des projets de cabanes ou de chalets en bois sont actuellement en réflexion par plusieurs porteurs de projet, notamment des propriétaires forestiers qui souhaitent valoriser touristiquement leur forêt. L'utilisation de bois pour la construction de ces infrastructures (ou autre hébergement touristique plus « classique »), qui plus est en bois local, serait être un plus à mettre en avant.

La **forêt est régulièrement mise en avant** par les hébergeurs dans leurs outils de promotion, même si cela n'est pas de manière directe et ciblée, au travers de textes ou de photos montrant la beauté des paysages forestiers ou les possibles activités de pleine nature en forêt à proximité. Bien que cela reste rare, certains utilisent des noms d'essences forestières comme nom d'hébergement, même si ces derniers ne sont pas forcément en forêt, comme par exemple le camping « Les Micocouliers » (Sorède) ou le gîte « Maison Chêne-liège » (Maureillas-Las-Illas) créé dans l'ancienne maison des propriétaires de l'usine locale de bouchons de liège.

IV.2/c - Valorisation touristique et opportunité d'un tourisme vert sur le territoire

Les différentes données inventoriées et présentées précédemment permettent d'avoir un premier état des lieux de l'offre touristique en forêt sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée concernant les loisirs et les activités de pleine nature, le patrimoine culturel et les savoir-faire ainsi que les hébergements touristiques. Afin de compléter ces éléments et d'élargir la discussion sur la faisabilité et l'opportunité de valoriser touristiquement la forêt dans le cadre d'un tourisme vert, les collectivités, les offices du tourisme, l'Office National des Forêts (ONF) et le Pays d'Ars et d'Histoire Transfrontalier (PAHT) ont été consultés au travers d'enquêtes, d'entretiens et/ou de réunions dans le cadre de l'étude du Pays.

Le premier point qui ressort des consultations est de **mettre en valeur le patrimoine forestier tout en encadrant l'offre touristique** et en limitant les risques. La majorité des offices du tourisme s'accordent sur l'intérêt de structurer une offre touristique en lien avec le patrimoine forestier. Support ombragé d'activités de pleine nature de plus en plus demandées par les touristes (avec en tête la randonnée pédestre et les parcours vélo/VTT), la forêt peut être un argument commercial dans le cadre de la mise en valeur de la nature et du développement d'un tourisme vert. Il s'agit alors de promouvoir une destination « Nature » entourée de loisirs et de bien-être, en proposant des offres ciblées et diversifiées, incluant des formes touristiques innovantes (tourisme d'expérience, hébergement atypique, etc.). Au-delà du développement encadré de sentiers de randonnées (pédestre, vélo/VTT et équestre) correspondant à un besoin clairement exprimé de la clientèle auprès des offices du tourisme, d'autres pistes ont pu être soulevées telles que la structuration des autres activités de pleine nature, la mise en valeur des sentiers par des panneaux explicatifs (histoire, botanique, etc.) et la valorisation de points paysagers ou encore la création d'hébergements insolites en forêt. Des réflexions autour du développement d'activités touristiques de cueillette ou de chasse ont été citées malgré l'existence de résistances locales.

Concernant les **clés de réussite d'une offre sylvotouristique** sur le territoire, plusieurs points ont été identifiés. Le premier concerne l'importance de la concertation afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés (dont les propriétaires fonciers et la population locale), de monter les partenariats nécessaires et de garantir ainsi la durabilité des activités et/ou des outils mis en place (en termes d'aménagement, de promotion, de produit, etc.) et éviter les conflits d'usage potentiels. Aujourd'hui, il ressort un manque de relation et de dialogue entre les différents acteurs, et le fait que peu de conventions écrites soient réalisées entre les professionnels et les propriétaires fonciers chez qui certaines activités sont exercées. L'implication et l'accord de ces derniers sont pourtant essentiels pour pérenniser les activités et les aménagements réalisés, c'est pourquoi des échanges et des conventionnements, précisant les engagements et les responsabilités de chacun, doivent être mis en place. L'implication dès l'amont des projets touristiques des acteurs publics et privés est également à développer dans une logique de démarche concertée afin de mieux prendre en compte les besoins et les contraintes de chacun. Il s'agit également, pour assurer une conciliation des différents usages et limiter les risques notamment d'accident, d'encadrer les activités touristiques sur des sites et itinéraires bien identifiés et/ou par la présence de professionnels. Dans la même optique, une éducation des usagers par de la communication et de la sensibilisation est primordiale pour éviter des comportements à risque tels que partir en randonnée sans eau ou sans le matériel adéquat. D'autres éléments ont été soulevés tels que la qualité des hébergements et de la restauration, ou encore la viabilité des activités développées pour maintenir de l'emploi sur l'année. La saisonnalité forestière peut être un atout pour faire venir des visiteurs à diverses périodes où le territoire présente différents visages. Enfin, la promotion d'une telle offre est importante. Certains offices du tourisme moins concernés par les milieux forestiers, soulignent leur intérêt de valoriser une offre sylvotouristique si cette dernière est structurée et bien identifiée puisqu'il existe une demande.

En termes de **limites pour la mise en place d'une offre sylvotouristique** sur le Pays Pyrénées-Méditerranée, un des principaux freins cités concernent les préjugés négatifs de la population et des propriétaires fonciers sur les conséquences du développement d'activités touristiques (dégradation des chemins, dépôt de déchets, dérangement par la fréquentation, etc.). Les habitants aspirent à une certaine tranquillité et ne voient pas toujours d'un bon œil l'arrivée des touristes. De plus, la cohabitation de différents usages sur un même espace peut s'avérer difficile et entraîner des conflits. La structuration et le développement d'offres touristiques en forêt (activités, hébergements, etc.) dépendent notamment a fortiori de la volonté des propriétaires forestiers mais aussi des collectivités qui n'y sont pas toujours favorables. L'objectif n'étant pas de faire du tourisme de masse dans nos forêts, un travail sur l'étalement de la saison touristique ainsi que sur la spécialisation et la qualité des offres pouvant être proposées (correspondant à des marchés de niches) peuvent être des réponses à envisager pour éviter un flux concentré de visiteurs et ses impacts négatifs potentiels pour la population et l'environnement. La structuration d'une offre sylvotouristique demande aussi que les acteurs touristiques soient prêts à s'organiser et à se regrouper pour travailler ensemble. Cette façon de travailler est à ce jour peu mise en pratique sur le territoire mais des démarches de structuration sont en cours (exemple du groupement des professionnels d'activités de pleine nature ou du réseau « tourisme » local de propriétaires forestiers). Accueillir du public en forêt peut être porteur d'un point de vue touristique mais les collectivités et les offices du tourisme soulignent la présence de risques à prendre en compte. Le premier point de vigilance concerne le risque incendie qui peut être très élevé sur le territoire, notamment en période estivale sur les massifs des Aspres et des Albères. Une sensibilisation des touristes sur les risques et la réglementation incendie ainsi que la mise en place de signalétique est à envisager. Un autre point de vigilance soulevé est la préservation du patrimoine naturel. Il s'agit donc de faire un compromis durable entre d'une part les activités touristiques, leur développement et la fréquentation induite et d'autre part, la sauvegarde des espaces naturels. De ce fait, l'encadrement des pratiques et la recherche de l'étalement des flux pour éviter les effets de concentration ainsi que l'aménagement, l'entretien et la gestion des sites et itinéraires de manière durable sont à prévoir avec une prise en compte des impacts potentiels sur les milieux naturels.

Le deuxième point issu de la consultation est de **consolider l'offre sylvotouristique existante** et de **créer de nouveaux projets**. Par exemple, quatre sentiers d'interprétation existent sur le territoire : un sentier d'interprétation sur la suberaie sur la commune de Vivès, un autre sur la faune et la flore réalisé par l'ONF dans le cadre du projet de coopération Interreg « Gestion forestière transfrontalière » pour les personnes à mobilité réduite (L'Albère) et enfin, deux sentiers sur le patrimoine de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Prats-de-Mollo La Preste. Des animations et des conférences sont aussi organisées par les agents de cette dernière. Au fort Lagarde à Prats-de-Mollo, une « fenêtre augmentée » permet l'interprétation du paysage du massif du Vallespir. Il existe une forte demande sur ce type d'offre. Ainsi, d'autres sentiers thématiques en lien avec la forêt pourraient être développés. Une réflexion est menée par l'ONF pour la création d'un sentier sur la Restauration des terrains en montagne (RTM), cependant aucun lieu facilement accessible n'a été identifié pour le moment. La remise en état de l'arboretum d'élimination en forêt domaniale du Haut-Vallespir, situé à proximité du refuge de San Guillem, est en cours de réflexion par l'intercommunalité qui souhaite développer des activités autour du refuge (boucles de randonnée, découverte d'une bergerie semi-enterrée, etc.). La valorisation des arbres remarquables serait également à étudier d'autant que certains sont déjà identifiés tels que les platanes du centre-ville de Céret, le séquoia du col de l'Ouillat (L'Albère), le micocoulier de la place de Serralongue, le vieux chêne-liège du Mas Santol (Reynès), le chêne vert de Falgas et le vieux châtaignier de La Torre, tout deux situés à Arles-sur-Tech. D'autres activités pourraient être proposées, notamment en lien avec le liège sous la forme d'une « Route du liège », avec la démonstration de levée du liège et la création d'un sentier parcourant des suberaies exploitées. Une valorisation du musée du liège, des leveurs de liège et des acteurs forestiers tels que l'Institut Méditerranéen du Liège (IML) et l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie catalane » (ASL GF) ou encore des usines de production de bouchons permettrait de mettre en avant cette spécificité du territoire. Sur d'autres thèmes, une réflexion est actuellement en cours entre le PAHT et la RNN de Prats-de-Mollo La Preste autour de la création et de la découverte d'œuvres artistiques en forêt, s'inspirant d'un projet réalisé dans la Meuse et intitulé « Le vent des forêts ». Un projet d'itinéraire de la balade motorisée en 4x4 est également à l'étude par le Collectif Catalan des Loisirs Verts (CCLV) et Collectif de Défense des Loisirs Verts (CODEVER) afin de faire découvrir le Vallespir et ses paysages forestiers.

Globalement, la valorisation des savoir-faire locaux fait l'unanimité ainsi que le développement de projets touristiques transfrontaliers (mise en place d'itinéraires, de produits touristiques, etc.). La structuration d'une offre organisée et variée d'activités de pleine nature, notamment pour les randonnées pédestres, vélo/VTT et équestres, est également un enjeu fort ainsi que la mise en place de pôles thématiques d'attractivité à fort rayonnement sur le territoire. La valorisation de produits forestiers (champignon, gibier, etc.) dans la restauration, avec une promotion spécifique, peut être une autre idée à étudier. Enfin, couvrant plus de 60% de la superficie du territoire, la forêt peut être choisie comme marqueur identitaire en lien avec un tourisme de nature.

En parallèle, le travail mené auprès des propriétaires forestiers privés au travers d'une enquête par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (CRPF) et l'association FORESTOUR met en exergue de nouveaux éléments. Près de 60% des propriétaires enquêtés sont concernés par de la fréquentation sur leur propriété forestière avec comme activités principales : la randonnée pédestre, la chasse et la cueillette, le VTT et la randonnée équestre puis l'hébergement touristique. Bien que quelques propriétaires proposent eux-mêmes une offre touristique (afin d'avoir un revenu financier et/ou de partager la passion de leur forêt), les propriétés forestières sont fréquentées dans la majorité des cas sans convention d'usage et près de 35% des propriétaires déclarent subir une fréquentation non désirée. Ainsi différents besoins ont été exprimés : le souhait du respect du droit de propriété et la mise en place d'une sensibilisation en ce sens, la canalisation des usagers sur des sites et itinéraires dédiés et entretenus ainsi que leur concertation en amont des projets touristiques avec si besoin la mise en place de conventions (explicitant les responsabilités et engagements des diverses parties) pour cadrer les activités - sous réserve de leur accord. Si l'objectif « accueil du public en forêt » est globalement peu affiché dans les Plans Simples de Gestion (PSG), certains propriétaires ont des projets de développement touristique sur leur propriété (visite de découverte de la forêt, proposition de loisirs ou d'hébergement en forêt, etc.). Ces derniers sont particulièrement intéressés par une mise en réseau entre eux et avec les divers acteurs touristiques.

Synthèse de la découverte et de la valorisation touristique en lien avec la forêt
Des atouts, des faiblesses et des enjeux en lien avec la CFT Pyrénées-Méditerranée…

¤ Un patrimoine culturel et des savoir-faire en lien avec la forêt bien présents sur l'ensemble du territoire, représentant des points d'attractivité possibles.

¤ Une demande sociale croissante de nature et une volonté d'organismes publics, entraînant le développement de projets sylvotouristiques et une opportunité de valoriser notre territoire forestier.

¤ Un manque de valorisation et de promotion du patrimoine local en lien avec la forêt, conduisant pour l'instant à une absence de visibilité de l'offre existante ou à venir.

¤ Une faiblesse dans la qualification des hébergements touristiques et dans l'offre d'hébergements insolites valorisant la forêt, le bois et le liège, demandant des investissements.

¤ Des contraintes associées au développement d'une offre sylvotouristique (préjugés des habitants, risque incendie, protection du patrimoine, etc.), pouvant freiner l'activité et les futurs projets.

¤ Une structuration et une promotion de l'offre sylvotouristique à mener en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire pour un tourisme vert durable.

¤ Une prise en compte des risques naturels et du patrimoine naturel à intégrer dans les projets et les réflexions liés à l'accueil du public en forêt pour garantir un équilibre et la sécurité des usagers.

V. La CFT, des objectifs et des actions partagés en faveur de la gestion durable des forêts…

Suite à la phase de diagnostic de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée mettant en exergue les atouts et les faiblesses du territoire, **les enjeux et les objectifs de la stratégie forestière** territoriale ont été déterminés en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Après la validation de ces éléments, un travail d'élaboration partagée du **plan d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée** a ensuite été mené au regard des orientations fixées par le territoire, et ce au travers d'un atelier collaboratif et d'échanges avec les partenaires et les financeurs, afin d'avoir un programme cohérent et opérationnel.

V.1 - Les objectifs de la CFT découlant des enjeux du territoire

Sur la base du diagnostic de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, quatre grands enjeux ont été identifiés intégrant la philosophie générale des CFT, à savoir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Les enjeux sont listés sans ordre hiérarchique, suivant plutôt le déroulé du diagnostic, et se veulent les plus transversaux possibles. Au regard de ces enjeux, plusieurs objectifs stratégiques ont été déterminés pour le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (cf. Figure 85).

Enjeux de la CFT Pyrénées-Méditerranée	Objectifs stratégiques de la CFT Pyrénées-Méditerranée
A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts	A.1 - Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue
	A.2 - Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets
	A.3 - Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt
B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques	B.1 - Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire
	B.2 - Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte
	B.3 - Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques
C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval	C.1 - Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts (amélioration desserte et regroupement propriétaires)
	C.2 - Valoriser les ressources naturelles locales en renforçant la structuration des filières locales
D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	D.1 - Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt
	D.2 - Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt

Figure 85 : Tableau synthétique des enjeux et des objectifs stratégiques de la CFT Pyrénées-Méditerranée

V.2 - Le programme d'actions 2016/2021 de la CFT Pyrénées-Méditerranée

V.2/a - Méthode concertée d'établissement du plan d'actions de la CFT

Après la validation des enjeux et des objectifs stratégiques de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée en février 2016 par le comité de pilotage, un travail d'élaboration partagée du programme d'actions a ensuite été mené en quatre temps avec les acteurs du territoire.

Tout d'abord, un atelier collaboratif a été organisé sur la journée du 8 mars 2016 réunissant près d'une quarantaine de participants d'horizons divers (collectivités, organismes forestiers, acteurs environnementalistes et touristiques, entreprises, associations citoyennes, etc.). Répartis en sous-groupes tournant sur quatre ateliers en matinée puis réunis collectivement en assemblée d'amendement l'après-midi, les participants ont pu échanger et identifier les actions à mener pour chacun des quatre enjeux de la Charte Forestière de Territoire ainsi que les maîtres d'ouvrage souhaitant les porter (cf. Figure 86).

Figure 86 : Photographies prises lors de l'atelier collaboratif d'établissement du programme d'actions de la CFT.

A la suite de cet atelier, les différents maîtres d'ouvrage ont été invités à rédiger leur(s) fiche(s) action(s) suivant un modèle type (cf. Figure 87). Ce dernier comprend différentes parties à commencer par l'identification de l'action avec son intitulé, les enjeux et objectifs principaux et ainsi que les caractéristiques de l'action. Ces dernières sont caractérisées d'une part par une typologie variant selon les enjeux, d'autre part par un phasage en fonction des priorités des maîtres d'ouvrage et des périodes/durées de réalisation, et enfin par une indication si l'action s'inscrit dans un programme de travail déjà financé de certains partenaires départementaux ou régionaux. Ensuite, plusieurs parties sont dédiées à l'identification du maître d'ouvrage et des partenaires, à la description de l'action (contexte, objectif, modalités de réalisation, localisation et période), à la budgétisation et à l'évaluation de l'action.

Au regard du temps imparti, le niveau de détails de ces fiches action est variable car dépendant de l'état d'avancement de la réflexion de chaque maître d'ouvrage autour de ses projets. Toutefois, cela donne de premières indications sur le contenu des projets même si ces derniers pourront être retravaillés et approfondis lors d'échanges avec les partenaires techniques et financiers. Ce programme d'actions se veut être une base partagée à compléter et à améliorer de manière continue.

Intitulé de l'action n° XX	***Intitulé de l'action***		
Enjeux CFT concernés	*Enjeu(x) de la CFT Pyrénées-Méditerranée concerné(s) par l'action*		
Objectifs CFT concernés	*Objectif(s) de la CFT Pyrénées-Méditerranée concerné(s) par l'action*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Typologie ou Thématique*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 / 1 & 2 / 2*	*Inscription dans programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître d'ouvrage	*Nom du ou des maître(s) d'ouvrage*		
Maître(s) d'œuvre	*Nom du ou des maître(s) d'œuvre*		
Partenaires techniques	*Liste non exhaustive des partenaires techniques*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Résumé introductif du contexte dans lequel s'inscrit l'action ainsi que l'historique*		
Objectifs et résultats	*Présentation des objectifs de l'action et des résultats attendus*		
Modalités de réalisation	*Présentation des éléments de mise en œuvre de l'action* *(opérations prévues, phases de réalisation, éléments méthodologiques, etc.)*		
Localisation de l'action	*Localisation de l'action (périmètre, commune...)*		
Période de réalisation	*Période et durée envisagée pendant laquelle sera réalisée l'action*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Budget prévisionnel lié à l'action et/ou plan de financement* *(montant total et par type de dépenses, subventions envisagées, etc.)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Liste des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs permettant d'évaluer l'action issus de l'outil EVAL CFT et des attentes des financeurs et du porteur de projet*		

Figure 87 : Modèle de fiche et indications pour l'élaboration du programme d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée

Afin d'affiner le plan d'actions et d'en vérifier sa cohérence avec les orientations locales ainsi que les politiques supra territoriales, plusieurs réunions ont été organisées dans le courant du mois d'avril. En premier lieu, les partenaires financiers ont été rencontrés pour leur présenter le programme d'actions et recueillir leur avis sur les projets afin de faciliter par la suite leur éventuel financement dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée. Ensuite, le comité technique et le comité restreint d'élus ont été respectivement réunis les 14 et 21 avril 2016 afin d'amender le plan d'actions et de pré-valider techniquement et politiquement ce dernier.

Ces étapes de pré-validation franchies, et après finalisation d'un document provisoire présentant le programme d'actions et compilant les fiches actions, ces éléments ont été transmis pour relecture et amendement aux membres du comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire avant validation finale lors de la réunion du comité de pilotage du 19 mai 2016 (cf. Partie « Conclusion et Signature »).

V.2/b - Synthèse globale du programme d'actions et points d'attention

Le programme d'actions de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée présente une richesse importante à la fois en termes de projets mais également en termes de maîtres d'ouvrage (cf. Figure 88). En effet, le présent plan d'actions se compose de 99 fiches actions pour 39 maîtres d'ouvrage différents à minima (car certains portages ne sont pas encore définis pour quelques rares cas et d'autres peuvent être multiples, plusieurs opérations étant comprises sur une même fiche).

	ENJEU A	ENJEU B	ENJEU C	ENJEU D	PLAN D'ACTIONS
Nombre de fiches action CFT	23	25	35	16	**99**
Nombre minimal de maîtres d'ouvrage	14	13	19	15	**39**

Figure 88 : Nombre de fiches actions et de maîtres d'ouvrage différents constituant le plans d'actions de la CFT

Ce programme d'actions intègre les actions pensées aujourd'hui par différents porteurs de projet. Il est à noter que les quatre enjeux sont bien représentés malgré un nombre moindre d'actions sur le volet « accueil du public en forêt ». Cela s'explique par le fait que les projets touristiques ont rarement la forêt comme entrée principale et se développent dans le cadre d'autres stratégies à visée touristique.

Bien que le plan d'actions soit validé à un instant donné, l'expérience du fonctionnement des Chartes Forestières historiques du Pays Pyrénées-Méditerranée démontre que les programmes d'actions sont le plus souvent évolutifs au gré des nouveaux projets des partenaires et des opportunités financières. De ce fait, dans la mise en œuvre de la CFT, il s'agit de chercher à réaliser les présentes actions mais aussi de faire émerger et de soutenir de nouveaux projets concourant aux objectifs de cette dernière.

Concernant plus précisément les actions, il est important de souligner qu'elles ne sont pas toutes de même niveau, de même type. En effet, certaines concernent l'ensemble du territoire ou sont plus globales alors que d'autres vont être ciblées sur un secteur, un public ou une thématique. Pareillement, certaines actions sont ponctuelles alors que d'autres sont à mener dans la durée et/ou correspondent à la poursuite d'actions déjà menées auparavant.

Enfin, quelques actions s'inscrivent dans des programmes déjà financés de certains partenaires départementaux ou régionaux (exemple des actions d'accompagnement portées par des structures associatives). L'objectif de leur intégration dans le plan d'actions est d'une part d'indiquer qu'il est prévu une délocalisation en partie des actions départementales/régionales sur le territoire de la CFT, et d'autre part, de montrer que ces actions concourent aux objectifs de la CFT et correspondent à un besoin du territoire. Ces actions sont identifiées dans les fiches action dans la catégorie « caractéristiques » avec la présence de l'inscription suivante « Programme plus large déjà financé ».

Pour avoir une vision générale du plan d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée, quatre tableaux de synthèse sont proposés en pages suivantes avec un tableau pour chaque enjeu (cf. Figure 89, Figure 90, Figure 91 et Figure 92). Ces tableaux listent les actions (et quelques-unes de leurs caractéristiques) en les regroupant par objectif puis par typologie et phasage. Les fiches sont ensuite présentées dans cet ordre pour garder une cohérence et faciliter la lecture du programme.

Toujours afin de faciliter l'appropriation du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, une présentation synthétique est rédigée ci-après par enjeu mettant en exergue quelques points prioritaires et éléments complémentaires explicatifs.

Concernant l'enjeu A correspondant à la mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, il s'agit principalement d'actions transversales visant à animer, accompagner et sensibiliser. L'animation de la Charte Forestière de Territoire et toutes les actions qui y sont rattachées sont portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée. Une animation continue de la CFT est jugée prioritaire par le territoire, tout comme l'accompagnement des divers porteurs de projet et les opérations de sensibilisation envers tout public. Il s'agit en effet pour ces dernières d'aborder et d'intégrer la thématique forestière dès que cela est possible.

L'enjeu B correspondant à la préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques s'articulent autour de trois objectifs. Le premier est d'augmenter la part de forêt gérée avec des actions d'animation et de remise en gestion de forêt publique et privée. Concernant la préservation de la biodiversité forestière, il s'agit à la fois de mettre en place le suivi d'indicateurs sur la durée de la CFT (Indice de Biodiversité Potentielle et Suivi Temporel des Oiseaux Communs forestiers), d'accroître les connaissances au travers d'études et d'expérimentations ainsi que d'améliorer la gestion des habitats forestiers d'intérêt écologique fort (notamment forêt ancienne). Enfin, la gestion des espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques passe d'une part par des actions d'animation et de travaux pour réaliser concrètement des projets de protection et/ou d'adaptation, et d'autre part, par la réalisation d'études pour préparer au mieux l'évolution de nos espaces forestiers (notamment au regard du changement climatique).

Pour rappel, il est à noter qu'en ce qui concerne la gestion des risques naturels ainsi que la gestion des ripisylves, de nombreuses actions sont menées en parallèle de la Charte Forestière de Territoire dans le cadre de programmes dédiés portés par des structures spécifiques (cf. diagnostic). Leurs actions, bien que concourant aux objectifs de la CFT, ne sont pas intégrées ici comme cela a été acté par les partenaires.

Concernant l'enjeu C de valorisation des ressources forestières de territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval, le premier objectif est de mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts prioritairement par l'amélioration de la desserte forestière et le regroupement des propriétaires. Il s'agit ensuite de renforcer la structuration des filières pour valoriser les ressources locales, avec une priorité sur la filière bois énergie qui est en plein essor sur le territoire ainsi que sur la filière liège qui est une spécificité du territoire. D'autres filières bois sont soutenues au travers de nombreuses actions afin de valoriser nos essences (châtaignier, micocoulier, robinier, etc.) ainsi que différentes filières liées à des productions forestières non ligneuses (plantes médicinales, truffe et champignons, châtaigne, apiculture, etc.). Cet enjeu regroupe des actions de typologie variée, à la fois d'animation, d'étude et d'investissement.

Enfin, l'enjeu D correspond à la valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt. Cet enjeu regroupe des actions très concrètes de développement d'offres touristiques, d'aménagement et de gestion de sites ou d'encadrement de pratiques pour structurer l'accueil du public en forêt et favoriser la conciliation des usages. Certaines actions visant notamment à réduire les conflits d'usage existant sont considérées comme prioritaires telles que la gestion du canyon des Anelles en Vallespir, l'encadrement de la pratique du VTT de descente sur l'Albère ou encore la gestion des bovins errants sur le massif forestier transfrontalier. En complément, des actions plus stratégiques ou globales en termes de structuration, de promotion et de communication sont aussi identifiées mais demandent encore à être affinées, notamment au niveau du portage.

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°1/4

ENJEU A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
A.1 - Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue	A.1/1	Animation continue de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	112
	A.1/2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication dédié à la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	114
	A.1/3	Evaluation des actions et de la stratégie forestière territoriale "Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée"	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	115
	A.1/4	Veille financière et recherche de solutions pour financer des projets et appui au montage de dossier collectif de subvention	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	116
A.2 - Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets	A.2/1	Accompagnement des acteurs publics et privés pour développer et mettre en œuvre des projets	Pays Pyrénées-Méditerranée	Accompagnement	Phase 1 & 2	/	117
	A.2/2	Accompagnement des élus et des collectivités territoriales dans leurs projets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois local	Communes Forestières LRMP	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	118
	A.2/3	Accompagnement des propriétaires forestiers privés dans leurs projets en lien avec leur forêt	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	120
	A.2/4	Accompagnement des porteurs de projet autour du bois énergie et appui au développement de la filière	Bois Energie 66	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	122
	A.2/5	Accompagnement des porteurs de projet autour du liège et appui au développement de la filière	Institut Méditerranéen du Liège	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	124
A.3 - Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt	A.3/1	Elaboration d'un kit de renseignements autour de la forêt (structures ressources, gestion forestière, etc.)	Pays Pyrénées-Méditerranée	Communication	Phase 1	/	126
	A.3/2	Organisation bisannuelle de VIVEXPO autour du liège et de la suberaie	VIVEXPO	Communication	Phase 1 & 2	/	127
	A.3/3	Sensibilisation des différents publics aux sujets liés à la forêt et à sa diversité économique, sociale et environnementale	Pays Pyrénées-Méditerranée	Sensibilisation	Phase 1 & 2	/	128
	A.3/4	Sensibilisation autour de la filière bois énergie	Bois Energie 66	Sensibilisation	Phase 1 & 2	OUI	129
	A.3/5	Sensibilisation des professionnels, des prescripteurs et du grand public autour de la filière bois construction	ARFOBOIS	Sensibilisation	Phase 1 & 2	OUI	131
	A.3/6	Sensibilisation autour des métiers et des formations de la filière bois	ARFOBOIS	Sensibilisation	Phase 1 & 2	OUI	133
	A.3/7	Opérations d'éducation à l'environnement autour de la thématique forestière auprès des scolaires, des jeunes et du grand public	Initiation à la Forêt	Sensibilisation	Phase 1 & 2	/	135
	A.3/8	Mise en place d'un martéloscope pour sensibiliser et former à la gestion forestière au regard des divers enjeux	Centre Régional de la Propriété Forestière	Sensibilisation	Phase 2	/	137
	A.3/9	Réalisation et diffusion d'un webdocumentaire sur la forêt de la Massane	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Sensibilisation	Phase 2	/	138
	A.3/10	Formation au protocole PSDRF pour la mise en place d'un suivi à long terme de la forêt	Réserve Naturelle de France	Formation	Phase 1	/	140
	A.3/11	Formation professionnalisante visant à développer les compétences locales en termes d'exploitation forestière	Pôle Emploi	Formation	Phase 1	/	143
	A.3/12	Formation des élus territoriaux sur les diverses questions forestières	Communes Forestières LRMP	Formation	Phase 1 & 2	OUI	144
	A.3/13	Formation des propriétaires forestiers sur les diverses questions forestières	FOGEFOR	Formation	Phase 1 & 2	OUI	146
	A.3/14	Formation sur la biodiversité et les techniques pour une meilleure prise en compte	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Formation	Phase 2	/	147

Figure 89 : Tableau synoptique des fiches actions répondant principalement à l'enjeu A de mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durale et multifonctionnelle des forêts

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°2/4

ENJEU B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
B.1 - Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire	B.1/1	Incitation des propriétaires forestiers à élaborer des documents de gestion durable sur leurs propriétés	Centre Régional de la Propriété Forestière	Animation	Phase 1 & 2	/	150
	B.1/2	Développement de la certification forestière PEFC sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire	PEFC Sud	Animation	Phase 1 & 2	OUI	151
	B.1/3	Augmentation du foncier forestier en gestion des collectivités et commercialisation de bois supplémentaire	Encore à définir	Gestion	Phase 1 & 2	/	153
	B.1/4	Réalisation d'un plan de gestion et implantation d'une activité sylvopastorale sur la forêt communautaire du Vallespir	Communauté de communes du Vallespir	Gestion	Phase 1 & 2	/	155
B.2 - Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte	B.2/1	Animation pour la mise en place d'un réseau d'ilots de forêt ancienne et de bois de sénescence sur le territoire	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	156
	B.2/2	Mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) et prise en compte dans la gestion des forêts privées	Centre Régional de la Propriété Forestière	Suivi	Phase 1 & 2	/	157
	B.2/3	Mise en place et suivi annuel d'un réseau de carrés de suivis des oiseaux forestiers communs	Groupe Ornithologique du Roussillon	Suivi	Phase 1 & 2	/	159
	B.2/4	Suivi de l'avifaune des milieux alpins et de la « zone de combat » (limite supérieure de la forêt)	Groupe Ornithologique du Roussillon	Suivi	Phase 1 & 2	/	161
	B.2/5	Accompagnement technique sur le plan d'échantillonnage PSDRF pour la mise en place d'un suivi à long terme de la forêt	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Suivi	Phase 1 & 2	/	163
	B.2/6	Identification des ilots de forêts anciennes présents sur le territoire, analyses cartographies et validation terrain	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 1	/	165
	B.2/7	Identification des peuplements abritant le papillon Isabelle de France et établissement de recommandations de gestion	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 1	/	167
	B.2/8	Etablissement de recommandations de gestion des accrus forestiers en faveur du Grand tétras et suivi des stations	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 1 & 2	/	169
	B.2/9	Evaluation de l'intégrité écologique des suberaies par l'étude des syrphes	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 2	/	171
	B.2/10	Maîtrise foncière et gestion de parcelles forestières d'intérêt écologique	Conservatoire d'Espaces Naturels LR	Gestion	Phase 1 & 2	/	173
	B.2/11	Elaboration d'un guide pour une meilleure prise en compte de la biodiversité forestière en forêt	Centre Régional de la Propriété Forestière	Gestion	Phase 2	/	175
	B.2/12	Expérimentation d'un kit de suivi forestier sur la base du protocole LoRaWan	Réserve Naturelle Nationale de la Massane	Expérimentation	Phase 1	/	176
	B.2/13	Expérimentation d'une nouvelle technique de cartographie 3D des peuplements forestiers	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Expérimentation	Phase 1	/	178
B.3 - Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques	B.3/1	Mise en place d'une réserve intercommunale de sécurité civile sur les quatre communes de la côte Vermeille	Quatre communes de la côte Vermeille	Animation	Phase 1 & 2	/	180
	B.3/2	Maintien et renforcement du sylvopastoralisme dans les massifs forestiers du territoire	Chambre d'agriculture du Roussillon	Animation	Phase 1 & 2	/	181
	B.3/3	Planification d'une trame des milieux ouverts méditerranéens sur le territoire	Groupe Ornithologique du Roussillon	Etude	Phase 1	/	183
	B.3/4	Diagnostic de vulnérabilité des peuplements au regard du changement climatique	Centre Régional de la Propriété Forestière	Etude	Phase 1 & 2	/	185
	B.3/5	Réalisation de l'empreinte carbone de la forêt du territoire et définition de références pour développer des projets « carbone »	Centre Régional de la Propriété Forestière	Etude	Phase 1 & 2	/	186
	B.3/6	Travaux d'irrégularisation des peuplements de résineux en forêt domaniale du Haut-Vallespir	Office National des Forêts	Gestion	Phase 1	/	188
	B.3/7	Travaux d'amélioration et de protection des suberaies catalanes	ASL GF Suberaie Catalane	Gestion	Phase 1 & 2	/	189
	B.3/8	Expérimenter une sylviculture dans les peuplements feuillus de montagne	Centre Régional de la Propriété Forestière	Expérimentation	Phase 2	/	190

Figure 90 : Tableau synoptique des fiches actions répondant principalement à l'enjeu B de préservation et de gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°3/4

ENJEU C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
C.1 - Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume	C.1/1	Animation des propriétaires forestiers pour le développement de l'ASLGF du Haut-Vallespir	Centre Régional de la Propriété Forestière	Regroupement	Phase 1 & 2	/	193
	C.1/2	Animation des propriétaires forestiers pour le développement l'ASLGF Suberaie Catalane et le montage de projets collectifs	ASLGF Suberaie Catalane	Regroupement	Phase 1 & 2	/	195
	C.1/3	Mise en place d'un protocole commun sur le territoire pour la circulation sur la desserte forestière	Pays Pyrénées-Méditerranée	Desserte	Phase 1	/	197
	C.1/4	Animation de la desserte forestière pour résorber les points noirs et monter des projets collectifs de création	Divers maîtres d'ouvrage	Desserte	Phase 1 & 2	/	198
	C.1/5	Investissement d'amélioration de la desserte forestière (création, mise au gabarit, résorption de points noirs, entretien)	Divers maîtres d'ouvrage	Desserte	Phase 1 & 2	/	200
	C.1/6	Mise en place d'un outil transfrontalier pour analyser la ressource forestière et l'approvisionnement local en bois énergie	Communes Forestières LRMP	Ressource	Phase 1	/	201
	C.1/7	Elargissement de l'étude gisement en bois énergie sur le Haut-Vallespir pour assurer l'approvisionnement des chaufferies locales	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Ressource	Phase 2	/	203
	C.1/8	Investissement pour l'achat d'une cisaille forestière pour mobiliser plus de bois	Entreprise ROCA	Exploitation	Phase 1	/	204
C.2 - Valoriser les ressources naturelles locales en renforçant la structuration des filières	C.2/1	Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Maureillas Las Illas	Commune de Maureillas Las Illas	Bois énergie / Conso	Phase 1	/	205
	C.2/2	Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Prats-de-Mollo	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Conso	Phase 1	/	206
	C.2/3	Investissement pour la mise en place de chaufferie bois ou de réseaux de chaleur sur le territoire	Divers maîtres d'ouvrage	Bois énergie / Conso	Phase 1 & 2	/	207
	C.2/4	Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur Saint-Laurent-de-Cerdans	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Conso	Phase 2	/	209
	C.2/5	Etude de structuration de la filière bois énergie intercommunale du Haut-Vallespir	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	210
	C.2/6	Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie intercommunale complémentaire sur le Haut-Vallespir	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	211
	C.2/7	Investissement pour le revêtement du sol d'un hangar privé de stockage de plaquettes forestières	Alliance Forêt Bois	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	212
	C.2/8	Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie sur le Vallespir	Entreprise et/ou Communauté de communes du	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	213
	C.2/9	Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie sur la Plaine du Roussillon	Entreprise Tubert	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	215
	C.2/10	Etude d'opportunité pour la diversification des activités de l'ESAT de Sorède par la valorisation des déchets en Bois Énergie	ESAT Les Micocouliers	Bois énergie / Appro	Phase 1	OUI	216
	C.2/11	Plan de développement de la filière micocoulier pour assurer l'approvisionnement de l'ESAT de Sorède	Centre Régional de la Propriété Forestière	Autres filières bois	Phase 1	/	218
	C.2/12	Animation autour du bois de chauffage pour mettre en vente des lots de bois de petites tailles	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Autres filières bois	Phase 1	/	220
	C.2/13	Animation pour la mise en place d'une AMAP Bois de chauffage	Vallespir Terres Vivantes	Autres filières bois	Phase 1 & 2	/	222
	C.2/14	Animation et développement de projets de valorisation du châtaignier du territoire	Encore à définir	Autres filières bois	Phase 1 & 2	/	224
	C.2/15	Recensement de la ressource disponible en robinier en lien avec la filière piquet locale	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Autres filières bois	Phase 2	/	225
	C.2/16	Création d'un annuaire des entreprises locales liées à la filière bois pour valoriser et faire connaître leurs savoir-faire	Pays Pyrénées-Méditerranée	Diverses filières bois	Phase 1	/	227
	C.2/17	Mise en place d'une zone d'activités dédiée à la filière bois sur le Vallespir	Communauté de communes du Vallespir	Diverses filières bois	Phase 1 & 2	/	228
	C.2/18	Accompagnement et évolution des CUMA du territoire pour des travaux forestiers	CA 66 & CRPF & Fédération CUMA	Diverses filières bois	Phase 1 & 2	/	229
	C.2/19	Recensement des agriculteurs susceptibles de réaliser des travaux forestiers en complément d'activité	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Diverses filières bois	Phase 2	/	230
	C.2/20	Mise en place d'une valorisation du liège mâle ou brûlé local	ASL GF Suberaie Catalane	Filière liège	Phase 1	/	232
	C.2/21	Développement d'outils innovants en lien avec la récolte et la vente du liège local	Institut Méditerranéen du Liège	Filière liège	Phase 2	/	233
	C.2/22	Mise en place d'un atelier d'insertion pour la valorisation des essences et plantes médicinales dans le Vallespir	Agir 1000 Perthuis	Autres productions	Phase 1	/	234
	C.2/23	Création d'un outil de mise à disposition de parcelles forestières à destination d'apiculteurs professionnels	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Autres productions	Phase 1	/	236
	C.2/24	Développement d'une valorisation des champignons comestibles sur le territoire	Centre Régional de la Propriété Forestière	Autres productions	Phase 1	/	238
	C.2/25	Accompagnement du développement de la filière trufficole sur le territoire	Syndicat des Trufficulteurs Catalans	Autres productions	Phase 1 & 2	/	240
	C.2/26	Relance de la production de châtaignes et structuration de la nouvelle filière	Chambre d'agriculture du Roussillon	Autres productions	Phase 1 & 2	/	242
	C.2/27	Appui à la structuration et au développement de filières locales via des études de marché et des mises en réseau	Pays Pyrénées-Méditerranée	Toutes filières	Phase 1 & 2	/	244

Figure 91 : Tableau synoptique des fiches actions répondant principalement à l'enjeu C de valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval

Tableau synoptique des fiches actions liées à l'enjeu D

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°4/4							
ENJEU D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt							
Objectifs stratégiques	**Code**	**Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"**	**Maître d'ouvrage**	**Typologie**	**Phasage**	**Mission déjà financée**	**Pagination en tome 1**
D.1 - Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt	D.1/1	Structuration et promotion de l'offre de découverte autour du patrimoine forestier	Agence de Développement Touristique et PPM	Structuration	Phase 1 & 2	/	246
	D.1/2	Structuration autour de la Vélo Route Voie Verte comme vecteur de découverte et d'interprétation du patrimoine forestier	Divers maîtres d'ouvrage	Structuration	Phase 1 & 2	/	247
	D.1/3	Mise en place d'une route touristique et transfrontalière du liège	Commune de Maureillas	Développement	Phase 1	/	248
	D.1/4	Mise en place de démonstrations de levée de liège à visée touristique	Institut Méditerranéen du Liège	Développement	Phase 1 & 2	/	249
	D.1/5	Accompagnement de propriétaires forestiers pour le développement de projets d'accueil touristique en forêt privée	Centre Régional de la Propriété Forestière	Développement	Phase 1 & 2	/	251
	D.1/6	Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier sur la commune de Céret	Commune de Céret	Aménagement	Phase 1	/	253
	D.1/7	Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem situé en forêt domaniale	Communauté de communes du Haut-Vallespir & ONF	Aménagement	Phase 2	/	255
	D.1/8	Réhabilitation de l'arboretum communal de Sorède	Commune de Sorède	Aménagement	Phase 2	/	256
D.2 - Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt	D.2/1	Elaboration d'un plan territorial des espaces, des sites et des itinéraires	Encore à définir CD66 (PDESI) et/ou PPM ?	Structuration	Phase 1 & 2	/	257
	D.2/2	Elaboration d'un plan de gestion des activités motorisées	Encore à définir CD66 et/ou collectivités ?	Structuration	Phase 2	/	258
	D.2/3	Création d'un itinéraire de loisirs motorisés pour encadrer l'activité et valoriser les villages	SI de Serralongue	Développement	Phase 1	/	259
	D.2/4	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une gestion partagée du canyon des Anelles	Communauté de communes du Vallespir et Céret	Gestion	Phase 1	/	261
	D.2/5	Etude de faisabilité pour l'encadrement du VTT de descente sur la partie argelésienne de l'Albère	Commune d'Argelès-sur-Mer	Gestion	Phase 1	/	262
	D.2/6	Gestion de la problématique des bovins errants sur le massif forestier transfrontalier	Pays Pyrénées-Méditerranée	Gestion	Phase 1 & 2	/	263
	D.2/7	Prévention des touristes autour des risques en forêt via les offices du tourisme et les professionnels du territoire	Pays Pyrénées-Méditerranée	Communication	Phase 1	/	265
	D.2/8	Plan de communication sur la multifonctionnalité et les différents usages en forêt	Divers maîtres d'ouvrage	Communication	Phase 1 & 2	/	266

Figure 92 : Tableau synoptique des fiches actions répondant principalement à l'enjeu D de valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°1/4

ENJEU A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
A.1 - Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue	A.1/1	Animation continue de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	112
	A.1/2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication dédié à la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	114
	A.1/3	Evaluation des actions et de la stratégie forestière territoriale "Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée"	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	115
	A.1/4	Veille financière et recherche de solutions pour financer des projets et appui au montage de dossier collectif de subvention	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	116
A.2 - Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets	A.2/1	Accompagnement des acteurs publics et privés pour développer et mettre en œuvre des projets	Pays Pyrénées-Méditerranée	Accompagnement	Phase 1 & 2	/	117
	A.2/2	Accompagnement des élus et des collectivités territoriales dans leurs projets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois local	Communes Forestières LRMP	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	118
	A.2/3	Accompagnement des propriétaires forestiers privés dans leurs projets en lien avec leur forêt	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	120
	A.2/4	Accompagnement des porteurs de projet autour du bois énergie et appui au développement de la filière	Bois Energie 66	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	122
	A.2/5	Accompagnement des porteurs de projet autour du liège et appui au développement de la filière	Institut Méditerranéen du Liège	Accompagnement	Phase 1 & 2	OUI	124
A.3 - Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt	A.3/1	Elaboration d'un kit de renseignements autour de la forêt (structures ressources, gestion forestière, etc.)	Pays Pyrénées-Méditerranée	Communication	Phase 1	/	126
	A.3/2	Organisation bisannuelle de VIVEXPO autour du liège et de la suberaie	VIVEXPO	Communication	Phase 1 & 2	/	127
	A.3/3	Sensibilisation des différents publics aux sujets liés à la forêt et à sa diversité économique, sociale et environnementale	Pays Pyrénées-Méditerranée	Sensibilisation	Phase 1 & 2	/	128
	A.3/4	Sensibilisation autour de la filière bois énergie	Bois Energie 66	Sensibilisation	Phase 1 & 2	OUI	129
	A.3/5	Sensibilisation des professionnels, des prescripteurs et du grand public autour de la filière bois construction	ARFOBOIS	Sensibilisation	Phase 1 & 2	OUI	131
	A.3/6	Sensibilisation autour des métiers et des formations de la filière bois	ARFOBOIS	Sensibilisation	Phase 1 & 2	OUI	133
	A.3/7	Opérations d'éducation à l'environnement autour de la thématique forestière auprès des scolaires, des jeunes et du grand public	Initiation à la Forêt	Sensibilisation	Phase 1 & 2	/	135
	A.3/8	Mise en place d'un martéloscope pour sensibiliser et former à la gestion forestière au regard des divers enjeux	Centre Régional de la Propriété Forestière	Sensibilisation	Phase 2	/	137
	A.3/9	Réalisation et diffusion d'un webdocumentaire sur la forêt de la Massane	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Sensibilisation	Phase 2	/	138
	A.3/10	Formation au protocole PSDRF pour la mise en place d'un suivi à long terme de la forêt	Réserve Naturelle de France	Formation	Phase 1	/	140
	A.3/11	Formation professionnalisante visant à développer les compétences locales en termes d'exploitation forestière	Pôle Emploi	Formation	Phase 1	/	143
	A.3/12	Formation des élus territoriaux sur les diverses questions forestières	Communes Forestières LRMP	Formation	Phase 1 & 2	OUI	144
	A.3/13	Formation des propriétaires forestiers sur les diverses questions forestières	FOGEFOR	Formation	Phase 1 & 2	OUI	146
	A.3/14	Formation sur la biodiversité et les techniques pour une meilleure prise en compte	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Formation	Phase 2	/	147

Action n°A.1/1	***Animation continue de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.1*** *- Animer, mettre en œuvre et évaluer la Charte Forestière de Territoire et sa gouvernance de façon continue*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des membres du comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire »*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Depuis plus de 10 ans, le Pays Pyrénées-Méditerranée porte l'élaboration et l'animation de deux CFT historiques (suberaie et vallespir). Suite à l'évaluation de ces dernières, les élus et acteurs du territoire ont décidé de poursuivre la démarche. C'est pourquoi la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée a été élaborée. Il s'agit maintenant de l'animer afin d'assurer sa mise en œuvre de manière concertée. Cette mission est considérée comme primordiale et prioritaire par l'ensemble des acteurs.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif principal de l'animation de la Charte Forestière de Territoire est d'assurer la mise en œuvre de cette dernière. Plusieurs missions sont prévues pour atteindre cet objectif (dont certaines font l'objet de fiches spécifiques dans le présent plan d'actions).* *¤ Organisation et animation de la gouvernance (comité technique, d'élus et de pilotage)* *¤ Accompagnement des porteurs de projet et appui à l'émergence de nouveaux projets* *¤ Communication et sensibilisation autour de la CFT et des sujets en lien avec la forêt* *¤ Evaluation des actions et de la démarche Charte Forestière de Territoire* *¤ Veille informative, participation aux réseaux, suivi des travaux en lien avec la forêt* *¤ Gestion administrative et financière de la démarche*		
Modalités de réalisation	*L'animation de la Charte Forestière de Territoire passe par différentes modalités de réalisation en fonction des missions et des besoins : organisation et participation à des réunions/manifestations, rédaction de documents, développement d'outils, montage de dossier de subvention, suivi informatique, etc.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		

Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Le budget prévisionnel de cette action est de l'ordre de 300 000 € sur la durée de la vie de la Charte Forestière de Territoire. Ce montant est à affiner, notamment lors de la sortie du futur appel à projet régional sur la mesure « Ingénierie territoriale 16.7 ». Il comprend le coût salarial du chargé de mission « Forêt » à temps plein et ses frais de déplacement, la prise en charge de stagiaires et un budget de prestations externes sur facturation.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions/manifestations + Nombre et typologie des participants* *Nombre d'actions et de porteurs de projet accompagnés* *Existence de rapports d'activités, d'évaluation et d'outils de communication*

Action n°A.1/2	***Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication dédié à la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.1*** *- Animer, mettre en œuvre et évaluer la Charte Forestière de Territoire et sa gouvernance de façon continue*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des membres du comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire »*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Dans le cadre de l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire historiques, il est ressorti un manque de communication dédiée à la démarche et aux actions menées. De ce fait, il a été décidé par les acteurs du territoire d'élaborer un plan de communication afin de mieux faire connaître la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est donc de déterminer et de mettre en œuvre collectivement un plan de communication sur la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée (logo spécifique, fiche de présentation synthétique des projets, etc.).*		
Modalités de réalisation	*¤ Concertation via les comités de gouvernance pour déterminer le plan de communication* *¤ Création d'outils de communication type (logo, fiche de présentation des actions, etc.)* *¤ Mise en œuvre collective du plan de communication de la Charte Forestière de Territoire*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Détermination du plan d'actions sur 2016/2017 et mise en œuvre continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		

Action n°A.1/3	***Evaluation des actions et de la stratégie forestière territoriale « Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée »***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.1*** *- Animer, mettre en œuvre et évaluer la Charte Forestière de Territoire et sa gouvernance de façon continue*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des membres du comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire »*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'évaluation des actions et des démarches territoriales est devenue incontournable pour quantifier et qualifier l'impact de ces projets et analyser leur plus-value. Cela permet de faire un bilan, d'améliorer les projets pour qu'ils soient les plus pertinents possibles et de répondre aux attentes des élus et des partenaires financiers notamment.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action d'évaluation est de plusieurs ordres. Il s'agit d'une part d'évaluer chaque action une fois terminée au travers d'indicateurs fixés au préalable, et d'autre part, d'évaluer la stratégie forestière territoriale dans son intégralité. Cette dernière devrait être évaluée à mi-parcours puis à la fin de sa durée de vie.*		
Modalités de réalisation	*¤ Création d'outils facilitant le remplissage des indicateurs par action réalisée* *¤ Suivi et accompagnement des porteurs de projets de l'évaluation de leur action* *¤ Evaluation de la CFT (entretien, enquête, bilan quantitatif/qualitatif, rapport, etc.)*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Evaluation continue des actions sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée et évaluation de la stratégie forestière à mi-parcours et en fin de programmation*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		

Action n°A.1/4	***Veille financière et recherche de solutions pour financer des projets et appui au montage de dossier collectif de subvention***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.1*** *- Animer, mettre en œuvre et évaluer la Charte Forestière de Territoire et sa gouvernance de façon continue*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des partenaires financiers : Etat, Région, Département, ADEME, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La réalisation de la majorité des projets prévus dans le présent programme d'actions est conditionnée à l'obtention de financements. C'est pourquoi il est essentiel dans le cadre de l'animation CFT d'assurer une veille et de rechercher des solutions financières ainsi que d'appuyer le montage de dossier collectif de subvention (de plus en plus demandé).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de connaître les aides financières existantes et à venir afin d'accompagner les porteurs de projets dans le financement de leurs actions et ainsi favoriser la mise en œuvre du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire.*		
Modalités de réalisation	*¤ Veille informative, échanges et rencontres avec les financeurs, participation aux réseaux* *¤ Diffusion des cahiers des charges des mesures d'aides et des appels à projet* *¤ Ingénierie financière pour l'aide au montage de dossier collectif de subvention*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		

Action n°A.2/1	***Accompagnement des acteurs publics et privés pour développer et mettre en œuvre de projets en lien avec la Charte Forestière de Territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.2*** *- Accompagner les divers porteurs de projets publics/privés ainsi que l'émergence de nouveaux projets*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Accompagnement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des membres du comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire » en fonction des projets et de leur thématique*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'accompagnement des acteurs publics et privés pour développer et mettre en place des projets en lien avec la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée fait partie des missions indispensables de l'animation CFT afin que la stratégie soit mise en œuvre.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est donc d'accompagner les différents acteurs publics et privés, dont les entreprises, d'une part pour monter de nouveaux projets, et d'autre part, pour suivre les actions menées et apporter si besoin un appui technique.*		
Modalités de réalisation	*¤ Organisation et/ou participation à des rencontres individuelles et réunions collectives* *¤ Mise en réseau des acteurs, recherche de partenariats et de retours d'expérience* *¤ Accompagnement technique et suivi des projets en fonction des besoins* *¤ Ingénierie financière et relai auprès des partenaires financiers si nécessaire*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		

Action n°A.2/2	***Accompagnement des élus et des collectivités territoriales dans leurs projets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois local***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.2*** *- Accompagner les divers porteurs de projets publics/privés ainsi que l'émergence de nouveaux projets*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Accompagnement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (COFOR LRMP)***		
Maître(s) d'œuvre	*Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (COFOR LRMP)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée* *et différents partenaires de la CFT selon les thématiques abordées*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les Communes Forestières appuient, d'une part les élus propriétaires de forêt dans la mise en œuvre de leurs compétences liées à la thématique sylvicole et forestière, d'autre part, les élus aménageurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs compétences de développeurs territoriaux, et enfin, les élus gestionnaires des risques (en particulier incendies) et prescripteurs d'utilisation de bois (bois énergie et bois construction).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'accompagner et de sensibiliser les collectivités dans la prise en compte des problématiques liées à la filière forêt bois dans la stratégie locale de développement du territoire, à travers le triple rôle des collectivités et des élus (propriétaires forestiers éventuels, maitres d'ouvrages publics, aménageurs du territoire).*		
Modalités de réalisation	*¤ Diffusion d'éléments de méthodes et d'outils pour sensibiliser les collectivités du territoire de la Charte Forestière de Territoire.* *¤ Organisation de réunions d'information pour lancer le débat sur cette thématique et identifier les collectivités ayant besoin d'un accompagnement (lien avec la fiche « Formation des élus territoriaux sur les diverses questions forestières »).* *¤ Accompagnement technique des collectivités dans leurs réflexions et leurs projets.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Le coût de cette action est intégré au plan d'actions annuel des Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et est dès à présent financé par la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat dans le cadre du programme de filière Agir.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de collectivités accompagnées* *Typologie et nombre de projets accompagnés*

Action n°A.2/3	***Accompagnement des propriétaires forestiers privés dans leurs projets en lien avec la forêt***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.2*** *- Accompagner les divers porteurs de projets publics/privés ainsi que l'émergence de nouveaux projets*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Accompagnement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales (SPF 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales (SPF 66)*		
Partenaires techniques	*Professionnels et organismes forestiers du territoire*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales (SPF 66) créé en 1947 fédère les propriétaires forestiers du département. Fort de ces 270 adhérents correspondant à 22 000 hectares de forêt, le syndicat s'efforce de représenter au mieux les intérêts des forestiers privés du département. Le syndicat possède deux techniciens en charge du conseil technique, juridique et fiscal aux propriétaires adhérents. De plus, le syndicat réalise et participe à des actions de développement de la filière forestière locale : action CAPFOR, étude piquet, volet apiculture… De ce fait, le SPF 66 est un interlocuteur privilégié dans tous les domaines qui touchent la forêt privée du territoire de la CFT.*		
Objectifs et résultats	*Les objectifs du syndicat sont multiples : représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers, apporter un conseil personnalisé aux adhérents, œuvrer au développement de la forêt privée et promouvoir le développement de filières et de débouchés.*		
Modalités de réalisation			
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée* *+ Autres régions naturelles du département (action à l'échelle départementale)*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Cette action départementale d'appui aux propriétaires forestiers bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de propriétaires rencontrés et conseillés* *Nombre de compte-rendu de visite rédigés* *Nombre de journées d'information organisées et de participants*

Action n°A.2/4	***Accompagnement des porteurs de projet autour du bois énergie et appui au développement de la filière***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.2*** *- Accompagner les divers porteurs de projets publics/privés ainsi que l'émergence de nouveaux projets*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Accompagnement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Bois Énergie 66 (BE 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Bois Énergie 66 (BE 66)*		
Partenaires techniques	*Bureaux d'études, Pays Pyrénées-Méditerranée, professionnels de la filière* *+ ADEME, Europe à travers le FEDER, Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Département des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Au 31 décembre 2015 sur le département des Pyrénées-Orientales, 90 chaufferies automatiques au bois sont en fonctionnement. Ces derniers ont pour la majorité été accompagnés par Bois Énergie 66 afin que ces derniers arrivent à termes et bénéficient d'un fonctionnement optimal.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action d'accompagnement est de garantir au maître d'ouvrage une aide pour mener à bien son projet d'investissement d'un point de vue technique et économique.*		
Modalités de réalisation	*Bois Énergie 66 accompagne les porteurs de projets de chaufferies automatiques au bois ou de création de hangars de stockage tout au long du projet : de l'émergence de l'idée à la mise en fonctionnement. Parmi les actions réalisées, on retrouve les analyses d'opportunité, une aide à la consultation des bureaux d'études, la relecture des études de faisabilité, l'aide pour la constitution des demandes de subventions, le suivi des saisons de chauffe et les conseils lors de la première année afin d'évaluer le bon fonctionnement de celle-ci. Des visites techniques d'autres installations sont envisageables.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée* *+ À noter que ce type d'action est réalisé par la mission d'animation Bois Énergie 66 sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales (programme départemental).*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire selon l'avancée des différents projets en lien avec la filière bois énergie.*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Le coût de cette action d'accompagnement est intégré au plan d'actions annuel de Bois Énergie 66 et est dès à présent financé par l'ADEME, l'Europe à travers le FEDER, la Région-Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées et le Département des Pyrénées-Orientales.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre et typologie des porteurs de projets accompagnés* *Nombre d'analyse d'opportunités réalisées* *Nombre de chaufferies bois mises en service et puissance installée (en kW)* *Consommation supplémentaire de bois énergie (en tonnes)*

Action n°A.2/5	***Accompagnement des porteurs de projets autour du liège et appui au développement de la filière***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.2*** *- Accompagner les divers porteurs de projets publics/privés ainsi que l'émergence de nouveaux projets*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Accompagnement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Institut Méditerranéen du Liège (IML)***		
Maître(s) d'œuvre	*Institut Méditerranéen du Liège (IML)*		
Partenaires techniques	*ASLGF Suberaie Catalane, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales, pépinière départementale, Fédération Française du Liège, Département Santé des Forêt, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'Institut Méditerranéen du Liège (IML) est soutenu dans la réalisation de ses missions statutaires par le département. Ces missions assurent une visibilité à la filière liège départementale et permettent aux propriétaires, gestionnaires, élus (etc.) de bénéficier d'une expertise ciblant les thématiques spécifiques aux suberaies.*		
Objectifs et résultats	*Réalisation de certaines des missions statutaires de l'IML, notamment :* *¤ Formation des subériculteurs et personnes impliqués dans l'exploitation des suberaies ;* *¤ Création et l'exploitation d'un centre de documentation sur le liège ;* *¤ Promotion du rôle environnemental de la suberaie et la protection des massifs forestiers contre les incendies ;* *¤ Promotion du liège et de ses utilisations ;* *¤ Appui technique pour la mise en place de travaux expérimentaux touchant à la suberaie.*		
Modalités de réalisation	*Principales opérations réalisées au titre de cette action :* *¤ Conseil gratuit aux propriétaires subériculteurs ;* *¤ Organisation de la journée annuelle du liège (partenariat ASLGFSC, CRPF, SFP66) ;* *¤ Veille pathologique : suivi des placettes départementales du réseau sanitaire « Chêne-liège » du Département Santé Forêt (partenariat CRPF) ;* *¤ Encadrement de stagiaires ;* *¤ Animation de filière : liaison avec les industriels (FFL) et représentation de la filière auprès les acteurs institutionnels (État, Région, Département, collectivité, Pays…) ;* *¤ Communication (média/presse, publication d'Infoliège) ;* *¤ Production de plants de chêne-liège par la pépinière départementale.*		

Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée* *Et plus largement à l'échelle des Pyrénées-Orientales (action départementale)*
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Budget annuel : 25 000 €* *Financeur actuel : CD 66 (80 %)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de porteurs de projets accompagnés* *Nombre de journées d'information ou de formation organisées* *Nombre et typologie des participants*

Action n°A.3/1	***Elaboration d'un kit de renseignements autour de la forêt***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Communication*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des membres du comité technique « Charte Forestière de Territoire »*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La forêt présente une diversité d'enjeux, de fonctions et d'usages. De plus, de nombreuses structures travaillent sur la thématique de la forêt, et ce à différentes échelles. C'est pourquoi il est proposé d'élaboration un kit de renseignements autour de la forêt.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de ce kit de renseignements est de rassembler et de synthétiser le maximum d'informations sur la forêt et les organismes qui gravitent autour afin de renseigner et d'aiguiller au mieux les personnes intéressées par cette thématique. Afin d'être le plus à jour possible, ce kit se veut évolutif et pourrait se concrétiser sous la forme de fiches.*		
Modalités de réalisation	*¤ Organisation d'un groupe de travail dédié à l'élaboration de ce kit de renseignement* *¤ Définition et rédaction des contenus + Mise en page des fiches composant le kit* *¤ Diffusion et communication autour du kit de renseignements (papier et numérique)*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2017/2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		

Action n°A.3/2	***Organisation bisannuelle de Vivexpo autour du liège et de la suberaie***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Communication*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association Vivexpo***		
Maître(s) d'œuvre	*Institut Méditerranéen du Liège (IML),* *Association Connaissance Vins & Terroir et Commune de Vivès*		
Partenaires techniques	*Association Initiation à la Forêt, Centre Régional de la Propriété Forestière,* *Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales, ASL GF Suberaie Catalane*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Il s'agit d'une manifestation sur le liège, organisée tous les 2 ans depuis 1990 et articulée autour d'un colloque scientifique et technique. Depuis 1996, cette manifestation est complétée par un concours Vivexpo des vins doux naturels bouchés liège.*		
Objectifs et résultats	*¤ Sensibilisation et transfert des connaissances (colloque).* *¤ Découverte de l'activité subéricole départementale (démonstration de levée de liège).* *¤ Promotion de produits le lien avec le liège et le bouchon (concours VDN).*		
Modalités de réalisation	*Novembre (n-1) à mai (n) : Réunions du Comité d'organisation Vivexpo* *Juin (n) : Tenue de la manifestation (journée liège, colloque, concours VDN, expos…)* *Octobre (n) : Publication des actes du colloque*		
Localisation de l'action	*Commune de Vivès et alentours (avec une retombée beaucoup plus large)*		
Période de réalisation	*Trois éditions prévues au cours de la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée* *Les 8, 9 & 10 juin pour l'année 2016 ainsi qu'en juin 2018 et 2020*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Budget prévisionnel pour l'édition 2016 de 38 000 € avec le plan de financement suivant :* *État : 6 000 € / Région LRMP : 14 400 € / CD 66 : 10 000 € / AF : 7 600 €.*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre et typologie des participants*		

Action n°A.3/3	***Sensibilisation des différents publics aux sujets liés à la forêt et à sa diversité économique, sociale et environnementale***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Sensibilisation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des membres du comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire »*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La sensibilisation des différents publics aux sujets liés à la thématique forestière sur les volets sociaux, économiques et environnementaux constitue un des enjeux importants de la Charte Forestière de Territoire. De nombreux acteurs agissent dans ce sens et un volet général de sensibilisation est également intégré dans les missions d'animation de la CFT.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de sensibiliser différents publics sur les sujets en lien avec la forêt, ses fonctions, ses enjeux et ses filières. Les opérations de sensibilisation portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée sont à développer en fonction des besoins et des opportunités ainsi qu'en complémentarité avec les diverses actions menées par les partenaires.*		
Modalités de réalisation	*¤ Organisation/participation à des manifestations/évènements/réunions de sensibilisation* *¤ Développement d'outils de sensibilisation auprès de différents publics cibles* *¤ Relai des opérations portées par des partenaires de la Charte Forestière de Territoire*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		

Action n°A.3/4	***Sensibilisation autour de la filière bois énergie***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Sensibilisation*	*Phasage de l'action => Phase 1 et 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Bois Énergie 66 (BE 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Bois Énergie 66 (BE 66)*		
Partenaires techniques	*Collectivités, institutions et professionnels de la filière bois énergie + ADEME, Europe à travers le FEDER, Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Département des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La filière bois énergie sur le département des Pyrénées-Orientales s'est développée depuis 20 ans notamment grâce aux actions d'animation et de communication menées par l'Association Bois Énergie 66. Ces actions ont mené à la réalisation d'installations qui permettent maintenant de montrer les résultats positifs à de nouveaux maîtres d'ouvrage.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif principal de cette action est de promouvoir le chauffage au bois énergie auprès des différents maîtres d'ouvrages potentiels, mais également auprès du grand public et des scolaires, afin de faire connaître ce système de chauffage et les avantages qui y sont liés dans le cadre des objectifs fixés à la France en matière de développement des énergies renouvelables. Des interventions seront réalisées, des fiches de communications seront produites sur les nouvelles installations en fonctionnement et les nouveaux hangars créés. Des visites d'installations pourront être organisées afin de présenter les résultats et des stands lors de salons/manifestations seront tenus.*		
Modalités de réalisation	*L'Association Bois énergie 66 réalisera ces actions de promotion à la demande des acteurs du territoire, mais également lorsque des opportunités se présenteront.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée + À noter que ce type d'action est réalisé par la mission d'animation Bois Énergie 66 sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales (programme départemental).*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Le coût de cette action d'animation de la filière est intégré au plan d'actions annuel de Bois Énergie 66 et est dès à présent financé par l'ADEME, l'Europe à travers le FEDER, la Région-Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées et le Département des Pyrénées-Orientales.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'interventions réalisées* *Nombre et typologie des participants*

Action n°A.3/5	***Sensibilisation des professionnels, des prescripteurs et du grand public autour de la filière bois construction***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Sensibilisation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Arfobois - Interprofession régionale du bois***		
Maître(s) d'œuvre	*Arfobois - Interprofession régionale du bois*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, professionnels et organismes forestiers du territoire*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En 2012, la part de la construction bois dans le marché de la construction en Languedoc-Roussillon (secteur diffus) était de 4,9%. Elle était de 5,7% en 2015. Cette part, même si elle reste modeste, est en augmentation malgré la crise du bâtiment. Cette évolution positive est à encourager à plusieurs titres :* 1. *Pour des raisons environnementales car la filière forêt-bois apparait comme un recours pertinent face au changement climatique. Le bois peut apporter un atout dans la captation du carbone. En effet, 1m^3 de bois représente 1 tonne de CO2 stocké. De fait, une construction bois fait office de puits de carbone. En outre, les constructions bois sont généralement très performantes en matière de consommation énergétique.* 2. *Au titre du développement économique de la filière bois, le bois dans la construction apparait comme un marché porteur car il mobilise des produits bois à fortes valeurs ajoutées. Cette évolution en circuit court permet le développement économique de l'ensemble du territoire, des zones rurales où sont situées les unités de transformation aux zones plus urbaines du littoral où sont situés les marchés.*		
Objectifs et résultats	*Sensibiliser les professionnels de la construction, les maitres d'ouvrage et le grand public à la construction bois en mettant en avant la ressource bois régionale.*		
Modalités de réalisation	*¤ Visites de chantiers ou de réalisations en structure bois (neuf ou réhabilitation)* *¤ Interventions techniques sous forme de conférences ou de réunions thématiques*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et sur le territoire des Pyrénées-Orientales concernant les visites*		

Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Action inscrite dans le programme d'action d'Arfobois, déjà financée par la Région et l'Etat.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions et de visites organisées Nombre et typologie des participants*

Action n°A.3/6	***Sensibilisation autour des métiers et des formations de la filière bois***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Sensibilisation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Arfobois - Interprofession régionale du bois***		
Maître(s) d'œuvre	*Arfobois - Interprofession régionale du bois*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, professionnels et organismes forestiers du territoire, structures liées à l'emploi et à la formation*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Une étude récente, réalisée à la demande d'Arfobois, a montré que les entreprises de la filière bois rencontraient des difficultés de recrutement en raison principalement d'un manque de candidats à la fois quantitatif (faible attractivité des métiers et des formations) et qualitatif (peu de candidats formés et/ou expérimentés).* *Les besoins en emploi sont liés au renouvellement des effectifs, à l'évolution des compétences liées au développement de nouvelles activités dans les entreprises et à une industrialisation de certains secteurs. En effet, avec l'évolution des process de production (machines à commande numérique, automatisation, etc.) dans les entreprises, les profils attendus évoluent et des passerelles inter-secteurs, notamment en lien avec l'industrie, sont aujourd'hui possibles.* *Une des pistes d'actions retenues pour répondre à cette problématique porte sur la promotion des métiers, des formations et de l'emploi dans la filière forêt bois auprès du grand public, des jeunes en phase d'orientation, des demandeurs d'emploi mais aussi des prescripteurs de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales d'insertion, agences d'intérim…).*		
Objectifs et résultats	*¤ Apporter au grand public et aux professionnels qui concourent à l'orientation, une information claire et actualisée sur les métiers, les possibilités d'emploi et de formation.* *¤ Mieux faire connaître les opportunités offertes par la filière et répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences.*		
Modalités de réalisation	*Arfobois propose de co-organiser annuellement avec la Charte Forestière de Territoire une à deux réunions d'information/sensibilisation auprès des différents publics prioritaires identifiés sur le territoire. Arfobois dispose d'un certain nombre d'outils de promotion des métiers et formations qui pourront être diffusés à cette occasion (plaquette ONISEP, flyers, sites internet dédiés pour les métiers, les formations, Bourse d'emploi, films, panneaux…).*		

Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Action inscrite dans le programme d'action d'Arfobois, déjà financée par la Région et l'Etat.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées Nombre et typologie des participants*

Action n°A.3/7	***Opérations d'éducation à l'environnement autour de la thématique forestière auprès des scolaires, des jeunes et du grand public***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Sensibilisation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association « Initiation à la Forêt »***		
Maître(s) d'œuvre	*Association « Initiation à la Forêt »*		
Partenaires techniques	*Ligue de l'Enseignement, Pays Pyrénées-Méditerranée, Réserves naturelles catalanes, Centre Régional de la Propriété Forestière, GRETA Catalogne, Département, DDTM, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Inscrit dans une action et une communication pédagogique départementale depuis 1995, l'association « Initiation à la Forêt » entend faire perdurer ses activités, les renforcer et les étendre à des publics actuellement peu touchés (collèges, lycées, grand public, CLSH).* *Les opérations d'éducation à l'environnement portées par l'association sont variées, avec notamment la sensibilisation des scolaires via le dispositif « A l'école de la forêt », la sensibilisation du grand public via l'organisation de manifestations et d'un cycle de conférences mensuelles « Rencontres de la forêt » ainsi que la formation des animateurs.* *Les résultats obtenus par l'association sur les vingt dernières et les enjeux de sensibilisation sur la thématique forestière sont reconnus par les acteurs du territoire. C'est pourquoi ces actions sont à poursuivre et sont intégrées dans la CFT Pyrénées-Méditerranée.*		
Objectifs et résultats	*Education à l'environnement du grand public, du jeune public et du plus grand nombre, via un programme annuel d'opérations renouvelé chaque année.*		
Modalités de réalisation	*¤ Maintien et extension des « Rencontres de la Forêt » (8 conférences/saison) sur l'ensemble du territoire de la CFT par la mise en place d'un deuxième site.* *¤ Participation et organisation accrue de journées et d'événements en rapport avec la forêt, ses filières et ses rôles (social, économique et environnemental).* *¤ Formations/spécialisation BAFA pour les animateurs de terrain afin de démultiplier les actions de sensibilisation autour de la thématique forestière.* *¤ Implication et sensibilisation des enfants et de jeunes adultes par le biais du programme « Eco-Ecole et A l'Ecole de la Forêt » au sein de l'Éducation nationale.* *¤ Élaboration d'un programme pédagogique numérique en rapport avec l'évolution du public jeunes adultes.*		

Localisation de l'action	*L'essentiel des actions se déroule sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée avec une implication transfrontalière vers l'Ampurda. Néanmoins, le champs d'action de l'association « Initiation à la Forêt » est circoncit au département des Pyrénées-Orientales.*
Période de réalisation	*Actions ponctuelles ou programmées tout au long de l'année, sur un cycle de plusieurs années équivalant à la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée.*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Un budget global annuel d'environ 48 000 € (à renouveler chaque année). Outre les fonds propres de l'association et les subventions d'éventuelles fondations, divers partenaires financiers sont à solliciter (DDTM, Région, Département, Communautés de communes, Europe, etc.)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'événements, d'interventions ou de formations couverts ou créés Nombre et typologie des bénéficiaires des opérations réalisées Suivi du blog événementiel de l'association et communication dans la presse locale*

Action n°A.3/8	***Mise en place d'un martéloscope pour sensibiliser et former à la gestion forestière***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Sensibilisation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Gestionnaires forestiers, Institut Méditerranéen du Liège, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le martéloscope est un outil d'aide à la décision, de sensibilisation et de formation au service des acteurs du territoire. Il permet des échanges techniques et peut aborder toutes thématiques liées aux enjeux multifonctionnels de nos forêts. Le martéloscope est un outil idéal pour faire discuter des groupes d'acteurs différents.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de mettre en place un martéloscope sur le territoire de la CFT et de l'utiliser pour former des groupes (propriétaires, gestionnaires, étudiants, etc.) au martelage de coupes avec différents objectifs (production, récréation, préservation).*		
Modalités de réalisation	*¤ Choix de l'emplacement du martéloscope, de la parcelle forestière et des essences* *¤ Mise en place du martéloscope (délimitation de la parcelle, installation, prise de données dendrométriques, saisie informatique et configuration du logiciel, test, etc.)* *¤ Entretien et utilisation de l'outil (assurés par le CRPF dans le cadre de ses missions)*		
Localisation de l'action	*Parcelle forestière à déterminer sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire*		
Période de réalisation	*A définir sur la deuxième partie de la validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*15 journées x 400 € = 6000 €*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Martéloscope installé et testé* *Nombre de journées de sensibilisation/formation organisées* *Nombre et typologie des participants*		

Action n°A.3/9	***Réalisation et diffusion d'un webdocumentaire sur la forêt de la Massane***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Sensibilisation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)*		
Partenaires techniques	*Acteurs naturalistes et scientifiques*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'intérêt des forêts en matière de conservation de la biodiversité est une des préoccupations majeures qui s'est encore exprimée lors de la COP21. Malheureusement, trop peu de public, qu'il soit professionnel ou simple citoyen, est en capacité d'en parler au vu de sa propre expérience et bien souvent les notions évoquées restent vagues et peu audibles par le grand public. Depuis plus d'un siècle, des travaux sont menés dans la forêt de la Massane et elle est reconnue au niveau international pour les connaissances de son écosystème forestier. Les résultats obtenus sont exceptionnels avec plus de 7000 espèces répertoriées sur seulement 336 hectares. Ces travaux montrent notamment l'importance du bois mort et des vieux arbres pour la conservation d'une riche biodiversité forestière. Le projet de webdocumentaire a pour ambition de présenter l'ensemble des enjeux liés à la forêt à travers l'expérience accumulée sur ce site. Il sera interactif, multimédia, et le visiteur pourra vivre une expérience immergeante où lui seul décidera de son parcours. La forêt de la Massane est une formidable vitrine du Pays Pyrénées-Méditerranée, pour lequel ce type de média permet de concilier accueil et préservation du site. De plus, éduquer, sensibiliser pour mieux préserver la biodiversité sont des objectifs développés dans toutes les politiques publiques sur la biodiversité.*		
Objectifs et résultats	*L'éducation à l'environnement et la communication sont des enjeux forts pour la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC). Les connaissances acquises dans le périmètre des réserves naturelles catalanes est exceptionnelle et unique. Plus particulièrement dans la Réserve Naturelle de la forêt de la Massane, la mise en perspectives de ces connaissances est une plus-value pour l'éducation et la sensibilisation à la nécessaire préservation de la biodiversité, notamment en portant à connaissance l'intérêt de conserver les vieux arbres et laisser du bois mort en forêt.*		

Modalités de réalisation	*¤ Création du webdocumentaire* *¤ Diffusion vis un site internet*
Localisation de l'action	*Réalisation du webdocumentaire sur la réserve de la forêt de la Massane (Argelès/mer) et diffusion mondiale via la mise en ligne sur internet*
Période de réalisation	*Période prévisionnelles de réalisation sur 2019/2020*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel de 9 445 €*** *Coût salarié : 6825 euros pour le suivi de projet (7j.),* *la rédaction et création des contenus (texte, son, photo, vidéo) (20j.),* *la création de l'esprit graphique (2j.), le développement (9j.) et la communication autour du projet (rédaction et diffusion d'un communiqué de presse) (1j.)* *Hébergement & nom de domaine : 5ans à 60 € = 300 €* *Soirée de lancement du webdocumentaire (location salle et amuses-bouches) 600 €* *Stagiaire scénarisation : 2 mois à 550 € = 1100 €* *Frais de structure : 620 euros*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Webdocumentaire créé et mis en ligne* *Nombre de visiteurs par an*

Action n°A.3/10	***Formation au Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (Volet 1 de la mise en place d'un suivi PSDRF à long terme des forêts)***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Formation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Réserves Naturelles de France (RNF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Réserves Naturelles de France (RNF)*		
Partenaires techniques	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière et autres organismes forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En dehors de la répartition en essences ou de la distribution des habitats naturels, la dynamique des écosystèmes forestiers demeure mal connue, notamment pour ce qui concerne les dynamiques d'accroissement naturel et d'accumulation du bois mort (ce compartiment fournit gîte et couvert à une multitude d'espèces qui comptent vraisemblablement pour un tiers ou plus de la biodiversité de nos forêts européennes). Ce constat, fait au niveau national, a conduit le ministère en charge de l'écologie à demander l'élaboration d'un protocole de suivi des espaces forestiers. Ainsi, le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) a été formalisé en 2005 par AgroParisTech-ENGREF en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), les Réserves Naturelles de France (RNF), le Cemagref (désormais IRSTEA) et l'Institut Forestier National (désormais IGN).* *En 2006, ce protocole a été mis en œuvre dans les Pyrénées-Orientales dans les réserves de Py et de Jujols. Depuis, la FRNC a étendu le projet aux réserves de Mantet, Prats de Mollo, Nohèdes et Conat. Le suivi des réserves catalanes compte aujourd'hui pas moins de 400 placettes, un des réseaux les plus importants au niveau national.* *Depuis 2008, l'animation du projet au niveau national est coordonnée par RNF via une convention de partenariat avec l'ONF (et avec EDF depuis 2015). Fin 2015, on comptait plus de 8 500 placettes permanentes de suivi réparties sur 32 réserves naturelles, 70 réserves biologiques et 16 sites hors-réserves. Le succès croissant de la méthode s'explique par le fait que le PSDRF constitue aujourd'hui un des rares protocoles standardisés à l'échelle nationale dont les résultats ont largement confirmé sa pertinence. Son application facilite également la comparaison avec des contextes de forêts diversement gérées, du fait de sa compatibilité avec les dispositifs de suivi utilisés en gestion forestière. Moyennant le coût de mise en place d'un réseau de placettes permanentes, le PSDRF est un outil fort pour les gestionnaires car il permet d'accroître la connaissance du fonctionnement de ces forêts : productivité, taux de décomposition du bois selon les essences, les stations, les modes de gestion, etc.*		

	Le réseau de suivi des réserves catalanes ainsi que les compétences acquises par la FRNC constituent un socle solide sur lequel s'appuyer pour la mise en œuvre à plus large échelle d'un outil majeur pour le gestionnaire. *De plus, La connaissance et le suivi des peuplements forestiers face au changement climatique, sont des engagements forts du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) qui trouvera prochainement sa déclinaison opérationnelle dans les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB).*
Objectifs et résultats	*Construire, tester, inscrire et suivre le déploiement d'une formation-action* *(i) destinée à assurer aux gestionnaires une autonomie et un socle de compétences pour appliquer le PSDRF et utiliser le matériel et les outils ad-hoc* *(ii) permettant aux gestionnaires d'une part de réaliser un diagnostic de leurs forêts (dendrométrie classique, degré de naturalité, état de conservation des habitats, etc.) et d'autre part de contrôler l'impact de leur gestion.* *La formation inclue :* *¤ une présentation générale du contexte d'application du PSDRF, des objectifs et des résultats aux échelles nationales et locales* *¤ un travail sur le plan d'échantillonnage (en essayant le plus possible de se calquer sur le réseau de placettes permanentes des réserves catalanes),* *¤ une présentation des différentes techniques d'échantillonnage, une formation aux relevés des données et à l'utilisation des outils et du matériel ad-hoc sur le terrain (un appui technique et logistique peut être envisagé lors des premières phases d'implémentation)* *¤ un appui à l'analyse des données issues des relevés PSDRF (selon des modalités définies en amont)* *Les résultats attendus sont les suivants :* *¤ Identification des besoins des gestionnaires forestiers du Pays Pyrénées-Méditerranée en termes de suivi des forêts* *¤ Identification des acteurs-relais de la formation professionnelle (gestion forestière et/ou des milieux naturels)* *¤ Construction d'un programme de formation-action, en partenariat avec les partenaires et les acteurs identifiés sur la prise en main de l'outil de suivi PSDRF* *¤ Organisation d'une formation « pilote »* *¤ Evaluation de la formation* *¤ Validation et inscription du programme de formation dans le catalogue d'offre de formation d'au moins un acteur de la formation professionnelle* *¤ Structuration d'un soutien technique local pour accompagner les gestionnaires dans la démarche et suivi du déploiement*
Modalités de réalisation	*Les résultats seront atteints si les actions suivantes sont mises en œuvre :* *¤ Organiser une réunion de présentation de l'action en présence des partenaires techniques et des représentants d'acteurs de la gestion forestière* *¤ Organiser une réunion entre les partenaires techniques et les acteurs de la formation professionnelle susceptibles de pouvoir enrichir leur catalogue de la formation-action* *¤ Construire de manière collégiale et partenariale la formation-action* *¤ Acquérir un jeu de matériel nécessaire à la mise en œuvre du PSDRF* *¤ Organiser une formation « pilote »* *¤ Valider et inscrire la formation dans le catalogue d'offres de formation d'un acteur de la formation professionnelle* *¤ Structurer un soutien pour accompagner les gestionnaires dans le choix des massifs à cibler, lors des premières phases de relevés et de l'analyse des données (cf. action n°B.2/5)* *¤ Organiser un suivi rigoureux du déploiement sur le Pays Pyrénées-Méditerranée*

Localisation de l'action	*A définir sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire*
Période de réalisation	*Automne 2016 – Automne 2017* *Réunion de lancement : 2 jours (dont 1 jour de préparation)* *Réunion acteurs formation professionnelle : 1 jour (dont ½ journée de préparation)* *Construction de la formation-action : 10 jours* *Organisation de la formation « pilote » : 2 jours (dont 1 jour de préparation)* *Evaluation de la formation « pilote : 1 jour* *Validation et inscription du programme de formation : 2 jours* *Organisation du soutien technique local : 5 jours* *Mise en place d'un suivi rigoureux : 1 jour*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 18 566 €*** *Coût personnel RNF* (24 jours x 550 €) : 13 200 € TTC* *Coût personnel FRNC (5 jours) : 936 €* *Déplacements** : 2 100 € TTC* *Matériel (catalogue zimmer) : télémètre vertex IV (1289 € HT), jalons + housse (3x13 € HT + 35 € HT), boussole (115 €), compas (149 € HT), ruban (23 € HT), bombes marquage (6x5,90 € HT) : 2000 € TTC* *Repas 15 € / personne (tarif fourni pour 20 personnes + formateur/co-encadrant) : 330 €* ** Les 550 € correspondent au coût journalier (tarif non-membre RNF) d'un chargé de mission RNF tel que validé par le Conseil d'Administration de RNF le 8 novembre 2012.* *** soit 5 déplacements (1 déplacement = 2 nuitée, 3 repas, un A-R) pour lesquels sont appliqués les tarifs URSSAF pour le logement et les repas et le tarif SNCF 2nde classe pour le train (sur la base d'un A-R Dijon-Perpignan).*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de participants à la formation « pilote » et fiche d'évaluation de fin de séjour* *Nombre de gestionnaires ayant appliqué le PSDRF suite à la formation* *Nombre de catalogue de la formation professionnelle où la formation est inscrite*

Action n°A.3/11	***Formation professionnalisante visant à développer les compétences locales en termes d'exploitation forestière***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Formation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pôle Emploi Agence de Céret et Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées***		
Maître(s) d'œuvre	*CFPPA de Rivesaltes*		
Partenaires techniques	*Organismes et professionnels forestiers du territoire*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Identification d'un potentiel relatif à l'exploitation de la ressource forestière locale, en lien avec le développement de l'usage de bois énergie notamment et d'une nécessité de structurer la filière bois à partir de l'exploitation forestière et donc du développement de compétences professionnelles notamment en bucheronnage et débardage*		
Objectifs et résultats	*Former des professionnels locaux en capacité d'intervenir sur l'exploitation de la forêt et développer l'emploi local sur l'amont de la filière (formation qualifiante CAPA forestier).*		
Modalités de réalisation	*Formation pour adulte avec période d'immersion en entreprise (8 stagiaires)*		
Localisation de l'action	*Bassin d'emploi de Céret*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période de juin 2016 à janvier 2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Action financée par Pôle emploi à hauteur de 144 900 €*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant de la formation et nombre ayant un emploi dans l'activité forestière six mois après la formation*		

Action n°A.3/12	***Formation des élus territoriaux sur les diverses questions forestières***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Formation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (COFOR LRMP)***		
Maître(s) d'œuvre	*Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (COFOR LRMP)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée* *et différents partenaires de la CFT selon les thématiques abordées*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les élus ont de multiples compétences en lien avec le domaine forestier. Ils sont amenés à prendre des décisions en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces forestiers, en tant que propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité des administrés et maître d'ouvrage de bâtiment public.* *Des réunions d'information sur ces divers sujets ont déjà été réalisées auprès des élus du Pays Pyrénées-Méditerranée. Le retour des élus sur ces évènements est positif. Ils souhaitent bénéficier régulièrement de réunions d'information sur les différents sujets qu'ils les concernent, notamment en en lien avec la Charte Forestière de Territoire.*		
Objectifs et résultats	*Objectifs : Informer les élus du Pays Pyrénées-Méditerranée sur leurs rôles et responsabilités vis-à-vis de la filière forêt bois, en répondant à leurs problématiques et leurs questions sur les sujets de la Charte Forestière de Territoire.* *Résultats : D'une part, donner aux élus les moyens d'exercer leurs compétences en tant que propriétaire forestier, aménageur du territoire, responsable de la sécurité des administrés et maître d'ouvrage de bâtiment public, et d'autre part, permettre aux élus de faire les choix stratégiques et politiques nécessaire à la bonne mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée en accord avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire.*		
Modalités de réalisation	*Les réunions thématiques dédiées aux élus seront élaborées avec le Pays Pyrénées-Méditerranée pour répondre au mieux à la problématique du territoire.* *Elles s'organiseront sur 1 journée ou 1 demi-journée en fonction des disponibilités des élus et du sujet traité, et pourront comprendre une sortie de terrain.*		

Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Réalisation régulière d'une à deux réunions par an à la demande des élus sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Le coût de cette action est intégré au plan d'actions annuel des Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et est dès à présent financé par la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat dans le cadre du programme de filière Agir.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'actions d'animation, de sensibilisation et/ou de formation* *Nombre et typologie des personnes bénéficiaires de ces actions*

Action n°A.3/13	***Formation des propriétaires forestiers sur les diverses questions forestières***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Formation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association « Formation Gestion Forestière » (FOGEFOR)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*		
Partenaires techniques	*Organismes forestiers et autres partenaires selon les thématiques abordées*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les propriétaires forestiers sont rarement des professionnels de la forêt. Afin de les sensibiliser et de les inciter à gérer durablement leur forêt, il est nécessaire de leur apporter des clés de connaissance à la fois sur le fonctionnement de la forêt, la gestion sylvicole ainsi que la valorisation de leur patrimoine. C'est pourquoi des formations sont proposés régulièrement aux propriétaires forestiers privés au regard des besoins.*		
Objectifs et résultats	*Mise en place de cycles de formation de plusieurs journées pour les propriétaires forestiers pour leur apprendre les bases de la forêt et de la gestion forestière, ou pour aborder des thématiques particulières (sylvotourisme, biodiversité, champignon, etc.).*		
Modalités de réalisation	*¤ Organisation d'interventions en salle et/ou de tournées de terrain en fonction des sujets*		
Localisation de l'action	*Périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée,* *avec élargissement à l'échelle départementale selon les sujets proposés en formation*		
Période de réalisation	*Journées ou cycles de formation sur plusieurs jours non consécutifs,* *organisées sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel			
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de formations proposées et variété des sujets abordées* *Nombre et typologie des stagiaires*		

Action n°A.3/14	***Formation sur la biodiversité et les techniques pour une meilleure prise en compte***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu A*** *- La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts*		
Objectif CFT principal	***Objectif A.3*** *- Communiquer, sensibiliser et former les différents publics sur les divers sujets liés à la forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Formation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Réserve Naturelle Nationale de La Massane (RNN La Massane)*		
Partenaires techniques	*Acteurs naturalistes et scientifiques*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Beaucoup parlent de biodiversité, mais peu sont capables de mettre quelque chose de concret derrière, de donner des chiffres et encore moins de nommer des espèces ou des écosystèmes forestiers. Initier tous ceux qui s'intéressent à cette notion est important pour la mise en œuvre d'une réelle politique de préservation de cette biodiversité. De plus, la formation pour mieux préserver la biodiversité est un des objectifs développés dans toutes les politiques publiques sur la biodiversité.* *Le but de cette formation est de montrer comment s'étudie la biodiversité, par quelles techniques, et en quelques heures de passer en revue tout un pan de la biodiversité forestière, puis de finir par une visite d'un espace protégé support de cette biodiversité. Cette formation ouverte à tous, s'adresse plus particulièrement aux professionnels, techniciens, politiques, soucieux d'acquérir cette culture naturaliste pour une meilleure prise de décision dans leurs choix de gestion concernant les forêts.* *Dans la réserve naturelle de la forêt de la Massane, a été mis en place un observatoire de plus de 50 000 arbres et réalisé un inventaire de plus de 7000 espèces répertoriées sur seulement 336 ha. Cette forêt permet d'appréhender de nombreuses questions liées à la connaissance de la biodiversité forestière allant du simple inventaire naturaliste à la cartographie forestière en passant par la génétique des populations et l'histoire ancienne de l'origine des forêts par l'analyse des charbons. Cette connaissance est un préalable essentiel à la mise en place de mesure de gestion d'espaces à haute valeur écologique.*		
Objectifs et résultats	*Le but de la formation est d'initier les participants aux différents aspects de la diversité forestière à travers différentes techniques éprouvées dans la Réserve Naturelle Nationale de la forêt de la Massane dans le but d'une meilleure prise en compte de la biodiversité.*		

Modalités de réalisation	*¤ Rappel du contexte biogéographique et historique des forêts du bassin méditerranéen* *¤ Présentation des composants de la biodiversité forestière* *¤ Présentation des techniques d'inventaires et de suivis* *¤ Visite de la réserve naturelle de la forêt de la Massane*
Localisation de l'action	2 jours au Laboratoire Arago à Banyuls/mer : salles de TP et structure d'hébergement 1 journée sur la RNN de la forêt de la Massane à Argelès/mer
Période de réalisation	*Automne 2019 à Automne 2020*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 6 845 €*** *Journées de préparation (5 jours) + 2 intervenants pendant 3 jours : 2195 euros* *Matériel : 500 € + Frais de structure : 450 €* *Location salle TP : 26,50€/jour/personne* *Hébergements Laboratoire Arago : 57,50 €/nuit/personne* *Repas : 15 € + Petit déjeuner : 2,50 €* ⇨ *Total prévisionnel pour 15 personnes sur trois jours* *Incluant le repas des intervenants : 3700 €*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre et typologie des participants* *Fiche d'évaluation en fin de formation*

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°2/4

ENJEU B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
B.1 - Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire	B.1/1	Incitation des propriétaires forestiers à élaborer des documents de gestion durable sur leurs propriétés	Centre Régional de la Propriété Forestière	Animation	Phase 1 & 2	/	150
	B.1/2	Développement de la certification forestière PEFC sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire	PEFC Sud	Animation	Phase 1 & 2	OUI	151
	B.1/3	Augmentation du foncier forestier en gestion des collectivités et commercialisation de bois supplémentaire	Encore à définir	Gestion	Phase 1 & 2	/	153
	B.1/4	Réalisation d'un plan de gestion et implantation d'une activité sylvopastorale sur la forêt communautaire du Vallespir	Communauté de communes du Vallespir	Gestion	Phase 1 & 2	/	155
B.2 - Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte	B.2/1	Animation pour la mise en place d'un réseau d'ilots de forêt ancienne et de bois de sénescence sur le territoire	Pays Pyrénées-Méditerranée	Animation	Phase 1 & 2	/	156
	B.2/2	Mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) et prise en compte dans la gestion des forêts privées	Centre Régional de la Propriété Forestière	Suivi	Phase 1 & 2	/	157
	B.2/3	Mise en place et suivi annuel d'un réseau de carrés de suivis des oiseaux forestiers communs	Groupe Ornithologique du Roussillon	Suivi	Phase 1 & 2	/	159
	B.2/4	Suivi de l'avifaune des milieux alpins et de la « zone de combat » (limite supérieure de la forêt)	Groupe Ornithologique du Roussillon	Suivi	Phase 1 & 2	/	161
	B.2/5	Accompagnement technique sur le plan d'échantillonnage PSDRF pour la mise en place d'un suivi à long terme de la forêt	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Suivi	Phase 1 & 2	/	163
	B.2/6	Identification des ilots de forêts anciennes présents sur le territoire, analyses cartographies et validation terrain	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 1	/	165
	B.2/7	Identification des peuplements abritant le papillon Isabelle de France et établissement de recommandations de gestion	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 1	/	167
	B.2/8	Etablissement de recommandations de gestion des accrus forestiers en faveur du Grand tétras et suivi des stations	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 1 & 2	/	169
	B.2/9	Evaluation de l'intégrité écologique des suberaies par l'étude des syrphes	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Etude	Phase 2	/	171
	B.2/10	Maîtrise foncière et gestion de parcelles forestières d'intérêt écologique	Conservatoire d'Espaces Naturels LR	Gestion	Phase 1 & 2	/	173
	B.2/11	Elaboration d'un guide pour une meilleure prise en compte de la biodiversité forestière en forêt	Centre Régional de la Propriété Forestière	Gestion	Phase 2	/	175
	B.2/12	Expérimentation d'un kit de suivi forestier sur la base du protocole LoRaWan	Réserve Naturelle Nationale de la Massane	Expérimentation	Phase 1	/	176
	B.2/13	Expérimentation d'une nouvelle technique de cartographie 3D des peuplements forestiers	Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Expérimentation	Phase 1	/	178
B.3 - Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques	B.3/1	Mise en place d'une réserve intercommunale de sécurité civile sur les quatre communes de la côte Vermeille	Quatre communes de la côte Vermeille	Animation	Phase 1 & 2	/	180
	B.3/2	Maintien et renforcement du sylvopastoralisme dans les massifs forestiers du territoire	Chambre d'agriculture du Roussillon	Animation	Phase 1 & 2	/	181
	B.3/3	Planification d'une trame des milieux ouverts méditerranéens sur le territoire	Groupe Ornithologique du Roussillon	Etude	Phase 1	/	183
	B.3/4	Diagnostic de vulnérabilité des peuplements au regard du changement climatique	Centre Régional de la Propriété Forestière	Etude	Phase 1 & 2	/	185
	B.3/5	Réalisation de l'empreinte carbone de la forêt du territoire et définition de références pour développer des projets « carbone »	Centre Régional de la Propriété Forestière	Etude	Phase 1 & 2	/	186
	B.3/6	Travaux d'irrégularisation des peuplements de résineux en forêt domaniale du Haut-Vallespir	Office National des Forêts	Gestion	Phase 1	/	188
	B.3/7	Travaux d'amélioration et de protection des suberaies catalanes	ASL GF Suberaie Catalane	Gestion	Phase 1 & 2	/	189
	B.3/8	Expérimenter une sylviculture dans les peuplements feuillus de montagne	Centre Régional de la Propriété Forestière	Expérimentation	Phase 2	/	190

Action n°B.1/1	***Incitation des propriétaires forestiers privés à élaborer un document de gestion durable sur leur propriété***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.1*** *- Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*		
Partenaires techniques	*Organismes et professionnels forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Seul un quart des propriétés soumise à Plan Simple de Gestion est doté d'un document de gestion durable sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Or, l'élaboration d'un document de gestion durable marque le point de départ de la gestion d'une propriété boisée et donc de la mobilisation éventuelle de bois.*		
Objectifs et résultats	*Augmenter la part de forêt privée gérée en incitant les propriétaires à élaborer des documents de gestion durable.*		
Modalités de réalisation	*¤ Entrer en contact avec les propriétaires forestiers soumis à la législation sur les Plans Simples de Gestion (plus de 25 ha boisés), visiter leurs forêts et rédiger un rapport sur les potentialités de leurs propriétés pour les inciter à élaborer un document de gestion.* *¤ Repérer des secteurs où la forêt présente un potentiel sylvicole et les propriétés de surface moyenne (entre 10 et 25 ha) afin des opérations d'incitation des propriétaires à élaborer un document de gestion de manière individuelle ou groupée.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel			
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de propriétaires forestiers contactés* *Nombre de documents de gestion durable élaborés et surface forestière concernée*		

Action n°B.1/2	***Développement de la certification forestière PEFC sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.1*** *- Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 et 2*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***PEFC Sud - Programme de reconnaissance des certifications forestières***		
Maître(s) d'œuvre	*PEFC Sud - Programme de reconnaissance des certifications forestières*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, organismes et professionnels forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est une certification qui permet de garantir aux consommateurs de produits bois que ceux-ci sont issus de forêts gérées dans le respect des équilibres environnementaux, économiques et sociétaux, visant leur maintien en bonne santé aujourd'hui et pour les générations futures.* *Issue d'une véritable prise de conscience sur les défis environnementaux, PEFC France a pour ambition de répondre au besoin en bois des entreprises et des consommateurs, d'assurer un accès pérenne à la ressource bois, d'assurer la préservation des forêts et de leur biodiversité, et de garantir le respect de ceux qui protègent la forêt et y travaillent.* *Pour qu'un produit soit certifié PEFC, il est nécessaire que l'ensemble des maillons, du propriétaire forestier à la commercialisation en passant par l'exploitation et la transformation, soit certifié PEFC et respecte ses engagements respectifs : le cahier des charges propriétaire et le cahier des charges exploitant forestier pour l'application des critères de bonnes pratiques de gestion durable en forêt, les règles de fonctionnement de la chaîne de contrôle permettant le suivi des flux de bois pour les entreprises. Les adhérents PEFC sont régulièrement contrôlés sur le respect de leurs engagements.* *En région, PEFC Sud a développé avec plusieurs partenaires un programme d'action. Il est destiné à accompagner et aider les propriétaires forestiers dans l'application des règles de gestion forestière durable PEFC, avec notamment la mise en place et la diffusion de documentation et d'informations sur les différents sujets liés à la forêt.* *Aujourd'hui, PEFC France est en plein essor et compte plus de 5,2 millions d'hectares de forêt certifiés, soit 34,9% de la forêt française, pour un peu moins de 40 000 propriétaires forestiers (forêts publiques et privées en France métropolitaine). Ce sont également 3000 entreprises françaises qui sont certifiées et engagées volontairement dans cette démarche de progrès continu.*		

	En région, le taux de forêt certifiée PEFC est bien inférieur à la moyenne nationale avec 18,8% (toutes forêts confondues). Sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, l'ensemble des forêts domaniales, la forêt départementale du Puig de l'Estelle et la forêt communale de la Bastide sont certifiées. Pour les forêts privées, seul 0,46% des propriétaires sont certifiés PEFC ce qui ne représente que 8% de la surface forestière privée. Au vu des surfaces forêts certifiées en région, les entreprises PEFC rencontrent régulièrement des problèmes d'approvisionnement en bois PEFC. *Ainsi, diffuser de l'information sur PEFC et ses enjeux est important pour la filière et constitue une piste d'action pour la CFT Pyrénées-Méditerranée.*
Objectifs et résultats	*Présenter la certification PEFC aux propriétaires forestiers privés, aux élus et aux entreprises de façon claire et détaillée : enjeux de la certification et avantages, outils disponibles, chiffres clés sur la certification, modalités d'adhésion et critères du cahier des charges à respecter.*
Modalités de réalisation	*PEFC Sud propose de co-organiser annuellement avec la Charte Forestière de Territoire une à deux réunions d'information auprès des propriétaires forestiers privées, des élus et des professionnels de la filière forêt-bois sur le territoire.*
Localisation de l'action	*Ensemble du territoire de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Action inscrite dans le programme d'actions de PEFC Sud et déjà financée par PEFC Sud.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées* *Nombre et typologie des participants* *Nombre de nouvelles adhésions à PEFC réalisées sur le territoire de la CFT* *Surface nouvelle de forêt certifiée PEFC sur le territoire de la CFT*

Action n°B.1/3	***Augmentation du foncier forestier en gestion des collectivités et commercialisation de bois supplémentaire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.1*** *- Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	*A définir*		
Maître(s) d'œuvre	*A définir*		
Partenaires techniques	*Communes forestières, Office National des Forêt,* *SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux			
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'identifier les forêts communales ne bénéficiant pas actuellement du régime forestier et d'analyser l'intérêt pour elles d'entrer dans cette logique. Cela permettrait de mobiliser du bois sur des secteurs n'ayant pas de gestion identifiée ou se trouvant à l'état boisé actuellement sans que cela soit clairement identifié sur un document de gestion.*		
Modalités de réalisation	*Ce travail sera mené dans le cadre d'un partenariat qui se met en place entre la SAFER et les Communes forestières afin de croiser les outils, de les mutualiser et de les rendre plus opérants sur le territoire pilote de la Communauté de commune du Haut-Vallespir.* *Ce projet se décomposerait en plusieurs actions :* *¤ Identification et localisation de l'ensemble des propriétés publiques (commune, EPCI, Département, Etat), des sectionnaux et des BND, des biens susceptibles d'être sans maitres et enfin, des biens enregistrés sur le compte des domaines de l'Etat (DRFIP, CDIF, GPP Domaines, Domaines propriétaires inconnus, etc.).* *¤ Caractérisation de ces parcelles avec analyse des enjeux forestiers de production, économiques, écologiques, etc.* *¤ Mise en corrélation de cette étude foncière avec les objectifs des collectivités et proposition aux communes de différentes solutions (création ou extension de forêts communales, constitution d'une structure de regroupement du foncier forestier public de type SIGF, SMGF, GSF).* *¤ Travail avec l'ONF pour inscrire ces parcelles dans cette logique de remise en gestion, mettre en place la solution retenue et produire un aménagement (ou un avenant) avec une programmation des coupes et des travaux.* *¤ Recensement des coupes pouvant être immédiatement mises en vente et mise en place du processus de vente ad-hoc pour mobiliser rapidement du bois.*		

	En parallèle de ce processus il sera mené la mise en place l'outil Vigifoncier pour automatiser l'information intercommunale sur les disponibilités des biens fonciers ainsi que sur les transactions effectuées. Cela devra permettre à l'intercommunalité d'automatiser et de pérenniser l'action.
Localisation de l'action	*Site pilote sur le périmètre de la Communauté de communes du Haut-Vallespir*
Période de réalisation	*Réalisation du projet sur 3 ans*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Budget total prévisionnel de l'action : 40 100 euros*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Liste des biens fonciers forestiers identifiés et surfaces remises en gestion* *Logiciel vigifoncier installé et opérationnel avec les mises à jour automatiques*

Action n°B.1/4	***Réalisation d'un plan de gestion et implantation d'une activité sylvopastorale sur la forêt communautaire du Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.1*** *- Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de communes du Vallespir (CCV)***		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer ultérieurement*		
Partenaires techniques	*Communes forestières, Office National de Forêts et autres organismes forestiers* *Chambre d'Agriculture du Roussillon et autres partenaires agricoles*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La Communauté de communes du Vallespir souhaite valoriser sa forêt communautaire en établissant un document de gestion durable et en implantant une activité sylvopastorale.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de valoriser durablement la forêt communautaire en s'appuyant sur un diagnostic forestier et agricole de la propriété permettant de définir des orientations de gestion et de développer par la suite des projets forestiers et agricoles.*		
Modalités de réalisation	*¤ Elaboration d'un plan d'aménagement forestier (diagnostic et orientations de gestion)* *¤ Implantation d'une activité d'élevage extensif de porc bio plein air*		
Localisation de l'action	*Forêt communautaire du Vallespir située sur la commune de Vivès*		
Période de réalisation	*Définition du plan de gestion sur la période 2016/2017 et mise en œuvre en suivant*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer ultérieurement*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Elaboration d'un plan d'aménagement forestier et surface concernée* *Nombre et typologie des projets forestiers et agricoles mis en œuvre*		

Action n°B.2/1	***Animation pour la mise en place d'un réseau d'îlots de forêt ancienne et de bois de sénescence sur le territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Conservatoire d'Espaces Naturels + Collectivités , Département, organismes forestiers et environnementalistes*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Dans le cadre de la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité Forestière élaborée sur 2013/2014 par le Pays Pyrénées-Méditerranée, les forêts anciennes ont été ciblées par les acteurs locaux comme un des enjeux écologiques importants sur le territoire. C'est pourquoi une des actions prioritaires identifiées dans la stratégie est de mettre en place un réseau conservatoire d'îlots de forêts anciennes et de bois de sénescence.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est d'animer la mise en place d'un réseau d'îlots de forêts anciennes et de bois de sénescence, en lien avec les actions complémentaires des partenaires : d'une part, l'identification des îlots par la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (cf. Action n°B.2/6), et d'autre part, l'acquisition et/ou le conventionnement pour la gestion de ces îlots par le Conservatoire d'Espaces Naturels (cf. Action n°B.2/10).*		
Modalités de réalisation	*¤ Benchmarking et définition d'une méthodologie de mise en place du réseau* *¤ Elaboration d'outils de présentation, organisation de réunions* *¤ Appui et communication autour de la mise en place du réseau d'îlots*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation parallèle aux actions des partenaires, soit de 2016 à 2021*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées et nombre/typologie des participants* *Mise en place effective du réseau d'îlots forestiers et nombre d'îlots créés*		

Action n°B.2/2	***Mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) et prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts privées***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Suivi*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, associations environnementalistes et autres organismes forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En 2012, le Pays Pyrénées-Méditerranée a été retenu à l'appel à projets de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en vue d'élaborer une Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité Forestière. Cette stratégie élaborée en concertation sur 2013/2014 constitue le volet « Biodiversité » de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et pose un cadre pour améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt.* *En complément, des actions opérationnelles ont été menées par des partenaires dans le cadre de ce même projet comme la mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) en forêt privée. Le Centre Régional de la Propriété Forestière a ainsi testé l'outil sur une dizaine de propriétés avec pour objectif la sensibilisation des propriétaires forestiers et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts.* *Cette action innovante a été intégrée dans la Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité Forestière comme action prioritaire à reconduire le plus systématiquement possible lors de l'élaboration ou le renouvellement de document de gestion durable afin que la biodiversité soit mieux prise en compte dans la gestion courante des forêts.*		
Objectifs et résultats	*¤ Information et sensibilisation continue des propriétaires forestiers privés sur l'importance de la biodiversité en forêt.* *¤ Porté à connaissance auprès des propriétaires forestiers privés des résultats des relevés « Indice de Biodiversité Potentielle » réalisés dans leur forêt.* *¤ Prise en compte de ces résultats dans la gestion des forêts privées, dans les interventions et dans les documents de gestion durable.*		

Modalités de réalisation	*¤ Choix des propriétés forestières étudiées chaque année en fonction des documents de gestion durable arrivant à expiration au cours de l'année ou de l'année suivante, des besoins des techniciens et gestionnaires locaux, de l'intérêt de certains propriétaires pour cette démarche, de la surface des forêts.* *¤ Réalisation de la phase de terrain pour effectuer les relevés selon le protocole IBP et analyse des données sous format informatique (base de donnée, graphique, rapport…)* *¤ Retour aux propriétaires et accompagnement pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur document de gestion durable et leur projet forestier.*
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Travail mené annuellement pendant la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Une demande de financement sera réalisée chaque année.* *Ce travail étant réalisé par des stagiaires encadrés, le coût de l'action comprendra :* *1. les frais de déplacement des stagiaires, soit 30 €/jour x 30 jours = 900 €/an* *2. l'encadrement par le CRPF qui représentera l'autofinancement*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés à la biodiversité* *Nombre de relevés IBP réalisés et surface couverte* *Nombre de documents de gestion durable faisant référence à l'IBP*

Action n°B.2/3	***Mise en place et suivi annuel d'un réseau de carrés de suivis des oiseaux forestiers communs***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Suivi*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)***		
Maître(s) d'œuvre	*Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)*		
Partenaires techniques	*Réserves naturelles présentes sur le territoire de la CFT*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturel de France (MNHN), a été initié dès 1989. La technique d'échantillonnage ponctuel simplifié (EPS) s'appuie sur des points d'écoute d'une durée de 5 minutes réalisés deux fois au cours du printemps. Le premier passage a pour but de contacter les espèces nicheuses précoces, le deuxième passage permet de recenser les espèces migratrices. Un total de 10 points d'écoute est préconisé sur chaque site inventorié. L'intégralité de la méthodologie nationale est accessible sur le site internet du Muséum : http://www2.mnhn.fr/vigie-nature.* *Le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR), en partenariat avec la FRNC, assure le suivi depuis 7 ans de 90 points sur un gradient altitudinal allant de la mer au Mas Larrieu jusqu'à plus de 2000 m aux sommets de la RNN de Prats-de-Mollo.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de mettre en place une méthode fiable de suivi utilisée dans toute l'Europe en complétant le réseau de suivi STOC à l'échelle du territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée. Cela permettra d'appréhender de façon globale les changements qui interviennent dans les communautés de passereaux nicheurs qui constituent un excellent bio-indicateur de l'état de santé des milieux. Il s'agit également d'un des seuls indicateurs entrant dans les statistiques nationales sur l'évolution de l'environnement.* *Ce suivi temporel n'a de sens que sur le long terme pour permettre de fournir des informations inédites sur l'évolution de la biodiversité ordinaire du Pays Pyrénées-Méditerranée, et de participer aux suivis des populations à l'échelle de l'Europe. Ce travail devrait permettre, entre autre, de suivre finement l'impact du changement climatique sur la faune et d'affiner les critères de mise en œuvre de la trame verte et bleue.*		

Modalités de réalisation	*Ce suivi nécessite le passage d'un ornithologue 2 fois par printemps pour chaque carré STOC défini sur le territoire.*
Localisation de l'action	*Il est proposé de définir 10 nouveaux carrés de suivi sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée. Cet échantillonnage doit pouvoir permettre de constituer un indicateur de l'état écologique des forêts du territoire. Le plan d'échantillonnage prévoit de distribuer les carrés dans divers types de forêts (yeuseraie, subéraie, chênaie blanche, châtaigneraie, sapinière relique, hêtraie) afin d'avoir des indicateurs par type de peuplement.*
Période de réalisation	*Mise en place en 2016 et réalisation sur 2016/2020*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 31 320 € sur 5 ans (soit 6 264 € en moyenne par an)*** *Définition des carrés et préparation de la campagne de terrain (temps de personnel / 2016) : 720 €* *Campagne de terrain (temps de personnel + déplacement / 2016 à 2020 inclus) : 27 000 €* *Saisie des données et synthèse annuelle des résultats (temps de personnel / 2016 à 2020 inclus) : 3 600 €*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de carrés STOC mis en place réalisés annuellement* *Nombre annuel d'espèces recensées annuellement sur les carrés* *Effectif annuel des espèces forestières sur la totalité des carrés (traitement par cortèges d'espèces et par type de peuplement forestier)*

Action n°B.2/4	***Suivi de l'avifaune des milieux alpins et de la « zone de combat » (limite supérieure de la forêt)***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)***		
Maître(s) d'œuvre	*Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, Réserves naturelles présentes sur le territoire de la CFT, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturel de France (MNHN), a été initié dès 1989. La technique d'échantillonnage ponctuel simplifié (EPS) s'appuie sur des points d'écoute d'une durée de 5 minutes réalisés deux fois au cours du printemps.* *En 2001, dans le but de permettre un suivi sur l'ensemble du territoire français, ce protocole a été adapté au milieu montagnard (STOC Montagne). Ceci notamment en introduisant la notion de parcours qui permet la faisabilité de 10 points d'écoute dans une matinée dans les milieux les plus escarpés. Des biais dans cette méthode ont conduit les scientifiques à redéfinir un protocole plus adapté. Depuis 2013, un réseau de partenaires (Parcs Nationaux de France, CEFE-CNRS, Réserves Naturelles de France, réseau associatif français et suisse) a lancé un travail collectif pour redéfinir la méthode et l'adapter aux contraintes de la haute montagne.* *L'enjeu de ce suivi est de mesurer un indicateur fiable faisant état de l'évolution de la zone de combat (remontée de la forêt avec le changement climatique ?) au fil des années.*		
Objectifs et résultats	*Afin d'augmenter la précision et la qualité de la mesure d'abondance des espèces d'oiseaux échantillonnées, un plan d'échantillonnage sur 5 ans a été conçu. Ainsi, un secteur fixe est recensé chaque année et un réseau de 4 secteurs complémentaires sont réalisés tous les 4 ans. Un seul passage par printemps est nécessaire pour chaque secteur échantillonné. Les secteurs de comptage sont sélectionnés aléatoirement parmi un ensemble de secteurs potentiels pré-identifiés. Les périodes de comptage s'adaptent au déneigement sur les versants (pas de dates prédéfinies) mais doivent, autant que possible, être calées dans la même période (plus ou moins 20 jours) chaque année.*		

	Le résultat attendu est de mesurer, via l'écologie des espèces recensées (espèces d'estives, de prébois ou forestières), l'évolution au fil des années de la limite supérieure de la végétation en haute montagne, d'en déduire l'impact du changement climatique et les conséquences, à terme, pour la biodiversité alpine et forestière.
Modalités de réalisation	*Ce suivi nécessite le passage d'un ornithologue 2 fois par printemps (1 par secteur échantillonné) ainsi que des repérages avant la saison de terrain.*
Localisation de l'action	*Il est proposé de localiser le secteur fixe (compté annuellement) sur le territoire de la Réserve naturelle de Prats de Mollo. Le secteur complémentaire sera défini après repérage et recensé annuellement.*
Période de réalisation	*Mise en place en 2016 et réalisation sur 2016/2020*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 5 725 € sur 5 ans (soit 1 145 € par an)*** *Définition des carrés et préparation de la campagne de terrain,* *dont repérage (temps de personnel + déplacements / 2016 à 2020) : 2 025 €* *Campagne de terrain (temps de personnel + déplacements / 2016 à 2020 inclus) : 2 700 €* *Saisie des données et synthèse annuelle des résultats* *(temps de personnel / 2016 à 2020 inclus) : 1 000 €*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'individus recensés par espèce et par cortège annuellement*

Action n°B.2/5	***Accompagnement technique sur le plan d'échantillonnage selon le PSDRF (Volet 2 de la mise en place d'un suivi PSDRF à long terme des forêts)***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)*		
Partenaires techniques	*Réserves Naturelles de France, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En dehors de la répartition en essences ou de la distribution des habitats naturels, la dynamique des écosystèmes forestiers demeure mal connue, notamment pour ce qui concerne les dynamiques d'accroissement naturel et d'accumulation du bois mort (ce compartiment fournit gîte et couvert à une multitude d'espèces qui comptent vraisemblablement pour un tiers ou plus de la biodiversité de nos forêts européennes). Ce constat, fait au niveau national, a conduit le ministère en charge de l'écologie à demander l'élaboration d'un protocole de suivi des espaces forestiers. Ainsi, le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) a été formalisé en 2005 par AgroParisTech-ENGREF en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), les Réserves Naturelles de France (RNF), le Cemagref (désormais IRSTEA) et l'Institut Forestier National (désormais IGN).* *En 2006, ce protocole a été mis en œuvre dans les Pyrénées-Orientales dans les réserves de Py et de Jujols. Depuis, la FRNC a étendu le projet aux réserves de Mantet, Prats de Mollo, Nohèdes et Conat. Le suivi des réserves catalanes compte aujourd'hui pas moins de 400 placettes, un des réseaux les plus importants au niveau national.* *Depuis 2008, l'animation du projet au niveau national est coordonnée par RNF via une convention de partenariat avec l'ONF (et avec EDF depuis 2015). Fin 2015, on comptait plus de 8 500 placettes permanentes de suivi réparties sur 32 réserves naturelles, 70 réserves biologiques et 16 sites hors-réserves. Le succès croissant de la méthode s'explique par le fait que le PSDRF constitue aujourd'hui un des rares protocoles standardisés à l'échelle nationale dont les résultats ont largement confirmé sa pertinence. Son application facilite également la comparaison avec des contextes de forêts diversement gérées, du fait de sa compatibilité avec les dispositifs de suivi utilisés en gestion forestière. Moyennant le coût de mise en place d'un réseau de placettes permanentes, le PSDRF est un outil fort pour les gestionnaires car il permet d'accroître la connaissance du fonctionnement de ces forêts : productivité, taux de décomposition du bois selon les essences, les stations, les modes de gestion, etc.*		

	Le réseau de suivi des réserves catalanes ainsi que les compétences acquises par la FRNC constituent un socle solide sur lequel s'appuyer pour la mise en œuvre à plus large échelle d'un outil majeur pour le gestionnaire. *De plus, La connaissance et le suivi des peuplements forestiers face au changement climatique, sont des engagements forts du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) qui trouvera prochainement sa déclinaison opérationnelle dans les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB).*
Objectifs et résultats	*L'objectif est de mettre en place un plan d'échantillonnage sur les massifs forestiers préalablement identifiés. Pour une plus grande cohérence à l'échelle des massifs, le plan d'échantillonnage viendrait se calquer sur le réseau de placettes permanentes des réserves catalanes afin de le compléter.* *Cette action est menée en complément de la formation à la mise en œuvre du protocole sur le terrain (cf. Action n°A.3/10), et comprend un appui technique et logistique lors des premières phases d'implémentation.*
Modalités de réalisation	*¤ Identification et sélection des massifs forestiers les plus pertinents* *¤ Elaboration d'un plan d'échantillonnage* *¤ Accompagnement à l'amorce de la mise en œuvre du plan d'échantillonnage*
Localisation de l'action	*A déterminer sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Automne 2017 - automne 2018* *2 jours d'accompagnement et d'expertise + 5 jours de terrain*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 4 330 €*** *Temps salariés : 1 575 euros* *(2 jours de préparation, 2 jours d'accompagnement, 5 jours de terrain)* *Hébergement (4 jours) :160 euros + Repas (4 jours) : 65 € + Frais km : 245 €* *Matériel forestier (catalogue zimmer) : télémètre vertex IV (1289 € HT), jalons + housse (3*13 € HT + 35 € HT), boussole (115 €), compas (149 € HT), ruban (23 € HT), bombes marquage (6*5,90 € HT) : 2000 €* *Frais de structure : 285 euros*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de placettes identifiées et intégrées dans le protocole*

Action n°B.2/6	***Identification des îlots de forêts anciennes présents sur le territoire, analyses cartographiques et validation terrain***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)*		
Partenaires techniques	*Réserves Naturelles de France, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'un des enjeux en matière de conservation de biodiversité forestière consiste à établir un réseau fonctionnel d'îlots de sénescence, première pierre d'un réseau de forêts sentinelles, permettant de suivre l'évolution des milieux face aux différents changements qu'ils soient climatiques ou dans l'évolution des pratiques de gestion. Les vieilles forêts sont rares et sont les seules ressources en matière de reconquête de la biodiversité forestière. Elles doivent être protégées en priorité. De plus, la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence s'inscrit dans toutes les politiques publiques actuelles : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Trame Verte & Bleue (TVB), loi biodiversité, Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP), Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), etc.*		
Objectifs et résultats	*A partir de l'analyse de données cartographiques, le but est d'identifier les forêts anciennes et d'établir une vérification sur le terrain. La réalisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle sur ces forêts permettrait de compléter le réseau de parcelles forestières ayant déjà bénéficié de l'outil. L'objectif à terme est de permettre une prise en compte des forêts anciennes dans le réseau d'îlots de sénescence à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée.*		
Modalités de réalisation	*La FNC a initié avec le WWF une cartographie des forêts anciennes à l'échelle des Pyrénées-Orientales puis de la France, et a acquis une compétence reconnue dans ce domaine. Elle participe également à la « Liste rouge des écosystèmes forestiers méditerranéens de France métropolitaine » menée par l'UICN. A partir des données cartographiques, il s'agit d'identifier les vieilles forêts présentes sur le territoire et de bâtir un plan d'échantillonnage pour valider l'intérêt de la forêt actuelle, ou son potentiel, en matière de biodiversité.*		

Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*2016-2017*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 23 372 €*** *Coût salarié (CDD de chargé d'étude pendant 6 mois) : 21 051 €* *Encadrement SIG 3 jours : 636 €* *Frais de déplacement : 792 €* *Frais de structure : 1 529 €*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'îlots de forêts anciennes identifiés sur le territoire*

Action n°B.2/7	***Identification des peuplements de pins sylvestres abritant des populations du papillon Isabelle de France et établissement de recommandations de gestion***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)*		
Partenaires techniques	*Institut National de la Recherche Agronomique d'Orléans (INRA)*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le papillon Isabelle de France est d'une extrême rareté en France. Deux petites populations ont été identifiées dans le département des Pyrénées-Orientales, l'une en Cerdagne et l'autre dans le Haut-Vallespir. Cette espèce est liée au Pin sylvestre.* *Le présent projet consiste à cartographier et à caractériser précisément les différents peuplements de Pin sylvestre, ainsi qu'à rechercher l'éventuelle présence du papillon. Il s'agit ensuite de proposer des recommandations de gestion permettant à l'échelle du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, de restaurer l'habitat du papillon et de reconquérir du territoire dans l'esprit de la trame verte, tout en favorisant l'exploitation forestière du Pin sylvestre.* *La FRNC a mené plusieurs travaux sur l'espèce en collaboration avec plusieurs organismes de recherche. La Réserve Naturelle de Prats-de-Mollo-la-Preste est motrice dans ce domaine et a initié depuis 2011 un partenariat avec l'INRA d'Orléans.* *La conservation de cette espèce est un enjeu fort au niveau européen (Natura 2000) et entre entièrement dans le cadre des politiques publiques sur la biodiversité (Trame verte & bleue, loi biodiversité, SCAP, PNFB, SRCE, etc.).*		
Objectifs et résultats	*Localisation des peuplements de pins sylvestres et définition des recommandations de gestion pour les propriétaires forestiers. Identification des corridors de déploiements pour l'espèce, à préserver ou à créer.*		
Modalités de réalisation	*¤ Cartographie à partir d'image satellite des peuplements de pin sylvestre* *¤ Inventaire des mâles présents/densité/marquage selon un maillage terrain* *¤ Recherche d'indice de présence du développement larvaire.*		

	¤ Phase 1 : réaliser la cartographie des peuplements de pins sylvestres sur la commune de Coustouges et Lamanère (avec l'aide éventuelle des organismes forestiers), et la compléter par photo interprétation (FRNC) *¤ Phase 2 : échantillonner les peuplements par une série de 13 points de diffusion de capture simultanés entre Coustouges et Lamanère pour localiser plus finement le peuplement. 3 personnes X 10 jours (FRNC/INRA)* *¤ Phase 3 : réaliser 10 journées de recherche des sites de reproduction en parcourant à pied les pinèdes et recherche des fèces de chenille. 3 personnes X 10 jours (FRNC/INRA)*
Localisation de l'action	*Peuplements de pins sylvestres sur les communes de Coustouges et Lamanère*
Période de réalisation	*Inventaires imagos en avril 2017 et recherche d'indice de reproduction en mai/juin 2017*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 13 496 €*** *Coût salaire : 7210 euros* *(Phase 1 : 2 jours, Phase 2 : 13 jours, Phase 3 : 13 jours et Phase 4 : 6 jours)* *Frais de déplacements : 510 euros* *Prestation INRA : 4950 euros* *Frais de structure : 890 euros*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Surfaces de pinèdes identifiées / échantillonnées* *Note présentant les recommandations de gestion forestière*

Action n°B.2/8	***Etablissement de recommandations de gestion des accrus forestiers en faveur du Grand tétras et suivi des stations***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC) et la Réserve Naturelle Nationale de Prats-de-Mollo-la-Preste*		
Partenaires techniques	*Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Observatoire des Galliformes de Montagne*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le Grand-tétras, sous-espèce pyrénéenne, exige pour se maintenir des habitats diversifiés et dont le fonctionnement ne doit pas être altéré. Pour ces raisons, il est considéré comme une « espèce parapluie » pour les forêts naturelles de montagne. Cette espèce, et a fortiori cette sous-espèce, fait l'objet de suivis démographiques sur l'ensemble des réserves naturelles catalanes (synthèse de 16 années de suivis réalisée en 2015). Cependant, les activités humaines sont la cause avérée de la diminution globale des effectifs d'au moins 100% depuis les 20 dernières années : modification des habitats forestiers, dérangements hivernaux et modifications climatiques. L'habitat de cette espèce est soumis à de nombreux enjeux, dont la sylviculture, le développement d'activités récréatives de pleine nature et la reconquête d'espace pour le pastoralisme. L'ouverture des jasses et la lutte contre la fermeture des milieux est un enjeu majeur pour l'activité pastorale de montagne mais aussi pour la préservation du Grand tétras. Concilier les deux est un impératif fort de gestion.* *Le Grand Tétras est une espèce à enjeux prioritaires, qui fait l'objet d'une stratégie nationale d'actions (SNA GT) et qui est emblématique pour le PNR et les Réserves naturelles catalanes ainsi que pour le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée qui possède un petit noyau en marge de répartition.*		
Objectifs et résultats	*Pour la FRNC, le Grand Tétras est une espèce prioritaire et elle s'est engagée depuis de nombreuses années dans le suivi des populations et de ses habitats. Dans la Réserve Naturelle de Prats-de-Mollo-la-Preste, une cartographie des habitats favorables aux Grand Tétras a été réalisée. Elle permet aujourd'hui de proposer des modalités de gestion écologique compatibles avec les enjeux économiques sur le territoire.* *Les objectifs sont multiples : Conserver des habitats favorables à l'espèce tout en permettant le maintien d'une ressource fourragère pour le bétail en estive. Maintenir la biodiversité, favoriser les effets de lisière, remplacer totalement l'utilisation des brûlages pour la reconquête des espaces boisés par un traitement mécanique optimisé. Limiter l'impact sur le bilan carbone, les risques d'incendies.*		

Modalités de réalisation	*¤ Définition des moyens techniques adaptés à la réouverture des accrus forestiers* *¤ Entretien et reconquête des jasses : rédaction de fiches techniques opérationnelles pour les maîtres d'ouvrages réalisant ces travaux selon les situations* *¤ Suivi floristique sur les habitats ayant fait l'objet de réouverture (biodiversité, structure de végétation, suivi de la décomposition des rémanents)*
Localisation de l'action	*Commune de Prats de Mollo La Preste – Réserve naturelle*
Période de réalisation	*Réalisation de l'action sur la période 2017/2021*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 6 641 €*** *Fiche technique pour la réouverture progressive et l'entretien des jasses (2017) = 1 697€* *Diffusion de la fiche : 300 €* *Suivi floristique sur 5 ans (2017/2021) : 3 jours/an = 3 585 €* *Matériel d'inventaire : documentation technique, appareils de mesure, impression : 300€* *Déplacement : 300 €* *Frais de structure : 433€*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Réalisation d'une fiche technique pour les travaux sylvo-pastoraux* *Relevés annuels floristiques sur les stations ayant fait l'objet de travaux pendant 3 ans*

Action n°B.2/9	***Évaluation de l'intégrité écologique des suberaies par l'étude des syrphes.***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC) et Réserve Naturelle Nationale de la Massane*		
Partenaires techniques	*Martin Speight (expert européen syrphidae), Réserve Naturelle de la Plaine des Maures, Opérateur Natura 2000 (massif des Albères), Institut Méditerranéen du Liège, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie catalane »*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'une des principales causes de disparition ou d'une extrême rareté de nombreuses espèces forestières tient dans la fragmentation de leurs habitats (déforestation et gestion sylvicole intensive historiques ne permettant pas le maintien suffisant de vieux arbres et de bois morts).* *A l'état larvaire, les syrphes utilisent des niches écologiques restreintes et ont des exigences strictes. Ce sont d'excellents bio-indicateurs. En France, les habitats, les micro-habitats et les traits de vie de plus de 95 % des espèces de syrphes sont connus. A l'aide de ce taxon, il est possible d'investiguer à la fois la quasi-totalité des écosystèmes, une grande variété de leurs niches écologiques et les trois niveaux trophiques principaux : zoophage, microphage et phytophage. L'utilisation des syrphes comme descripteurs de la qualité des écosystèmes permet aujourd'hui de réaliser des diagnostics écologiques complets et précis. La méthodologie "Syrph the Net" (StN) est fondée sur l'interception aléatoire par piège ''Malaise'' des imagos. La FRNC a participé à la mise en place de la méthodologie « Syrph the Net » en France. La Réserve de la forêt de la Massane a été précurseur en la matière et participe depuis à l'organisation de formations à l'attention des professionnels dispensées par l'Atelier technique des espaces naturels à Banyuls/mer.* *La Massane est une vieille forêt du bassin méditerranéen offrant une faune saproxylique exceptionnelle. Elle est séparée de la subéraie du massif de l'Albera par une forêt jeune de moins de 100 ans. Il est possible d'évaluer la biodiversité des syrphes associée à la subéraie et réaliser une comparaison entre la subéraie de l'Albera et la forêt de la Massane constituée principalement de hêtres, mais aussi entre la subéraie de l'Albera, plutôt issue de plantations principalement à la fin du XIXème siècle, avec la Subéraie du massif des Maures n'ayant pas fait l'objet de plantations.*		
Objectifs et résultats	*Cette étude permettra de juger de la pertinence du chêne liège en tant que réservoir de biodiversité, mais aussi de son utilisation pour l'établissement de corridors pour la faune saproxylique (en lien avec les politiques actuelles de trame verte et bleue).*		

Modalités de réalisation	*¤ Pose de pièges malaise dans la subéraie à l'année* *¤ Relevés tous les 15 jours et tri des captures* *¤ Identification des syrphes par Martin Speight, spécialiste européen des Syrphes et ayant mis au point la méthodologie SyrphTheNet.* *¤ Analyse des données*
Localisation de l'action	*Piégeage dans des suberaies proches de la Massane à définir (Valbonne à Argelès/Mer ou du Mas Rossignol à Collioure) + Tris dans les locaux de la RNN Massane au Laboratoire Arago (Banyuls/Mer) + Détermination par Martin Speight (Irlande, Trinity College, Dublin)*
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2018-2019*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 8 895 €*** *Coût salariés (24 x 1/2 journée de récolte + 5 journées de tri) : 3610 euros* *Déplacements : 550 euros* *Achat pièges malaise (4 tentes) : 4 x 270 € = 605 € + 50 euros de frais de port* *Alcool, petit matériel, déplacements, envois échantillons : 500€* *Déterminations & analyses : 3000 € (devis Martin Speight)* *Frais de structure : 580 euros*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Rapport de synthèse sur les résultats obtenus faisant apparaître le nombre de journées de traitements réalisés, le nombre de rencontres avec les partenaires et les actions de communication*

Action n°B.2/10	***Maîtrise foncière et gestion de parcelles forestières d'intérêt écologique***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN LR)***		
Maître(s) d'œuvre	*Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN LR)*		
Partenaires techniques	*Groupe Ornithologique du Roussillon, Opérateur Natura 2000 (Massif des Albères),* *Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural,* *Centre Régional de la Propriété Forestière, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) contribue à la préservation d'espaces naturels (espèces et habitats), notamment par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (convention de gestion).* *Selon les opportunités foncières, le CEN LR peut assurer l'acquisition d'un bien foncier reconnu et identifié pour sa haute valeur en biodiversité en espèces ou habitats. Les acquisitions sont inscrites dans un Fonds de dotation qui permet de garantir l'inaliénabilité des biens fonciers. Aujourd'hui, environ 350 ha sont dans le Fonds de dotation du CEN LR sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon.* *En parallèle des acquisitions, le CEN LR propose des conventions de gestion sur des propriétés publiques et privées à haute valeur de biodiversité. Ces contrats sont basés sur le volontariat des propriétaires qui en délègue la gestion au CEN LR. Aujourd'hui, les conventions de gestion représentent environ 10 000 ha sur le Languedoc-Roussillon.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de maîtriser le foncier, soit par acquisition ou soit par conventionnement, sur des zones reconnues pour leur biodiversité sur les massifs forestiers de la CFT Pyrénées-Méditerranée : îlots de sénescence, forêt ancienne, site avec habitats rares (forêt de pentes), station d'espèces patrimoniales, zones de nidifications, etc.* *Pour chaque site, une notice gestion est réalisée par le CEN LR et ses partenaires qui précise les enjeux et prévoit un plan d'actions. Les acquisitions et conventions seront faites en priorité sur de grandes propriétés.*		
Modalités de réalisation	*¤ Identification des zones cibles* *¤ Identification des propriétaires (priorité sur les grandes propriétés - surface à fixer)* *¤ Veille foncière (opportunités de ventes)* *¤ Démarchages des propriétaires* *¤ Réalisation de notices de gestion*		

Localisation de l'action	*En priorité sur les îlots de sénescence identifiés (vieilles subéraies, hêtraies, zones de continuités forestières) avec quelques pistes déjà identifiées : propriétés communales de Laroque des Albères et de Montesquieu des Albères, parcelles vieilles chênaies verte de la grotte de la Pouade (Banyuls sur Mer), etc.*
Période de réalisation	*Veille foncière = 2016 + Animation foncière = 2016-2017* *Gestion des parcelles = 2017-2021 (et au-delà)*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Veille foncière Safer à 2000 € et animation foncière (10j/an) à 8 000 € sur 2016-2017* *Acquisition = à définir selon les opportunités* *Gestion des parcelles en maîtrise d'usage (intégration des zones préservées dans les documents de gestion forestière et suivi des enjeux écologiques) 4 000 €/an (10 j/an), à préciser selon le nombre de sites et d'hectares à gérer*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de contacts avec des propriétaires* *Nombre et surface d'acquisition ou en convention de gestion* *Plans simples de gestion intégrant les enjeux écologiques* *Rapport de suivis écologiques*

Action n°B.2/11	***Elaboration d'un guide pour une meilleure prise en compte de la biodiversité en forêt***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, organismes forestiers et environnementalistes*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts nécessite de sensibiliser les acteurs forestiers et de leur apporter des outils d'aide à la décision. De nombreux documents donnent des orientations de gestion, complexifiant parfois l'appréhension par les propriétaires forestiers. C'est pourquoi il est proposé d'élaborer un guide de vulgarisation intégrant les éléments déjà existants.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de mettre à disposition des propriétaires et des gestionnaires forestiers un guide de recommandations pour prendre en compte et améliorer la biodiversité lors de la réalisation d'actions de gestion forestière courante (coupes, plantations, travaux de desserte, etc.), tout en se basant sur les documents déjà existants.*		
Modalités de réalisation	*¤ Synthèse bibliographique et apport technique au regard des modes locaux de gestion* *¤ Elaboration du guide et diffusion, notamment dans le cadre de journées d'information*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, voire à l'échelle départementale en lien avec les autres démarches territoriales forestières*		
Période de réalisation			
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer selon les besoins*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Existence du guide et nombre d'exemplaires édités/diffusés*		

Action n°B.2/12	***Expérimentation d'un kit de suivi forestier sur la base du protocole LoRaWan***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Expérimentation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	*Réserve Naturelle Nationale de la Massane*		
Maître(s) d'œuvre	*Réserve Naturelle Nationale de la Massane, Laboratoire Arago*		
Partenaires techniques	*Institut méditerranéen d'informatique et robotique (IMERIR), Université de Pau*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les techniques évoluent, en particulier celles liées à la transmission des informations. L'enjeu de ce projet est de permettre de suivre de nombreux paramètres influant sur la dynamique forestière en rendant possible une instrumentalisation complète miniaturisée et un rendu en ligne, le tout à faible coût énergétique et financier. C'est un projet extrêmement innovant qui serait testé et qui permettrait notamment de suivre l'évolution des peuplements forestiers dans le cadre du changement climatique. Il permettrait donc d'offrir un outil essentiel et peu coûteux dans les prises de décisions pour la gestion mais serait aussi un outil de communication exceptionnel en donnant accès au plus grand nombre à l'information sur la forêt. De plus, le soutien à l'innovation est au cœur de la politique nationale et européenne, et largement décliné dans le Programme National pour la Forêt et le Bois (PNFB).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'étudier comment utiliser les nouvelles technologies et plus particulièrement celle des objets communicants interconnectés grâce au protocole LoRa pour répondre à des questions de suivi et de gestion d'une forêt. Il s'agit donc de mettre au point un kit « suivis forestiers » à partir de cette nouvelle technologie (météorologie in situ (température, hygrométrie, pluviométrie, anémométrie, etc.), phénologie (stades de développement du bourgeon à la fructification), variation des hauteurs d'eau pour les cours d'eau, suivis photométriques, suivi des teneurs en ozone (O3), etc.).* *Le projet porte sur la réalisation d'une chaîne complète d'acquisition de mesures effectuées par des stations distribuées (plusieurs dizaines) sur un large territoire (plusieurs hectares) avec un stockage en base de données et la mise à disposition en temps réel au travers d'une plateforme conviviale et interactive accessible aussi bien à partir du web que d'un smartphone (responsive design).* *Les stations de mesures seront basées sur un microcontrôleur de type arduino auquel on adjoindra les différents capteurs environnementaux souhaités. Ces diverses stations seront connectées à une station de base à l'aide du protocole de communication LoRaWan.*		

	Le LoraWan pour Long Range Wide-area network que l'on peut traduire par « réseau étendu à longue portée » est un protocole qui permet de transporter des données sur de longues distances (plusieurs kilomètres) avec un très faible coût énergétique, ce qui convient parfaitement dans le cadre du suivi environnemental d'un milieu naturel pour lequel un échantillonnage de la mesure de l'ordre de 10 mn est pleinement satisfaisant. La station de base collectant les informations de l'ensemble des stations de mesures est pilotée par un RaspberryPi (PC ultra bas-coût, basse consommation d'énergie). Dans notre cas, la station de base sera située en haut de la tour de la Massane qui surplombe la forêt et collectera en temps réel dans le respect de la norme LoRa les acquisitions des différentes stations d'acquisition. La station de base sera connectée par un pont Wifi à la plaine d'Argelès-sur-Mer pour transférer en temps réel l'ensemble des mesures collectées au sein de la réserve. Ces mesures seront directement versées dans une base de données et rendues disponibles soit par une interface Web, soit sur un SIG ou encore par SMS ou email pour des seuils d'alerte par exemple. *L'objectif est de tester le matériel et les protocoles dans la réserve de la Massane, c'est-à-dire dans un contexte difficile d'accès tant du point de vue de l'accès des personnes que de la transmission des télécommunications.*
Modalités de réalisation	*¤ Développement au Laboratoire Arago avec l'équipe de biotechnologie/communication* *¤ Test terrain avec le personnel de la Massane (mise en place des capteurs, vérification des données, bilan du fonctionnement, etc.)*
Localisation de l'action	*Périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de la Massane (Argelès-sur-Mer)*
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2016*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 6 300 €*** *Développement : 3300 euros* *Acquisition matériel (connections, capteurs, pont wifi, etc.) : 1500 euros* *Test terrain (déplacements, mise en place du matériel) : 1500 euros*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Kit « suivis forêt » créé et nombre de stations installées sur le terrain* *Mise en ligne des données*

Action n°B.2/13	***Expérimentation d'une nouvelle technique de cartographie 3D des peuplements forestiers***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.2*** *- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Expérimentation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC), Réserve Naturelle Nationale de la Massane*		
Partenaires techniques	*Société Exametrics*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les techniques évoluent, en particulier celles liées au LIDAR et à l'imagerie. L'enjeu de ce projet est de permettre de réaliser la cartographie en 3D de la forêt par un simple parcours à pied. C'est un projet extrêmement innovant qui serait testé et qui permettrait notamment d'évaluer la ressource en bois tout en intégrant les composantes de la structure forestière dans un but de conservation, mais aussi de mesurer dans un laps de temps très court l'évolution des peuplements forestiers. Il permettrait donc d'offrir un outil essentiel dans les prises de décisions pour la gestion mais aussi ce serait un outil de communication exceptionnel. De plus, le soutien à l'innovation est au cœur de la politique nationale et européenne, et largement décliné dans le Plan National Forêt-Bois (PNFB).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de mettre au point une technique innovante pour la cartographie forestière en 3D. Le but de l'opération est de tester cette application en comparant la cartographie déjà réalisée dans la RNN de la forêt de la Massane à partir de l'observatoire de plus de 50 000 arbres. Cette technique devrait permettre d'obtenir des informations sur la biomasse disponible et la structure forestière permettant de mettre en place une gestion intégrative de nombreuses composantes de la biodiversité forestière. L'application pourrait ensuite après cette phase test, être étendue à l'ensemble des forêts, notamment celles à haute valeur écologique. Cette application devrait permettre de faire des économies de temps exceptionnelles et un gain de réactivité pour toutes les mesures de gestion. La FRNC réalise des cartographies exhaustives de peuplements forestiers depuis 1999, sur des protocoles équivalents à ceux préconisés aux niveau européen (type CostE4). L'intérêt de la cartographie 3D pourrait être testé en comparant les 30 ha de forêt déjà cartographiés dans la Réserve Naturelle de la forêt de la Massane à ceux cartographiés par le logiciel.*		
Modalités de réalisation	*¤ Mesures de terrain* *¤ Traitement des données* *¤ Comparaison cartographie existante* *¤ Finalisation de l'outil*		

Localisation de l'action	*Périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de la Massane (Argelès-sur-Mer)*
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2018*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total à définir*** *Export des données, élaboration du plan d'échantillonnage : 350 euros* *Terrain : 1 060 euros* *Devis Entreprise Exametrics : 8 676 euros* *Frais de structure : (en attente)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Évaluation de l'outil sur différents volets* *(mise en œuvre terrain, temps d'analyse, évaluation du coût à l'hectare, etc.)*

Action n°B.3/1	***Mise en place d'une réserve intercommunale de sécurité civile sur les quatre communes de la côte Vermeille***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communes de Banyuls-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres et Cerbère***		
Maître(s) d'œuvre	*Communes de Banyuls-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres et Cerbère*		
Partenaires techniques	*Préfecture des Pyrénées-Orientales, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Office National des forêts, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Soumises à un risque de feux de forêt très important sur leur territoire, les quatre communes de la Côte Vermeille ont décidé de mettre en place une réserve intercommunale de sécurité civile afin de prévenir le plus possible les incendies.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est donc de mettre en place un comité de feux de forêt par commune pour limiter le risque incendie par des missions complémentaires de surveillance, de sécurisation et d'information/sensibilisation.*		
Modalités de réalisation	*¤ Création administrative de la réserve intercommunale de sécurité civile* *¤ Recherche de bénévoles et formation par des spécialistes* *¤ Achat d'équipement matériel (tenue, véhicule, moyen de communication, etc.)*		
Localisation de l'action	*Périmètre des quatre communes de Banyuls-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres et Cerbère*		
Période de réalisation	*Mise en place de la réserve intercommunale de sécurité civile sur l'année 2016*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Création de la réserve intercommunale de sécurité civile par les communes* *+ Equipement et formation financés par l'Etat et le Département*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Mise en place de la réserve intercommunale de sécurité civile*		

Action n°B.3/2	***Maintien et renforcement du sylvopastoralisme dans les massifs forestiers du territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Animation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Chambre d'Agriculture du Roussillon (CA 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Chambre d'Agriculture du Roussillon (CA 66)*		
Partenaires techniques	*Chambre régionale d'Agriculture, Société d'élevage des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le sylvopastoralisme s'est développé sur les Massifs des Aspres et des Albères depuis les années 90, majoritairement suite à des partenariats Forestiers/Eleveurs/Collectivités pour mettre en place l'entretien de coupures pastorales par le pâturage. D'importants investissements ont été réalisés, couplés à de l'animation, permettant la mise en œuvre des moyens structurants pour accompagner ces projets. Un important maillage - qui a prouvé son efficacité - a été mis en place pour protéger les massifs forestiers et les interfaces d'habitations, avec plus d'une trentaine de coupures (environ 30 éleveurs) sur les Massifs des Aspres, des Albères et du bas Vallespir.* *Des dispositifs de contrats pluriannuels d'entretien ont été testés puis renouvelés pour rémunérer cette prestation d'entretien assurée par le pastoralisme, sous forme de mesures agri-environnementales. Si ces contrats sont indispensables pour prendre en charge une partie des surcoûts et des manques à gagner liés à l'entretien de ces zones, ils sont cependant régulièrement remis en cause avec les réformes successives de la PAC. La dernière réforme en date (2015-2020) induit à ce jour des inquiétudes quant à l'avenir de ces systèmes d'élevage en zones méditerranéennes sensibles au risque incendie à 2 niveaux : d'une part, par la non reconnaissance des ressources fruitières dans l'admissibilité des surfaces pour les aides du 1er et 2e pilier de la PAC (réduction des aides dans certains cas sensibles), et d'autre part, la non reconnaissance de l'enjeu DFCI dans les nouvelles règles d'aides agri-environnementales. L'équilibre et la durabilité des exploitations installées sur ces zones avec un volet DFCI est donc menacé.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est de maintenir le dispositif de prévention des risques incendie par le maintien des élevages en zone sensible. La priorité sera d'évaluer les incidences en termes économiques et de prévention des risques de l'éventuel arrêt de dispositif MAE DFCI et d'étudier les coûts et les modalités d'un dispositif hors entretien pastoral.*		

Modalités de réalisation	*¤ Cartographie des coupures, évaluation de leur sensibilité si arrêt des dispositifs et évaluation des coûts d'entretien de ces coupures* *¤ Evaluation à l'échelle des coupures, des exploitations pastorales et du territoire (maillage et continuité pour la Défense des Forêts Contre les Incendies)* *¤ Concertation avec les acteurs du territoire pour étudier les suites à donner à cette évaluation (entretien individuel, comité de pilotage, etc.)*
Localisation de l'action	*Ensemble des trois massifs forestiers de la CFT Pyrénées-Méditerranée (Aspres, Albères et Vallespir) avec un ciblage prioritaire sur les zonages PAFI (Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies)*
Période de réalisation	*Phase 1 : évaluation & Phase 2 : mobilisation des dispositifs détectés* *Action à mener en cohérence avec ensemble des périmètres DFCI*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel à déterminer*** *Temps de personnel à définir avec un coût journalier par structure* *(CA66 à 500 € par jour / Société d'Elevage 300 € / Service pastoral CRA 500 €)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Cartographie des coupures et évaluation de leur sensibilité* *Evaluation de l'impact de l'arrêt du dispositif pour les exploitations et le territoire* *Nombre de réunions de concertation et nombre et typologie des participants*

Action n°B.3/3	***Planification d'une trame des milieux ouverts méditerranéens sur le territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)***		
Maître(s) d'œuvre	*Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Acteurs de la filière bois énergie, Centre Régional de la Propriété Forestière Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service DFCI)*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La fermeture des milieux est un processus naturel qui a pour conséquence de fragmenter les derniers habitats de pelouses sèches, de garrigues basses et de maquis bas. Le cortège d'espèces lié à ces milieux étant particulièrement patrimonial, il est nécessaire et urgent de mettre en place des mesures de gestion qui permettront de conserver ces espèces rares, en restaurant les flux génétiques entre les différentes populations. En outre, cette action s'inscrit pleinement dans l'objectif de valorisation du bois énergie et doit s'insérer dans la politique de défense contre les incendies (création de coupures de combustible).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'identifier et d'entretenir les dernières pelouses sèches existantes pour permettre les échanges génétiques entre les différents noyaux de population des espèces liées à ces milieux en restaurant des « sites-relais ». Il s'agit d'une part d'entretenir les pelouses sèches qui sont encore dans un état de conservation favorable, et d'autre part, de restaurer les connexions entre les différentes pelouses sèches existantes en recréant des milieux ouverts qui serviront de « relais » entre ces noyaux.* *Les résultats attendus sont la constitution d'une trame (en « pas japonais ») des milieux ouverts méditerranéens allant des Albères au Conflent, et à terme jusqu'à Narbonne. Cette action vise l'identification des parcelles et la planification des opérations de restauration et d'entretien qu'il faudrait mener dans ce cadre.*		
Modalités de réalisation	*¤ Cartographie des dernières pelouses sèches et maquis bas existants (photo-interprétation et contrôle terrain)* *¤ Actualisation de la répartition des espèces ciblées (oiseaux et reptiles) liées aux pelouses sèches* *¤ Localisation des parcelles pouvant faire l'objet de mesures de gestion (ouverture et entretien de milieux ouverts).* *¤ Planification et rédaction des cahiers des charges des opérations de restauration et d'entretien sur chacune des parcelles identifiées.*		

Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la CFT Pyrénées-Méditerranée, sachant que la localisation des ouvertures de milieu dépendra de la cartographie des milieux ouverts existants et des corridors à créer ou restaurer.*
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2016-2017*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 10 200 € sur 2 ans*** *Cartographie des dernières pelouses sèches et milieux buissonnants existants (temps de personnel + déplacements / 2016) : 3 000 €* *Actualisation de la répartition des espèces ciblées (temps de personnel / 2016) : 1 200 €* *Localisation des parcelles pouvant faire l'objet de mesures de gestion et concertation avec les différents partenaires pour recoupement des enjeux bois énergie/DFCI (temps de personnel + déplacements / 2016 & 2017) : 3 000 €* *Planification et rédaction des cahiers des charges des opérations de restauration et d'entretien sur chacune des parcelles identifiées (temps de personnel /2017) : 3 000 €*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Carte des secteurs à restaurer et superficie concernée* *Cahier des charges des modalités de restauration et d'entretien des parcelles*

Action n°B.3/4	***Diagnostic de vulnérabilité des peuplements forestiers du territoire au regard du changement climatique***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*		
Partenaires techniques	*Institut de Développement Forestier et autres organismes forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La forêt méditerranéenne est particulièrement soumise à l'impact du changement climatique (hausse et variabilité des températures, conditions extrêmes, etc.). Afin de gérer au mieux les peuplements forestiers du territoire au regard du changement climatique, il est important de connaître leur vulnérabilité et leur capacité d'adaptation.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de réaliser un diagnostic de vulnérabilité des peuplements forestiers du territoire au regard du changement climatique afin, d'une part, d'orienter la gestion forestière en connaissance de cause, et d'autre part, d'être en capacité de répondre aux futurs appels à projets d'amélioration des peuplements face au changement climatique.*		
Modalités de réalisation	*¤ Etat des lieux (peuplements, stations forestières, état sanitaire, etc.)* *¤ Echantillonnage et relevé de données sur le terrain à l'échelle du territoire* *¤ Analyse des données par des méthodes déjà développées (type BioClimSol)* *¤ Etablissement de recommandations de gestion en fonction des peuplements et stations*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation durant la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée, via la réalisation d'une étude globale sur le territoire et/ou l'appui aux propriétaires forestiers lors du montage de leur dossier d'amélioration de peuplement.*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer ultérieurement*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Existence d'un diagnostic de vulnérabilité des peuplements*		

Action n°B.3/5	***Réalisation de l'empreinte carbone de la forêt du territoire et définition de références pour développer des projets « carbone »***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Etude*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)*** ***et Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)* *et Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Office National des Forêts, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Expert forestier, Coopérative forestière, Institut Méditerranéen du Liège, FRANSYLVA, Associations Syndicales Libres de Gestion Forestières du territoire*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les propriétaires forestiers sont des acteurs essentiels pour un projet carbone forestier : ils détiennent la ressource et prennent les décisions de gestion. Les projets « carbone forestier » peuvent présenter un intérêt financier et une réelle opportunité dans un contexte où les investissements forestiers sont lourds à porter. De plus, les propriétaires peuvent devenir acteurs de la lutte contre le changement climatique.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de compléter le Plan Climat Energie Territorial du Pays Pyrénées-Méditerranée par un projet carbone forestier. Il doit compléter la stratégie de réduction d'émissions sur le principe « évaluer-réduire-compenser » et d'adaptation au changement climatique. Ensuite, il s'agit de définir des références type de gestion sylvicole adaptée pour monter des projets « carbone » sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.*		
Modalités de réalisation	*¤ Compléter le plan climat énergie territorial du Pays par une approche carbone en forêt à l'aide de l'outil « Empreinte carbone » développé par le CNFP en lien avec l'outil ClimAgri* *¤ Etablir un plan d'action d'atténuation basé sur la définition d'itinéraires sylvicoles « carbone + » en adéquation avec les problématiques locales (peuplements et gestion)*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation de l'étude sur une année puis développement de projets « carbone » tout au long de la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Action à réaliser dans le cadre d'un stage Engref de troisième année* *= > budget estimé à 10000 € sur la base de retour d'expérience d'autre territoire*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Rapport déterminant l'empreinte carbone des forêts du territoire* *Fiche technique pour le montage de projet « carbone »*

Action n°B.3/6	***Travaux d'irrégularisation des peuplements de résineux en forêt domaniale du Haut-Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Office National des Forêts (ONF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Office National des Forêts (ONF)*		
Partenaires techniques			
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La forêt domaniale du Haut-Vallespir présente certains peuplements résineux plantés après l'Aiguât de 1940, avec un objectif strict de protection contre l'érosion (non susceptible de production). L'enjeu est de maintenir à long terme un couvert végétal nécessaire à cette fonction de protection.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'intervenir dans des peuplements résineux équiennes pour irrégulariser les peuplements et renforcer leur stabilité et leur potentialité de régénération naturelle.*		
Modalités de réalisation	*¤ Diagnostic des peuplements concernés* *¤ Mise en place de protocoles méthodologiques* *¤ Réalisation de travaux d'irrégularisation*		
Localisation de l'action	*Forêt domaniale du Haut-Vallespir*		
Période de réalisation	*Réalisation du diagnostic en 2016/2017 et des premiers travaux en 2017/2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Budget de l'Office National des Forêts et du service Restauration des Terrains de Montagne avec recherche de financement*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Surfaces de peuplements diagnostiqués et faisant l'objet de travaux*		

Action n°B.3/7	***Travaux d'amélioration et de protection des suberaies catalanes***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	*Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie Catalane »*		
Maître(s) d'œuvre	*Expert Forestier AEF*		
Partenaires techniques	*Institut Méditerranéen du Liège*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'ASLGF Suberaie Catalane est une association de propriétaires subériculteurs en activité depuis 2002. Fin 2015, elle regroupait une centaine de propriétaires pour environ 2 200 ha en gestion. Ses objectifs sont de regrouper les propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation de suberaie (ouvertures, éclaircies, récoltes de lièges improductifs, etc.), de mobiliser la ressource liège afin de réaliser des ventes collectives (partenariat avec l'aval de la filière), et enfin, de réaliser des travaux à caractère DFCI.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'augmenter la surface annuelle de travaux (objectif de 30 hectares par an) et d'augmenter le volume des ventes de liège femelle (objectif de 100 tonnes par an).*		
Modalités de réalisation	*¤ Programmation et réalisation de travaux d'élagage, d'éclaircie, de débroussaillement et de levée de liège brûlé et mâle*		
Localisation de l'action	*Aire de répartition du chêne-liège (Aspres, Albères et Bas Vallespir)*		
Période de réalisation	*Programme annuel renouvelé sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel annuel de 100 000 € hors taxes***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Superficie de suberaies ayant bénéficié des travaux* *Nombre de propriétaires concernés*		

Action n°B.3/8	***Expérimenter une sylviculture dans les peuplements feuillus de montagne***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu B*** *- La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques*		
Objectif CFT principal	***Objectif B.3*** *- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Expérimentation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon*		
Partenaires techniques	*Syndicat des Propriétaires Forestiers et gestionnaires forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Historiquement, la plupart des peuplements feuillus des montagnes du Pays Pyrénées-Méditerranée (principalement châtaignier, chêne pubescent, chêne sessile et hêtre) sont traités en taillis simple pour produire des petits bois utilisés en bois de chauffage. Le châtaignier a connu d'autres utilisations au cours de l'histoire (tonnellerie), ce qui a conduit à adapter la sylviculture mais le traitement en taillis simple est resté la règle.* *Pourtant, au niveau économique, si le bois de chauffage reste un débouché intéressant, il est dommage, dans les peuplements de qualité, de ne pas pratiquer une sylviculture qui permette d'aboutir à des utilisations plus nobles et plus rémunératrices (bois d'œuvre). D'autant que, d'un point de vue environnemental, ceci présente également des avantages : conservation de certains arbres sur une période plus longue, moins ou pas de mise à nu du sol, mélanges d'essences, etc.*		
Objectifs et résultats	*Les objectifs principaux de cette action sont premièrement de mettre en application et d'expérimenter de nouvelles techniques sylvicoles, notamment le traitement irrégulier et le rajeunissement basé sur le mélange des essences, dans des peuplements de différentes essences feuillues situés essentiellement en Vallespir. Il s'agit ensuite d'organiser des journées avec les propriétaires forestiers pour vulgariser ces techniques et d'élaborer des documents d'information.*		
Modalités de réalisation	*¤ Repérage de peuplements feuillus adaptés et prise de contact avec les propriétaires* *¤ Mise en place technique : inventaire du peuplement, choix de la technique d'intervention, marquage des bois, mesures, etc.* *¤ Contacts avec un gestionnaire pour la vente des bois* *¤ Suivi régulier et prise de mesures sur le terrain* *¤ Elaboration d'une fiche technique de présentation* *¤ Organisation de journées d'information pour les propriétaires forestiers*		

Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la CFT Pyrénées-Méditerranée, avec une priorité sur la Vallespir*
Période de réalisation	*Réalisation sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel de 15 000 euros***
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'expérimentation mises en place et surfaces/nombre de propriétaires concernés* *Fiche technique élaborée à partir du suivi des peuplements* *Nombre de journées d'information organisées avec nombre et typologie des participants*

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°3/4

ENJEU C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
C.1 - Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume	C.1/1	Animation des propriétaires forestiers pour le développement de l'ASLGF du Haut-Vallespir	Centre Régional de la Propriété Forestière	Regroupement	Phase 1 & 2	/	193
	C.1/2	Animation des propriétaires forestiers pour le développement l'ASLGF Suberaie Catalane et le montage de projets collectifs	ASLGF Suberaie Catalane	Regroupement	Phase 1 & 2	/	195
	C.1/3	Mise en place d'un protocole commun sur le territoire pour la circulation sur la desserte forestière	Pays Pyrénées-Méditerranée	Desserte	Phase 1	/	197
	C.1/4	Animation de la desserte forestière pour résorber les points noirs et monter des projets collectifs de création	Divers maîtres d'ouvrage	Desserte	Phase 1 & 2	/	198
	C.1/5	Investissement d'amélioration de la desserte forestière (création, mise au gabarit, résorption de points noirs, entretien)	Divers maîtres d'ouvrage	Desserte	Phase 1 & 2	/	200
	C.1/6	Mise en place d'un outil transfrontalier pour analyser la ressource forestière et l'approvisionnement local en bois énergie	Communes Forestières LRMP	Ressource	Phase 1	/	201
	C.1/7	Elargissement de l'étude gisement en bois énergie sur le Haut-Vallespir pour assurer l'approvisionnement des chaufferies locales	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Ressource	Phase 2	/	203
	C.1/8	Investissement pour l'achat d'une cisaille forestière pour mobiliser plus de bois	Entreprise ROCA	Exploitation	Phase 1	/	204
C.2 - Valoriser les ressources naturelles locales en renforçant la structuration des filières	C.2/1	Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Maureillas Las Illas	Commune de Maureillas Las Illas	Bois énergie / Conso	Phase 1	/	205
	C.2/2	Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Prats-de-Mollo	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Conso	Phase 1	/	206
	C.2/3	Investissement pour la mise en place de chaufferie bois ou de réseaux de chaleur sur le territoire	Divers maîtres d'ouvrage	Bois énergie / Conso	Phase 1 & 2	/	207
	C.2/4	Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur Saint-Laurent-de-Cerdans	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Conso	Phase 2	/	209
	C.2/5	Etude de structuration de la filière bois énergie intercommunale du Haut-Vallespir	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	210
	C.2/6	Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie intercommunale complémentaire sur le Haut-Vallespir	Communauté de communes du Haut-Vallespir	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	211
	C.2/7	Investissement pour le revêtement du sol d'un hangar privé de stockage de plaquettes forestières	Alliance Forêt Bois	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	212
	C.2/8	Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie sur le Vallespir	Entreprise et/ou Communauté de communes du	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	213
	C.2/9	Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie sur la Plaine du Roussillon	Entreprise Tubert	Bois énergie / Appro	Phase 1	/	215
	C.2/10	Etude d'opportunité pour la diversification des activités de l'ESAT de Sorède par la valorisation des déchets en Bois Énergie	ESAT Les Micocouliers	Bois énergie / Appro	Phase 1	OUI	216
	C.2/11	Plan de développement de la filière micocoulier pour assurer l'approvisionnement de l'ESAT de Sorède	Centre Régional de la Propriété Forestière	Autres filières bois	Phase 1	/	218
	C.2/12	Animation autour du bois de chauffage pour mettre en vente des lots de bois de petites tailles	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Autres filières bois	Phase 1	/	220
	C.2/13	Animation pour la mise en place d'une AMAP Bois de chauffage	Vallespir Terres Vivantes	Autres filières bois	Phase 1 & 2	/	222
	C.2/14	Animation et développement de projets de valorisation du châtaignier du territoire	Encore à définir	Autres filières bois	Phase 1 & 2	/	224
	C.2/15	Recensement de la ressource disponible en robinier en lien avec la filière piquet locale	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Autres filières bois	Phase 2	/	225
	C.2/16	Création d'un annuaire des entreprises locales liées à la filière bois pour valoriser et faire connaître leurs savoir-faire	Pays Pyrénées-Méditerranée	Diverses filières bois	Phase 1	/	227
	C.2/17	Mise en place d'une zone d'activités dédiée à la filière bois sur le Vallespir	Communauté de communes du Vallespir	Diverses filières bois	Phase 1 & 2	/	228
	C.2/18	Accompagnement et évolution des CUMA du territoire pour des travaux forestiers	CA 66 & CRPF & Fédération CUMA	Diverses filières bois	Phase 1 & 2	/	229
	C.2/19	Recensement des agriculteurs susceptibles de réaliser des travaux forestiers en complément d'activité	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Diverses filières bois	Phase 2	/	230
	C.2/20	Mise en place d'une valorisation du liège mâle ou brûlé local	ASL GF Suberaie Catalane	Filière liège	Phase 1	/	232
	C.2/21	Développement d'outils innovants en lien avec la récolte et la vente du liège local	Institut Méditerranéen du Liège	Filière liège	Phase 2	/	233
	C.2/22	Mise en place d'un atelier d'insertion pour la valorisation des essences et plantes médicinales dans le Vallespir	Agir 1000 Perthuis	Autres productions	Phase 1	/	234
	C.2/23	Création d'un outil de mise à disposition de parcelles forestières à destination d'apiculteurs professionnels	Syndicat des Propriétaires Forestiers	Autres productions	Phase 1	/	236
	C.2/24	Développement d'une valorisation des champignons comestibles sur le territoire	Centre Régional de la Propriété Forestière	Autres productions	Phase 1	/	238
	C.2/25	Accompagnement du développement de la filière trufficole sur le territoire	Syndicat des Trufficulteurs Catalans	Autres productions	Phase 1 & 2	/	240
	C.2/26	Relance de la production de châtaignes et structuration de la nouvelle filière	Chambre d'agriculture du Roussillon	Autres productions	Phase 1 & 2	/	242
	C.2/27	Appui à la structuration et au développement de filières locales via des études de marché et des mises en réseau	Pays Pyrénées-Méditerranée	Toutes filières	Phase 1 & 2	/	244

Action n°C.1/1	***Animation des propriétaires forestiers pour le développement de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Haut-Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Regroupement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et* *Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Haut-Vallespir*		
Partenaires techniques	*Syndicat des Forestiers Privés, Gestionnaires forestiers,* *Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Un regroupement des propriétaires est nécessaire pour mener et faire financer des actions collectives dans les forêts privées du Vallespir. A ce titre, l'ASLGF du Haut-Vallespir a été créée en décembre 2014 et a besoin d'être animée pour se développer et monter des projets d'objectifs divers. Peuvent être cités comme objectif collectif la dynamisation de la gestion sylvicole, la mobilisation et la valorisation des produits forestiers, la programmation de travaux de desserte et d'amélioration des peuplements, la contractualisation d'approvisionnement répondant aux besoins des utilisateurs ou encore la valorisation des services rendus par la forêt (eau, carbone, etc.).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif global de cette action est de contribuer à la relance de la filière bois locale par la mobilisation de bois ainsi qu'à l'adaptation du territoire au changement climatique tout en préservant une biodiversité exceptionnelle. Les objectifs spécifiques sont les suivants.* *¤ Regrouper des propriétaires sur des secteurs prioritaires pour la mobilisation des bois* *¤ Mobiliser davantage de bois énergie et bois d'œuvre* *¤ Améliorer des peuplements et réaliser des travaux de mobilisation de bois additionnels* *¤ Améliorer l'Indice de Biodiversité Potentielle dans ces forêts* *¤ Augmenter le nombre d'adhérents de l'ASL GF et modifier son périmètre d'intervention* *¤ Programmer des chantiers et des projets collectifs*		
Modalités de réalisation	*¤ Animation des propriétaires pour le développement de l'ASL GF à tout le Vallespir* *¤ Amélioration et mise en valeur des peuplements des adhérents à l'ASL GF* *¤ Etablissement de documents de gestion durable avec IBP (cf. Action n°B.2/2)* *¤ Accroître la surface forestière certifiée de gestion durable (PEFC)* *¤ Appui au suivi administratif de l'ASL GF du Haut-Vallespir*		

Localisation de l'action	*Massif forestier du Vallespir*
Période de réalisation	*Réalisation sur une année sur la période 2016/2017*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 25 000 €*** *(80 journées de technicien environ)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'adhérents supplémentaires à l'ASL GF et surface correspondante* *Surface forestière améliorée et nombre de propriétaires concernés* *Nombre de documents de gestion élaborés et surface correspondante*

Action n°C.1/2	***Animation des propriétaires forestiers pour le développement l'ASLGF Suberaie Catalane et le montage de projets collectifs***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Regroupement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Catalane***		
Maître(s) d'œuvre	*Expert forestier AEF, Institut Méditerranéen du Liège (IML)*		
Partenaires techniques	*Centre Régional de la Propriété Forestière*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'ASLGF Suberaie Catalane est une association de propriétaires subériculteurs en activité depuis 2002. Fin 2015, elle regroupait une centaine de propriétaires pour environ 2 200 ha en gestion. Ses objectifs sont de regrouper les propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation de suberaie (ouvertures, éclaircies, récoltes de lièges improductifs, etc.), de mobiliser la ressource liège afin de réaliser des ventes collectives (partenariat avec l'aval de la filière), et enfin, de réaliser des travaux à caractère DFCI.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'augmenter le périmètre de l'association (objectif de 10 propriétaires/an), d'augmenter la surface annuelle de travaux (objectif de 30 hectares/an) et d'augmenter le volume des ventes de liège femelle (objectif de 100 tonnes/an).*		
Modalités de réalisation	*¤ Action « Communication » : Élaboration et diffusion de la plaquette de présentation de l'ASLGF (cibles : communes et propriétaires du territoire)* *¤ Action « Développement » : Établissement de diagnostics chez les nouveaux propriétaires adhérents* *¤ Action « Mobilisation » : Réalisation d'un catalogue annuel des parcelles à lever, incluant des critères d'exploitabilité et une évaluation qualitative/quantitative du liège*		
Localisation de l'action	*Aire de répartition du chêne-liège (Aspres, Albères et Bas Vallespir)*		
Période de réalisation	*Programme annuel renouvelé sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel annuel de 20 000 €*** *Action « Communication » : 1 500 €* *Action « Développement » : 15 000 €* *Action « Mobilisation » : 3 500 €*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre d'adhérents supplémentaires à l'ASL GF et surface correspondante* *Surface de suberaies améliorées et nombre de propriétaires concernés* *Volume de liège femelle levé annuellement via l'ASLGF « Suberaie catalane »*

Action n°C.1/3	***Mise en place d'un protocole commun sur le territoire pour la circulation sur la desserte forestière***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Desserte*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM) et Communes Forestières LRMP*		
Partenaires techniques	*Collectivités territoriales, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, organismes et professionnels forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les collectivités territoriales sont soumises à une problématique récurrente de gestion de la desserte forestière (accessibilité, sécurité, entretien, dégradation, etc.). En parallèle, les professionnels du bois sont confrontés à des réglementations variables concernant la desserte sur le territoire. C'est pourquoi, sous l'impulsion des élus locaux, il est proposé de travailler à la mise en place d'un outil commun harmonisant le plus possible les règles de circulation sur la desserte du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de mettre en place de manière concertée avec les collectivités et les professionnels un protocole commun pour la circulation sur la desserte forestière, via un modèle type d'arrêté municipal intégrant la réalisation d'un état des lieux lors de chantier.*		
Modalités de réalisation	*¤ Mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail (concertation)* *¤ Elaboration d'un arrêté municipal type incluant un état des lieux lors de chantier* *¤ Présentation et validation du protocole commun pour mise en place*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2017/2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées et nombre/typologie des participants* *Elaboration et mise en place effective d'un protocole commun*		

Action n°C.1/4	***Animation autour de la desserte forestière pour résorber les points noirs et monter des projets collectifs de création***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Desserte*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage **Maître(s) d'œuvre**	***Diverses structures pourront portées ce type d'action dans le cadre de la CFT*** *Exemples : Collectivités, Professionnels et gestionnaires forestiers, Office National des Forêts, Communes Forestières, Centre Régional de la Propriété Forestière, etc.*		
Partenaires techniques	*Au-delà des structures porteuses citées ci-dessus, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'exploitabilité des peuplements est conditionnée en grande partie à la desserte forestière. C'est pourquoi cette dernière est un des enjeux prioritaires sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée car elle nécessite une remise en état sur certains secteurs et un entretien régulier, ainsi que le développement de nouvelles pistes (notamment secondaires) et la résorption de points noirs, pour favoriser la mobilisation des bois.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action générale est de mener plusieurs opérations d'animation auprès des propriétaires, des collectivités et/ou des professionnels pour améliorer la desserte forestière (remise au gabarit, résorption de points noirs, création de piste, etc.).* *Certains projets sont déjà en cours et portés par différentes structures comme l'amélioration de la route D13 sur Céret, la création de pistes forestières sur Maureillas et Amélie-les-Bains ou encore la résorption de points noirs (poteau gênant sur Lamanère et limitation de tonnage sur le pont de Lesquerde à Saint-Laurent-de-Cerdans).*		
Modalités de réalisation	*¤ Prise de contact et animation des propriétaires forestiers publics et/ou privés* *¤ Etude technique et financière des projets d'amélioration de desserte forestière* *¤ Concertation avec les collectivités territoriales et le Conseil Départemental*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Opérations multiples réalisées au fil de l'eau sur la durée de validité de la CFT*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Animation portée généralement dans le cadre des missions des structures porteuses et recherche de financements pour la réalisation des travaux (cf. Action n°C.1/4)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de projets d'amélioration de desserte animés et réalisés* *Nombre de propriétaires concernés, surface et volume de bois désenclavés*

Action n°C.1/5	***Investissement d'amélioration de la desserte forestière (création, mise au gabarit, résorption de points noirs, entretien)***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Desserte*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Divers maîtres d'ouvrage pourront portés ce type d'action dans le cadre de la CFT*** *Exemples : Propriétaires forestiers / Collectivités et Département / Professionnels du bois*		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer au cas par cas*		
Partenaires techniques	*Collectivités territoriales, Professionnels et gestionnaires forestiers, Office National des Forêts, Communes Forestières, Centre Régional de la Propriété Forestière, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'exploitabilité des peuplements est conditionnée en grande partie à la desserte forestière. C'est pourquoi cette dernière est un des enjeux prioritaires sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée car elle nécessite une remise en état sur certains secteurs et un entretien régulier, ainsi que le développement de nouvelles pistes (notamment secondaires) et la résorption de points noirs, pour favoriser la mobilisation des bois.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action générale est de mener plusieurs opérations d'investissement pour améliorer la desserte forestière sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (remise au gabarit, résorption de points noirs, création de piste, etc.).*		
Modalités de réalisation	*¤ Etude technique et financière des projets de desserte (en lien avec l'action n° C.1/3)* *¤ Montage des dossiers de subventions FEADER (en lien avec l'action n° C.1/3)* *¤ Réalisation des travaux d'amélioration de la desserte forestière*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Opérations multiples réalisées au fil de l'eau sur la durée de validité de la CFT*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer pour chaque projet d'investissement d'amélioration de la desserte*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de projets d'amélioration de desserte réalisés et linéaires* *Nombre de propriétaires concernés, surface et volume de bois désenclavés*		

Action n°C.1/6	***Mise en place d'un outil transfrontalier pour quantifier la ressource forestière, cibler les flux de bois et permettre l'approvisionnement local en bois énergie***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Ressource*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (COFOR LRMP)***		
Maître(s) d'œuvre	*Communes Forestières Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (COFOR LRMP)*		
Partenaires techniques	*Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales, Deputacio de Girona, Bois énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée, Office national des Forêts, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Cette action s'inscrit dans un projet européen nommé BIOMEDAPT (Sustainable BIOMass for Energy plans and strategies, aDAPTed to MED territories). Le projet BIOMEDAPT entend promouvoir des actions, des plans et des stratégies durables, en assurant une gestion durable de la ressource ainsi que par la promotion de l'action contre les risques environnementaux et les risques (risques d'incendie, risque hydrogéologique). Le projet vise à promouvoir l'utilisation de la biomasse locale et une économie à faible émission de carbone. L'obtention de la biomasse forestière locale crée de nouveaux pôles de création d'emplois et contribue à accroître la compétitivité du territoire. La gestion forestière adaptative contribuera à l'adaptation des forêts de l'arc latin aux principaux effets du changement climatique : sécheresse, incendies de forêt, augmentation des épidémies et maladies forestières, augmentation de la présence des espèces envahissantes et augmentation de la pollution atmosphérique. Ce projet réunit plusieurs pays au travers de plusieurs partenaires : l'Espagne (Province of Girona, Centre Tecnologic Forestal de Catalunya, Conseill Insular Mallorca), l'Italie (Consorzio Forestale del Lario Intelvese, Province of Nuoro, Ente Foreste Regione Sardegna), la Croatie (ZEZCoop, PONIKVE, Krk island) et la France (Union Régionale des Communes Forestières).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif du volet français est d'obtenir un nouvel outil d'évaluation de la ressource et de la disponibilité en bois sur un territoire donné (le Pays Pyrénées-Méditerranée étant retenu comme site pilote). Cet outil devra fournir ces informations à l'échelle du territoire mais devra pouvoir descendre à l'échelle de la parcelle pour approvisionner des plateformes existantes ou futures. De plus, cet outil devra pouvoir être appliqué de part et d'autre de la frontière Franco/Espagnole. Il tirera partie de deux outils éprouvés dans ce domaine, le PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) et le CAPFOR (Catalogue d'Approvisionnement en Plaquettes Forestières), afin de créer un nouvel outil qui sera transfrontalier et prendra en compte la dernière exigence de la sphère forestière.*		

Modalités de réalisation	*Le plan d'action se décomposera en plusieurs points :* *¤ Travail de synthèse et d'analyse des deux méthodes PAT et CAPFOR pour étudier leur évolution et la création de nouveaux modules (DFCI, traçabilité, etc.)* *¤ Réalisation d'un PAT et du CAPFOR puis mise en perspective des deux méthodes pour adapter les outils/modules envisagés* *¤ Élaboration de nouveaux outils/modules* *¤ Compilation des résultats et des méthodes pour constituer un outil autonome et transférable* *¤ Réalisation d'un chantier pilote d'exploitation forestière à but bois énergie en utilisant les résultats obtenus*
Localisation de l'action	*Périmètre de la CFT Pyrénées Méditerranées et « homologue » espagnol (à définir)*
Période de réalisation	*Réalisation du projet de coopération sur 3 ans (de l'automne 2016 à l'automne 2019)*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Etude ressource réalisée sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée* *Outil informatique autonome d'évaluation de la ressource et de sa disponibilité* *Chantier pilote réalisé d'exploitation forestière à visée bois énergie*

Action n°C.1/7	***Elargissement de l'étude gisement en bois énergie sur le Haut-Vallespir pour assurer l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Ressource*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV)***		
Maître(s) d'œuvre	*Encore non déterminé*		
Partenaires techniques	*Bois Énergie 66, Syndicat des propriétaires forestiers,* *Centre Régional des Propriétaires Forestiers, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Une première étude avait été réalisée en 2011 lors de la mise en place de la filière bois énergie intercommunale. Toutefois, les besoins en plaquettes forestières sont de plus en plus importants et il est maintenant nécessaire d'élargir l'étude gisement en bois énergie sur le Haut-Vallespir pour assurer l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est donc d'élargir l'étude gisement en bois énergie sur le Haut-Vallespir pour assurer l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire et continuer à structurer la filière dans une logique de circuit-court et de valorisation de la ressource locale.*		
Modalités de réalisation	*¤ Etude des peuplements, analyse du gisement et de son exploitabilité (accès, pente, coût)* *¤ Identification et pré-animation des propriétaires forestiers* *¤ Elaboration d'un catalogue de fiche par parcelle forestière étudiée et intéressante*		
Localisation de l'action	*Massif du Vallespir, en priorité sur les secteurs à proximité des aires de stockage existantes ou futures de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir*		
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 25 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de parcelles identifiées et surfaces concernées* *Volume de bois mobilisable*		

Action n°C.1/8	***Investissement pour l'achat d'une cisaille forestière pour mobiliser plus de bois sur le Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.1*** *- Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts en termes de volume*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Exploitation*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Entreprise Roca***		
Maître(s) d'œuvre	*Entreprise Roca*		
Partenaires techniques	*Coopérative forestière Alliance Forêt Bois, Société Forestière et tout acheteur de bois, ASLGF du Haut-Vallespir, Expert forestier AEF, autres organismes/professionnels forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'entreprise ROCA intervient sur l'ensemble du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée et au-delà, en tant qu'exploitant forestier notamment. Afin d'être en capacité de proposer une exploitation qualitative et quantitative des petits bois dans le Vallespir, l'entreprise ROCA a besoin d'investir dans une cisaille forestière.*		
Objectifs et résultats	*Au travers de l'achat d'une cisaille forestière, l'objectif est d'optimiser les coupes de bois feuillus pour le bois énergie. Ce gain en termes de productivité permettra de mobiliser environ 6 000 mètres cubes de bois supplémentaires par an et d'embaucher une personne.*		
Modalités de réalisation	*¤ Achat d'une cisaille forestière*		
Localisation de l'action	*Siège de l'entreprise basée à Céret, mais exploitation sur l'ensemble du territoire de la CFT*		
Période de réalisation	*Achat de la cisaille forestière en 2016/2017 selon l'obtention des financements*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 50 000 € hors taxes (matériel neuf)*** *Recherche de financement en cours (AMI Dynamic Bois, FEADER, etc.)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Achat effectif de la cisaille forestière* *Volume de bois mobilisé supplémentaire et surface concernée par l'exploitation*		

Action n°C.2/1	***Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Maureillas Las Illas***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Conso*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Commune de Maureillas Las Illas***		
Maître(s) d'œuvre	*Pas encore déterminé*		
Partenaires techniques	*Bois Énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La commune de Maureillas Las Illas souhaite, dans le cadre d'une démarche de développement durable et de valorisation des ressources forestières locales, implanter une chaufferie automatique au bois énergie et un réseau de chaleur permettant d'assurer les besoins calorifiques de différents bâtiments communaux (école maternelle, cantine scolaire et foyer municipal) correspondant à une surface à chauffer de 1223 m^2.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est donc l'installation d'une chaufferie automatique bois pour substituer des énergies fossiles et électriques par une énergie renouvelable. Par ailleurs, la commune étant propriétaire de 214 hectares de forêt, cette installation doit contribuer à la gestion sylvicole de cette dernière. Enfin, la commune envisage de créer un à deux équivalents temps plein pour son activité bois énergie.*		
Modalités de réalisation	*¤ Installation de la chaufferie automatique bois et du réseau de chaleur* *¤ Suivi annuel et régulier des périodes de chauffe pour faire le bilan du fonctionnement*		
Localisation de l'action	*Commune de Maureillas Las Illas*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2016/2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 189 990 € hors taxes*** *Subventions demandées en 2016 : FEDER, Région et Département*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Installation effective du réseau de chaleur (puissance et consommation en bois)* *Remplissage du carnet de suivi des périodes de chauffe*		

Action n°C.2/2	***Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Prats-de-Mollo***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Conso*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pas encore déterminé*		
Partenaires techniques	*Bois Énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'installation de nouvelles chaufferies bois automatiques sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Vallespir constitue la poursuite du programme de développement de la filière bois énergie engagé depuis 2008 par l'intercommunalité.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est l'installation d'un réseau de chaleur bois énergie pour substituer des énergies fossiles et électriques par une énergie renouvelable. Le développement de la consommation en bois énergie impacte positivement l'emploi local et la gestion des forêts.*		
Modalités de réalisation	*¤ Actualisation de l'étude de faisabilité réalisée initialement en 2004* *¤ Installation de la chaufferie automatique bois et du réseau de chaleur* *¤ Suivi annuel et régulier des périodes de chauffe pour faire le bilan du fonctionnement*		
Localisation de l'action	*Commune de Prats-de-Mollo (cœur de village)*		
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 800 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Installation effective du réseau de chaleur (puissance et consommation en bois)* *Remplissage du carnet de suivi des périodes de chauffe*		

Action n°C.2/3	***Investissement pour la mise en place de chaufferies automatiques au bois ou de réseaux de chaleur sur le territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Conso*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Diverses structures pourront portées ce type d'investissement pour une utilisation collective (à l'exception de particuliers) dans le cadre de la CFT.*** *Exemples : Collectivité, Associations, Entreprises, Bailleurs sociaux, etc.*		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer au cas par cas*		
Partenaires techniques	*Bois Énergie 66, bureaux d'études, Pays Pyrénées-Méditerranée, organismes et professionnels de la forêt et du bois énergie.* *+ ADEME, Europe à travers le FEDER, Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Département des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les objectifs fixés en France consistent à atteindre 30% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie d'ici 2030. La biomasse est l'une des énergies mises en avant pour atteindre en partie ces objectifs.* *Au 31 décembre 2015 sur le département des Pyrénées-Orientales, 90 chaufferies automatiques au bois étaient en fonctionnement pour une puissance d'environ 54 MW et une consommation de près de 50 000 tonnes toute biomasse confondue.*		
Objectifs et résultats	*Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée compte dès à présent 19 installations en fonctionnement dont la plus importante du département (ArjoWiggins). La filière bois énergie est en plein essor sur le territoire et il existe un potentiel de développement encore important avec pas moins de 9 projets de chaufferies/réseau de chaleur identifiés.*		
Modalités de réalisation	*Chaque maître d'ouvrage réalisera, selon le stade actuel d'avancée de son projet d'installation d'une chaufferie automatique au bois énergie, les différentes étapes nécessaires telles qu'une analyse d'opportunité, une étude de faisabilité, des demandes de subventions, les travaux, etc. Les projets seront plus ou moins rapides et seront mis à feu à des dates encore inconnues. Un accompagnement de la mission d'animation Bois Énergie 66 est envisagé tout au long du projet (cf. Action n°A.2/4).*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		

Période de réalisation	*Réalisation continue durant la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*L'investissement des chaufferies automatiques au bois peut être financé en partie par l'ADEME, l'Europe à travers le FEDER, la Région-Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées et le Département des Pyrénées-Orientales. Une part d'autofinancement est nécessaire.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de chaufferies bois mises en service et puissance installée (en kW)* *Consommation supplémentaire de bois énergie (en tonnes)*

Action n°C.2/4	***Investissement pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Laurent-de-Cerdans***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Conso*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pas encore déterminé*		
Partenaires techniques	*Bois Énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'installation de nouvelles chaufferies bois automatiques sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Vallespir constitue la poursuite du programme de développement de la filière bois énergie engagé depuis 2008 par l'intercommunalité.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est l'installation d'un réseau de chaleur bois énergie pour substituer des énergies fossiles et électriques par une énergie renouvelable. Le développement de la consommation en bois énergie impacte positivement l'emploi local et la gestion des forêts.*		
Modalités de réalisation	*¤ Réalisation d'une étude de faisabilité* *¤ Installation de la chaufferie automatique bois et du réseau de chaleur* *¤ Suivi annuel et régulier des périodes de chauffe pour faire le bilan du fonctionnement*		
Localisation de l'action	*Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans (cœur de village)*		
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 600 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Installation effective du réseau de chaleur (puissance et consommation en bois)* *Remplissage du carnet de suivi des périodes de chauffe*		

Action n°C.2/5	***Etude de structuration de la filière bois énergie intercommunale du Haut-Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Appro*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pas encore déterminé*		
Partenaires techniques	*Bureau d'études Faig Bé, Bois Énergie 66*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le changement d'échelle lié au développement de la filière bois énergie en Haut-Vallespir (cf. autres fiches action portées par la Communauté de Communes) nécessite une analyse de l'existant et un changement de perspectives du point de vue organisationnel, juridique et économique pour restructurer durablement la filière intercommunale.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette étude et de disposer des éléments nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance et structuration de la filière intercommunale en bois énergie.*		
Modalités de réalisation	*¤ Recrutement d'un bureau d'études par appel d'offre suite à l'obtention des subventions* *¤ Réalisation de l'étude (état des lieux, évolution actuelle, propositions)*		
Localisation de l'action	*Périmètre de la Communauté de communes du Haut-Vallespir*		
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2016*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel de 11 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de l'étude (rapport)*		

Action n°C.2/6	***Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie intercommunale complémentaire sur le Haut-Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Appro*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pas encore déterminé*		
Partenaires techniques	*ADEME, Bois Énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La réalisation de deux nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Vallespir nécessite la construction d'une nouvelle aire de stockage de plaquettes forestières afin de répondre aux nouveaux besoins locaux.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif par la création d'une nouvelle aire de stockage bois énergie intercommunale est de renforcer/compléter l'existant et de répondre aux besoins nouveaux dans une logique de circuit-court et de structuration durable de la filière (cf. Action n°C.2/5).*		
Modalités de réalisation	*¤ Etude technique et financière du projet de plateforme de stockage bois énergie* *¤ Réalisation des travaux pour la création de la plateforme de stockage bois énergie*		
Localisation de l'action	*Périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir*		
Période de réalisation	*Réalisation sur l'année 2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 400 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de la plateforme de stockage (volume)* *Volume de bois énergie transitant annuellement par la plateforme*		

Action n°C.2/7	***Investissement pour le revêtement du sol d'un hangar privé de stockage de bois énergie***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Appro*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Alliance Forêt Bois***		
Maître(s) d'œuvre	*Encore non déterminé*		
Partenaires techniques	*ADEME, Bois énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Afin d'assurer la qualité de la plaquette forestière (taux d'humidité et non présence de corps étrangers) et d'avoir un stock sécuritaire pour garantir l'approvisionnement des clients lors des imprévus climatiques et mécaniques liés à la production en flux tendu, la coopérative forestière « Alliance Forêt Bois » a besoin de réaliser des travaux d'amélioration du site de stockage situé sur la commune de Céret.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est donc de réaliser le revêtement du sol du site de stockage basé à Céret, comprenant deux zones déjà couvertes de 700 m^2 chacune et une zone intermédiaire de 900 m^2, pour un total de 2300 m^2.*		
Modalités de réalisation	*¤ Travaux de revêtement des zones de stockage*		
Localisation de l'action	*Plateforme située sur la commune de Céret*		
Période de réalisation	*Période de réalisation sur 2016/2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 120 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de la plateforme de stockage (volume)* *Volume de bois énergie transitant annuellement par la plateforme*		

Action n°C.2/8	***Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie sur le Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Appro*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Entreprise privée OU Communauté de Communes du Vallespir (CCV) avec une entreprise privée après Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pas encore déterminé*		
Partenaires techniques	*Entreprise privée de la filière bois énergie, Bois Énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée, + ADEME, Europe à travers le FEDER, Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Département des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La Communauté de Communes du Vallespir a identifié le « soutien à la mise en place d'un Pôle Bois » comme un projet structurant de sa stratégie de développement économique pour 2013/2020. L'élément fédérateur de ce futur pôle bois est sans conteste la future plateforme de stockage du bois énergie du Vallespir. Selon la fiche action n°4.9 du programme développement économique, « la concrétisation de ce projet autour duquel pourraient se greffer d'autres initiatives sur des sujets complémentaires (écoconstruction, valorisation des petits bois pour l'agriculture…) permettrait de constituer le socle du développement de la filière bois énergie locale ».*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de ce projet est de plusieurs ordres : d'assurer le développement de la filière bois énergie dans le secteur du bas Vallespir et de permettre le stockage de biomasse sous couvert afin de garantir des approvisionnements de qualité aux installations du Vallespir, mais également de rayonner jusqu'à la Plaine du Roussillon, de créer de l'emploi direct et indirect à partir de ce Pôle Bois (cf. Action n°C.2/16), de participer au développement des énergies renouvelables, et enfin, de participer au développement de l'utilisation des ressources locales dans une optique de développement durable du territoire.*		
Modalités de réalisation	*Le portage et le phasage du projet dépendent tout d'abord de la mise en œuvre ou non d'un projet porté actuellement par une entreprise privée du territoire. Si ce projet privé ne se réalise pas, la Communauté de communes du Vallespir prévoit de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de consulter les entreprises qui souhaitent s'impliquer dans le projet de plateforme bois énergie, et plus largement sur la filière bois.*		

Localisation de l'action	*Périmètre de la Communauté de communes du Vallespir, avec une localisation du hangar de stockage envisagé sur la commune de Maureillas Las Illas.*
Période de réalisation	*Période de réalisation sur 2017/2019*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*A déterminer en fonction du projet qui se mettra en place*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de la plateforme de stockage (volume)* *Volume de bois énergie transitant annuellement par la plateforme*

Action n°C.2/9	***Investissement pour la création d'une plateforme bois énergie sur la Plaine du Roussillon***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie / Appro*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Entreprise Tubert Environnement / Filiale Biomasse Sud Energie***		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer*		
Partenaires techniques	*ADEME, Bois Énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'entreprise livre actuellement près d'une vingtaine de chaufferies bois sur les Pyrénées-Orientales pour 12 000 tonnes de bois déchiqueté et prévoit de contractualiser dans les années à venir avec de nouveaux consommateurs. Si les grosses chaufferies possèdent un cahier des charges large au niveau de l'humidité et de la granulométrie, certaines installations nécessitent un combustible calibré avec un taux d'humidité inférieur à 35%.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif pour l'entreprise est donc d'investir dans une plateforme de stockage bois énergie de 1500 m^2 afin de compléter son équipement pour répondre aux attentes de sa clientèle actuelle et future (continuité des livraison, taux d'humidité maîtrisé, etc.).*		
Modalités de réalisation	*¤ Réalisation des travaux pour la création de la plateforme de stockage bois énergie*		
Localisation de l'action	*Siège de l'entreprise Tubert Environnement à Elne*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2016/2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 298 400 € hors taxes***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de la plateforme de stockage (volume)* *Volume de bois énergie transitant annuellement par la plateforme*		

Action n°C.2/10	***Etude d'opportunité pour la diversification des activités de l'ESAT de Sorède par la valorisation des déchets en bois énergie***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Bois énergie / Appro*	*Phasage de l'action => Phase 1*	*Programme plus large déjà financé*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Micocouliers »***		
Maître(s) d'œuvre	*Bois Énergie 66*		
Partenaires techniques	*Centre Régional de la Propriété Forestière, Pays Pyrénées-Méditerranée*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'ESAT « Les Micocouliers » produit actuellement divers objets en bois, dont des fouets et des cravaches de luxe, à partir de micocouliers. Cette activité engendre des connexes de fabrication. L'exploitation des arbres en forêt génère également de la matière non valorisée (chutes et houppiers) puisqu'une partie seulement de l'arbre est valorisée.*		
Objectifs et résultats	*L'ESAT « Les Micocouliers » se pose la question d'une meilleure valorisation des déchets issus de la production d'objets en bois et des rémanents de coupes, qui sont actuellement respectivement mis à disposition des employés (chauffage individuel) ou laissés en forêt.* *Bois Énergie 66 réalisera donc une étude d'opportunité dans le cadre de ses missions financées afin de savoir s'il est possible pour l'ESAT de devenir fournisseur de bois énergie en approvisionnant des chaufferies automatiques au bois déchiqueté, et/ou de développer une coopération avec un fournisseur existant pour compléter des approvisionnements.*		
Modalités de réalisation	*L'étude consistera à répondre aux points suivants :* *¤ Evaluation du volume de déchets de bois produit annuellement* *¤ Evaluation des opérations nécessaires pour la réalisation du produit fini* *¤ Evaluation des coûts de production* *¤ Evaluation de la qualité du combustible* *¤ Analyse des débouchés possibles*		
Localisation de l'action	*L'action sera menée sur Sorède au siège de l'ESAT « Les Micocouliers », tout en tenant compte des installations de chauffage situées sur le territoire de la CFT.*		
Période de réalisation	*Réalisation de l'étude sur l'année 2016*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Le coût de cette étude d'opportunité est intégré au plan d'actions annuel de Bois Énergie 66 et est dès à présent financé par l'ADEME, l'Europe à travers le FEDER, la Région-Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées et le Département des Pyrénées-Orientales.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de l'étude* *Volume de déchets valorisés si mise en place d'une filière par l'ESAT*

Action n°C.2/11	***Plan de développement de la filière micocoulier pour assurer l'approvisionnement de l'ESAT de Sorède***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et ESAT « Les Micocouliers »***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et ESAT « Les Micocouliers »*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, Syndicat des Forestiers Privés, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En termes de contexte, plusieurs points sont à prendre en compte :* *¤ L'existence d'une ressource naturelle en micocoulier sur le piémont des Albères et du Bas Vallespir sous forme de micro parcelle* *¤ Une ressource en bois de micocoulier sous-valorisée appartenant très majoritairement à des propriétaires forestiers privés* *¤ Une absence de gestion collective et perte de sylviculture pour une production de barre de qualité de micocoulier pour le marché économique de l'ESAT* *¤ L'existence d'un ESAT implanté à Sorède qui valorise le micocoulier en cravache, fouet et divers objets avec une forte valeur ajoutée (savoir-faire local avec 20 emplois)* *L'enjeu principal est de structurer la filière de l'amont à l'aval pour garantir l'approvisionnement de l'ESAT et assurer son maintien et son développement.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de l'action est l'identification de la ressource et des propriétaires concernés dans les communes de production ainsi que l'animation de ces derniers par secteur prioritaire pour la création d'une structure collective de type ASL GF et la programmation d'une première tranche de travaux et de mobilisation des bois. Il s'agit à termes de remettre en gestion les peuplements de micocouliers, de les certifier PEFC pour répondre aux attentes de l'ESAT et de sa clientèle, et de mettre en place un contrat d'approvisionnement pluriannuel entre les propriétaires forestiers regroupés et l'ESAT « Les Micocouliers ».*		
Modalités de réalisation	*¤ Cartographie des peuplements de micocouliers et identification des propriétaires* *¤ Réunions d'information à destination des propriétaires* *¤ Création d'une structure collective avec un appui administratif et technique*		

Localisation de l'action	*Zones de présence du micocoulier : Piémont des Albères et du Bas Vallespir*
Période de réalisation	*Réalisation sur une année en 2017*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total d'environ 10 000€ à 15 000€*** *correspondant au temps de chargé de mission encadré par le personnel statutaire du CRPF*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Surface de micocouleraie et nombre de propriétaires identifiés* *Création de la structure de regroupement (nombre de propriétaires et surface)* *Programmation des premiers travaux ou ventes*

Action n°C.2/12	***Animation autour du bois de chauffage pour mettre en vente des lots de bois de petites tailles***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF 66)*		
Partenaires techniques	*Professionnels forestiers du territoire*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La filière bois bûche connaît depuis ces dernières années une forte évolution du fait du développement des moyens de chauffage au bois chez les particuliers. De nombreux chauffagistes écoulent tout au long de l'année d'importants volumes de bois dont une partie seulement provient des forêts du département. La demande en chêne vert, bois réputé pour son important pouvoir calorifique, est croissante mais se heurte à des difficultés d'approvisionnement. En effet, même si les taillis de chêne vert sont biens présents sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, il ressort de la part des professionnels du bois des difficultés à se procurer cette ressource. Les parcelles achetées font pour la plupart l'objet de coupes rases et plus rarement de coupes d'éclaircies. Du coté des propriétaires, il ressort un manque de connaissance des exploitants forestiers mais aussi des réserves quant aux modalités de réalisation des chantiers sur le terrain. De plus, l'option de la coupe de taillis n'est parfois pas l'itinéraire technique privilégié par le propriétaire.* *La réflexion du syndicat des forestiers privés autour de cette thématique de travail vise à mettre en relation l'offre et la demande dans une logique de gestion durable des peuplements forestiers et de développement de l'économie locale. De plus, le SFP66 en tant que représentant des propriétaires forestiers, met à disposition des propriétaires et exploitants ses connaissances réglementaires et sylvicoles concernant la gestion et l'exploitation des bois (cf. Action n°A.2/3).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif général de l'action est de mettre en forme un catalogue de parcelles forestières privées situées dans l'aire de répartition du chêne vert détaillant pour chacune des fiches, les limites de la coupe, la nature de l'intervention et le mode de vente des bois souhaité par le propriétaire. Tous les chantiers affichés dans le catalogue feront l'objet d'un contrat de vente des bois fourni par le syndicat. De plus, les limites de coupes seront matérialisées sur le terrain.*		

	Plus largement les objectifs de cette action sont de rapprocher l'offre et la demande sur le territoire, d'assurer un appui technique aux propriétaires forestiers, de favoriser la mise en place d'itinéraires sylvicoles compatibles avec la notion de gestion durable des forêts et de mettre en place des circuits courts d'approvisionnement à l'échelle du territoire.
Modalités de réalisation	¤ *Phase I* : ***Identification des propriétaires forestiers*** *potentiellement intéressés à partir de la liste d'adhérents au Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales* ¤ *Phase II* : ***Rencontre des propriétaires et délimitation de chantiers*** *compatibles avec les enjeux de l'action* ¤ *Phase III* : ***Réalisation des fiches parcellaires*** *en phase avec les objectifs des propriétaires forestiers* ¤ *Phase IV* : ***Mise en forme du catalogue et diffusion*** *auprès des exploitants forestiers locaux pour mise en vente des bois*
Localisation de l'action	*Périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée* *+ Extension possible hors du périmètre sur d'autres secteurs à l'échelle départementale*
Période de réalisation	Réalisation de l'action sur une durée de 15 mois environ sur 2016/2017
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	**Budget prévisionnel total de 12 800 €**
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de propriétaires contactés* *Nombre de fiches rédigées dans le catalogue (surface et volume de bois concernés)* *Nombre d'exploitants forestiers destinataires du catalogue* *Surfaces et volume des chantiers d'exploitation*

Action n°C.2/13	***Animation pour la mise en place d'une AMAP « Bois de chauffage »*** *(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)*		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association « Vallespir Terres Vivantes »***		
Maître(s) d'œuvre	*Association « Vallespir Terres Vivantes »*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des Propriétaires Forestiers, autres organismes et professionnels forestiers*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les surfaces forestières du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sont importantes et les volumes de bois sur pied sont en croissance. Un des débouchés des taillis de chênes et de hêtres reste le bois de chauffage. Toutefois, peu de propriétaires s'investissent dans la gestion et la valorisation de leur forêt Ainsi, malgré une ressource importante, il est parfois difficile de se fournir en bois de chauffage avec un bon rapport qualité/prix alors que la demande augmente. Par ailleurs, les récoltes sauvages se développent. C'est pourquoi il est proposé de créer une AMAP « bois de chauffage » permettant un partenariat entre producteurs et consommateurs de bois bûche.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est de proposer des débouchés locaux aux produits bois de la forêt (circuits courts) via un modèle économique permettant d'assurer aux propriétaires forestiers et aux exploitants une rémunération suffisante, et aux particuliers, un bon rapport qualité/prix et une consommation responsable de bois bûche. Il s'agit donc de sensibiliser les propriétaires et les consommateurs à cette alternative pour développer une AMAP « Bois de chauffage » et de gérer la forêt d'une manière responsable.*		
Modalités de réalisation	*¤ Animation et sensibilisation des acteurs (rencontres, réunions, etc.)* *¤ Création d'une structure de type AMAP associant plusieurs consommateurs et un ou plusieurs propriétaires/professionnels intéressés par la démarche.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation de l'action sur deux années consécutives pour la mise en place de l'AMAP,* *+ Fonctionnement continu de la structure sur la durée de validité de la CFT et au-delà*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 2000 €*** *pour la communication, l'animation des personnes intéressées (propriétaires et consommateurs) pour la création de l'association type AMAP*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Création effective de l'AMAP* *Nombre d'adhérents, de propriétaires et de professionnels intégrant l'AMAP* *Surface forestière concernée par l'exploitation du bois bûché liée à l'AMAP* *Volume de bois géré (coupé, stocké, vendu) via l'AMAP*

Action n°C.2/14	***Animation et développement de projets de valorisation du châtaignier du territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***A définir / Animation menée par diverses structures***		
Maître(s) d'œuvre	*A définir / Animation menée par diverses structures*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, collectivités territoriales, entreprises, organismes et professionnels de la forêt et du bois, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La valorisation du châtaignier fait partie des enjeux importants du territoire. C'est pourquoi une animation doit être menée pour faire émerger des projets de valorisation. Quelques idées sont déjà identifiées comme l'installation d'une unité de fabrication de piquets ou encore le développement d'un atelier de mobilier urbain et/ou de vannerie. La certification en cours du châtaigner comme bois à ossature sera également un levier.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action générale est d'animer et de développer des projets privés et/ou publics de valorisation du châtaignier sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Cela permettrait de relancer sa sylviculture et son exploitation ainsi que de structurer des filières créant de l'emploi non délocalisable sur le territoire.*		
Modalités de réalisation	*¤ Animation des acteurs pour faire émerger des projets de valorisation du châtaignier* *¤ Développement et mise en œuvre de projets de valorisation du châtaigner*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la durée de validité de la Charte Forestière de Territoire*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Animation conduite dans le cadre des missions des structures (dont le PPM)* *Budget à définir pour les études et les investissements qui seront à réaliser*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées avec le nombre et la typologie des participants* *Nombre de projets développés (volume de bois, surface concernée, etc.)*		

Action n°C.2/15	***Recensement de la ressource disponible en robinier en lien avec la filière piquet locale***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF 66)*		
Partenaires techniques	*Organismes et professionnels forestiers du territoire*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La filière « piquet » connaît depuis ces deux dernières années un regain d'intérêt. L'étude réalisée par le syndicat des propriétaires forestiers des Pyrénées-Orientales en 2013/2014 a permis à des professionnels de se positionner sur ce marché jusqu'alors négligé. Deux essences sont principalement demandées par les utilisateurs : le châtaignier et le robinier faux acacia. Si pour le premier, l'offre ne manque pas pour le moment, une forte demande existe sur le robinier dont les peuplements sont mal connus sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée. Il convient par ce travail de localiser les zones à robinier afin de valoriser ces peuplements pour la plupart non gérés spécifiquement.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif général de l'action est donc de localiser les principales zones à robinier sur le massif du Vallespir et d'analyser le foncier sur ces dernières afin de pourvoir informer les propriétaires des valorisations possibles de leurs bois. Les professionnels seront également parties prenantes dans ce travail du fait qu'ils disposeront ensuite de parcelles identifiées sur lesquelles ils pourront formuler une offre d'achat.* *Plus largement les objectifs de cette action sont de rapprocher l'offre et la demande en robinier sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, de communiquer sur les caractéristiques du robinier faux acacia, de développer la sylviculture et la production de robinier en local, et enfin, de mieux valoriser cette essence.*		
Modalités de réalisation	¤ Phase I : Identification et cartographie des zones à robinier faux acacia ¤ Phase II : Réalisation de placettes de mesures en vue de quantifier la ressource ¤ Phase III : Identification et contact des propriétaires sur des zones prioritaires ¤ Phase IV : Communication auprès des professionnels sur la disponibilité en robinier local ¤ Phase VI : Réalisation d'un support de communication sur le Robinier		

Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Réalisation de l'action sur une durée de 15 mois environ*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 16 000 €***
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	Cartographies réalisées et nombre de placettes effectuées sur le terrain Nombre de propriétaires contactés et de professionnels sensibilisés Nombre de contrats de vente signés

Action n°C.2/16	***Création d'un annuaire des entreprises locales liées à la filière bois pour valoriser et faire connaître leurs savoir-faire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Diverses filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Entreprises du bois, Interprofession Arfobois et autres organismes forestiers, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Lors de l'enquête menée auprès des entreprises par le Pays Pyrénées-Méditerranée, il ressort que les entreprises du bois présentes sur le territoire sont majoritairement de petites entreprises et n'ont pas forcément de temps à consacrer à leur communication. En parallèle, il apparaît une méconnaissance des entreprises locales et de leur savoir-faire de la part des collectivités et d grand public. C'est pourquoi il est proposé de créer un annuaire pour valoriser les entreprises du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de l'action est de faire connaître les entreprises du territoire afin de continuer à développer l'utilisation du bois et de soutenir l'activité. Le format reste encore à définir au regard des besoins et des retours d'expérience externes.*		
Modalités de réalisation	*¤ Organisation d'un groupe de travail autour de la création de cet annuaire* *¤ Définition du contenu et du format au regard de différents critères (but, coût, cible, etc.)* *¤ Sollicitation des entreprises puis création et diffusion de l'annuaire des entreprises*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2017/2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées + Nombre et typologie des participants* *Nombre d'entreprises sollicitées et/ou intégrées dans l'annuaire*		

Action n°C.2/17	***Mise en place d'une zone d'activités dédiée à la filière bois sur le Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Diverses filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de communes du Vallespir (CCV)***		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer*		
Partenaires techniques	*Organismes et professionnels de la filière bois, chambres consulaires, Bois énergie 66, Pays Pyrénées-Méditerranée, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement économique, la Communauté de communes du Vallespir a acté de travailler au développement de la filière bois énergie via la création d'une plateforme de stockage et/ou d'une zone d'activités dédiée au bois.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est d'appuyer le développement de la filière bois, et notamment de la filière bois énergie, ainsi que d'aménager l'espace communautaire en faveur du bois.*		
Modalités de réalisation	*¤ Révision de la réglementation locale (Plan Local d'Urbanisme)* *¤ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des entreprises de la filière* *¤ Aménagement d'une zone dédiée au bois et des accès*		
Localisation de l'action	*Commune de Maureillas Las Illas (à proximité de l'autoroute)*		
Période de réalisation	*Période de réalisation sur trois années de 2017 à 2019*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre d'acteurs économiques sollicités et/ou mobilisés* *Réalisation de l'aménagement (surface concernée)*		

Action n°C.2/18	***Accompagnement et évolution des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) du territoire pour des travaux forestiers***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Bois énergie*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Chambre d'Agriculture du Roussillon (CA 66) et Fédération des CUMA Méditerranée***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Chambre d'Agriculture du Roussillon (CA 66) et Fédération des CUMA Méditerranée*		
Partenaires techniques	*Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole du territoire, agriculteurs, propriétaires forestiers, Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Actuellement, il y a une relance de l'activité des CUMA sur le territoire avec des projets d'équipements en matériels forestiers et en prestation de service. En parallèle, il existe une demande collective de propriétaires forestiers pour ce type de prestations.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de l'action est d'accompagner techniquement les CUMA du territoire dans leur projet de développement forestier (en lien avec la filière bois énergie notamment) et d'investissement en termes d'équipement. Il s'agit aussi de les aider à monter leur offre de services, en lien avec les groupements de propriétaires forestiers.*		
Modalités de réalisation	*¤ Diagnostics des équipements des CUMA et de leur fonctionnement (statuts)* *¤ Identification de leur projet en lien avec la filière bois (investissement, travaux, etc.)* *¤ Accompagnement des projets et étude des prestations extérieures* *¤ Réalisation de chantiers et développement nouveaux marchés*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation pluriannuelle sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*10 à 15 jours à minima d'appui technique et administratif par an* *Coordination avec le programme DINA*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de CUMA accompagnées et nombre de projets initiés/réalisés* *Nombre d'emplois maintenus/créés (direct ou ratio ETP)* *Type/Volume/Poids de ressources locales valorisées*		

Action n°C.2/19	***Recensement des agriculteurs susceptibles de réaliser des travaux forestiers en complément d'activité***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Diverses filières bois*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF 66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF 66)*		
Partenaires techniques	*Chambre d'agriculture du Roussillon*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les propriétaires forestiers du territoire et les professionnels forestiers peuvent avoir, suivant leurs besoins, une demande ponctuelle pour réaliser des travaux forestiers dans leur forêt. Ces travaux, souvent de faible ampleur, n'intéressent pas forcement les gros opérateurs du fait du coût important lié au déplacement des matériels forestiers et des faibles volumes mobilisés. Parallèlement à ce constat, des agriculteurs sont présents un peu partout dans le territoire. Ces derniers possèdent, pour la majorité d'entre eux, du matériel suffisant pour réaliser des petits travaux forestiers dans les proches environs de leur exploitation agricole. Ces travaux de prestation pourraient assurer pour certains d'entre eux un complément de revenus non négligeable.*		
Objectifs et résultats	L'objectif de cette action est de recenser les agriculteurs du territoire et de les enquêter sur une possible diversification de leur activité par des petits travaux forestiers. Après identification des personnes susceptibles d'entrer dans cette démarche, il s'agira de communiquer sur cette main d'œuvre locale disponible pour la réalisation de travaux en forêt auprès des propriétaires forestiers.		
Modalités de réalisation	¤ *<u>Phase I</u> : Recensement des exploitations agricoles en activité sur le territoire* ¤ *<u>Phase II</u> : Identification des agriculteurs intéressés et des travaux pouvant être réalisés par ces derniers* ¤ *<u>Phase III</u> : Conception d'un support de communication* ¤ *<u>Phase IV</u> : Communication auprès des propriétaires forestiers du territoire.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		

Période de réalisation	Réalisation de l'action sur une année
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 8 000€***
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitants agricoles recensés / rencontrés / intéressés Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés

Action n°C.2/20	***Mise en place d'une valorisation du liège mâle ou brûlé local***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Filière liège*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association Syndicale Libre de Gestion Forestière Suberaie Catalane***		
Maître(s) d'œuvre	*À déterminer : ASLGF Suberaie Catalane ou autre opérateur économique ?*		
Partenaires techniques	*Institut Méditerranéen du Liège*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les lièges mâles et/ou brûlés n'ont à l'heure actuelle aucune valeur commerciale dans les circuits conventionnels. Ils sont donc soit laissés sur pied, soit abandonnés au sol après leur récolte. Leur valorisation est cependant indispensable afin de favoriser la remise en production des suberaies. Une étude est en cours, réalisée par l'Institut Méditerranéen du Liège, visant à développer différents produits à base de granulés de liège.*		
Objectifs et résultats	*Les objectifs sont d'une part de produire un granulé de liège local, issu des forêts gérées par l'ASLGF Suberaie Catalane, d'autre part d'augmenter les surfaces remises en production en équilibrant les coûts d'exploitation grâce à la vente du granulé, et enfin, de diversifier la valorisation de la suberaie, qui repose uniquement sur le liège bouchonnable.*		
Modalités de réalisation	*À déterminer, notamment en fonction des résultats de l'étude sur la diversification des débouchés pour le liège des Pyrénées-Orientales réalisée sur 2015/2016 par l'IML.*		
Localisation de l'action	*A déterminer, à proximité de l'aire de répartition du chêne-liège catalan et sur le périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.*		
Période de réalisation	*À déterminer, notamment en fonction des résultats de l'étude sur la diversification des débouchés pour le liège des Pyrénées-Orientales réalisée sur 2015/2016 par l'IML.*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*À déterminer selon la modalité de fabrication du granulé à base de liège et donc le dimensionnement des équipements nécessaires.*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Mise en place d'une filière locale de valorisation du liège mâle/brûlé* *Volume de liège mâle/brûlés valorisé*		

Action n°C.2/21	***Développement d'outils innovants en lien avec la récolte et la vente du liège local***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Filière liège*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Institut Méditerranéen du Liège***		
Maître(s) d'œuvre	*À déterminer (FCBA ?)*		
Partenaires techniques	*ASLGF Suberaie Catalane, ASLGF Suberaie Varoise, entreprises industrielles, Centre Régional de la Propriété Forestière, Cycitex-IPROCOR (Espagne), etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'estimation de la qualité du liège sur pied est essentielle pour sa valorisation optimale auprès des industriels. Un appareil a été développé en Espagne en 2005, et acquis par l'ASLGF Suberaie Catalane la même année. Ce dernier est utilisé depuis lors dans le cadre des ventes de liège. Il est cependant en voie d'obsolescence et n'est plus fabriqué. Le développement d'un nouvel outil, plus performant, intéresserait plusieurs acteurs de la suberaie française (Pyrénées-Orientales, Corse, Var, Aquitaine, etc.).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de disposer d'un appareil permettant d'évaluer la qualité du liège sur pied afin d'améliorer la commercialisation du liège.*		
Modalités de réalisation	*¤ Identifier les forces/faiblesses de l'appareil actuel* *¤ Définir un cahier des charges pour le développement d'un nouvel outil* *¤ Fabrication d'un prototype et test in-situ*		
Localisation de l'action	*Aire de répartition du chêne-liège sur le périmètre de la CFT Pyrénées Méditerranée et autres régions subéricoles françaises (Var, Corse, Aquitaine principalement).*		
Période de réalisation	*À déterminer*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*À déterminer en fonction du type de matériel à développer*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Développement effectif d'un outil innovant pour évaluer la qualité du liège sur pied*		

Action n°C.2/22	***Mise en place d'une structure d'insertion pour la valorisation des essences et plantes médicinales dans le Vallespir***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres productions*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Association « Agir ensemble »***		
Maître(s) d'œuvre	*Association « Agir ensemble »*		
Partenaires techniques	*Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Collectivités, Office National des Forêts, Centre régional de la Propriété Forestière, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En termes de constat, le territoire du Vallespir est classé comme zone de revitalisation rurale (ZRR) avec un fort taux de chômage. De plus, il existe des difficultés à proposer des sorties positives aux salariés en insertion de l'Association Intermédiaire (AI) car il y a peu d'opportunités d'emplois et de structures d'insertion par l'activité économique sur le Vallespir. En parallèle, des opportunités sont présentes concernant la valorisation de plantes aromatiques et médicinales sur le massif : l'existence d'une ressource naturelle recherchée et exploitable, l'engagement de partenariat de la part d'une entreprise leader sur le marché, le soutien de la commune d'Arles-sur-Tech qui met à disposition des locaux techniques adaptés et le soutien de l'Etat, et enfin, une forte implication de bénévoles ayant l'expérience de l'insertion par l'activité économique. C'est pourquoi l'association Agir Ensemble (située à Arles sur Tech en tant qu'association intermédiaire) met en œuvre une étude de faisabilité pour la création de l'entreprise d'insertion sur la base d'un cahier des charges et d'un financement de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de l'action est de réaliser une étude de faisabilité d'une entreprise d'insertion sur le territoire du Vallespir, dans le domaine de la cueillette et du conditionnement de Plantes Aromatiques et Médicinales (PAMM) issues du milieu naturel, et ainsi de favoriser l'émergence d'une nouvelle structure d'insertion créatrice d'emplois sur le Vallespir.* *Les objectifs sociaux sont d'offrir les services et les compétences d'une entreprise d'insertion à des personnes en difficultés sociales ou bénéficiaires des minimas sociaux et de contribuer à la diminution des inégalités territoriales.* *Les objectifs économiques sont la création d'une activité économique locale génératrice de revenus et d'emplois, respectueuse de l'environnement et s'appuyant sur une ressource locale disponible et non exploitée (cueillette, séchage et vente de PAMM).*		

	Afin de consolider la viabilité et autonomie financière de la structure, le développement des activités complémentaires suivantes sera étudié : possibilité de mettre en place une distillation et un petit atelier d'ensachage, possibilité d'un partenariat avec une association de sauvegarde de « la mule catalane » pour permettre aux cueilleurs d'accéder dans des zones non accessibles aux véhicules, et possibilité de création d'une boutique de vente de produits naturels finis (huiles essentielles, cosmétiques, etc.).
Modalités de réalisation	*¤ Etude du potentiel de la ressource en Plantes Aromatiques et Médicinales sur le Vallespir* *¤ Création de l'association « 1000Perthuis » dédiée au portage de l'entreprise d'insertion* *¤ Test sur le terrain pour identifier les essences, les volumes et les diverses contraintes* *¤ Echanges avec le partenaire économique et les partenaires techniques (comité de suivi)* *¤ Définition du cahier des charges pour la mise en place d'une entreprise d'insertion*
Localisation de l'action	*Massif du Vallespir*
Période de réalisation	*Réalisation de l'étude de faisabilité sur la période 2016/2017 puis mise en place*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*A déterminer suite à l'étude de faisabilité* *réalisée par Agir Ensemble et financée par la DIRECCTE*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Rapport de l'étude de faisabilité pour la valorisation des essences et plantes médicinales* *Mise en place effective d'un chantier d'insertion*

Action n°C.2/23	***Création d'un outil de mise à disposition de parcelles forestières à destination d'apiculteurs professionnels***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres productions*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées Orientales (SPF66)*		
Partenaires techniques	*Union Syndicale des Apiculteurs du Roussillon, Département des Pyrénées-Orientales*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les propriétaires forestiers sont assez régulièrement sollicités à titre individuel ou par l'intermédiaire de leur syndicat par des apiculteurs en recherche de terrains sur lesquels installer leurs ruchers à certaines périodes de l'année.* *La grande richesse floristique de notre département expliquée par les importantes variations d'altitudes engendre un échelonnement des périodes de floraisons des végétaux. Cette situation intéresse fortement les apiculteurs qui possèdent ainsi la faculté de produire un nombre important de miels tout au long de l'année.* *Les apiculteurs, réunis dans l'Union Syndicale des Apiculteurs du Roussillon (USAR), se trouvent fréquemment limités pour trouver de nouveaux terrains par la méconnaissance des propriétaires forestiers. De plus, aucun document cadre de convention n'est actuellement mis en place entre les deux parties lors de l'installation de ruchers.* *Le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Pyrénées-Orientales, conscient du rôle fondamental occupé par les abeilles dans l'écosystème forestier, se propose de recenser parmi ses adhérents, les propriétaires forestiers prêts à accueillir un ou plusieurs ruchers sur leur propriété. La finalité de ce travail est de mettre ces derniers en relation avec des apiculteurs professionnels en recherche de terrains.*		
Objectifs et résultats	*Les objectifs de cette action sont d'identifier et de quantifier la demande apicole sur les espaces forestiers, d'identifier et de recenser l'offre forestière parmi les adhérents du syndicat, de mettre en relation les apiculteurs et les propriétaires forestiers, d'encadrer d'un point de vue réglementaire l'installation d'un rucher en forêt (convention type) et enfin, de contribuer au maintien de la population d'abeilles.*		

Modalités de réalisation	*¤ Etat des lieux de la filière apicole dans le département : bibliographie, rencontre avec l'USAR et la chambre d'agriculture du Roussillon* *¤ Analyse ciblée des possibilités forestières en lien avec l'apiculture (période de floraison par essence, cartographies thématiques, etc.)* *¤ Identification des demandes via un travail ciblé sur les adhérents de l'USAR : Préparation d'un questionnaire et conception d'une « fiche apiculteur »* *¤ Conception d'un modèle de convention d'installation d'un rucher en forêt* *¤ Identification des propriétaires forestiers intéressés par la démarche : envoi d'un courrier d'information et conception d'une « fiche propriétaire »* *¤ Mise en forme cartographique des résultats et création d'une base de données* *¤ Mise en relation de l'offre et de la demande par la conception d'un support adéquat*
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée* *+ extension possible hors périmètre à l'échelle départementale*
Période de réalisation	*Réalisation sur une période de 12 mois*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	**Budget prévisionnel total de 14 000 €**
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de documents produits en lien avec l'étude* *Nombre d'apiculteurs consultés/intéressés* *Nombre de propriétaires forestiers consultés/intéressés* *Nombre de conventions signées suite à l'étude*

Action n°C.2/24	***Développement d'une valorisation des champignons comestibles sur le territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres productions*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),* *Franck Richard du CNRS et Jean Rondet*		
Partenaires techniques	*Institut Mycologique Européen, CNRS Montpellier,* *Centre Technique Forestier de Catalogne*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée réunit un ensemble de caractéristiques (forestières, truffières, contexte touristique, etc.) qui le rendent particulièrement intéressant pour des études de valorisation des champignons sylvestres (cèpes, lactaires, etc.) et des truffes (truffières naturelles, truffières plantées). Plusieurs projets de coopération européenne concernant les champignons dans les Pyrénées-Orientales ont été ou seront déposés dans le cadre de plusieurs espaces de projets européens durant la période de programmation 2014-2020 (Interreg Sudoe, POCTEFA, MED). Concernant les champignons sylvestres, une pré étude menée avec le CRPF (cadre interreg Micosylva+) avait démontré le potentiel « cèpes et lactaires » du Vallespir. Le potentiel truffier, et notamment celui lié aux truffières naturelles, a été rappelé lors d'une réunion dans le Vallespir (CRPF, Chambre agriculture, CTFC Catalogne, CITA Saragosse, CNRS Montpellier, Association producteurs de truffes) destinée au montage du projet CERTITRUF - POCTEFA.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif des projets de coopération est la valorisation environnementale, sociale et économique des champignons comestibles présents sur le territoire. En effet, il s'agit tout d'abord de préserver les écosystèmes forestiers, à travers une amélioration des méthodes de diagnostic et des préconisations de gestion. Ensuite, il s'agit de mieux caractériser le potentiel économique des produits (champignons et truffes) et des espaces mycologiques, en lien notamment avec l'attractivité du territoire et la fréquentation touristique. Les projets visent particulièrement l'organisation de produits touristiques associant randonnée mycologique et activités thématiques (gastronomie locale, éducation à la mycologie appliquée, cours de cuisine mycologique, etc.). Dans le cadre des projets de coopération, l'organisation d'un tourisme multi destinations est envisagé.*		

Modalités de réalisation	*¤ Enquêtes auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers* *¤ Analyses de terrain (peuplements forestiers, caractérisation des sols)* *¤ Modélisation des conditions stationnelles à des fins de compréhension du fonctionnement topo-pédo-climatique du territoire* *¤ Définition plus précise de modes de gestion durable (gestion des arbres et gestion des productions mycologiques)* *¤ Caractérisation des « terroirs mycologiques » à des fins de propositions d'aménagements paysagers légers et de valorisations touristiques* *¤ Phases tests de valorisation (organisation de randonnées mycologiques et gastronomiques) en partenariat avec les acteurs locaux.*
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*
Période de réalisation	*Période de réalisation sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016-2021*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*A définir lors des premières réunions des différents projets européens.* *Participation locale envisagée : mise à disposition de personnel et d'équipements locaux*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre et typologie d'acteurs sollicités/mobilisés dans le cadre de ce projet* *Existence d'un rapport avec des modes de gestion et des propositions de valorisation* *Nombre et type de projets de valorisation mis en oeuvre*

Action n°C.2/25	***Accompagnement du développement de la filière trufficole sur le territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres productions*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat des Trufficulteurs Catalans (STC)***		
Maître(s) d'œuvre	*Chambre d'Agriculture du Roussillon et Centre Régional de la propriété Forestière*		
Partenaires techniques	*Institut National de Recherche Agronomique, Collectivités, Restaurateurs, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Sur la période 2014/2015, une étude a été réalisée sur les potentialités trufficoles du Vallespir dans le cadre de la CFT historique du Vallespir et financée par la Région Languedoc-Roussillon. Cela a permis d'identifier des secteurs d'animation prioritaires (130 ha pour 120 propriétaires) et de mener des réunions d'information auprès des propriétaires forestiers pour développer des projets truffiers. Enfin, des fiches techniques et des conventions types ont été rédigées. Un accompagnement des premiers porteurs de projets pour des investissements a ensuite été réalisé pour de la réhabilitation/plantation entre 5 et 10 ha (projet toujours en attente des nouveaux financements régionaux).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif principal est de poursuivre l'animation technique auprès des propriétaires cibles par le montage des dossiers d'investissements, l'appui aux projets collectifs, la mobilisation des aides financières, le suivi des chantiers, la mise en place de références techniques sur les territoires de la CFT, afin de permettre le développement de la filière truffe en lien avec la gastronomie et les marchés locaux autour de la truffe.*		
Modalités de réalisation	*¤ Visite pour faire un diagnostic chez les propriétaires : réhabilitation et/ou plantation* *¤ Etude technico économique des projets potentiels pour évaluer leur intérêt* *¤ Validation par le Syndicat des Trufficulteurs Catalans* *¤ Appui au montage des dossiers de financements et regroupement des projets* *¤ Suivi et évaluation des projets (cartographie, bilan quantitatif, etc.)* *¤ Communication, mise en réseau, échanges techniques, recherche développement* *¤ Organisation et structuration de la filière : fête de la truffe, gastronomie, certification*		
Localisation de l'action	*Massif du Vallespir en priorité (en lien avec l'étude des potentialités trufficoles)* *mais aussi sur les massifs des Aspres et des Albères sur des secteurs plus restreints*		

Période de réalisation	*Réalisation annuelle sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel de 10 000€/an pour l'accompagnement technique***
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de projets trufficoles accompagnés et nombre de propriétaires concernés* *Retombées directes sur le territoire : vente des produits et circuits courts développés* *Nombre de visiteurs à la fête de la truffe* *Nombre d'adhérents au STC*

Action n°C.2/26	***Relance de la production de châtaignes et structuration de la nouvelle filière***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Autres productions*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales (CA66)***		
Maître(s) d'œuvre	*Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales (CA66)*		
Partenaires techniques	*Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre Régionale d'Agriculture, FREDON*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Dans le département des Pyrénées-Orientales, s'il n'existe pas de filière castanéïcole à proprement parler, un potentiel est bel et bien présent et des possibilités de diversification en production de châtaigne sont envisagées par certains producteurs éleveurs installés sur le territoire. Dans d'autres département voisins comme le Gard, l'Hérault ou l'Ardèche dans la zone des Cévennes, cette filière est structurée et représente un pilier de l'économie de ces territoires de montagne.* *Le Vallespir est un secteur favorable à la production de châtaigne au regard des conditions pédoclimatiques. Ce potentiel a été identifié et est connu par des experts notamment au niveau du CRPF. D'autre part, la chambre régionale d'agriculture a des compétences techniques en lien avec la filière « châtaigne » parce que certains agents accompagnent la filière en Languedoc-Roussillon.* *Les enjeux sur le territoire de la CFT sont la remise en production d'anciens vergers, le traitement sanitaire contre le cynips et la plantation avec des variétés adaptées.*		
Objectifs et résultats	*Après un premier état des lieux rapide de l'existant et du potentiel, à partir d'études et de travaux déjà réalisés, il faudrait recenser et informer les porteurs de projet potentiels sur les potentialités de la production et de la valorisation de la châtaigne sur le territoire. Deux modèles pourraient être envisagés : d'une part, un modèle plus forestier à double fin, bois et fruit, et d'autre part, un modèle plus agricole à destination essentielle de fruits.*		
Modalités de réalisation	*¤ Etat des lieux (existant et potentialités), et retour d'expérience des actions déjà menées* *¤ Réunions d'information sur la production de châtaigne selon les deux modèles de production (éléments techniques et économiques)* *¤ Accompagnement des porteurs de projet pour plantations et/ou remises en état de châtaigneraies existantes* *¤ Animation pour la création d'une filière, création d'une structure collective et plan d'actions prioritaires* *¤ Traitement sanitaire*		

Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la CFT, notamment sur les massifs du Vallespir et des Albères*
Période de réalisation	*Réalisation sur une période d'un à trois ans en deux temps* *Phase 1 : état des lieux et information* *Phase 2 : accompagnement des projets et structuration*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*Chambre d'Agriculture du Roussillon : 2 jours par an* *Centre Régional de la Propriété Forestière : 10 jours par an (à discuter)* *Chambre Régionale d'Agriculture : 5 jours par an (à discuter)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Note de synthèse de l'état des lieux de l'existant et du potentiel* *Nombre de réunions d'information en salle et sur le terrain + Nombre de participants* *Nombre de porteurs de projets accompagnés*

Action n°C.2/27	***Appui à la structuration et au développement de filières locales via des études de marchés et des mises en réseau***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu C*** *- La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval*		
Objectif CFT principal	***Objectif C.2*** *- Valoriser les ressources forestières locales en renforçant la structuration des filières*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Toutes filières*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM) et autres structures (partenaires/prestataires)*		
Partenaires techniques	*Ensemble des acteurs et professionnels liés aux filières concernées*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Certaines filières nécessitent d'être structurées à l'échelle du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée (ou plus largement) afin de développer l'activité économique locale et de maintenir et de créer des emplois. Des actions ont été menées ou vont être mises en place par les acteurs du territoire dans la cadre de la CFT ou en parallèle. L'enjeu est de poursuivre le développement de filières ou d'en faire émerger de nouvelles.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action portée dans le cadre de l'animation de la CFT est d'appuyer le développement et la structuration de filières locales par la réalisation d'études de marchés si nécessaire et de mise en réseau des acteurs et des professionnels.*		
Modalités de réalisation	*¤ Identification des filières nécessitant un appui particulier pour se structurer* *¤ Réalisation d'études de marchés pour positionner et structurer ces filières* *¤ Mise en réseau des acteurs et des professionnels (réunion, visite terrain, etc.)*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées + Nombre et typologie des participants* *Nombre d'études de marchés réalisées*		

Programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tableau synoptique n°4/4

ENJEU D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt

Objectifs stratégiques	Code	Intitulé de la fiche action "Charte Forestière de Territoire"	Maître d'ouvrage	Typologie	Phasage	Mission déjà financée	Pagination en tome 1
D.1 - Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt	D.1/1	Structuration et promotion de l'offre de découverte autour du patrimoine forestier	Agence de Développement Touristique et PPM	Structuration	Phase 1 & 2	/	246
	D.1/2	Structuration autour de la Vélo Route Voie Verte comme vecteur de découverte et d'interprétation du patrimoine forestier	Divers maîtres d'ouvrage	Structuration	Phase 1 & 2	/	247
	D.1/3	Mise en place d'une route touristique et transfrontalière du liège	Commune de Maureillas	Développement	Phase 1	/	248
	D.1/4	Mise en place de démonstrations de levée de liège à visée touristique	Institut Méditerranéen du Liège	Développement	Phase 1 & 2	/	249
	D.1/5	Accompagnement de propriétaires forestiers pour le développement de projets d'accueil touristique en forêt privée	Centre Régional de la Propriété Forestière	Développement	Phase 1 & 2	/	251
	D.1/6	Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier sur la commune de Céret	Commune de Céret	Aménagement	Phase 1	/	253
	D.1/7	Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem situé en forêt domaniale	Communauté de communes du Haut-Vallespir & ONF	Aménagement	Phase 2	/	255
	D.1/8	Réhabilitation de l'arboretum communal de Sorède	Commune de Sorède	Aménagement	Phase 2	/	256
D.2 - Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt	D.2/1	Elaboration d'un plan territorial des espaces, des sites et des itinéraires	Encore à définir CD66 (PDESI) et/ou PPM ?	Structuration	Phase 1 & 2	/	257
	D.2/2	Elaboration d'un plan de gestion des activités motorisées	Encore à définir CD66 et/ou collectivités ?	Structuration	Phase 2	/	258
	D.2/3	Création d'un itinéraire de loisirs motorisés pour encadrer l'activité et valoriser les villages	SI de Serralongue	Développement	Phase 1	/	259
	D.2/4	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une gestion partagée du canyon des Anelles	Communauté de communes du Vallespir et Céret	Gestion	Phase 1	/	261
	D.2/5	Etude de faisabilité pour l'encadrement du VTT de descente sur la partie argelésienne de l'Albère	Commune d'Argelès-sur-Mer	Gestion	Phase 1	/	262
	D.2/6	Gestion de la problématique des bovins errants sur le massif forestier transfrontalier	Pays Pyrénées-Méditerranée	Gestion	Phase 1 & 2	/	263
	D.2/7	Prévention des touristes autour des risques en forêt via les offices du tourisme et les professionnels du territoire	Pays Pyrénées-Méditerranée	Communication	Phase 1	/	265
	D.2/8	Plan de communication sur la multifonctionnalité et les différents usages en forêt	Divers maîtres d'ouvrage	Communication	Phase 1 & 2	/	266

Action n°D.1/1	***Structuration et promotion de l'offre découverte autour du patrimoine forestier***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Structuration*	*Phasage de l'action => Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Agence de Développement Touristique (ADT) et Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Agence de Développement Touristique, Pays Pyrénées-Méditerranée et autres acteurs touristiques du territoire*		
Partenaires techniques	*Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Offices du tourisme et collectivités, ensemble des prestataires et acteurs touristiques, ONF et CRPF, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Un besoin a été identifié de structuration et de promotion de l'offre touristique en forêt. En effet, le développement du tourisme vert et des activités de pleine nature font que notre territoire doit mieux connaître et structurer les offres touristiques (hébergement, activité de pleine nature, patrimoine, etc.) afin d'en faire la promotion.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'inventorier et de qualifier les différents offres sylvotouristiques afin de développer et de promouvoir des produits sur cette thématique.*		
Modalités de réalisation	*¤ Inventaire et état des lieux de l'offre (en lien avec l'étude de l'offre sylvotouristique)* *¤ Adaptation de la base de données Tourinsoft pour rendre visible cette offre* *¤ Organisation de groupes de travail* *¤ Sensibilisation des offices de tourisme et des partenaires pour une future promotion* *¤ Propositions d'outils de promotion possibles à l'échelle locale et départementale*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur toute la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée* *Structuration : 2016/2017 + Développement d'outils et propositions : 2017/2018* *+ Promotion et évaluation : 2019/2021 (3 ans minimum)*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Temps d'ingénierie des structures porteuses + Eventuellement prestations à prévoir (fonds photographique, impression de document, traduction, etc.)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre d'offres sylvotouristiques identifiées et sélectionnées* *Nombre d'outils de promotion de l'offre sylvotouristique mis en place* *Nombre de bénéficiaires (clic sur site web, thématique de séjour, nombre de visiteurs…)*		

Action n°D.1/2	***Structuration autour de la Vélo Route Voie Verte comme vecteur de découverte et d'interprétation du patrimoine forestier***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Structuration*	*Phasage de l'action => Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Divers maîtres d'ouvrage pourront porter des actions dans ce sens*** *Exemples : Pays Pyrénées-Méditerranée, Communes et communautés de communes, Conseil Départemental et Agence de Développement Touristique*		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer en fonction des projets menés*		
Partenaires techniques	*Collectivités territoriales, acteurs et professionnels du tourisme, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Depuis plusieurs années, le Pays Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales travaillent à la mise en place d'une vélo route voie verte sur le territoire, créant un axe structurant de déplacement doux et d'attractivité touristique.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action générale est de développer des projets (nouvelles boucles, aménagements, panneaux d'interprétation, etc.) autour de la vélo route voie verte afin de faire découvrir le patrimoine forestier qu'elle traverse.*		
Modalités de réalisation	*A définir en fonction de projets, avec l'idée générale d'avoir une coordination et une concertation sur les actions qui pourraient être menées.*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A définir en fonction des projets menés*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre et typologie de projets développés* *Surface de forêt concernée par les projets développés*		

Action n°D.1/3	***Mise en place d'une route touristique et transfrontalière du liège***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Développement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Commune de Maureillas Las Illas***		
Maître(s) d'œuvre	*Commune de Maureillas Las Illas*		
Partenaires techniques	*Communes espagnoles de Cassa de la selva et Agullana, musée du liège de Maureillas, Organismes et professionnels du liège, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le liège est lié à l'histoire de la commune de Maureillas. La présence de suberaies ainsi que l'existence d'une ancienne usine de fabrication de bouchons et d'un musée dédié au liège présente un intérêt à valoriser touristiquement. En complément, la vélo route voie verte traverse la commune au sein des peuplements de chêne-liège. C'est pourquoi la commune souhaite développer un projet transfrontalier de route du liège.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de valoriser touristiquement le patrimoine lié au liège et à la suberaie par la création de deux parcours à effectuer à vélo sur la commune, mettant en valeur les points d'intérêt par une signalétique adaptée. Une promotion sera aussi réalisée.*		
Modalités de réalisation	*¤ Etat des lieux des points d'intérêt (naturel, culturel, patrimonial, touristique, etc.)* *¤ Création de deux parcours vélo au sein d'un produit touristique complet* *¤ Elaboration et promotion de la route du liège transfrontalière*		
Localisation de l'action	*Commune de Maureillas Las Illas, en partenariat avec les communes espagnoles*		
Période de réalisation	*Réalisation sur une durée 12 mois sur la période 2016/2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 30 000 €***		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Création effective de la route du liège* *Nombre de visiteurs par an*		

Action n°D.1/4	***Mise en place de démonstration de levée de liège à visée touristique***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Développement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Institut Méditerranéen du Liège (IML)***		
Maître(s) d'œuvre	*Leveur de liège et restaurant « l'Hostalet de Vivès »*		
Partenaires techniques	*Offices de tourisme*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La levée de liège est une activité saisonnière qui a un fort pouvoir attractif auprès du grand public. Des balades en suberaie ont été organisées dans les forêts de Vivès pendant l'été 2014, associant une démonstration de levée suivie d'un petit-déjeuner traditionnel réalisé par le restaurant du village. L'idée est de reproduire cette offre bien que les modalités de réalisation (prix et périodicité) sont à revoir afin de rendre l'opération économiquement viable.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de faire découvrir le patrimoine forestier des suberaies au travers de la levée du liège et des activités associées (charbonnières notamment), de renforcer l'attractivité de cette démonstration par la découverte de la gastronomie locale, et enfin, de diversifier l'offre touristique avec des activités en lien avec l'environnement.*		
Modalités de réalisation	*¤ Réunir les opérateurs locaux (IML, OT, leveur, restaurant…) afin d'établir un calendrier et d'identifier les contraintes à respecter pour ce type de projet* *¤ Organiser les matinées de balade dans les suberaies de Vivès avec démonstration de levée de liège (périodicité à débattre) et petit-déjeuner proposé un restaurateur local*		
Localisation de l'action	*Commune de Vivès*		
Période de réalisation	*Action annuelle et estivale (juin-juillet-août) reconduite chaque année*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	*L'objectif est que l'opération s'autofinance grâce au prix d'entrée payé par les participants.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de personnes participant annuellement à ces démonstrations touristiques*

Action n°D.1/5	***Accompagnement de propriétaires forestiers pour le développement de projets d'accueil touristique en forêt privée***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Développement*	*Phasage de l'action => Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)***		
Maître(s) d'œuvre	*Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et FOGEFOR 66*		
Partenaires techniques	*Pays Pyrénées-Méditerranée, Agence de Développement Touristique, Chambre d'Agriculture, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Gîte de France, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*A la suite de l'étude de l'offre syltouristique réalisée en 2013/2014 par le Pays Pyrénées-Méditerranée, le Centre Régional de la Propriété Forestière a initié par le FOGEFOR 66 une formation avec 15 propriétaires forestiers porteurs d'un projet touristique sur leur propriété (gîte, parcours, sentiers, etc.) formant un groupe de référence. Cinq journées de formation ont été organisées en partenariat avec des professionnels, aboutissant à un outil (guide) d'appui administratif et technique pour démarrer un projet. L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner les propriétaires dans leur projet individuel et de les intégrer aux réseaux existants afin d'initier une dynamique locale d'accueil en forêt privée en relation avec le schéma de développement touristique du Pays.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'accompagner les porteurs de projet propriétaires forestiers du territoire via un appui administratif et technique au montage du projet et au suivi des projets.*		
Modalités de réalisation	*¤ Appui aux propriétaires par le technicien du CRPF et des expertises extérieures* *¤ Mise en réseau des compétences et des propriétaires (journées d'échanges)* *¤ Montage des dossiers et programmation des investissements*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre d la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation continue sur la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 10 000 € par an*** *(15 jours par an d'apport technique du CRPF et expertises externes)*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de projets touristiques initiés/réalisés sur le territoire*

Action n°D.1/6	***Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier sur la commune de Céret***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Aménagement*	*Phasage de l'action => Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Commune de Céret***		
Maître(s) d'œuvre	*Association « Initiation à la Forêt » et autres prestataires*		
Partenaires techniques	*Communauté de Communes du Vallespir*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*La commune de Céret possède une réserve foncière arborée à proximité du centre-ville et souhaite l'ouvrir au grand public et l'aménager à des fins pédagogiques et de découverte du patrimoine forestier et de la biodiversité.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est dans un premier temps de modéliser l'organisation de l'accueil du public en forêt sur le site communal via une étude d'opportunité et l'établissement de tracés pour la création d'un sentier pédagogique pour enfant et d'un sentier d'interprétation pour adulte tout en valorisant et en préservant le patrimoine naturel et la qualité du site. Ensuite il s'agit de réaliser les aménagements du site communal au regard du projet proposé et d'organiser l'ouverture au public (inauguration, communication, etc.).*		
Modalités de réalisation	*¤ Etude topographique et repérage sur site des points d'intérêt pour mettre en valeur la patrimoine forestier (essences remarquables ou autochtones, etc.).* *¤ Proposition de tracés avec le contenu et le format des outils pédagogiques et échanges avec la commune pour validation* *¤ Réalisation et suivi des travaux d'aménagement nécessaires* *¤ Communication autour du site : élaboration et édition d'un fascicule, organisation d'un évènement d'inauguration du site, etc.*		
Localisation de l'action	*Commune de Céret, avec transposition possible à d'autres sites.*		
Période de réalisation	*Réalisation de l'étude sur 2016/2017 puis aménagement du site sur les années suivantes*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total d'environ 17000 € (à affiner)*** *dont 7000 € pour l'étude et l'accompagnement de l'association « Initiation à la Forêt »,* *4 000 € pour l'aménagement du site (marquage, signalisation, table orientation, etc.)* *et 6 000 € pour la communication autour du site (topo guide, etc.).*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Existence d'un rapport d'opportunité* *Réalisation concrète de l'aménagement du site* *Communication autour du site : Type et nombre d'outils développés* *Fréquentation du site : Typologie et nombre des visiteurs*

Action n°D.1/7	***Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem situé en forêt domaniale***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Aménagement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de communes du Haut-Vallespir et/ou Office National des Forêts***		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer*		
Partenaires techniques	*Communauté de communes du Haut-Vallespir, Office National des Forêts, Pays Pyrénées-Méditerranée, Syndicat mixte Canigó Grand Site*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'arboretum de Saint-Guillem situé en forêt domaniale du Haut-Vallespir est remarquable par la diversité des essences forestières présentes et par son histoire fortement liée à la restauration des terrains en montagne. Adossé au tout nouveau refuge gardé de Saint-Guillem, il peut être un outil de développement d'activités touristiques et conforter ainsi l'activité touristique du refuge.*		
Objectifs et résultats	*Fortement touché en 2009 par la tempête Klaus, l'arboretum n'est pas valorisé actuellement. L'objectif de l'action est de le restaurer afin de le rouvrir au public et d'en faire un lieu privilégié de découverte de la forêt.*		
Modalités de réalisation	*¤ Travaux de restauration par le dégagement du sentier cheminant dans l'arboretum* *¤ Mise en place de panneaux thématiques multilingues d'interprétation de l'arboretum* *¤ Partenariat avec le gardien du refuge pour des activités de découverte au public*		
Localisation de l'action	*Arboretum de Saint-Guillem / Forêt Domaniale du Haut-Vallespir / Commune de Le Tech*		
Période de réalisation	*Réalisation sur une année dès obtention des crédits (éventuellement 2017)*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel total de 35 000 € hors taxes*** *(dégagement des sentiers, mise en place de panneaux thématiques)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Travaux réalisés (linéaire dégagé, signalétique posée)* *Nombre de visiteurs visitant les lieux (estimé par le gardien du refuge)* *Nombre d'activités mises en œuvre autour de l'arboretum*		

Action n°D.1/8	***Réhabilitation de l'arboretum communal de Sorède***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.1*** *- Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Aménagement*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Commune de Sorède***		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer*		
Partenaires techniques	*Office National des Forêts, Communes Forestières LRMP,* *Association « Initiation à la Forêt », Pays Pyrénées-Méditerranée, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*L'arboretum communal de Sorède présente une diversité d'essences forestières qu'il serait intéressant de valoriser de manière pédagogique et touristique.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de l'action est de restaurer l'arboretum et de mettre en place des panneaux explicatifs afin d'en faire un lieu privilégié de découverte de la forêt.*		
Modalités de réalisation	*¤ Evaluation technique et financière du projet de restauration et de valorisation* *¤ Mise en œuvre des travaux de restauration de l'arboretum et du sentier* *¤ Mise en place de panneaux thématiques d'interprétation de l'arboretum*		
Localisation de l'action	*Arboretum communal de Sorède*		
Période de réalisation	*Réalisation sur deux ans en fonction des possibilités de financements*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Travaux réalisés (linéaire, nombre de panneaux de signalétique posés, etc.)* *Nombre de visiteurs et de scolaires visitant les lieux*		

Action n°D.2/1	***Elaboration d'un plan territorial des espaces, des sites et des itinéraires***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Structuration*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Encore à définir - Conseil départemental des Pyrénées-Orientales ?***		
Maître(s) d'œuvre	*Encore à définir*		
Partenaires techniques	*Fédérations et professionnels d'activités de pleine nature, collectivités territoriales, Offices du tourisme, Pays Pyrénées-Méditerranée et autres territoires, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les activités de plein nature sont en plein essor sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée, et plus largement sur le département des Pyrénées-Orientales. Pour des raisons de sécurité, de préservation du patrimoine naturel et de gestion des conflits d'usages, il devient nécessaire d'encadrer les activités de pleine nature.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est d'élaborer de manière concertée un plan des espaces, des sites et des itinéraires afin de faire l'état des lieux des équipements et des problématiques existantes pour établir un programme d'actions.*		
Modalités de réalisation	*¤ Mise en place d'une commission de suivi de l'élaboration du plan* *¤ Réalisation de l'état des lieux et analyse des espaces, des sites et des itinéraires* *¤ Définition d'un programme pluriannuel d'actions*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée,* *Et plus largement à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales*		
Période de réalisation	*Réalisation sur deux à trois années au cours de la durée de validité de la CFT*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A définir*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Elaboration effective d'un plan des espaces, des sites et des itinéraires* *Nombre et typologie des personnes/structures ayant participé à l'élaboration*		

Action n°D.2/2	***Elaboration d'un plan de gestion des activités motorisées***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Structuration*	*Phasage de l'action* *=> Phase 2*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Encore à définir - Conseil départemental des Pyrénées-Orientales ? Collectivités ?***		
Maître(s) d'œuvre	*Encore à définir*		
Partenaires techniques	*Collectivités territoriales, Pays Pyrénées-Méditerranée et autres territoires, représentants des activités de loisirs motorisés, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les activités de loisirs motorisés sont bien présentes sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée et ne sont pas toujours acceptées de par les nuisances qu'elles peuvent provoquer (bruit, dégradations de pistes, etc.). Ainsi, pour des raisons de sécurité, de préservation du patrimoine naturel et de gestion des conflits d'usages, il devient nécessaire d'encadrer collectivement les activités de loisirs motorisés.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est d'élaborer de manière concertée un plan de gestion des activités de loisirs motorisés afin de faire l'état des lieux des pratiques et des problématiques existantes pour établir un programme d'actions adapté.*		
Modalités de réalisation	*¤ Mise en place d'un comité de pilotage de l'élaboration du plan de gestion* *¤ Réalisation de l'état des lieux et analyse des besoins/problématiques* *¤ Définition d'un programme pluriannuel d'actions*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée,* *Et plus largement à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales*		
Période de réalisation	*Réalisation sur deux à trois années au cours de la durée de validité de la CFT*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A définir*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Elaboration effective d'un plan de gestion des activités motorisée* *Nombre et typologie des personnes/structures ayant participé à l'élaboration*		

Action n°D.2/3	***Création d'un itinéraire de loisirs motorisés pour encadre l'activité et valoriser les villages***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Développement*	*Phasage de l'action => Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Syndicat d'Initiative de Serralongue en lien avec le Collectif de Défense des Loisirs Verts (CODEVER)***		
Maître(s) d'œuvre	*Syndicat d'Initiative de Serralongue en lien avec le Collectif de Défense des Loisirs Verts (CODEVER)*		
Partenaires techniques	*Collectivités, Pays Pyrénées-Méditerranée, Syndicat mixte Canigo Grand Site, Offices du tourisme, Office National des Forêts, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les loisirs motorisés sont pratiqués sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sans être véritablement encadrés (au-delà de la réglementation). En parallèle, de nombreuses pistes (communales et/ou privées) sont présentes sur le massif du Vallespir et permettent de découvrir les paysages du territoire.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est de créer un itinéraire de loisirs motorisés sur le Vallespir afin d'encadrer l'activité et de valoriser les villages en proposant un itinéraire de découverte ciblant les points d'intérêt (patrimoine naturel et culturel, production artisanale locale, restauration, hébergement, etc.). Il s'agit de développer l'économie rurale via un itinéraire touristique et de faire découvrir les massifs forestiers de montagnes et ses différentes essences.*		
Modalités de réalisation	*¤ Identifier et valider collectivement un itinéraire au regard des points d'intérêt* *¤ Signer des conventions avec les propriétaires forestiers privés/publics* *¤ Aménager le parcours (signalétique, aire d'arrêt, point de vue, panneaux explicatifs)* *¤ Promotion de cette offre et suivi de l'impact (enquête usagers et prestataires)*		
Localisation de l'action	*Massif du Vallespir avec un circuit pré-identifié sous forme de boucle au départ d'Amélie-les-Bains, passant par les gorges de Mondony, Saint-Laurent-de-Cerdans, Coustouges, le Golf de Falgos, le Col d'Ares, Prats de Mollo, Monferrer, Corsavy, la Tour de Batère.*		
Période de réalisation	*Réalisation sur une année sur la période 2016/2017*		

BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	**Budget prévisionnel total d'environ 60 000 à 80 000 €**
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Création effective d'un itinéraire de loisirs motorisés (linéaire)* *Nombre de propriétaires ayant conventionnés* *Nombre d'utilisateurs par an + Evaluation des retombées économiques*

Action n°D.2/4	***Etude de faisabilité pour la mise en place d'une gestion concertée et durable du canyon des Anelles***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Communauté de communes du Vallespir (CCV)***		
Maître(s) d'œuvre	*Communauté de communes du Vallespir (CCV)*		
Partenaires techniques	*Professionnels du canyoning, organismes forestiers, Pays Pyrénées-Méditerranée, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Identifié dans la nouvelle stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Vallespir, le canyon des Anelles est un site à forte valeur touristique en termes d'activités de pleine nature. Toutefois, il existe plusieurs problématiques à la pratique du canyoning (absence de conventionnement, parking sauvage, risque de sécurité, etc.). En 2014, l'intercommunalité a mené une étude juridique liée à la pratique du canyoning sur son territoire et en particulier sur le Gourg des Anelles.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif maintenant est de mettre en place une gestion concertée du canyon des Anelles afin de régler les conflits d'usage, de sécuriser l'accès et la circulation aux abords du site et de favoriser les bonnes conditions d'exercice de l'activité.*		
Modalités de réalisation	*¤ Réunion de concertation avec les professionnels du canyon et le propriétaire forestier* *¤ Conventionnement avec le propriétaire forestier et réalisation de petits aménagements*		
Localisation de l'action	*Site du Gourg des Anelles situé sur la commune de Céret*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2017/2018*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre de conventions mises en place* *Nombre et typologie des aménagements réalisés*		

Action n°D.2/5	***Etude de faisabilité pour l'encadrement du VTT de descente sur la partie argelésienne du massif des Albères***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Commune d'Argelès-sur-Mer***		
Maître(s) d'œuvre	*Commune d'Argelès-sur-Mer*		
Partenaires techniques			
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Depuis quelques temps, la pratique du VTT de descente se développe sur le territoire, et notamment sur le massif des Albères. La commune d'Argelès-sur-Mer se trouve confronter à plusieurs problématiques liées au développement de cette activité (sécurité dans le massif, conflit d'usages, dégradation des chemins, etc.).*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action portée par la commune est de mener une réflexion pour encadrer le VTT de descente sur la partie argelésienne du massif des Albères.*		
Modalités de réalisation	*¤ Etat des lieux de la pratique de VTT de descente et des problématiques posées* *¤ Analyse technique et juridique des possibilités d'encadrement de la pratique*		
Localisation de l'action	*Commune d'Argelès-sur-Mer*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2016/2017*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Etude menée en interne par le commune d'Argelès-sur-Mer*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Réalisation effective de l'étude de faisabilité d'encadrement du VTT de descente*		

Action n°D.2/6	***Gestion de la problématique des bovins errants sur le massif forestier transfrontalier***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Gestion*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Organismes et professionnels des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, collectivités, réserves, universités, et les acteurs du tourisme pour la valorisation, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Le massif transfrontalier pyrénéen de la pointe orientale présente des caractéristiques paysagères exceptionnelles qui sont le résultat de l'interaction étroite de l'homme et de la nature. Ce massif se déploie sur le versant nord en France et sud en Espagne (catalogne) et constitue un espace à part entière où la frontière perd sa fonction de barrière. Il est maillé de chemins et de passages historiques pour certains très empruntés aussi bien par les hommes que par les animaux. Il est par conséquent un espace de circulation où la fréquentation ne cesse d'augmenter entraînant des confrontations parfois conflictuelles et aussi à risque avec les bovins errants. Par ailleurs, les nécessités de rendements de l'élevage bovin sur ce massif ont engendré un déséquilibre dans la gestion de ces troupeaux et une pression sur les ressources forestières augmentée par le pâturage non contrôlé des bovins non marqués. L'enjeu est de pouvoir mettre en place une gestion concertée de bovins sur cet espace de façon à éliminer les conflits d'usages, maitriser la pression sur les ressources et développer les débouchés économiques pour les éleveurs.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif est d'animer le projet pour que l'ensemble de acteurs concernés partage une vision commune de la multifonctionnalité de cet espace et de ses différents usages. Il s'agit d'une part de mettre en place une gestion concertée de l'espace par une connaissance des pratiques d'élevages, des zones de pâturages et des troupeaux afin d'améliorer les pâtures, de baisser la pression sur les zones sommitales, la forêt domaniale et la réserve naturelle nationale. D'autre part, il s'agit de valoriser l'intérêt de l'élevage pour le maintien de la biodiversité sur le massif, de sensibiliser les différents usagers du massif à l'activité sylvopastorale et de travailler à la reconnaissance de la race dans une perspective de valorisation patrimoniale et économique.*		

Modalités de réalisation	*¤ Gestion administrative et financière du projet et évaluation des actions* *¤ Organisation et animation de la gouvernance du projet t des groupes thmatiques* *¤ Communication autour du projet, développement d'outils, rédaction de document*
Localisation de l'action	*Massif forestier transfrontalier des Albères et du Vallespir*
Période de réalisation	*Réalisation pluriannuelle sur la période 2016/2019*
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Budget prévisionnel	***Budget prévisionnel de l'ordre de 77 000 € sur la durée du projet (à affiner) et seulement pour les missions du Pays Pyrénées-Méditerranée*** *Il comprend le coût salarial du chargé de mission « coopération » à 1/3 temps, les frais de déplacement, la prise en charge de stagiaires, les frais de fonctionnement et un budget de prestations externes sur facturation.*
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »	
Indicateurs de suivi	*Nombre de réunions organisées + Nombre et typologie des participants* *Nombre d'éleveurs et de propriétaires concernés + Surface forestière liée au projet* *Autres indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs issus du programme POCTEFA*

Action n°D.2/7	***Prévention des touristes sur les risques en forêt via les offices du tourisme et les professionnels du territoire***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action* *Communication*	*Phasage de l'action* *=> Phase 1*	/
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)***		
Maître(s) d'œuvre	*Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM)*		
Partenaires techniques	*Etat, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Collectivités et Département, Agence de Développement Touristique, Offices et acteurs du tourisme, forestiers, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*En période estivale, de nombreux touristes parcourent les forêts du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sans forcément en connaître les risques. C'est pourquoi il est essentiel de les informer via les offices et les professionnels du tourisme.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est d'une part d'informer les acteurs qui sont aux contacts des touristes (offices du tourismes, prestataires d'activités de pleine nature, hébergeurs, etc.) pour qu'ils puissent relayer le message sur les risques présents en forêt (incendie, bovin errants, etc.), et d'autre part, de développer des outils de communication (type affiche).*		
Modalités de réalisation	*¤ Etat des lieux des démarches/outils existants sur la prévention des touristes* *¤ Définition des besoins complémentaires et création d'outils supplémentaires* *¤ Organisation de réunions d'information des divers acteurs du tourisme*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation sur la période 2018/2019*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*Cette action s'inscrit dans les missions d'animation de la Charte Forestière de Territoire (cf. Action n°A.1/1)*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre d'outils recensés et/ou développés* *Nombre de réunions organisées + Nombre et typologie des participants*		

Action n°D.2/8	***Plan de communication sur la multifonctionnalité et les différents usages en forêt***		
Enjeu CFT principal	***Enjeu D*** *- La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, Conciliant les divers usages et enjeux de la forêt*		
Objectif CFT principal	***Objectif D.2*** *- Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux en forêt*		
Caractéristiques de l'action	*Catégorie de l'action Communication*	*Phasage de l'action => Phase 1 & 2*	*/*
IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET & DES PARTENAIRES			
Maître(s) d'ouvrage	***Divers maîtres d'ouvrage pourront porter des actions dans ce sens*** *Exemples : Conseil Départemental et Agence de Développement Touristique, Communes et communautés de communes, Pays Pyrénées-Méditerranée, etc.*		
Maître(s) d'œuvre	*A déterminer en fonction des projets menés*		
Partenaires techniques	*Collectivités territoriales, acteurs et professionnels du tourisme, propriétaires forestiers publics/privés et leurs représentants, usagers de la forêt, etc.*		
DESCRIPTION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Contexte et enjeux	*Les milieux forestiers du territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée sont le support de nombreuses activités (exploitation forestière, cueillette, activités de pleine nature, etc.). Il est donc essentiel de développer et de mettre en place un plan de communication sur la multifonctionnalité de ce la forêt afin de sensibiliser l'ensemble des usagers.*		
Objectifs et résultats	*L'objectif de cette action est d'élaborer de manière concertée un plan de communication visant à expliciter la multifonctionnalité et les différents usages de la forêt.*		
Modalités de réalisation	*¤ Définition des besoins et des éléments à mettre en avant en termes de communication* *¤ Elaboration d'un plan de communication (cibles, moyens techniques, etc.)* *¤ Mise en œuvre du plan (création et diffusion d'outils, action de sensibilisation, etc.)*		
Localisation de l'action	*Ensemble du périmètre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée*		
Période de réalisation	*Réalisation pendant la durée de validité de la CFT Pyrénées-Méditerranée*		
BUDGETISATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Budget prévisionnel	*A déterminer en fonction des projets menés*		
EVALUATION DE L'ACTION « CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE »			
Indicateurs de suivi	*Nombre d'actions réalisées + Nombre et typologie des bénéficiaires*		

CONCLUSION & SIGNATURE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE PYRENEES-MEDITERRANEE

En guise de conclusion, la présente stratégie forestière territoriale « Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée » a été élaborée sur la période 2015/2016 en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. **Validée définitivement lors du comité de pilotage du jeudi 19 mai 2016**, la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée donne un cadre fixant les orientations du territoire en termes de gestion et de valorisation de nos forêts sur les plans socio-économiques et environnementaux.

Suite à cette validation collective, une conférence de presse est organisée le même jour ainsi qu'une **séance de signature de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée**. En effet, les collectivités ainsi que les partenaires techniques, institutionnels et financiers membres du comité d'élus et du comité technique sont invitées à signer ce document (cf. Figure 93 & signatures en pages suivantes).

Cette signature symbolique marque **le soutien des signataires à la démarche forestière territoriale** et leur engagement à mettre en œuvre et à évaluer cette dernière en fonction de leurs moyens et de leurs domaines de compétences. En aucun cas la signature de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée par les collectivités et les partenaires financiers (Etat, Région et Département) préjuge de leurs décisions de financements de l'animation et des projets prévus dans le présent plan d'actions.

Figure 93 : Photographies prises lors de la signature de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.

Maintenant, il s'agit d'animer et de mettre en œuvre collectivement la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée au regard des orientations fixées et des moyens disponibles afin de continuer à faire de la forêt du Pays Pyrénées-Méditerranée un levier de développement local et durable.

Pays Pyrénées-Méditerranée Antoine ANDRE, Président	**Pays Pyrénées-Méditerranée** Daniel BAUX, élu référent de la CFT
Communauté de communes du Haut-Vallespir René BANTOURE, Président	**Communauté de communes du Haut-Vallespir** Louis CASEILLES, élu référent
Communauté de communes du Vallespir Alain TORRENT, Président	**Communauté de communes du Vallespir** André BORDANEIL, élu référent
Communauté de communes des Aspres René OLIVE, Président	**Communauté de communes des Aspres** Christian VILA, élu référent
Communauté de communes **Albères Côte Vermeille Illibéris** Pierre AYLAGAS, Président	**Communauté de communes** **Albères Côte Vermeille Illibéris** Yves PORTEIX, élu référent

Préfecture des Pyrénées-Orientales Philippe VIGNE, Préfet du département P.o le s/Préfet G. GIULIANI	**Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées** Carole DELGA, Présidente
Département des Pyrénées-Orientales Hermeline MALHERBE, Présidente	
Office National des Forêts Jean-Louis PESTOUR, Directeur de l'agence territoriale Aude / Pyrénées-Orientales	**Communes Forestières** Daniel BAUX, Président de l'association des Pyrénées-Orientales
Centre Régional de la Propriété Forestière Jean SPELLE, Administrateur	**Syndicat des Propriétaires Forestiers** Roger PAILLES, Président
Coopérative forestière Alliance Forêt Bois Thierry REVERBEL	**Expert forestier indépendant « AEF »** Jérôme LOUVET L'EXPERT FORESTIER Jérôme LOUVET

Interprofession Arfobois Christophe GLEIZE, Président 	**Bois énergie 66** Pierre ESTEVE, Président
Institut Méditerranéen du Liège Jacques ARNAUDIES, Président 	**Chambre d'Agriculture du Roussillon** Michel GUALLAR, Président
Chambre de Commerce et d'Industrie Renaud CARBONEILL, élu référent *Excusé pour la signature de la CFT pour raison de réserve en période pré-électorale à la CCI.*	**Chambre des Métiers et de l'Artisanat** Joseph RAYNAL, élu référent
Agence de Développement Touristique Hermeline MALHERBE, Présidente 	**Association « Initiation à la Forêt »** Jean-Marc PERIOT, Président 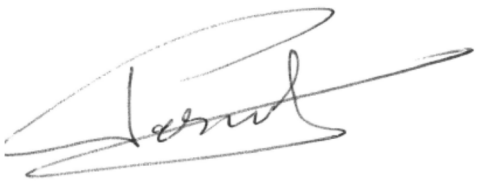
Groupe Ornithologique du Roussillon Joseph HIARD, Président 	**Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech** Alexandre PUIGNAU, Président 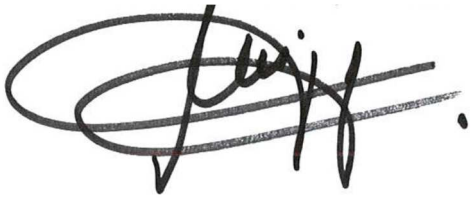

BIBLIOGRAPHIE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Aber et al. (1998). « Nitrogen saturation in temperate forest ecosystems ». Revue Bioscience volume 48 numéro 11. Pages 921 à 934.

ADEME, Alcina, Faig Bé et AEF (2011). « Réalisation d'une étude régionale relative à la valorisation énergétique de la biomasse dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon ». 93 pages.

AEF et IET (2007). « Mobilisation du bois et approvisionnement pour la filière bois énergie en Languedoc-Roussillon ». 126 pages.

Agreste Languedoc-Roussillon (2008). « Exploitations forestières et scieries - En 2006, la filière se redresse ». 5 pages.

Agreste Languedoc-Roussillon (2012). « Données apiculture ». 4 pages.

Agreste Languedoc-Roussillon (2012). « Enquête annuelle de branche réalisée en 2011 sur les exploitations forestières et les scieries en 2010 – Une ressource forestière peu exploitée ». 10 pages.

Association des Amis de la Massane (2010). « Plan de gestion 2010/2014 de la Réserve Naturelle Nationale de la Massane ». 205 pages.

ASL GF « Suberaie Catalane » (2014). « Note de présentation et de bilan de l'Association Syndicae Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Catalane ». 3 pages.

AURCA et CAUE (2012). « Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages du Pays Pyrénées-Méditerranée ». Carnet A - Le PPM : un territoire riche de paysage variés : 66 pages, et Carnet B - Paysage, nature, forêt et agriculture : des notions intimement mêlées dans l'espace rural : 153 pages.

Bois Energie 66 (2008). « Etude sur la potentialité de l'utilisation des sous-produits des suberaies sur la filière énergétique ». 28 pages.

Bois Energie 66 (2013). « Note sur les emplois créés par la filière bois énergie des Pyrénées-Orientales ». 3 pages.

Bois Energie 66 (2014). « Bilan de l'étude prospective de territoire en Pays Pyrénées Méditerranée - Filière bois énergie - Partie 1sur l'année 2013 ». 32 pages.

Bois Energie 66 (2015). « Bilan de l'étude prospective de territoire en Pays Pyrénées Méditerranée - Filière bois énergie - Partie 2 sur l'année 2014 ». 16 pages.

Bontemps et al. (2011). « Nitrogen footprint in a long-term observation of forest growth over the twentieth century ». Revue Trees numéro 25 (2). Pages 237 à 251.

CEMAGREF et Gip ECOFOR (2004). « Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver. Synthèse bibliographique ». 320 pages.

CEMAGREF, CRPF et ONF (2006). « Guide des sylvicultures de montagne - Alpes du nord françaises ». 289 pages.

CEMAGREF (2010). « Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière. Guide pratique (France métropolitaine) ». 156 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (date non connue). « Le sylvopastoralisme, concilier gestion forestière et conduite pastorale en forêt privée ». 4 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (1998). « Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Languedoc-Roussillon. Tome 1 : La forêt et ses produits, description et enjeux ». 156 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2001). « Schéma Régional de Gestion Sylvicole du Languedoc-Roussillon. Tome 2 : Forêts privées et orientations de gestion ». Document principal : 90 pages, Région naturelle du Vallespir : 30 pages, Région naturelle des Albères : 26 pages, Région naturelle des Aspres : 26 pages et Région naturelle de la Plaine du Roussillon : 21 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2001). « Guide des stations forestières des Albères ». 62 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2001). « Guide des stations forestières des Aspres ». 68 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2012). « Guide des stations forestières du Vallespir ». 132 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2012). « Etat des lieux des ASL du Vallespir ». 72 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2012). « Etat des lieux des ASA des Aspres ». 29 pages.

Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon et Pays Pyrénées-Méditerranée (2013). « Guide d'exploitation du bois bûche en Languedoc-Roussillon. Fiche locale du Pays Pyrénées-Méditerranée ». 10 pages.

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales (2015). « Un partenariat historique pastoralisme/Défense des Forêts Contre les Incendies qui risque de partir en fumée ! ». 22 pages.

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon (2015). « Valorisation des territoires trufficoles du Vallespir ». 69 pages.

Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille (2010). « Document d'objectifs des sites Natura 2000 SIC « Massif des Albères » FR9101483 et ZPS « Massif des Albères » FR9112023 ». 337 pages.

Commune de Prats-de-Mollo La Preste (2010). « Plan de gestion 2010/2014 de la Réserve Naturelle Nationale de Prats-de-Mollo La Preste ». 232 pages.

Conseil Général des Pyrénées-Orientales (2008). « Schéma Départemental des Espaces Naturels des Pyrénées-Orientales ». 179 pages.

Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (2008). « Stratégie Régionale pour la Biodiversité de la région du Languedoc-Roussillon ». 136 pages.

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées-Orientales (2006). « Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie ». 149 pages.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (2012). « Dossier Départemental sur les Risques Majeurs ». 228 pages.

EFI, BOKU, INRA et IAFS (2008). « Impacts of Climate Change on European Forests and Options for Adaptation ». Rapport : 173 pages. Résumé : 10 pages.

Emberger C. et al. (2013). « Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt. Comprendre l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Document technique. ». Institut de Développement Forestier. 56 pages.

ENGREF Nancy et ATEN (1997). « CORINE Biotope. Version originale. Type d'habitats français ». 175 pages.

Entreprises Territoires et Développement (2007). « Charte Forestière de Territoire : Eléments de méthode ». 118 pages.

Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales (2005). « Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ». 103 pages.

Fédération Nationale des Communes Forestières en partenariat avec l'Institut de Formation Forestière Communale (2011). « Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT ». 57 pages.

Gosselin M. et Paillet Y. (2010). « Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière. Guide pratique (France métropolitaine) ». 156 pages.

Institut Méditerranéen du Liège (2001). « Guide technique de vulgarisation. Pathologie de la suberaie en France. Ravageurs et maladies du chêne-liège ». 23 pages.

Institut Méditerranéen du Liège (2006). « Plan stratégique liège pour les Pyrénées-Orientales ». 76 pages.

Institut Méditerranéen du Liège (2008). « Identification des zones à fort potentiel subéricole des Pyrénées-Orientales ». 118 pages.

Institut Méditerranéen du Liège et Centre Régional pour la Propriété Forestière (2015). « Note de présentation de la filière liège des Pyrénées-Orientales ». 10 pages.

Institut National de l'Information Géographique et Forestière (2014). « Forêt et changements climatiques : apport des données d'inventaire IGN ». L'IF, supplément d'IGN Magazine numéro 33. 12 pages.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (2010). « Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon n°6 - La filière bois en Languedoc-Roussillon ». 10 pages.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (2013). « Portrait de territoire - Pays Pyrénées-Méditerranée ». 36 pages.

MAAPRAT et IFN (2011). « Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines. Edition 2010 ». 200 pages.

Moisselin et al. (2002). « Les changements climatiques en France au XXème siècle ». Revue La Météorologie numéro 38. Pages 45 à 55.

Muséum National d'Histoire Naturelle (2001). « Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers ». 762 pages.

Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (2015). « L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change ». 184 pages.

Office National des Forêts (2006). « Directive Régionale d'Aménagement. Méditerranée Languedoc-Roussillon. Zone méditerranéenne de basse altitude ». 104 pages.

Office National des Forêts (2006). « Schéma Régional d'Aménagement. Méditerranée Languedoc-Roussillon. Zone méditerranéenne de basse altitude ». 104 pages.

Office National des Forêts (2006). « Directive Régionale d'Aménagement. Méditerranée Languedoc-Roussillon. Montagnes pyrénéennes ». 108 pages.

Office National des Forêts (2006). « Schéma Régional d'Aménagement. Méditerranée Languedoc-Roussillon. Montagnes pyrénéennes ». 107 pages.

Office National des Forêts (2014). « Réserve biologique dirigée des Moixoses, Forêt domaniale des Albères. Rapport de présentation en vue de la création de la réserve et premier plan de gestion. » 151 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2004). « Charte Forestière de Territoire de la suberaie des Albères et des Aspres ». 59 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2009). « Charte Forestière de Territoire du Vallespir ». Diagnostic : 160 pages et programme d'actions : 31 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2013). « Synthèse de stage sur l'action Bois Raméal Fragmenté - Phase 1 : Etat des lieux de la filière au sein du pays Pyrénées-Méditerranée ». 71 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2014). « Synthèse de stage sur l'action Bois Raméal Fragmenté - Phase 2 : Mise en place d'actions en faveur de la filière BRF au sein du Pays Pyrénées-Méditerranée ». 31 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2014). « Etude de l'offre touristique en forêt sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée : Etat des lieux et perspectives ». 94 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2014). « Stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt. Volet Biodiversité des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ». 158 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée (2015). « Rapport de synthèse de l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée : CFT de la Suberaie et CFT du Vallespir ». 84 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée & IUT de Perpignan (2015). « Connaître la vision des citoyens sur la forêt. Enquête auprès de la population réalisée en 2014/2015 ». 39 pages.

Pichard G. et Rolland B. (2006). « Les champignons, éléments essentiels dans l'écosystème forestier ». 8 pages.

Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales (2013). « Schéma départemental de desserte forestière des Pyrénées-Orientales ». 84 pages.

Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales (2013). « Etude prospective de la filière piquet de châtaignier en Vallespir ». 16 pages.

Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (2012). « Document d'objectifs du site SIC « Les Rives du Tech » FR9101478 ». Tome 1 : 267 pages et Tome 2 : 84 pages.

Syndicat Mixte Canigo Grand Site (2012). « Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Massif du Canigou » FR 9101475, ZSC « Conques-de-la-Preste » FR 9101476 et ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste » FR 9110076 ». 282 pages. Atlas cartographiques : 287 pages et annexes : 287 pages.

Union du Grand Sud (2013). « Eléments d'analyse sur la faisabilité d'un projet de valorisation des champignons comestibles dans le Vallespir ». 9 pages.

Union Syndicale Apicole du Roussillon (2014). « Bilan annuel 2013/2014 ». 20 pages.

Union Syndicale Apicole du Roussillon (2015). « Bilan annuel 2014/2015 ». 20 pages.

GLOSSAIRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

A

AAPPMA : Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADPEP : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
AEF Expert Forestier : Aménagement Environnement Forêt Expert Forestier
AFB : Alliance Forêt Bois
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée
ASA : Association Syndicale Autorisée
ASL GF : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
AURCA : Agence d'Urbanisme Catalane

B

BOKU : Universität Für Bodenkultur (Université agronomique de Vienne en Autriche)
BRF : Bois Raméal Fragmenté
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

C

CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CA 66 : Chambre d'Agriculture du Roussillon
CBN : Conservatoire Botanique National
CBPS : Code de Bonne Pratique Sylvicole
CCACV : Communauté de Communes Albères Côte Vermeille
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCLV : Collectif Catalan des Loisirs Verts
CEMAGREF : Centre national du Machinisme Agricole du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
CEN LR : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
CFT : Charte Forestière de Territoire
CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif
CLC : Corine Land Cover
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CODEVER : Collectif de Défense des Loisirs Verts
COFOR : Communes Forestières
COPA-COGECA : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA) - Confédération Générale de la Coopération Agricole (COGECA).
CORINE : Coordination of Information on the Environment
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

D

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DDTM 66 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales
DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies
DGD : Document de Gestion Durable
DOCOB : Document d'Objectifs
DRA : Directive Régionale d'Aménagement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS : Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale
DSF : Département de la Santé des Forêts

E

EFI : European Forest Institute
ENGREF : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESI : Espaces, Sites et Itinéraires
ETP : Equivalent Temps Plein

F

FCBA : Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement
FDC 66 : Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FFC : Fédération Française de Cyclisme
FFN : Fonds Forestier National
FRNC : Fédération des Réserves Naturelles Catalanes
FSC : Forest Stewardship Council

G

GES : Gaz à Effet de Serre
GF : Groupement Forestier
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GOR : Groupe Ornithologique du Roussillon
GR : Grande Randonnée
GRP : Grande Randonnée de Pays

I

IAFS : Italian Academy of Forest Sciences
IBP : Indice de Biodiversité Potentielle
IET : Bureau d'études « Ingénierie, Etudes Technique »
IFN : Inventaire Forestier National
IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière
IML : Institut Méditerranéen du Liège
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LOF : Loi d'Orientation Forestière

M

MAAPRAT : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAP : Mètre cube Apparent de Plaquettes
MHI : Monument Historique Inscrit
MHC : Monument Historique Classé
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

O

OCSOL : Occupation du Sol
ONERC : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique
ONF : Office National des Forêts

P

PAC : Politique Agricole Commune
PAFI : Plans d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies
PAHT : Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier
PCET : Plan Climat-Energie Territorial
PDG : Plan De Gestion
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie
PEFC : Pan European Forest Certification
PNA : Plan National d'Action
PPM : Pays Pyrénées-Méditerranée
PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PR : Petite Randonnée
PRNSN : Pôle Ressource National des Sports de Nature
PSG : Plan Simple de Gestion

R

RNN : Réserve Naturelle Nationale
RPG : Registre Parcellaire Graphique
RSAA : Régime Spécial d'Autorisation Administrative
RTG : Règlement Type de Gestion
RTM : Restauration des Terrains de Montagne

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SC : Site Classé
SCEAF : Société Civile d'Exploitation Agricole et Forestière
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SFP : Syndicat des Forestiers Privés
SI : Site Inscrit
SIGA Tech : Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech
SIP : Syndicat Intercommunal de Protection
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SLDF : Stratégie Locale de Développement Forestier
SMCGS : Syndicat Mixte Canigó Grand Site
SOCALI : Société Catalane du Liège
SPIC : Service Public Industriel et Commercial
SRA : Schéma Régional d'Aménagement
SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STBF : Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité en Forêt
STC : Syndicat des trufficulteurs Catalans
STHP : Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages

T

TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie

U

UNRALF : University of Natural Resources and Applied Life Sciences

V

VTT : Vélo Tout Terrain

Z

ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

LEXIQUE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Sources des définitions sélectionnées pour constituer ce lexique :
www.larousse.fr - https://fr.wikipedia.org - https://fr.wiktionary.org - www.crpf-lr.com

A

Abiotique adj.
Qualifie un élément non vivant d'un écosystème ou d'un processus biologique (comme l'eau, l'air, la terre ou encore la température).

Acidiphile adj.
Se dit d'une plante qui croît mieux sur les sols acides.

Agouille n.f.
Petit cours d'eau de décharge des eaux pluviales.

Alluvion n.f.
Une *alluvion* (du latin alluvio (ad- et luere), « inondation ») est un dépôt de débris (sédiments) tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportés par de l'eau courante. Les alluvions peuvent se déposer dans le lit du cours d'eau ou s'accumuler au point de rupture de pente.

B

Balivage n.m.
Le balivage est l'action de repérer et sélectionner les plus beaux arbres, les baliveaux, afin de favoriser leur croissance optimale le plus souvent par éclaircie. Cette action peut également avoir la fonction de faire évoluer un taillis en futaie.

Bassin versant n.m.
Un bassin versant est une portion de territoire dont l'ensemble des eaux convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer océan, etc.

Biotique adj.
Qualifie un élément vivant ou en rapport avec la vie.

C

Croupe n.f.
Partie supérieure et arrondie d'une montagne ou d'une colline.

Cryptogamique adj.
Une maladie cryptogamique, ou maladie fongique, est une maladie causée à une plante par un champignon ou un autre organisme filamenteux parasite.

D

Démasclage n.m.
Action d'enlever la première écorce du chêne-liège.

Dendrométrique adj.
Qui concerne la dendrométrie, c'est-à-dire la mesure des caractéristiques physiques quantifiables des arbres et des peuplements (diamètre, hauteur, volume, forme, âge, épaisseur de l'écorce, etc.).

Douelle n.f.
Pièce en bois de chêne qui forme avec d'autres la paroi des tonneaux. Elles font environ 90 cm de long pour une largeur de 5 à 10 cm.

E

Equilibre sylvocynégétique
Désigne le stade où les populations d'herbivores ou omnivores (sauvages et susceptibles d'endommager les arbres, les plantes ou d'en consommer excessivement les graines ou propagules) n'impactent pas la régénération naturelle et durable de la forêt.

G

Gneiss n.m.
Roche métamorphique foliée, où alternent des lits à quartz et feldspaths et des lits à micas.

H

Héliotropisme n.m.
L'héliotropisme est l'attirance des populations (actives et/ou retraitées) d'un pays ou d'une région vers une région plus ensoleillée.

Hydromorphe adj.
Un sol est dit hydromorphe lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.

Hyménoptère n.m.
Insecte à métamorphose complète qui, comme les abeilles, guêpes, fourmis, possède quatre ailes membraneuses, inégales, des mandibules faites pour broyer, les autres pièces buccales pour lécher et aspirer les liquides.

L

Limono-sableux adj.
Sol constitué en majorité de limon puis de sable.

M

Marne n.f.
La marne est une roche sédimentaire, mélange de calcaire et d'argile dans des proportions à peu près équivalentes variant de 35 % à 65 %.

Micaschiste n.m.
Roche métamorphique feuilletée, de composition alumineuse, constituée de lits de micas alternant avec des lits de quartz.

Mitage n.m.
En urbanisme, le grignotage ou mitage est une conséquence de l'étalement urbain. Il désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel. En France, le mitage s'oppose au caractère concentré des villages traditionnels.

P

Pliocène n.m.
Sur l'échelle des temps géologiques, le Pliocène est la plus récente époque géologique du Néogène. Le Pliocène s'étend de 5,3 à 2,6 millions d'année, environ.

S

Schiste n.m.
Toute roche susceptible de se débiter en feuillets, et en particulier roche à grain fin (classe des lutites) et à structure foliacée. Les schistes peuvent être sédimentaires ou métamorphiques.

Sablo-argileux adj.
Sol constitué en majorité de sable puis d'argile.

Sablo-limoneux adj.
Sol constitué en majorité de sable puis de limons.

Soulane n.f.
La soulane est un terme géographique pyrénéen qui indique les versants d'une vallée de montagne qui bénéficient de la plus longue exposition au soleil.

Spéciation n.f.
Apparition d'une nouvelle espèce par différenciation au sein d'une population.

Stabulation n.f.
Séjour et entretien du bétail en étable, temporairement ou d'une façon permanente. Bâtiment destiné à ces animaux, notamment dans le cas des bovins.

Stress hydrique
Le stress hydrique, ou osmotique, est le stress subi par une plante placée dans un environnement qui amène à ce que la quantité d'eau transpirée par la plante soit supérieure à la quantité qu'elle absorbe. Ce stress se rencontre en période de sécheresse, mais aussi lors de l'augmentation de la salinité du milieu (conduisant à l'abaissement du potentiel osmotique du milieu) ou en période de froid.

Sylvopastoralisme n.m.
Le sylvopastoralisme est un mode de gestion de la forêt qui permet de concilier et de favoriser simultanément production forestière et pâturage d'un troupeau. Il repose notamment sur des éclaircies appropriées qui ont pour objectif d'améliorer le peuplement en récoltant des produits intermédiaires, et de déclencher l'apparition d'une ressource fourragère pâturable.

T

Taxon n.m.
Un taxon correspond à une entité d'êtres vivants regroupés parce qu'ils possèdent des caractères en communs du fait de leur parenté, et permet ainsi de classifier le vivant à travers la systématique.

Tourbière n.f.
Une tourbière est une zone humide caractérisée par l'accumulation progressive de la tourbe, un sol caractérisé par sa très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale. C'est un écosystème particulier et fragile dont les caractéristiques en font, malgré des émissions de méthane, un puits de carbone, car il y a plus de synthèse de matière organique que de dégradation.

ANNEXES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Annexe n°1 : Rapport de synthèse de l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire du PPM

Annexe n°2 : Comptes-rendus de réunion (comité technique, comité d'élus et comité de pilotage)

Annexe n°3 : Liste des membres des divers comités liés à la Charte Forestière de Territoire

Annexe n°4 : Liste des communes et communautés de communes composant le territoire de la CFT

Annexe n°5 : Rapport de synthèse de l'enquête menée auprès de la population sur la forêt

Annexe n°6 : Stratégie Territoriale en faveur de la Biodiversité en Forêt du Pays Pyrénées-Méditerranée

Annexe n°7 : Rapport de synthèse de l'étude de l'offre touristique en forêt sur le territoire

Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée
Tome 1 : Rapport stratégique 2016/2021